

**INVENTAIRE-SOMMAIRE**  
**DES**  
**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**  
**ANTÉRIEURES À 1790**

RÉDIGÉ PAR RÉGIS ROHMER, ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

**CORRÈZE**

ARCHIVES CIVILES ET ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIES B, C, D, SUPPLÉMENT ; I. E.  
(TITRES FÉODaux ET TITRES DE FAMILLE)

TULLE  
IMPRIMERIE OUVRIÈRE « LA GUTENBERG »  
PLACE DE LA PRÉFECTURE

**1940**

## Table des séries

<b>Supplément à la série B</b> .....	<b>3</b>
Sénéchaussée d'Uzerche. ....	3
Sénéchaussée ducal de Ventadour.....	3
Sénéchaussée de Tulle. ....	3
Sénéchaussée d'Uzerche.....	6
Présidial de Tulle. ....	7
<b>Supplément à la série C</b> .....	<b>17</b>
<b>Supplément à la série D</b> .....	<b>18</b>
<b>Série I. E.</b> .....	<b>19</b>
Titres féodaux et titres de familles. ....	19

## Supplément à la série B

### Sénéchaussée d'Uzerche.

B51 bis. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1733-1735 — Insinuations. — Testament de Barthélémy Esclavard, marchand de Treignac ; — donation par Martialle Crozetière, veuve de Jean Bounioux, cleric, en faveur du sieur de la Brousse. — Contrat de mariage de Barthélémy de Gain, avocat, avec Marie Farge de la Veyrière ; — de François Bardon, s<sup>r</sup> du Mazaubreuil, avec Marie Fillioulet ; — de Joseph de la Pommélie de la Jaubertie, avec Léonarde de la Pommélie ; — d'Ignace Chouveau de Rochefort, s<sup>r</sup> de Balesme, avec Jeanne de Gain de la Besse. — Lettres royaux portant renvoi devant le sénéchal d'Uzerche, à la requête de Charles de Vassan, brigadier des armées du roi, premier baron du Limousin, et de Marie-Anne de Ferrières de Sauvebœuf, sa femme, de toutes leurs instances civiles ou criminelles évoquées jusqu'alors au siège présidial de Limoges. — Nomination du sieur Chambon de Combescot à la charge de maître de poste d'Uzerche, etc.

### Sénéchaussée ducale de Ventadour.

B500 bis. (Liasse.) — 14 pièces, papier

1684-1699 — Appointements et sentences : entre Antoine Goudounesche et Jean de Peyrône, son débiteur ; — entre Françoise Bascoulergue, veuve de Michel Pradel, et Pierre Bascoulergue, son fils ; — entre M<sup>e</sup> Léonard Beauregard, procureur d'office de la juridiction de Thinières en la duché de Ventadour, et François Odde, fermier de la dite cour ; — entre Thomas Chavagnac, maître chapelier d'Ussel, et Catherine Bosjean ; — entre Etienne Mondon, docteur en médecine, et Guillaume Dulac ; — entre Anne Vedrenne, veuve d'Antoine Plaze, et Marguerite Paricaud, femme de Martin Faure ; — entre Jean Mornac, docteur en médecine, seigneur de Badour, et Jean Vergne, laboureur ; — entre Pierre Beaune, et Jean de Montlouis, avocat en la cour de Ventadour ; — entre Joseph Doulanjon, curé de Tinières, et les sieurs Veyssière ; — Jean Mauriac, maître chirurgien, et Martial Pascal, contre la veuve de Jean Fauvet, les syndics des prêtres d'Ussel, etc., pour le contrat de vente du domaine de la Vergne.

### Sénéchaussée de Tulle.

B794 bis. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier

1790 — Insinuations. — Contrat de mariage entre Blaise Nicolaudie et Jeanne Chastre, paroisse de Marc-la-Tour ; — donation par Pierre Graviche, chanoine de la cathédrale de Tulle, en faveur de son neveu. — Contrat de mariage entre Pierre Michou et Françoise Bouyau, paroisse de Feyt ; — donation par Benoit Mempontel, en faveur de son frère, paroisse de St-Pardoux-le-Vieux. — Contrat de mariage entre Louis Brandibas et Jeanne Mavaleis, paroisse de St-Hilaire-Foissac. — Donations par Toinette Lidove, en faveur de sa mère, paroisse de Champagnac ; — par Jeanne Fraisse, femme de Pierre Leignac, en faveur de sa nièce, Jeanne-Françoise Baudet de la Brousse, paroisse de Corrèze. — Contrat de mariage entre Jean Rebuffie et Dorothee Borie, paroisse de Marc-la-Tour. — Donation par Antoine Mercier, en faveur de sa fille, paroisse de Vitrac. Contrat de mariage entre Dominique Mas et Marie Monteil, paroisse de Moustier-Ventadour. — Donations par Georges et Marie Marche, frère et sœur, en faveur de leur neveu, paroisse de Bort ; — par Jeanne Chadenier, en faveur de sa nièce, paroisse d'Alleyrat. — Contrats de mariage entre François Rozier et Marie Dèmeillac, paroisse de St-Julien-aux-Bois ; — entre Gabriel Espargillère et Charlotte Bétaillolle, paroisse de St-Bonnet-Elvert. — Donation par Pierre Bouby, bourgeois, en faveur de son fils, paroisse de St-Merd-de-Lapleau. — Vente par Pierre Vent, en faveur de sa sœur, paroisse de Lafage. — Contrat de mariage entre Pierre Soustre et Louise Albier, paroisse d'Albussac. — Donations par Jean Vialle, en faveur de sa sœur, d'une boutique sise derrière l'église paroissiale St-

Julien de Tulle ; — par Antoine Amblard, en faveur de son fils. — Contrat de mariage entre Léger Soulier et Isabelle Mas-soulier, à Tulle. — Donations par Martial Vaur, en faveur de son gendre, Jean Murât, paroisse de Ste-Fortunade ; — par Anne Peuch, en faveur de sa cousine Jeanne Porte, à Bort ; — par Martial Beyssac, en faveur de son fils, paroisse de Gimel ; — par Marie Duval, veuve Chastrusse, en faveur de sa fille, paroisse d'Albussac. — Contrat de mariage entre Ambroise Garde et Marie-Jeanne Letavie, paroisse de St-Julien-aux-Bois. — Donations par Jean Combe et Jeanne Dumas, en faveur de leur fille aînée, paroisse de St-Sylvain ; — par Léonard Mornettas, armurier de Tulle, en faveur de sa fille, femme d'Etienne Rigaudie ; — par Jeanne Savie, en faveur de sa nièce, épouse Vintéjol, à Tulle ; — par Pierre Saigne, en faveur de son fils, paroisse de Naves ; — par Jean Libouroux, en faveur de ses deux filles, à Tulle ; — par Marianne Pauphile, en faveur des précédentes, — par Marguerite Lacombe, en faveur de son fils Jean-Baptiste Baudry, à Tulle ; — par Jean Bontemps et Anne Soubrane, en faveur de leur gendre, Antoine Doux Teyssier, paroisse de St-Pantaléon-de-Lapleau ; — par Catherine Barbazanges, en faveur de Léger Laporte, son gendre, paroisse de Bort ; — par Toinette Guirande, en faveur de sa sœur, paroisse de Laguenne ; — par Marianne Lagarde, en faveur de son neveu, à Tulle ; — par François Duché, marchand, en faveur de son fils, à Tulle ; — par Léonard Bonnélye, notaire royal et maire d'Allassac, en faveur de son fils aîné ; — par Jean Baile, en faveur de sa nièce, paroisse de St-Denis près La Courtine ; — par Jean Bachellerie, en faveur de sa brue, Marguerite Trimouille, paroisse de St-Sylvain. — Contrats de mariage entre Germain Pagot et Catherine Chassergue, d'Ussel ; — entre François Chabanne, notaire et procureur du sénéchal d'Ussel, et Louise-Gabrielle Lacoste du Giroudeix, paroisse de Neuvic ; — entre Gabriel Boyé et Jeanne Béchabrue, paroisse de Port-Dieu. — Donation par Elie de la Pommélie, de Neuvic, en faveur de son fils cadet, étudiant en droit à Paris. — Contrats de mariage entre Pierre Thévenot et Jeanne Pradou, paroisse de Peyrelevade ; — entre Jean Chanteloube et Marie Mathieu, paroisse de St-Paul ; — entre Jean Journiac et la veuve Jeanne Besse, à Bort. — Donations par Marie Pimoin, en faveur de son neveu, paroisse de Chanac ; — par Marie-Madeleine de Lacaze du Laurens, dame de Pénacors, veuve de Jean-Baptiste de Mérigonde, baron de Fa-vars, en faveur de Jean-Jacques Dubois de St-Hilaire, demeurant en son hôtel rue des Prêcheurs, à Brive ; — par Jeanne St-Priech, en faveur de son neveu François Saint-Priech, major de place de la garde nationale de Tulle ; — par Marie Machat, couturière, en faveur de sa filleule, à Tulle ; — par Marie-Charlotte de Cruzy-Marcillac, en faveur de son fils, Darche de Puydeval, à Tulle ; — par Marie Paget, en faveur de sa fille, veuve de Guillaume Séguy, à Tulle ; — par Jean-François Darche d'Ambrugeat, en faveur de Gabriel Darche de Puydeval, son-fils, à Tulle ; — par Léonard Collet, en faveur de Marie Laval, sa femme, paroisse de la Marsalouze ; — par Catherine Dar, en faveur de son frère, paroisse de St-Sulpice-les-Bois ; — par Pierre Bellet, dit Jolibert, en faveur de sa femme, Anne Broutaud, à Tulle ; — par ladite dame en faveur de son mari ; — par Pérette Jalvin, en faveur de sa nièce, à Tulle ; — par Antoinette Brunie, veuve Martial Soulier, en faveur de sa fille, à Tulle ; — par Thérèse Morin, en faveur de sa mère, à Ussel ; — par Bernard Dodet, officier municipal, en faveur de Marianne Mars, paroisse de Meymac ; — par Jean-Baptiste Lacaze, bourgeois de Neuvic, en faveur de son fils, docteur en médecine ; — par François Yssartier, en faveur de son frère, paroisse de St-Clément : — par Marie-Jeanne Estrade, en faveur de son fils, marchand à Egletons. — Contrat de mariage entre Pierre Philipon et Léonarde Cousi, paroisse de Millevaches.

B869 bis. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 110 pièces, papier. 1 cachet

1768-1769 — Procédures criminelles. — Jean Cuisinier, laboureur, contre le sieur Pradel, du bourg de Roche ; réquisition de Joseph Audubert, lieutenant criminel au siège présidial de Tulle, portant citation des témoins. — Procédure contre Jean Cabat, marchand, de Pau, arrêté à la foire de Neuvic ; interrogatoire secret dans la chambre de la geôle des prisons royales de Tulle, audition des témoins. — Le procureur du Roi contre François Lachassagne, en raison de violences sur Elisabeth Vaur, sa belle-mère. — Information faite à la requête de Jean-Baptiste Barry, orfèvre à Tulle, rue de la Barrière, paroisse St-Julien, contre Pierre Goutte, l'aîné, collecteur des rôles de St-Salvador en 1765. — Interrogatoire de Jean Marche, inculpé de vol, arrêté à Chirac par la maréchaussée

d'Ussel, citation de témoins. — Guillaume Goût, de Ste-Féréole, contre Christophe Soularue, qui l'avait traité de loup garou. — Information contre le sieur Darluc, soi-disant chirurgien, qui avait pratiqué une opération césarienne mortelle. — Transport de justice rue du Lion d'Or, à Tulle, pour constater l'effraction de la boutique du sieur Bleygeac. — Jacques Borderie, maître, menuisier, et Pétronille Dumond, sa femme, contre Galand, cadet, ancien soldat ; menaces et injures. — Gilles Galinon et Marie Andeval, meuniers du moulin de Brauzes, appartenant au seigneur du Chastan, contre les bergers et bergères du village de Laviaille ; coups et blessures ; — Jeanne Manin, dudit village, contre le valet de Gilles Galinon, idem. — Pétronille Fériol, marchande, contre le sieur Maugein, son beau-père, bourgeois de Tulle ; menaces de mort. — Plainte de messire Borie des Renaudes, syndic temporel des religieuses de Ste-Claire, pour vol commis dans leur jardin. — Dame Jeanne de Boussac, comtesse de Sédières, contre Léonard et Jeannot Meyjou, convaincus d'avoir volé du poisson dans l'étang Ferrier. — La veuve Pinaud, contre le sieur Reygnac, cadet, ancien soldat, pour injures et violences. — Jean Salagnac, laboureur, contre Jean Chadourne, bourgeois, qui avait blessé mortellement son chien d'un coup de fusil. — Jean-François Jarrige, sieur de la Mazorie, conseiller au présidial de Tulle, contre Jeannet Raphanel, huissier en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, qui avait établi un faux procès-verbal de rébellion contre le plaignant, en présence de deux soi-disant recors. — Vol dans la maison de maître Dumirat, curé de St-Julien ; monitoire de Jean-Marie Raphélis de Foissac, vicaire général et official de l'évêque de Tulle, avec le cachet.

B1798 bis. (Registre.) — petit in-folio, 105 feuillets, papier

1685-1695 — Jurisdiction de Favar. Audiences tenues par Germain, lieutenant en jugement, Brossard, juge. Pierre de Roches, conseil 1<sup>er</sup> au siège royal de Brive, contre Noël Mons, laboureur. — Pierre Peyrelevalde, contre Etienne Mante. — Jean Rigaudie, contre Isabeau Mas, veuve. — Mathieu Broch, maître gantier de Tulle, contre Guillaume Dauty, du village de Fressinges. — Jean Peyrac, docteur en médecine, contre Jean Druilholes, dit curé. — Charles Goûtes, maître apothicaire de Tulle, contre Antoinette Lapeyre, veuve. — Etienne Jarrige, avocat, contre Léonarde Maugen et Jean Dufour, praticien, son mari. — Pierre Lafond, tisserand, contre Jean Vaur. — Marie Algay, femme de Géraud Materre, contre Jean Aujol, praticien. — Jean Jaucen, curé de Cosnac, contre messire Henri de Miramont, seigneur de Chadebec. — Demoiselle Jeanne de Germain, femme de Martin Dufaure, seigneur de las Vaynas, contre Marie Chouzas et Jean Pon, son mari. — Pascal Germain, lieutenant, contre Jean de Chadebec, sieur de la Valade. — Antoine Vialle, praticien, contre messire Jean Dupuy, curé d'Yssandon. — Pierre Faingolles, notaire royal, contre Jeanne Péroulx, veuve de Jean Delort. — Antoine Vialle, ancien curé de Favars, contre Antoine Vialle, praticien. — Géraud Dumas, procureur d'office du prévôt de Favars, contre Jean-Baptiste Lagarde et Henri Feyt. — Pierre Mercier, maître chirurgien de Tulle, contre Guillaume Dauty. — Catherine Drulliole, contre Marguerite du Grimonot, veuve de Jean du Mirât, conseiller en l'élection de Tulle. — Emancipation de Pierre Mons, sergent de ville de Tulle, par son père. — Antoine Vincent, bourgeois, contre Jean Bourg, dit Faure, et Jeanon Bourg, du village de Comboux. — Jean Peuch, bourgeois, et Pascal Germain, lieutenant, contre Gabrielle Vialle et Catherine Drulliole. — Pascal Germain et Jean Peuch, fermiers du seigneur de Favars, contre les tenanciers des villages du Châtaignier et du Mas. — Catherine Drulliole, contre Pierre Boucharel, praticien. — Martin Dufaure, maître apothicaire de Tulle, contre Catherine Drulliole. — Joseph Dumas, procureur en la présente cour, contre Jeanne Maschat, veuve Gumond. — Bernard Loyac, sieur de Lacombe, contre Jean Drulliole. — Messire Jean-Joseph du Mirât, seigneur de la Tour, avocat en la Cour, contre Jean Vaur. — Acte d'esvangillacion du testament de Jean-Baptiste Friquet, de Freyssinges, par Jean de Lespinas, curé de St-Mexant. — Géraud Baronie, prêtre, contre Suzanne de Bar, veuve de Michel Algay, etc.

B1981 bis. 1 rouleau, parchemin

1495-1496 — Justice seigneuriale d'Allasac. — Amendes infligées par M<sup>e</sup> Jean du Breuïl, juge de la juridiction ordinaire du seigneur de Roffignac, pour délits, blasphèmes (quia una aut trina vice juravit lo sanc Diou), etc.

### Sénéchaussée d'Uzerche.

B2016 bis. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier

1790 — Insinuations des donations entre vifs. — Donations par Marie Durieux, veuve de François la Jugie, en faveur de son neveu, à Saint-Bonnet-la-Rivière (f<sup>o</sup>i) ; — par Pierre Banis, en faveur d'Anne Pichon (2 v<sup>o</sup>) ; — par Gautier Goudard, en faveur de son gendre Jean Couty, paroisse de Concèze (3) ; — par Joseph Besse, en faveur de Jean Chazarin, paroisse de Lagraulière (3 v<sup>o</sup>) ; — par Jean Lafon, clerc, en faveur de son frère aîné, paroisse de St-Solve (4 v<sup>o</sup>) ; — par Etienne Dupuy et Guillaume Roussellie, en faveur de Jeanne Roussellie (5) ; — par Madeleine Leyrat, en faveur de Jean Leyrat, docteur en médecine à Brive, et M<sup>e</sup> Etienne Lavaud, notaire royal (5 v<sup>o</sup>) ; — par Marguerite Delort, en faveur de François Courty et Catherine Lavaud, paroisse d'Arnac (6 v<sup>o</sup>) ; — par Antoinette Guitardie, en faveur de sa fille, Anne Dignac, à Chamboulive (7 v<sup>o</sup>) — par François Leyniac, en faveur de Jeanne Bordas, à Uzerche (8 v<sup>o</sup>) ; — par Marguerite Dignac, de Chamboulive, en faveur de sa fille, Jeanne Soudrie (9 v<sup>o</sup>) ; — Constitution de dot en faveur de Marie Dauliat, au Lonzac (10 v<sup>o</sup>) ; — par Etienne Maret, chanoine de la collégiale d'Uzerche, en faveur de Joseph Gautier, docteur en médecine, et Marie Grivel, audit lieu (12 v<sup>o</sup>) ; — par Françoise Pouriras, veuve Ribière, en faveur de François Colin, d'Uzerche (13 v<sup>o</sup>) ; — par Jeanne Reix, en faveur de son frère, peigneur de chanvre, paroisse d'Arnac (16) ; — par Catherine Lascaux, en faveur de Catherine Lavialle, femme de Guillaume Vervy, maître en chirurgie à Juillac (16 v<sup>o</sup>) ; — Par Gabrielle Lavialle Lastierat, en faveur de la précédente (17 v<sup>o</sup>) ; — par François de Guillaume Deshors, de Voutezac, en faveur de son fils, conseiller au parlement de Bordeaux (19) ; — par Jean Pouch, praticien, en faveur de sa fille, paroisse d'Allasac (19 v<sup>o</sup>) ; — par la dame Brugeron, femme de Pierre Goudal, en faveur de son fils aîné (21) ; — par Léonard Bourdeau de la Judie et de Linard, et Françoise Mauduit, sa femme, en faveur de leur fits aîné, négociant, rue Cruche d'Or, à Limoges (24) ; — par François Lachèze, en faveur de son fils Pierre, avocat à Brive (26). — Etc.

B2149 bis. (Liasse.) — 1 cahier, papier, 38 feuillets

1768-1773 — Lestrange et La Bastide (Juridiction de) : Audiences tenues à Lappleau, par devant M<sup>e</sup> Grenier, avocat en parlement, juge de la-jurisdiction : — Etienne Roubly, contre Léonard Bordes, maçon, paroisse de Laval ; vente de blé. — François Coyral, marchand, contre Barthélémy Terrade et Anne Pradines ; obligation. — Messire Joachim de-Bardet de Bure, écuyer, garde de corps du roi, et dame Madeleine d'Espers de la Borderie, contre Etienne Ducrose, laboureur, paroisse de Laval ; défaut. — François Brajon, marchand, contre Jean Jarrige ; laboureur, paroisse de Lappleau ; obligation. — Jean-Louis Fraysse, contre Isabeau Chauvarie et Antoine Faure, mère et fils, paroisse de St-Merd ; obligation. — Ignace Bierssou, marchand, contre Gabriel et Léger Don-dart ; prêt d'argent et de blé. — Léonard Battut, contre Antoinette Charlanie ; passage sur une terre. — Antoine Cauty, marchand, contre Jean et Léger Peyrat, Antoine Jo, laboureurs ; obligations. — Jacques de Pertuy Delteil, bourgeois, contre Martin Breuil et Anne Aumond, paroisse de St-Hilaire-Foissac ; partage. — Martial Ayguesparsses, bourgeois, contre Jacques Salleix et Marguerite Cauquetou, même paroisse ; obligation. — Antoine Bourgeade, tuteur des frères Jean et Marie-Anne Chabanes, contre François Chauvarie, paroisse de St-Merd ; comptes. — François Roubly, marchand, contre Antoine Chamaloux, de Laval, vente de bateau ; — contre Bernard Deigou, de Laval ; prêt d'argent. — M<sup>e</sup> Joachim de Bardet de Bure, capitaine de cavalerie, contre Martin Breuil et Anne Aumond, paroisse de Lappleau ; vente de blé. — Louis Leyris, contre Jean et Antoine Combe, laboureurs, paroisse de Laval ; vente de blé. — Jean Rebeyrotte, maréchal-ferrant, contre Pierre Manaud, paroisse de Lappleau ; travaux, aiguisage d'une reille. — Pierre Cluniac, marchand, contre Jean Durrieu, valet d'église à Laval ; obligation. — M<sup>e</sup> Joseph Grenier, curé de Lappleau, contre Pierre Los-che ; vente de blé, mesure d'Egletons ; — contre Jean Jarrige ; vente de dix pintes d'huile ; — contre Antoine Jo ; vente de seigle. — M<sup>e</sup> Antoine Roubly, notaire royal, contre Pierre Cauty, marchand ; avération de billet. — : M<sup>e</sup> Joachim de Bardet de Bure, à Lappleau, contre Etienne Marque, Antoine Besse, Etienne Charreyrie et Jean Jarrige, laboureurs ; ventes de blé. . — Jean Bussière, maréchal et Marie Arfeuille, contre Pierre et Baptiste Arfeuille, père et fils, paroisse de

Laval ; constitution de dot. — Etienne Jaladie, chirurgien juré à Neuvic, contre Gabriel Dondard, paroisse de Lapleau ; prêt. — Petit Jean Four, meunier du Chambon, contre Gabriel et Léger Dondard, paroisse de Lapleau ; gages dûs à Marie Four, sa fille. — Jean Fabrie, marchand de Lapleau, contre Pierre Bourgeade, laboureur ; vente de blé, mesure de Mauriac. — M<sup>e</sup> Antoine Rouby, notaire royal, contre Jean Couderc père et fils ; prêt ; — contre Antoine Ceyrac et Jean-Louis Vedrenne, son gendre, paroisse de Laval ; obligation ; — contre Antoinette Pranchères, veuve, et Jean Chalimond, son gendre ; obligation. — Dame Anne de la Farge, veuve de M. de Laborderie, contre Antoine Besse et Françoise Mathias, conjoints, paroisse, de Lapleau ; prêt. — M<sup>e</sup> Antoine Conchon, vicaire de Lapleau, contre Etienne Cluniac, tailleur ; comptes ; — contre Antoine Marque, laboureur ; prêt, — etc.

B2183. (Liasse.) — 1 cahier, 5 pièces, papier

1766-1774 — Audiences. — Procès-verbal de « visites, devis et estimation de toutes les réparations faites et à faire aux églises, biens et bâtiments dépendants de l'évêché de Tulle », établi par Léonard Bonaventure Mougenc, seigneur de St-Avid, coseigneur de Favars, habitant la ville de Tulle, expert laïque nommé par les directeurs et receveur de l'hôpital, et par François Massinguiral du Mourayssé, architecte, habitant dudit Tulle, expert laïque nommé d'office par M. Darluc, seigneur de la Praderie, conseiller du roi en ses conseils et son lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle. — Plainte de Bernard Dodet, bourgeois de Meymac, contre le nommé Jean Demathieu, meunier au moulin des Manoux, pour manœuvres frauduleuses et calomnies. — Expertise pour le partage requis par Madeleine Bergeron, de Tulle, contre son frère, Etienne Bergeron, du Mons, paroisse de Cornil. — Désistement de plainte par Marguerite Pauquinot contre Jean Baluze, maître perruquier de Tulle, qu'elle accusait de l'avoir rendue enceinte. — Jean-François Ternat, bourgeois de Mauriac, fondé de procuration expresse de messire Jean Patho-not, acolyte du diocèse d'Autun, prieur de Domeyrat, la Fage et la Gleysole, contre les héritiers du sieur de Roquemorel ; réparations à effectuer aux bâtiments et moulins du prieuré de la Fage ; procès-verbal d'expertise. — Estimation des réparations à faire au lieu de l'Hôpital, paroisse de Chanteix, à la requête de dame de Layssene, tutrice de demoiselle de la Fageardie ; — au domaine de feu Raymond Ceyrat du Boucheteil, procureur du roi au présidial de Tulle. — Mercure-Jean-Geoffre de Chabrignac, chevalier, seigneur de la Jante, contre demoiselle Jeanne-Françoise Geoffre de Chabrignac, sa sœur ; estimation des domaines dépendant dudit château. — -Enquête touchant des vols commis à Tulle ; déposition des témoins, confrontation avec les accusés. — Prestation de serment par Jean Soustre, expert feudiste, en présence d'Etienne Darluc, lieutenant général. — Contrat de mariage entre François Mouratel et Marie Brugère, paroisse de Meyssac. — Partage en trois lots des biens, domaines et revenus de l'abbaye de Valette, ordre de Citeaux, en Auvergne. Inventaire des titres : ... 2° un cartulaire en parchemin relié en bois, d'ancienne écriture du onzième ou douzième siècle ; ... 6° un titre en parchemin qui prouve que le seigneur évêque de Tulle n'a pas droit de visite dans lad. abbaye ny dans aucune autre maison de l'ordre de Citeaux » (1418). — Expertise de Jean Soustre, notaire royal, en la cause pendante entre Jean-Joseph de Labrue, seigneur de St-Bazile, et les tenanciers du bois de las Fages.

### **Présidial de Tulle.**

B2183 bis. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier

1764-1767 — Registre des audiences du siège présidial de Tulle, tenues par devant messire Jean de Fénils, écuyer, seigneur de la Feuillade, conseiller du roi, président premier audit siège. — Entre Pierre Mas, marchand, et Jean Ludière, praticien (1) ; — entre Jean Breuil, marchand, et Jean Gasquet, bourgeois (2) ; — entre J. -Baptiste Dubois, concierge des prisons royales de Tulle, et Catherine Couderc et Ambroise Farge, conjoints (2) ; — entre Marc du Champ de la Geneste, vicaire à Beaulieu, et Marie-Françoise de Gain de Montagnac, veuve de Gaspard du Bois, écuyer (3) ; — entre J. -Baptiste Goute-nègre, capitaine au bataillon de Limoges, et Louise de Veyrat de Quinson, veuve de François de la Motte Flomond, écuyer (3) ; — entre les curés et prêtres

communalistes de l'église paroissiale de Bort, et Joseph Marche, maître chirurgien (4) ; — entre Jean Brossard, seigneur de la Farge, et Jacques Mesnager, bourgeois et marchand de Tulle (4) ; — les curé et prêtres de Bort, contre Alexis Brun, bourgeois, sa fille et François Nugon, son gendre (4) ; — entre Pierre Viallès, curé de Bort, et Léger del Suab, écuyer (5) ; — entre Pierre Rabanide, bourgeois et marchand, et le sieur Brivezac, brigadier de maréchaussée (5) ; — entre dame Marie-Magdeleine de la Caze du Laurent, femme de J-Baptiste de Mériconde, seigneur de Favars, St-Mexant, Penacorn, etc., et le nommé Caux (6) ; — Antoine Cabanes, notaire royal, contre messire de Monamy, seigneur de la Courtine, et messire de Mirambel, père et fils (6) ; — entre Françoise Selve, femme Artige, et Antoine Vaur, marchand (7) ; — entre les prêtres de l'église de Bort et demoiselle Brun et Nugon, conjoints (8) ; — entre Léonard Maurie, bourgeois, et Léonard Chaptel, laboureur (9) ; — entre Léonard et Jean Ri-gail, notaires et procureurs, et Jean Veilhan, bourgeois (10) ; — entre François Garret, marchand horloger, et Pierre Dulac, bourgeois (10) ; — Jean Vialle, juge ordinaire de la ville de Tulle, contre J-Jacques-Raymond de Lavaur, comte de Ste-Fortunade, et messire François de Lavaur, son fils (11) ; — entre Jean Vige, notaire, et Jean Grenier, curé de St-Etienne-la-Geneste (12) ; — entre Jean Planchard, dit Paliotte, et Madeleine Chamet, veuve d'Antoine Dufaure, s<sup>r</sup> de Lagardelle, capitaine d'infanterie (13) ; — Catherine-Gabrielle de Meynard, veuve de J-François Loyac de la Sudrie, conseiller du roi au présidial de Tulle, contre Léonard Belveyre et Marguerite Porte, conjoints (14) ; — Jean-Louis Dupeyron, seigneur de Bézac, contre J-Louis de Monamy, seigneur de la Courtine, et son fils François (15) ; — Louis de la Ribadière de Monestier, seigneur de Marcillac, conseiller du roi, receveur des tailles de la ville et élection de Tulle, contre J-Joseph Lallé, bourgeois de Marcillac (16) ; — entre Louise de Sarrasin, veuve de Jean Dubois, seigneur de Lavignac, et Jacques Ballet, bourgeois (17) ; — entre François Régis Chaudergues, bourgeois, et J-Baptiste Delmas, écuyer, seigneur de Naugenas, Dumont, conseiller de Larebière (18) ; — Jean Marcillac, seigneur de la Tronche et des Agrières, contre Simon Duroux, vigneron, et Jeanne Grafoulière, conjoints (20) ; — entre Jean Escure et Mathurin Germanes, et messire François de Lentilbac, seigneur de Betut, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne (21) ; — entre J-Baptiste Teyssier, prêtre, et le sieur Terri ou, juge de Corrèze (22) ; — entre Madeleine de Menzat, veuve d'Antoine de Rabanide, président trésorier de France, et Martial Ceaux, bourgeois (22) ; — entre Raymond Peyrelade et messire Jean-Charles de Lanthonie, seigneur du Boissy, Chaunac, etc (23) ; — entre Pierre-Jean Trech, maître chirurgien juré de Meymac, et J-Baptiste Ballet, marchand (24), etc.

B2184. (Liasse.) — 19 cahiers, papier

1777-1780 — Audiences. — Pierre du Boucheron des Maroux, avocat à Meymac, contre Christophe Dapeyron conseiller du roi, Jérôme Mary, seigneur de Lajarrige, Antoine Mary, ancien gendarme du roi, etc ; saisie de meubles et effets. — Procès-verbal de M<sup>e</sup> Biais Eyrolles, notaire royal et arpenteur juré de Tulle, pour un bornage de terres à Albussac ; — de Pierre Boudrie, expert féodiste et notaire royal de Tulle, pour Antoine Morellet, de l'ordre de Citeaux, prieur de l'abbaye de Valette, d'une part, et Isaac Lavaux, expert pour M. Rolquier de Laval, avocat en parlement, de l'autre ; terres en litige au village de Vizis, paroisse de Rilhac ; — de Jean Marbeau, arpenteur géomètre de Brive, pour l'estimation d'un pré et brohlier à la Plantade ; — de Pierre Boudrie et Bonaventure Mougenc de St-Avid ; redevances dues par les tenanciers de Combressol à Léonarde d'Ussel, abbesse de Bonnesaigne.

B2185. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1781-1789 — Audiences. — Marie-Jeanne Salvat, veuve de M. Lagarde d'Aubertie, habitant le château de Salegaye, paroisse de Cornil, contre Jean Rouchon, bourgeois dudit lieu ; procès-verbal d'expertise dans le ténement du Bal, d'après une palpe de 1660. — Mgr Charles-Joseph de Rafélis de St-Sauveur, évêque, seigneur et vicomte de Tulle, contre Léonard Béronie, fabricant de papier, et Louis Martial de Borderie, seigneur de Lavaur, au sujet de l'écluse du moulin à papier de Couleau, paroisse de Favars. — Procès-verbal d'Antoine Chaumont, commissaire en droits féodaux, tiers expert commis en la cause du seigneur de St-Bazile contre les tenanciers de las Fages. — Rapport d'Antoine Albert, maître écrivain à Tulle, et de Gabriel Moussours, expert pour messire Jean-



François Darche, seigneur d'Ambrugeat, sur l'authenticité d'un billet de 12. 000 livres consenti par feu Léonard Darche du Pouget, doyen de la cathédrale, en faveur de Jeanne Laporte de la Brette, « suivant la connaissance de notre art et les règles que nous avons des meilleurs maîtres comme d'après Rossignol, Roilet, Petré, le Bœuf, Coulon, etc., experts vérificateurs ». — Emancipation de Pierre-Paul de Lavaur, chevalier de Ste-Fortunade, autorisé à recevoir la somme de 4-000 livres « pour pouvoir se soutenir au service du roi ». — Déclaration par J. -Baptiste Massoulie, écuyer, des sommes, grains, etc. saisis chez messire Gilibert, prieur du prieuré de la Rivière, sur l'ordre de Dom Léonard Lansade, procureur syndic du monastère St-Pierre de Beaulieu. — Mise en liberté de Martial Cationet, sous la caution du sieur Brivezac aîné, bourgeois de Tulle, « homme très solvable qui jouit de trois gros domaines et d'un fonds de commerce très considérable ». — Jean Terriou, sergent royal de Corrèze, contre Jean Buisson et Henri Lachaud, laboureurs, paroisse d'Orliac-de-Bar ; défaut de paiement d'une somme de 131 livres, 7 s., 9 deniers pour avances, droits et contrôle. — Entre Jean Sarlabot, laboureur, et le sieur Lachèze, curé de Sornac ; redevances dues pour la dîme. — Enquête faite par Germain Gaspard du Giroudeix, seigneur de la Coste, juge général du duché de Ventadour, à la requête de Léonard Chastaing, assistant, contre Michel Bredèche, sergent royal à Neuvic. — Enquêtes pour messire J. -Baptiste Loyac de la Bachellerie, contre Chambaudie ; jouissance du bois del Chassang ; — pour Pierre Métras, marchand forain, victime d'un vol commis dans l'auberge du sieur Alleyrat, à l'Habitarelle ; — pour Guy Chassain, curé de Forgés, contre J. -Baptiste Reignac, curé de St-Sylvain ; dîme sur une vigne ; — pour le sieur Chauffeur, prêtre, contre Martiale Astord, veuve Chauffour, au sujet d'une lettre de change. — Messire Ignace de Montboissier Beaufort, comte de Canillac, baron de La Roche, contre les tenanciers de Nougen ; le sieur Villeneuve, juge de la baronnie désigné comme caution. — Jacques Rominhac, maître en chirurgie à Tulle, contre Pierre Therieu, armurier de la manufacture ; règlement d'honoraires. — Pierre Chau-meil de la Chassigne, juge de la Chapelle Geneste, contre Marie-Françoise de Mérigonde, baronne de St-Hilaire, Favars ; saisie des sommes dues par le plaignant aux héritiers de Jean-Baptiste Brugeau, notaire royal de Tulle. — Requête de Jean-Mercure Geoffre de Chabrignac, aux fins de levée de saisie sur diverses sommes par lui dues au sieur Peschel, bourgeois de St-Salvador. — Enquête pour François Arfeulière, laboureur, contre Gilbert Achard, curé de Millevaches ; enlèvement de pierres bornant le tènement de la Jarrige. — Le sieur Béronie, papetier, contre Jacques Daubes, chef de manufacture de papier ; prestation de serment de Floucaud de la Pénardille et de Brivezac aîné, experts calculateurs désignés par les parties. — Marguerite Vasson de la Condonie, contre Pierre Reyjal, curé de Cornil ; prêt d'argent. — Emancipation de Louise Mempontel par son père. — Enquête pour Etienne Allègre, curé de Sérandon, contre la dame de Combarel, le baron d'Aurillac, son mari, et les syndics de ladite paroisse ; dîme du curé. — Contre-enquête pour Jean de Fumade, curé de Gouilles, contre Antoine Aulong ; réparations au presbytère ; — pour les tenanciers du village du Montcheny, contre ceux du village d'Espagne, paroisse d'Eygurande ; communaux en litige. — Désignation du chevalier de Plaigne comme caution de l'accord entre Antoine Sauveur de Valon, chevalier de Caux, de St-Hippolyte, capitaine de dragons, demeurant à Egletons, et le comte de Valon, son frère. — Procuracy de Dom Olivier Dupont, bénédictin, prieur titulaire du prieuré de St-Pierre de Brivezac, résidant au monastère de Beaumont-en-Auge, diocèse de Lisieux, en faveur de Dom Léonard Lansade, prieur de l'abbaye de St-Pierre de Solignac, à l'effet de le représenter devant toute juridiction religieuse ou laïque d'où ressortit ledit bénéfice. — Enquête pour les époux Aygueperse contre le sieur Boy de Lacombe, seigneur de Roussille ; reconstruction d'une écluse sur la Luzège. — François Vernedal, curé de Pradines, contre le sieur de Gain ; caution pour billet souscrit en bonne et due forme. — Enquête pour Guillaume Quadoux, laboureur, contre le chevalier de Bosredon, qui avait tué une vache d'un coup de fusil. — Entre Léonard Laboureur, dit Brigalie, marchand, et Jean-Georges Chauzès de Laprade, ancien prieur de Sornac et curé du Moustier-Ventadour ; règlement de dîmes. — Pierre Déjean et Crozat, négociants, de Brive, contre M. de Murât, baron de Monestier ; réclamation de la somme de 100 livres, 16 s., 6 d., pour marchandises vendues, etc.

B2186. (Liasse.) — 124 pièces, papier

1785-1789 — Audiences, — Acte de saisie par forme de baniement, au nom d'Elisabeth de Taileyrand Périgord, veuve de Jacques Charles, comte de Chabannes, marquis de Curton et ses fils, sur la vente de 5 milliers de bois de chêne garni de sa fonzaille, faite par Géraud Delort, laboureur, à Jean Chassaing, marchand de Bort. — Enquête pour Françoise Garaudie, veuve Albert, contre M<sup>e</sup> Chauffour, vicaire à Egletons, concernant l'affermage des vicairies. — Serment de caution juratoire prêté par Géraud Cariât, marchand, pour attribution de provision alimentaire. — Appointment entre François Soubrane, marchand de Tulle, et demoiselle Magdeleine Darluc ; prélèvement sur les deniers recueillis par le syndic de la communauté de St-Julien, des sommes dues au sieur Dassé, en son vivant prêtre de ladite communauté. — Le sieur Meilhac de Gibertel, bourgeois, contre Meilhac Delvert, son frère ; octroi de pension alimentaire. — François Decombre, fils, judiciairement émigré, contre la veuve Darrieux ; idem. — François Terrade, bourgeois, contre Marie-Françoise de Mérigonde ; saisie des fermages du domaine de la Cour appartenant à Mre François de Monamy, baron de Mirambel. — Enquête pour Antoine Amblard, laboureur, contre Mre Martin de Vaurillon, chevalier, seigneur de Langlade ; pacage de la Rivière. — Vincent Passellergue, laboureur, contre le sieur Bénard, prieur de la Tourette ; saisie de prétendues redevances envers la demoiselle de Castries et le sieur Redon, son mari. — Jean Reynac, curé de St-Sylvain, contre le sieur Cellarier, pour la dîme du chanvre. — Pierre Brun et Marguerite Gouigneau de Puychevier, sa femme, contre Louis Pézeyre et Marguerite Brun, leur fille et gendre ; pension alimentaire. — Messire Charles de Montboissier Beaufort Canillac, major des vaisseaux du roi, contre M<sup>e</sup> Jean Labounou de la Gane, notaire royal ; honoraires d'actes d'hommages et reconnaissances pour la terre de la Roche. — M<sup>e</sup> François André, notaire royal, contre Jean Grenier, curé de St-Etienne-La-Geneste ; saisie de créances sur Bénara, prieur de St-Etienne. — M<sup>e</sup> Léonard Giron, notaire royal à Felletin, contre Louise-Charlotte d'Enverde, marquise de la Rivière, en son hôtel à Paris ; saisie du fermage de la terre et seigneurie de la Cour dû au baron de Mirambel. — Requête de Claude-Julienne Meynard de la Faurie, orpheline, pensionnaire au couvent des Religieuses de St-Bernard à Tulle, tendant à faire nommer son oncle, M<sup>e</sup> Antoine Serre de Bazaugour, conseiller du roi audit présidial, comme curateur à l'occasion du futur mariage de ladite mineure avec M. Léonard Vialle, conseiller du roi et son avocat au même siège. — Déclaration de François de Murât, baron du Monestier, tiers saisi, à la requête de Roux Léomy, marchand de Clermont, au préjudice de Grégoire-Antoine de Murât, son frère. — Plainte de messire de Gimel, capitaine d'artillerie, habitant en son château de Tudeil, contre Rivière, huissier royal à Beaulieu, pour restitution de titres utilisés dans un exploit. — Plainte en défaut de Jean Pouleau, dit Trompette, maître maréchal ferrant expert, contre J-Baptiste Baluze, huissier royal. — Requête de Léonard Chammard, notaire royal à Seilhac, aux fins d'enregistrement de ses provisions de greffier « pour les affirmations de voyage en la justice de La Gorce ». — Nomination de M<sup>e</sup> Barthélémy Deyzac, commissaire aux droits seigneuriaux, comme notaire chargé de recevoir les actes de foi et hommages, aveux et dénombrement envers Marie Stanislas, marquis de Boisse, vicomte de Treignac, baron d'Ayax, comte de la Bachellerie, officier supérieur de la gendarmerie. — Antoinette Garinot, de Vialles, contre M<sup>lle</sup> de Farges de Monteau, à Bort ; paiement des legs du sieur de Malessagnie. — Le R. P. Antoine Pouchon, supérieur des Minimes de Bort, contre le sieur Rixain, juge de Roussille ; arrérages de rente. — Appointment entre le vicomte de Sédière, aide de camp de Mgr le duc de Mouchy, et M. l'abbé de Rastais, chanoine syndic du séminaire de Tulle ; construction d'un mur près de l'étang. — Demoiselle Madeleine Darluc, contre Ignace Reignac, notaire royal à Tulle ; construction d'un réservoir dans un pré « pour recevoir les eaux du chemin du village du Trech ». — M<sup>e</sup> Jean Monteil, seigneur de la Vergne, conseiller honoraire au présidial de Tulle, contre Symphorien Vergne, chirurgien juré ; intérêts en litige. — Assignation au nom de l'abbé de Rastais contre Antoine Chaumont, commissaire en droits féodaux, afin de justifier de toutes les sommes provenant de la perception des cens et rentes pour la dame de Terriou de la Chassagne ou messire de Corbès, écuyer, son mari. — Déposition de Louis-Marie-Joseph de Lentillac, comte de Sédières, au sujet du prétendu testament de feu François-Mathurin de Sédières, en faveur de son fils cadet. — Appointment entre Jean-Baptiste Soleilhet, docteur en médecine, et les sieurs Jean Dejean ; battage de gerbes. — Jean-Baptiste Dupuy de Lafarge, contre Jeanne Cisterne et Bernard Daudet, bourgeois de Meymac ; frais de procédure. — Déclaration par

le sieur Brice Bataille, juré priseur, vendeur de biens meubles, de ses ventes et saisies pour les créanciers du sieur Delfau, négociant à Tulle. — Jugement contradictoire rendu entre François Ducher, marchand de Tulle, messire de la Praderie, écuyer, et le sieur Ducher de St-Léger ; règlement d'un billet. — Etat des revenus du prieuré, des offices claustraux et petit couvent du monastère de St-Angel, remis par Dom J-Baptiste Courtain, prieur, à M. Philippe-Auguste de Rouhault d'Assy, prieur commendataire, sur assignation conforme à l'arrêt du Grand Conseil. — Jean-Baptiste Chadebech, seigneur du Madiolet, contre François Lachèze, vicaire perpétuel de Sornac ; dîmes. — M<sup>e</sup> Mornac de Badour, curé de St-Dézery, principal du collège d'Ussel, contre M<sup>e</sup> Brivac, avocat, syndic de la communauté des prêtres d'Ussel ; somme de 270 livres provenant du sieur de la Chabane, que le comparant n'a pu placer. — Messire Jacques-Joseph Soustre, seigneur de la Goutière, contre les tenanciers des Vergnes, Peuch, etc. ; redevances diverses. — Caution juratoire de Joseph Gasquet, notaire royal, syndic de l'hôpital de Beaulieu, pour une provision de 600 livres adjugée à cet établissement, etc.

B2186 bis. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier

1789-1790 — Audiences du siège présidial de Tulle, tenues par devant M. Dufraysse de Vianne, conseiller du roi, doyen audit siège, assisté de MM. St-Priech de St-Mur, lieutenant général de police, Audubert, lieutenant criminel, de Bourguet, de Braconnât, de Loyac, Lacombe du Roussel, etc., conseillers, Vialle et Melon du Pradou, avocat du roi. — Jean-Baptiste La Selve jeune, chirurgien, contre Jacques Bachelerie. — Pierre Tramond, dit Combes, contre Géraud Simon et Gabriel Salles, huissier royal ; créance. — Jean-Joseph Brival de Lavialle, syndic de la communauté des prêtres d'Ussel, contre M<sup>e</sup> Mornac de Badour, curé de St-Dézery ; paiement d'intérêts. — M<sup>e</sup> Crauffon, avocat en parlement, contre les Bénédictins de Beaulieu ; afferme. — Joseph Rigail, notaire, contre Germain Gaspard Rixain, juge de Roussille ; condamnation aux dépens. — Sieur Lallé, bourgeois, contre le sieur Trech ; billet. — J-Georges Chauzeix de Laprade, curé de Moustier-Ventadour, contre J. -Baptiste Chadebec, seigneur du Madiolet ; billet. — Claude Lacour, marchand, contre le sieur Ballet ; règlement de comptes. — Pierre-Alexandre de la Mazorie, baron de Soursac, contre demoiselle Boy de Lacombe, et son père, seigneur de Roussille, secrétaire du roi ; avération de billets. — Jean-Baptiste de Loyac, seigneur de la Bacheberie, etc., contre J-Baptiste Dufaure, notaire royal ; rente annuelle payable au château du Breuil. — Les religieux de l'abbaye de Bonnaigue, contre François Vacher et consorts ; rétention de cause. — M<sup>e</sup> Brival, avocat, syndic de la communauté des prêtres d'Ussel, contre Louis Savargeix ; rente annuelle. — Jean Soubrane, marchand, contre Jeanne Téreygeol, veuve Vieillemare ; avération de signature. — Jean-Mercure Filliol, bourgeois, contre Jean Fourcher, marchand ; rétention de cause. — Antoine Malmonteil, contre François Pradel ; billet. — Bertrand Padilac, contre le sieur Redon, marchand ; vente de bœufs. — Jean Reignac, curé de St-Sylvain, contre Antoine Chavageat, chirurgien ; redevances de vin. — ; Pierre Leignac Desfarges, bourgeois, contre Louis-Marie die Lentillac, comte de Sédières ; paiement de 213 setiers de blé. — Marie-Thérèse d'Hautefort, veuve du baron de Felet, contre Jean-Joseph Lespinasse, seigneur de Pebeyre, capitaine au régiment de Lyonnais Infanterie ; désignation d'expert. — Jean Vauzanges, huissier, contre messire de Lasserre, écuyer ; billet. — Louis Bossuet, tailleur d'habits, contre Jérôme Méreville, père et fils ; confirmation de la sentence du juge de Bort. — M<sup>e</sup> Mary, procureur d'office à Meymac, contre François de Monamy, seigneur de Mirambel ; paiement de 200 livres. — Règlement pour les huissiers et sergents du siège présidial de Tulle, qui seront tenus de servir le public ponctuellement, de donner eux-mêmes les copies des actes qu'ils feront, de ne porter au marché, aucun des objets exécutés, etc, sous peine d'une interdiction de trois mois. — M<sup>e</sup> Jean Bassaler, notaire royal, contre Jean Fourcher ; billet. — Géraud Florentie, fondeur d'étain, contre Jacques Linard ; billet. — Martial Mirât, juge de Lagorce, contre Léonard Chammard, notaire royal : billet. — Antoine Bernard, tisserand, contre Michel Savigné, maître ès-arts ; condamnation de l'appelant. — Jean-Marc Galand, bourgeois, contre messire Bernard Goudrias de Nussac, trésorier de France ; renvoi des parties devant le parlement de Bordeaux. — Pierre Monbazet, marchand boucher, contre le baron de Mirambel ; billet. — Victor Bosdevès et Michel Chesse, contre Joseph Parel d'Espeiruc de la Chafonie, capitaine du corps royal

d'artillerie, lequel obtient gain de cause. — Sieur De-près Duleyris, conseiller du roi au présent siège, contre Léonard Duroux ; ferme du moulin d'Inbazolle, — Jean-Baptiste Lantourne et Martial Puyaubert, marchands, contre M<sup>e</sup> Ballet, curé de Champagnac-la-Noaille ; billet. — M<sup>e</sup> Jacques Estorges, avocat en la cour et greffier en chef, contre le sieur Salviat ; billet. — Le sieur Duval, marchand, contre messire Chabrignac de la Jante, écuyer ; fournitures de marchandises. — Gabriel Leteil, contre Marie-Jeanne Terriou de la Chassagne, femme de messire du Bois de Corbès, écuyer ; billet. — Pierre Albier, marchand, contre Antoine Veysières, dit Vialaneix ; ferme de la prévôté de Clergoux. — Le sieur de Lavaysse de la Pommerie, frère, contre le sieur de la Pommerie, fils ; annulation de la sentence du sénéchal de Ventadour. — Jean-Baptiste Brun, curé de Margeride, contre Georges Chastagnou, marchand de Bort ; sous-seing privé. — Pierre Besse, bourgeois, contre Peschadre frères et sœur ; paiement de 115 livres. — Jean-François et Léonard Dinematin, bourgeois, et M<sup>e</sup> Mary, seigneur du Chassaing, mineur, avocat en parlement, et Léonard Lachaud ; règlement de comptes. — Joseph Lacroix, contrôleur des actes, contre le sieur Puyraymond, bourgeois ; contrat d'obligation. — Messire Charles de Clary, doyen du chapitre cathédral de Clermont-Ferrand, baron de Saint-Angel, contre le sieur Pertuis, marchand ; billet. — Léonard Lallé, contre Antoine Estrade, curé de Roziers ; mainlevée du blé déposé au grenier du presbytère. — Antoine Sautarel, vicaire de Perpezac-le-Noir, contre M<sup>e</sup> Ardant, curé de St-Martial-de-Gimel ; portion congrue. — François Chalviniac, marchand, contre les sieurs de la Pommerie ; règlement de comptes. — Jeanne et Marie Soulier, etc., contre M. de Tournemire, tuteur de M. de Bort de Pierrefitte ; provision alimentaire. — Pierre Besse, bourgeois, contre Jean Broussouloux ; exploitation d'un domaine. — Anne Foucaud de Montichard, contre le sieur Lespinasse, prêtre ; billets. — La dame de Boy Bellan, veuve Roche, contre le sieur Lespinasse aîné, capitaine au régiment de Lyonnais ; billet. — M. Mornac de Badour, curé de St-Dézery, contre M. Chambon, prêtre, et M. Monlouis de Laval, procureur de la municipalité d'Ussel ; comptes. — Charles Chauzeix de Laprade, maire de Tarnac, contre Antoine Vareille ; paiement de 546 livres. — Lachèze, huissier, contre Georges et François de Ginès ; paiement de pension. — M<sup>e</sup> Gabriel de Clédât, prieur de St-Jean de Bort, contre Léonard Pouget et les sieurs Pélissier ; droits de lods. — M<sup>e</sup> Diouzidou, notaire et procureur à Ussel, contre le sieur Chanet ; rétention de cause. — Antoine Madelmont, contre Jean Vareille et Antoine Neuville ; estimation par experts, etc.

B2187. (Liasse.) — 2 registres, 93 pièces, papier

1654-1790 — Cueuille (Juridiction de) : Antoine Saigne, contre Léonard Tintignac ; règlement de comptes (1742). Donzenac (Juridiction de) : Bail des revenus de Marie Peyrodes, pupille de François Froidefond, sar-getier (1766). — Remise par M<sup>e</sup> François Vincens, chirurgien, de son rapport sur les blessures de François Bergeal (1767). Gimel (Juridiction de) : Antoine et Eymard Meneyrol, frères, contre Jean Maruc et Léonard Verdier, débiteur saisi ; mainlevée de rentes diverses (1775). — M<sup>e</sup> François de St-Prieuch, seigneur de St-Mur, lieutenant général de police de Tulle, contre Léonard Veyre et Antoine Ceaux, condamnés aux dépens. — Jean Bouysse, contre Jacques Pinardel ; prêt (1779). — Gaspard Travers, marchand voiturier, contre Dominique Treuil, marchand ; billet. — Jean Jos, contre Jean Cacal et Jeanne Teste, conjoints ; contrat de cheptel. — Pierre Alleyrat, bourgeois, contre son neveu, aubergiste à l'Habitarelle ; procédures, expertise des immeubles provenant de la succession de Martial Alleyrat (1780). — Requête de tutelle par la veuve de Léonard Verdier, en faveur de ses quatre enfants mineurs. — Antoine Couderc, laboureur, contre Jean-Baptiste Bachelerie, praticien ; billet. — Pierre Combastet, contre Pierre Fez ; saisie et vente de meubles. — Antoine Valade, garçon de service, contre Baptiste Bachelerie ; salaire. — Etienne Buisson, contre Jean-Baptiste Bachelerie ; billet. Hors (Juridiction des) : Requête d'Antoine Soulier tendant à se faire attribuer par ses neveu et nièce le tiers des biens meubles et immeubles laissés par Antoine Soulier, son père. Hublanges (Juridiction d') : Jean Dullier, sergent royal, contre Joseph Brudieu ; billet (1777). — Léonarde et Martial Desgeorges, contre Jean Rafy et Léonarde Leyniac, sa femme ; paiement de rentes sur les ténements d'Hublanges et Dignac, suivant deux reconnaissances de 1358 et 1434 (1778). — Jean Verdier, marchand, et Dominique Leyniac, domestique, contre le précédent ; contrats d'obligation (1779). — Léonard Giraudie, contre

François Neyrat ; dette. — Le sieur Brudieu, contre Jean Verdier ; billets. — Jean Massoulier, marchand, contre le sieur Brudieu, bourgeois ; billet (1780). — Marie Leyniac et Jean Rafy, conjoints, contre Toinette Tronche et Jean Pimond ; appointment. Manmont (Juridiction de) : Jean Charny, contre François Brunot ; obligations (1694). Roussille (Juridiction de) : Entre Antoine Robert et Jean Estrade, marchand d'Egletons ; règlement de 598 livres souscrites en 13 billets (1689). — Enquête au sujet de Marguerite Monteil, accouchée d'un enfant mort-né, enseveli dans le jardin paternel, art-village de Robert (1703). — Pierre Bargy, maître apothicaire à Egletons, contre Pierre Besse, tuteur de Jacques Robert ; créance de messire Charles-François de Malvin, seigneur de Montazet, habitant au château de Maumont, légataire universel de M<sup>e</sup> Jean Boy, juge de la Chapelle-Spinasse et de Montaignac (1727). — Léonard Brugeat, procureur d'office de St-Yrieix, contre divers particuliers du village de Robert ; empiétements (1744). Sadroc (Juridiction de) : Pierre Fontaine, contre Pierre Soulier ; obligation (1778). — Pierre Devaux, cabaretier, contre Anne Garde, veuve d'Elie Tronc, sonneur de cloches ; vol. St-Aulaire (Juridiction de) : Jean Dufour, Pierre Vialle et Jean Pestourie, contre le sieur Damarzit ; défaut (1774) St-Avid et Favors (Juridiction de) : Jean Delbos et Jeanne Fage, contre Jean Salesse ; rentes (1774). — Louise Chaminade et Henri Chaumeil, contre Jean Delon ; provision alimentaire (1775). — François Antignac, demandeur en tollissement d'inhibitions, contre Françoise Estrade et Jean Farge, conjoints. — Antoine Laval, dit Flouquet, contre Pierre et Etienne Peyroux ; vente de pacage (1776). — Léonard Barral, contre Léonard Chaumeil, dit Boulade ; afferme. — Jean-Martin Laselve de Bity, tuteur des enfants de feu messire Brossard de la Farge, contre-Pierre Bourg, gendre de Jean Barraï ; obligation — Bonaventure Mougenc, seigneur de Saint-Avid, coseigneur de Favars, contre Antoine Soulier, maître charbonnier, principal tenancier du Chastanier ; arrérages de rente (1778) ; — contre Antoine Verlhac et Léonarde Delon, tenanciers au Sousmestas ; idem. — Jean Laval, cabaretier, contre Pierre Bouisset, dit Favarou ; comptes. Salon et Masseret (Juridiction de) : René Gagnard, marchand ambulant, contre les nommés Mazin et Blanc, boulangers, Levelier, aubergiste ; amendes et saisie du pain vendu au-dessus de la taxe (1789). — Antoine Pinaud, laboureur, contre Pierre Arnaud ; règlement d'intérêts. — Lettres patentes accordant à J-Jacques Piquet, mineur, la libre administration de ses biens (1790). — Léonard et Peyronne Frachet, contre Guillaume Frachet dit Minette ; désignation d'experts. — Etienne Chamonie, tailleur, contre Léonard Tenèze, laboureur ; clôture de terrains. — François de Beaune, contre Jean Hilaire et autres tenanciers, pour paiement d'arrérages de rente. — Léonard Joyet de Lavergne, contre Guillaume Golfier. — Guillaume Bayard, tuteur des mineurs de feu Jean Lanot de Barrade, contre Joseph Bessas Lafon. — François de Beaune, contre Jean Dubois et les tenanciers des Moulins ; arrérages de rentes. Servières (Juridiction de) : Bertrand Destève et Marguerite Noailles, contre Pierre Ceyrac, écuyer, paroisse de Bassignac-le-Haut ; billet, prêt sur hypothèque (1735). Védrennes (Juridiction de) : Léonard Soulier, contre Léger Cabot ; règlement de comptes (1654). — Procès-verbal de Joseph Savondy, sergent ducal, contre Martin Monteil ; injures et menaces lors d'une saisie (1669). Veilhans, Veyrat et St-Cirgues (Juridiction de) : Déclaration de grossesse par Marie Jougounoux, servante chez Jean Lucot, marchand (1776). Veyrières (Juridiction de) : Emancipation de Dominique Monteil par son père (1688). — Requête de Simon Bordes aux fins d'obtenir les  $\frac{3}{4}$  de l'héritage de son oncle.

B2188. (Registre.) — 188 feuillets, papier

1777-1790 — Registre des ordinaires de l'abbaye royale de Leyme (Quercy).

B2189. (Registre.) — 20 feuillets, papier

1777-1790 — Registre des défauts de ladite abbaye.

B2190. (Liasse.) — 64 pièces, papier

1744-1770 — Exploits de Jean-Blaise Perpezat, huissier au sénéchal d'Ussel, habitant à Tulle. — 1-2. Assignation contre Jean Chaneux, paroisse d'Espagnac ; bois vendu à raison de 20 sols la brasse, par Antoine Gaud, marchand de bois (1744). — 6. Signification d'opposition faite à M<sup>e</sup> Clare, curé de St-Martial-de-Gimel, par Etienne Dunaud, contre la bénédiction nuptiale de son fils avec

Marguerite Faugères, en attendant l'arrêt du Parlement de Bordeaux (1746). — 7. Exécutoire de dépens contre Jean Burin, seigneur de St-Pardoux, à la requête d'Antoine Besseyne, greffier au bailliage de Murols (17. 56). — 8. Quittance par le sieur Duval de 33 l, 12 s. données en acompte à M. de La Feuillade (1757). — 11-13. Sommations à la requête d'Ignace Reignac, bourgeois de Tulle, ancien fermier du village de Faugères, paroisse de Naves, appartenant à la grande prévôté de l'église de Tulle, pour exécution de sentence (1764). — 14. Assignation contre la veuve Laval et Pierre Delbos, chaudronnier à Tulle ; contraintes. — 17. Jeanne Dubois, contre Louise Bussière, veuve de Jean Farge, paroisse de Naves ; restitution de biens. — 28. Quittance du sieur Dubost, de Tulle, de la somme de 49 l., 20 s., provenant d'une vente effectuée à sa requête par J. Perpezat, huissier (1768). — 29. Jean et Léonard Hospital, contre Jean et Pierre Bach, dit Touniquet ; appointment devant la juridiction ordinaire de la grande prévôté de la cathédrale de Tulle. — 31. Sommutation adressée au sieur Ramade, chirurgien de Beynat, sur la requête de Blaise Perpezat ; règlement d'honoraires (1769). — 37. Jean Gorse, contre Martial Queyrie, paroisse de Naves ; comptes (1770). — 40. Blaise Perpezat, contre la demoiselle Queyrie, femme du sieur Villardard ; frais d'exploit (1771). — . 43. Jean-Blaise Perpezat, a très pauvre huissier ducal », contre messire Jean de Fénis, seigneur de la Feuillade, baron de Gouzon, président du présidial de Tulle, et Marie Juge de Labesse, sa veuve. — 52. Comptes, mémoires, demandes d'extraits d'actes et pro deo, attendu l'attestation de pauvreté du suppliant par M. de St-Prieuch, lieutenant général de police à Tulle, portant « que le sieur Jean-Blaise Perpezat, autrefois marchand drapier de ladite ville de Tulle et natif d'icelle a eu beaucoup de malheur et qu'il est pauvre et hors d'état de se faire payer... et qu'il y a de la charité à le secourir ». Etc.

B2191. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier

1722-1727 — Registre des amendes, tenu par le sieur Froment, receveur des droits réservés à Tulle. — Consignations de sommes effectuées par François Froment, procureur de Martial Fénis, marchand (1 v°) ; — Léonard Lignareix, marchand, pour appointment rendu en l'ordinaire de Mirambel (2) ; — Jean Vitrac, bourgeois de Bordeaux, pour appel interjeté par Jeanne de Vaurillon, veuve de J-Baptiste Lagarde (2 v°) ; — demoiselle Jeanne de Plasse, veuve du sieur Fleysac, pour appel interjeté par le sieur Leyniac, de la juridiction ordinaire de Beaumont (3) ; — Martin Brousse, marchand, pour l'appel de dame Faugeras (4) ; — Guillaume Mententam, maître chirurgien, pour appel d'une ordonnance du sénéchal d'Uzerche (4) ; — Vincent Ballet, maître apothicaire, pour appel de la sénéchaussée de Ventadour (4 v°) ; — Pierre Dexpert, bourgeois de Bonnesaigne, ordinaire du prieuré de Saint-Angel (5) ; — dame Benoite de Limoges, femme de Pierre Esclafer, écuyer, seigneur de Chaunac, capitaine des grenadiers au Régiment de Berry, ordinaire de la Roche (6) ; — Mre Guillaume de Juillard, grand prévôt de l'église métropole de Toulouse, seigneur de Bar, Cazillac, St-Clément, etc., ordinaire de Cazillac (6) ; — Jean et Guillaume Moulin, père et fils, pour appel interjeté par Martial Peyrat, maître chirurgien (6 v°) ; — Pierre Jaucen, bourgeois, ordinaire de Tulle (6 v°) ; — Guillaume Salis, maître chirurgien, ordinaire de Boit (8) ; — M<sup>e</sup> Jean Bergeaud, prêtre communaliste de l'église de Reilhac, ordinaire de Reilhac (8 v°) ; — messire François de la Barre, seigneur de St-Germain (9 v°) ; — M<sup>e</sup> Grenier, juge de Lestrage, ordinaire de Lestrage (10) ; — Me. Pierre de la Geneste, curé de la Vinadière, pour appel interjeté par Etienne Ninaud, marchand (10 v°) ; — le seigneur de St-Mur et demoiselle de Chabaniel, sa femme, pour appel interjeté par Julien Chasal, sieur du Brigouleix (11) ; — M<sup>e</sup> Joseph Chouchet, avocat en la cour, pour appel interjeté par Jean Espinat (12) ; — Mre Jean de Limoges, écuyer, s<sup>r</sup> de la Violèze, ordinaire de la Roche ; — demoiselle Catherine Terriou, veuve de Jean Lacroix, bourgeois, sénéchaussée ducal de Ventadour (12 v°) ; — M<sup>e</sup> Jean du Repaire, écuyer, s<sup>r</sup> de Beauclair, et demoiselle Marianne Dufaure, sa femme, pour appel interjeté par François Dufaure, s<sup>r</sup> de Masmalet (13 v°) ; — messire Louis-Auguste de Bourbon, marquis de Malauze, baron de Favars, etc., à la poursuite de Philippe Dumont, son receveur (15) ; — D. -J. -Baptiste Duclou, syndic de l'abbaye de Meymac, de l'ordinaire de Bellechassagne (15) ; — demoiselle Marguerite de la Salle et Charles Salsac, son mari ordinaire de Valette (15) ; — Aymar Dembès, marchand papetier, ordinaire de Tulle (16) ; — Elie Ebral, ancien gendarme du roi, de la prévôté de Tulle (16 v°) ; — Jean Nougén,

notaire royal, et son fils, ordinaire de La Roche (17 v°) ; — Jean Cosme du Chassaing, avocat en la cour et juge d'Obazine, ordinaire d'Obazine (18) ; — M<sup>e</sup> Ant. Destève, avocat, ordinaire de la baronnie de St-Angel (18 v°) ; — D. Jacques Bourges, religieux de l'abbaye d'Uzerche, prieur de Salon, du sénéchal d'Uzerche (19 v°) ; — J-Baptiste Mercadier et Jeanne de Materre, du sénéchal de Turenne (19 v°) ; — Jean Surrauste, avocat ordinaire de Carbonnières (21 v°) ; — Jean Combraille, prêtre delà communauté de St-Pierre de Tulle, du sénéchal de lad. ville (22) ; — François Dufaure, s<sup>r</sup> du Masmalet, du sénéchal d'Uzerche (22) ; — Gabriel Brivezac, bourgeois ordinaire de Tulle (22 v°) ; — Mre Antoine de Fontanges, seigneur du Chambon, ordinaire du Chambon (23) ; — M<sup>e</sup> Clément de Gaye, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel de Brive, de l'ordinaire d'Obazine (23 v°) ; — demoiselle Marguerite Fraysse, veuve de Barthélémy Peschel, bourgeois ordinaire de la prévôté de Tulle ; — etc.

B2192. (Liasse.) — 1 cahier, 13 feuillets, papier

1652 — Bort (Juridiction ordinaire de). — (Antoine Yvernât, bailli, Pierre Dalbois, seigneur du Montroux, avocat au parlement, juge ordinaire) : Défauts : pour le sieur de Montroux contre Marguerite Cealve, Georges Amalvy et divers ; — contre Jacques du Moulin et Jean Durif ; — contre Antoinette Dulac, veuve de François Péliissier ; — contre Gaspard Peyrouton, maître chirurgien ; — contre Marie Dauliac, veuve de Guillaume Marriau, et Anne du Moulin, veuve de Jean Dauliac ; — contre Etienne Carstourie, tailleur ; — contre Jeanne Dulac, veuve de Pierre Monteil ; — contre Jean Prévôt, fils ; — contre M<sup>e</sup> Pierre Bru, chirurgien ; — contre M<sup>e</sup> Jean Durif, prêtre, et Jean son frère, tailleur ; — contre Jean Rodde, trompette du Roi. — Etc.

B2193. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 86 pièces, papier

1664-1786 — Egletons (Juridiction d') — M<sup>e</sup> Bernard Gaye, prieur d'Anglars et curé d'Egletons, contre Gabriel Val et Simon Veysières ; saisie (1673). — Jean Estrade, marchand d'Egletons, contre François Robert ; obligation de 598 livres (1692). — Messire Dominique de Bardoulat, seigneur de la Salvanie, président trésorier général de France en la généralité de Limoges, contre Pierre Mayadou et consorts ; mainlevée des sommes dues à la succession du sieur de la Salvanie, curé de Chaumeil (1694). — Léonard Brette contre Catherine Veysat ; legs en litige (1664-1722). — Jean Terriou, héritier de M<sup>e</sup> Pierre Terriou, curé de Soudeilles, contre François Bobert ; obligé (1729). — Extrait mortuaire de Jean Terriou, juge de St-Yrieix, époux de Marie Chas-seing (1759). — M<sup>e</sup> Bernard Lacroix, ancien procureur fiscal de Ventadour, contre Jacques Robert, laboureur ; obligation (1759-1761). — Joseph Tramond, ancien fermier de la chàtellenie d'Egletons, contre Marie Joux, le sieur Guillebau, bourgeois, et consorts ; rentes (1775). — Pierre et Madeleine Vedrennes, sa fille, contre le sieur Louis Talin ; assignation en paiement. — François Bordes, contre Léonard Treinsoutrot ; cession de droits pour 320 livres (1778-1785). — Catherine Loche et Jean Valade, contre Anne Loche et Jean Dejarat, conjoints ; legs (1772-1786). — Etc.

B2194. (Liasse.) — 35 pièces, papier

1766-1788 — Meymac (Juridiction de). — Estimation, pour partage, des biens de feu Joseph Manzagol, de Neuvic. — Nomination de Jeanne Chèze comme curatrice des biens de Jean-Baptiste Labesse, son mari, atteint de démence. — Antoine Chaufour, maître en chirurgie, et demoiselle Gilberte Périer, sa femme, contre Jean-Baptiste Celerier et Rose Chaufour, conjoints ; succession du sieur Léonard Chaufour, etc.

B2195. (Liasse.) — 42 pièces, papier

1750-1788 — Treignac (Juridiction de) : M<sup>e</sup> Jean Dachaud, curé de Grandsaigne, contre Charles Chadabec et Antoine Sénéjoux ; dispute et voies de fait (1750). — Exploit d'assignation en garantie dressé à la requête de Pierre Lestang contre Jammet Bourg et Catherine Mazaleyrat (1759). — Léonard Bourzac, sieur du Vaubourzeix, contre Jean Pradalou et Marie Orluc ; contrat de cheptel, (1766). — Défaut pour Pierre Thévenot et Marie Mauche, contre Léonard et Antoine Bessette et messire Gilbert Marin de Joussineau, seigneur des Oussines et de Fayat, paroisse de St-Merd ; saisie. — Jean-Baptiste Lignareix, bourgeois d'Orluc, contre Jean Senut, marchand, qui lui avait

confié de l'argent pour ses associés, (1767). — Pierre Larquetou, contre Joseph Bussière ; compte de cheptel (1769). — Léonard Delasaille et Marie Pradelou, contre François, Marie et Jeanne Pradelou, mineurs ; désignation d'un curateur (1770). — Requête de Jean Dupuy, artisan de Treignac, paroisse de St-Martin-des-Eglises, pour voir procéder au bail judiciaire des fruits et revenus dépendant de la succession de Jean Mazoyer, son beau-père (1779). — Information faite à la requête de Georges Cheype, laboureur, contre Jacques Cary, meunier, paroisse de St-Hilaire-les-Courbes, pour menaces et violences (1781). — Hilaire Barrière, contre Marie Magnaval, veuve d'Hilaire Souvant ; différends de tutelle (1787). — Dame Marie-Madeleine Ruben, assistée de messire François de la Vareille, son mari, garde du corps du roi, contre Antoine, Roger et Marianne Leynia, conjoints, et M<sup>e</sup> Etienne Besse, curé de St-Hilaire-les-Courbes ; jouissance d'un domaine dans la paroisse de Chamberet.

B2196. (Liasse.) — 17 pièces, papier

1656-1781 — Turenne (Prévôté de) : Interrogatoire de Jean Champagnac, en présence de M<sup>e</sup> Antoine Valon de la Joffrie, conseiller du roi lieutenant civil et criminel de la prévôté royale de Turenne ; rixe (1781). Ventadour (Juridiction de) : Léger Cabot, contre Léonard Soulier, tuteur de Denise Lestang, et Martin Montail ; mainlevée de la somme de 15 livres (1656). — Information, à la requête de Simon Lacroix, sieur de Crespel, pour injures et violences à l'égard de demoiselle Fraisse, sa femme (1696). — Extrait du verbal de « l'incendie presque générale arrivée en la ville d'Eglaittons » (19 mai 1711), par lequel M<sup>e</sup> Henri Capoulet, prêtre, auparavant notaire, procureur et greffier de Maumont, déclare « avoir bruslé tous les papiers qu'il avoit dans son cabinet, plus plusieurs billets, lettres... qui luy avoient esté baillés en sa faveur par le sieur de Pesseville curateur du seigneur marquis de Maumon, de la dame de Maumon religieuse à Ste-Claire de Tulle ». — Catherine Peuch, contre Jean Salles et Anne Couquary, métayers au domaine de Mérignac, appartenant au sieur de la Beyssarie ; provision alimentaire (1717). — Marie Vedrenne, veuve de Bernard Robert, « pauvre femme de l'état de labeur », contre M<sup>e</sup> Guillaume Estrade, notaire et procureur de la ville d'Egletons ; saisie tortionnaire (1725). — Jeanne Battut et Jean Chapelle, son gendre, contre Claude Marton. — Etc.

B2197. (Liasse.) — 4 pièces, papier

1675-1751 — Sénéchaussé de Tulle. — Guillaume Loyac, compagnon papetier, détenu dans les prisons royales contre M<sup>e</sup> Jean Peyrat, médecin ; requête de fourniture « du pain du roy », en attendant sa mise en liberté. — Jean Aigueperse, contre Guillaume Treins et Françoise Bardot, conjoints ; délibération de M<sup>e</sup> Borie Desrenaudes, à la suite d'une procédure entamée devant la seigneurie de Lestrangle.



## Supplément à la série C

C3 bis. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin. 9 pièces, papier

1629-1771 — Réclamation du sieur Jean Melon, au sujet du rôle de ses impositions, où les plus riches sont « cotisés aux modiques sommes à cause de leur autorité ». — Quittance de la somme de 810 livres pour le paiement du droit de francs-fiefs dû par M<sup>e</sup> Dumirat, avocat en parlement. — Nomination de collecteurs. — Rôles de la taille. — Etc.

C32 bis. (Liasse.) — 21 imprimés, 5 pièces, papier

1735-1755 — Levée de la milice dans les subdélégations de Bort et de Neuvic ; M. Milanges subdélégué : — listes, état des exemptions, instructions du comte d'Argenson, tirages au sort, etc.

C274 bis. (Liasse.) — 7 cahiers, 4 pièces, papier

1743-1769 — Fragments de palpes et de relevés de fonds concernant les paroisses suivantes : Bar, St-Germain-es-Vergnes, St-Hiaire-Foissac, Marcillac-la-Croisille ; tenement du Suquet, tènements du Batut et du Chevron, dépendant de M. de Braquillanges, seigneur de Mortegoutte, de Larvaux Soubrane, à la rente foncière et directe du prieur de St-Pantaléon et autres dépendances à la rente de l'aumônier de la cathédrale de Tulle ; — St-Hilaire-Luc : égalation de rentes dues au prieuré de Moustier-Ventadour par Louis marquis de Fontanges, seigneur du Chambon, et autres cotenanciers ; — St-Julien-aux-Bois : tènement de Reix ; St-Mexant : tènement du Monteil...

C279. (Liasse.) — 3 cahier, papier, copie moderne (D'après des documents communiqués en 1893 par M. Aulard, professeur à la Sorbonne.)

1783-1784 — Rapports du commissaire du Ministre sur les opérations classaires de M. de Negré, commissaire du quartier de Bergerac en Bas-Limousin et sur diverses affaires concernant l'administration des subdélégués de la province du Limousin à Tulle, Uzerche, Brive, Beaulieu et ailleurs.

C280. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1667-1667 — Délibération des consuls de Meymac sur les Communaux.

## Supplément à la série D

D55. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 87 pièces, papier

1507-1788 — Prieuré-cure de St-Pardoux-la-Croizille. — Fondations, lièves et palpes, baux, etc. — 1. Copie de Pacte de foi et hommage de M<sup>e</sup> Ambroise de Manhac, curé de St-Pardoux, en faveur de noble Charles de Maumont, baron de la Roche, suivi de la transaction passée entre ledit seigneur et M<sup>e</sup> Jean de St-Salvador, curé, touchant leurs droits respectifs sur ladite paroisse (1507). — 2. Collation de la vicairie de Ste-Croix, fondée par Yves de Lestrangle, en faveur de Jean de Lantournes et de Jean de Vialar, prêtres (1515). — 4. Reconnaissances et palpes des rentes dues à la cure dans les tènements du Noyer et des Claris (1544)- — 5. Baux à ferme et à cheptel par Antoine Dubois, marchand de Tulle, fermier de la cure (1612). — 8. Testament de Jean Delort, maréchal, sur le point de partir en Espagne, ce d'où il craint « ne pas retourner et estre surpris de mort », léguant à l'église de St-Pardoux 3 livres de rente obituaire (1621). — 9. Enquête faite par M<sup>e</sup> Annet Donzenac, chanoine de St-Martin de Brive, officiai institué par l'évêque de Limoges pour informer au sujet de l'union de la cure de St-Pardoux au collège des Jésuites de Tulle (1621). — 11 Adhésion de Pierre Mitte, curé. — 14. Homologation par le Parlement de Bordeaux (1622). — 17. Legs par divers particuliers, d'une rente obituaire à leur intention (1630). — 23. Contrat de baillette de la métairie de St-Pardoux par Joseph Gauffreteau, recteur du collège de Tulle, en faveur de Léonard Florenty, paroisse de Clergoux (1631). — 27. Affermes de domaines par M<sup>e</sup> Antoine Dubès, Denis Lespaulard, Jean Martineau, syndics du collège (1636). — 31. Liève des rentes du Noyer et des Claris (1644). — 32. Afferme, pour 4 ans, du bénéfice de St-Pardoux au sieur Jean Fage, bourgeois et marchand de Tulle (1645). — 39. Liève des dîmes (1656). — 43. Quittance par les R. P. Jésuites, de la somme de 2000 livres reçue des maires et consuls sur les deniers de la ville pour agrandir leur collège (1663). — 44. Enquête touchant l'union de l'église de Chameyrat, d'un revenu moyen de 500 livres, au collège de Tulle (1674). — 74. Arpentement du domaine de St-Pardoux, fait par ordre de l'intendant (1749). — 80. Réparations au presbytère et à la grange du domaine du collège (1761). — 84- Déclaration de coupe de bois par M. Lafouchardière (1762). — 88. Afferme pour 9 ans des fruits et revenus du prieuré à M. Martial Floucaud de La Pénardille, bourgeois et négociant, demeurant rue de la Barrière, à Tulle (1781). — 90. Concession de terrain pour la construction d'un nouveau presbytère, (1788). Etc.

D56. (Liasse.) — 68 pièces, papier

1588-1790 — Prieuré-cure de St-Par-doux-la-Croizille. — Quittances du curé pour la portion congrue, pain, vin, luminaire. — Impositions. — Distribution de pain aux pauvres de la paroisse » par le fermier du Collège de Tulle. — Quittances de M<sup>e</sup> Coudert, principal du collège, pour la ferme du prieuré (1768-1769). — Saisie sur les revenus du prieuré. — Quittance de la somme de 927 l., 10 sols, payée par M. Floucaud Pénardille, fermier (1790). Etc.

D57. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 43 pièces, papier

1578-1777 — Prieuré-cure de St-Pardoux-la-Croizille. — Procès. — Procuration de M<sup>e</sup> Jean Libouroux, curé de Marcillac, archiprêtre de Gimel, contre Jean Dumas, acquéreur de son temporel (1578). — Défaut pour le syndic des Jésuites du collège de Tulle contre les tenanciers du Noyer (1634). — Requête du précédent au sénéchal du Limousin, portant défense aux habitants de Saint-Par-doux de retirer leurs gerbes avant vérification par ses fermiers. — Assignations pour défauts de paiement de dîmes. — Les R. R. P. P. Jean Babin et Jean Charon, recteurs du collège, contre M<sup>e</sup> Guillaume Lalaye, vicaire perpétuel de St-Pardoux, touchant la perception des dîmes du prieuré (1753-1754). — Les syndics du chapitre de la cathédrale de Tulle, contre M<sup>e</sup> Barthélémy Miginiac, syndic fabricant de l'église de Clergoux (1764). — Pierre Malaurie, fermier de la prévôté de Clergoux, contre messire Joseph Brossard de Coiral, écuyer, et messires de la Selve et de Berdoulat de la Salvanie, syndics du chapitre de l'église de Tulle (1777). Etc.

## Série I. E.

### Titres féodaux et titres de familles.

IE1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 91 pièces, papier

1530-1694 — Amarzit : 1. Vente par Raymond Goursat, dit le Nègre, à Jean Amarzit, dit Papelard, d'une terre dite dejos Lescura, sise au mas de Goursat, paroisse de Ste-Féréole (1530). — 2. Vente par Jean Couchard, du village de Martignac, à Jacques Amarzit, dit Pignot, de Ste-Féréole, d'un bois du territoire de Roche, mouvant du seigneur de St-Michel, moyennant 20 l., 5 sols t. (1588). — 3. Vente par Jacques et Denis Amarzit, frères, d'une maison à Louis Dijon, lequel l'a cédée à Étienne de Loubriac, sieur de la Chapelle, à Ste-Féréole (1591). — 5. Quittance de lods et ventes payés à Gilbert de Bar, seigneur de St-Michel, sur une grange acquise au village de Goursat par Denis Amarzit, praticien de Ste-Féréole (1604). — 7. Testament de M<sup>e</sup> Denis Amarzit (1632). — 8. Échange de terres entre le même et Géraud de Geoffre, seigneur de la Pradel-le (1633). — 9. Accord entre ledit et Thony Fourchas, touchant la source d'une fontaine au terroir del Tourondel (r635). — 10. Afferme d'un pré pour 3 années en faveur de M<sup>e</sup> Jean Verlhac le vieux, notaire royal (1638). — 11. Contrat de vente par Martial Amarzit à Jean Amarzit, prêtre, d'une terre dite del Chaut, terroir de Ste-Féréole, mouvante du vicaire de La Blanchie (juin 1557). — 16. Vente par Marguerite Vitrât en faveur de M<sup>e</sup> Pierre Amarzit, curé de St-Sernin et chanoine de Brive, d'une vigne au territoire del Bournac (1610). — 19. Reconnaissance par Jean Amarzit envers Guillaume Chastrusse, maître ès-arts, religieux de St-Pierre d'Uzerche et prévôt de Champsac, d'une terre appelée de Leymarie (juin 1597). — . 20. Reconnaissance par Jean Amarzit, bourgeois et marchand de Ste-Féréole, envers Charles de Bar, seigneur de Puymaret et St-Michel, coseigneur de Malemort, d'un domaine en boriage dans le village de Martignac (1606). — 26. Vente faite par Zacharie Algay en faveur de M<sup>e</sup> Jean Amarzit, juge ordinaire de Ste-Féréole, de tous les biens qu'il possède audit lieu, (oct. 1621). — 30. Quittance de M<sup>e</sup> Jean Amarzit pour la somme de 540 l. t. dont lui était encore redevable M<sup>e</sup> Denis Sahuguet, sieur du Vialard (1626). — 33. Transaction entre le même et M<sup>e</sup> Bernard Benoît, curé de Ste-Féréole, touchant l'irrigation du pré de Cros (mars 1631). — 36. Arrentement par Mgr. Jean de Genouillac de Vaillac, évêque de Tulle, au profit de M<sup>e</sup> Jean Amarzit, d'un fau et absine, terroir del Treulh (1634). — Transaction entre Géraud de Geoffre, seigneur de la Pradelle, et M<sup>e</sup> Jean Amarzit, au sujet de l'irrigation des prés Périgord et Lapradelle (avril 1634). — 42. Bail par M<sup>e</sup> Jean Amarzit à Jean et Géraud Mérigot, père et fils, d'une métairie à Ste-Féréole, pour être travaillée à moitié fruits et revenus pendant dix ans (1646). — 43. Vente en faveur de Pierre Amarzit « escoulier », fils de Jean Amarzit, par Girou et Antoine Bourilles, d'un lopin de terre au terroir de Bonni-fon (1604)- — 45. Afferme par M<sup>e</sup> Pierre Amarzit, conseiller élu en l'élection de Brive, de son moulin de Martignac, au profit d'Antoine Gouloumet (nov. 1640). — 48. Arpentement du tenement de Marliac (1644)- — 49- Cession par Pierre d'Amarzit et Géraud de Geoffre, sieur de la Pradelle, d'un pré par eux tenu en hypothèque de noble Louis de Bar, en faveur de Françoise de Piconal, femme de Guillaume de la Fayolle, seigneur de Champagnac, en échange de diverses terres (1646). — 51. Contrat de baillette et cheptel avec Jean Voujours, dit Boudras, à la Boudrierie (1648-1649). — 55. Remise et droits de rétention du pré de La Saulière par Antoine du Saillant, prieur d'Ussac et La Saulière, en faveur de Pierre Amarzit (1653). — 56. Remise par ce dernier à Jean Estrade, dit Bel, des cens et rentes dues sur le tènement de Vaujours, dépendant de la vicomté de Turenne (1656). — 58. Afferme par le même du moulin de Coulié, sur le Maumont (1658). — 59. Procès-verbal de criées et saisie des biens de Michel Redon, dit Serre, à Vaujours (juin 1660). — 60. Vente par M<sup>e</sup> Jean Gonossac, prêtre et filleul de l'église de Ste-Féréole, en faveur de Pierre Amarzit, d'un lopin de bois, au prat viel (1661). — 63. Reconnaissance par Pierre Amarzit, Antoine Verlhac, avocat, etc., en faveur de frère Étienne de Pradal, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie du Temple de Mons et la Vinadière, pour le village de la Chièze, suivant un arrentement de 1447 (1665). — 65. Bail à métairie de cinq années par Pierre Amarzit à Pierre Delon, dit lou pourchier, de son domaine de la Colomberie (1669). — : 66. Vente par Zacharie Algay, avocat, sieur de Martignac, à M<sup>e</sup> Gilibert Amarzit, fils de Pierre,

Amarzit, d'une rente foncière sur le tènement del Pandit (1651). — 68. Afferme par Jacques d'Amarzit, sieur de la Boudrierie, au profit de Pierre Verlhac, praticien, d'une chambre à Ste-Féréole (1678). — 70. Vente faite par Pascal Verlhac, sieur de la Mourettie, en faveur de Jacques d'Amarzit, d'une pièce de terre contigue aux tènements des sieurs de la Pradelle et Meynard (1681). — 74. Vente par M<sup>e</sup> Antoine Robert, prêtre de Ste-Féréole, en faveur de M. Jacques d'Amarzit, d'un bois de châtaigniers pour paiement de diverses sommes (1683) ; — 81. Vente par M<sup>e</sup> Jean Sicard, procureur en la juridiction de Ste-Féréole, à Jacques d'Amarzit, du pré de Froidefon (1688). — 87. Vente par Jean Peuch, tailleur, en faveur du sieur de la Boudrierie, d'une terre dite del Tourondel (1694). — 90. Accord entre Jean et Pierre Sicard, d'une part, et M<sup>e</sup> Martin Amarzit, avocat à Brive, de l'autre, au sujet d'une métairie à Coulié (1674). — 91. Vente par M<sup>e</sup> Martin Amarzit, en faveur de M<sup>e</sup> Jacques Gilibert de Sahuguet d'Amarzit, seigneur du Vialard, président au présidial de Brive, d'une terre au Peuch, movant de l'évêque de Tulle (1676). — ; 93. Prix fait d'une construction dans la maison dudit M<sup>e</sup> Martin Amarzit, au bourg de Ste-Féréole, moyennant 200 livres et un muid de vin (1689). — 94. Vente faite par Pierre Armandie dit Fournies, en faveur de François d'Amarzit, seigneur d'Espagnac, capitaine de cavalerie dans le régiment royal, d'une terre au Tourondel (1681). — Etc.

IE2. (Liasse.) — 15 cahiers, de 206 et 257 feuillets, papier

1350-1637 — Sahuguet (de). — Fol. 5 (mai 1539) : Reconnaissance de la moitié du domaine du Vialard à François de La Forestie, bourgeois et marchand de Brive, autorisé par Guillaume de Lanteuil, écuyer. — Fol. 8 (sept. 1549) : Vente du village du Vialard au seigneur de Lestang. — Fol. 10 v<sup>o</sup> (mai 1596) : Idem au sieur de Dury. — . Fol. 13 (janvier 1098) : Assignation faite au précédent, à la requête d'Henri de La Tour, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, pour le droit de lods et ventes. — Fol. 39 (sept. 1606) : Reconnaissance dudit village à M<sup>e</sup> Denis Sahuguet, conseiller en l'élection de Brive. — Fol. 57 (août 1607) : Rente au même d'une poule et de 2 sols t. pour une maison à Brive dite des Çordeliers, rue du chemin soutre, près la porte de Puyblanc. — Fol. 76 (février 1631) : Reconnaissance par les tenanciers du Vialard en faveur de Jacques Sahuguet. — Fol. 78 (avril 1631) : Reconnaissance des tenanciers forains. — Fol. 80 (juillet 1605) : Vente par Albert Noiret, sieur Dury, du village précédent à Mc Denis de Sahuguet. — Fol. g3- (décembre 1098) : Investiture du village du Vialard faite par Elisabeth de Massau, duchesse de Bouillon, vicomtesse de Turenne, en faveur du sieur de Dury. — Fol. 97 (août 1469) : Vidimus de l'hommage rendu à la prieure d'Albignac par Hélie de Lanteuil. — Fol. 99 (mars 1350) : id. par Pierre de Lanteuil. — Fol. 100 (juin 1614) : Hommage rendu à Jeanne de Badefol, prieure de Goyroux, par Antoine Chastaing, notaire royal, au nom de M<sup>e</sup> Denis Sahuguet, faisant défaut « à cauze du bruit de guère qui a coureu et court encores en ce pays de Guyene et danger que ledit sieur de Sahuguet pouroict encourir. ». — Fol. 108 (avril 162g) : Procès-verbal pour la réception de foi et hommage de la vicomté de Turenne en faveur de l'évêque de Limoges. — Fol. 115 (sept. 1540) : Dénombrement par Guillaume de Lanteuil, seigneur dudit lieu. — Fol. 126 (mars 1606) : Investiture d'une maison à Brive, quartier de la Jugie, au profit de Denis Sahuguet. — Fol. 139 nov. 1586) : Acquisition d'une maison au Vialard par Louise de Juge, femme d'Étienne de Lestang, lieutenant général aux sièges royaux de Brive. — Fol. 165 (mai 1632) : Contrat obligatoire de la somme de 2350 l. 10 s. due par Barthélémy Géraud, de Juillac, à M<sup>e</sup> Denis de Sahuguet. — Fol. 178 (juin 1633) : Transaction entre les religieuses de Ste-Ursule de Brive et messire Jacques de Sahuguet, seigneur du Vialard, touchant les droits légitimants de Jeanne de Sahuguet, sa sœur, professe audit couvent. — Fol. 187 (nov. 1632) : Testament et profession de la précédente à Ste-Ursule. — Fol. 204 (nov. 1633) : Quittance générale de la somme de 4368 livres t. payée au couvent par le sieur du Vialard. — Fol. 210 (juillet 1621) : Transaction entre M<sup>e</sup> Denis Sahuguet, sieur du Vialard, et Jean Sahuguet, sieur de la Rouye, son neveu, touchant la succession de Jacques Sahuguet, chanoine de St-Martial de Limoges. — Fol. 222 (mai 1635) : Vente par François Gualaup, praticien, et Géraud Gualaup, son fds, à Jacques de Sahuguet, sieur du Vialard, d'une maison à Brive, rue des Cordeliers. — Etc. Fol. 1 (4 oct. 1629) : Lettres patentes portant provision de l'office de contrôleur élu en l'élection de Brive au profit de M<sup>e</sup> Jacques de Sahuguet. — Fol. 15

(août 1606) : Assignation des habitants du Vialard pour hommage et redevances dues à M<sup>e</sup> Denis Sahuguet leur nouveau seigneur. — Fol. 17 (août 1613) : Arrêt du Parlement de Bordeaux renvoyant sans dépens les religieuses de Coyroux réclamant la moitié des dimes de Lanteuil et du Vialard. — Fol. 20 (mai 1609) : Investiture par noble Gédéan de Bas-signac, gouverneur de la vicomte de Turenne, en faveur de ME Denis de Sahuguet, de la terre du Vialard, acquise par lui d'Albert Noret, sieur de Dury. — Fol. 30-38 (1587-1622) : Quittances des sommes payées par M<sup>e</sup> Denis de Sahuguet pour l'exercice de son office de contrôleur des aides et tailles en l'élection de Brive. — Fol. 40 (dec. 1587) : Lettres patentes conférant au précédent l'office de l'un des deux contrôleurs conseiller en l'élection nouvellement rétabli à Brive. — Fol. 64 (nov. 1617) : Contrat de subrogation faite par Pierre Comte, de Brive, de l'office de commissaire des tailles des paroisses de Ste-Aulaire, Vars et Roziers de Juillac, en faveur de François de Sahuguet, écolier aux Jésuites de Limoges, représenté par demoiselle Jeanne Malcap de Lafaurie, sa mère. — Fol. 78 (mars 1622) : Adjudication et revente de l'office de commissaire des tailles et de l'impôt d. u sel dans les paroisses de Beyssenac, Boisseul, Ségur et Teillol, au profit de mre François de Sahuguet le jeune. — Fol. 92 (juin 1628) : Constitution d'une dot de 1500 livres par M<sup>e</sup> Denis de Sahuguet en faveur de Galienne, sa fille, religieuse à Ste-Ursule. — Fol. 95 (octobre 1630) : Testament de ladite, instituant héritier universel son frère Jacques de Sahuguet, conseiller en l'électipn de Brive. — Fol. 104 (1622) : Requête présentée à Mgr. Raymond de la Martonnie évêque de Limoges par Catherine de Capdeville, supérieure de Ste-Ursule, aux fins de pouvoir administrer son couvent sans l'aide d'un syndic. — Fol. 108 (janvier 1621) : Arrêt du parlement de Bordeaux autorisant ladite dame à recevoir les rentes dues au monastère avec le consentement du chapitre — Fol. 115 (février 1624) : Contrat de mariage entre Pierre Amartzit, sieur de St-Michel, conseiller du roi en 4<sup>e</sup> élection de Brive et Françoise de Sahuguet, fille de Denis de Sahuguet. — Fol. 125 (nov. 1625) : Quittance finale de la somme de 6000 livres, constituée en dot à ladite demoiselle. — Fol. 133 (juillet 1624) : Contrat de mariage entre Jacques de Sahuguet, avocat ès sièges, royaux de Brive, et Suzanne Dumas, fille de François Dumas, seigneur du Pradel, la Gauterie, etc., lieutenant général audit présidial. — Fol. 140 (juillet 1623) : Contrat de mariage entre M<sup>e</sup> Denis de Sahuguet, seigneur du Vialard, conseiller en l'élection de Brive, et Catherine de Durfort, veuve de Philippe de Turminy, écuyer. — Fol. 142 (octobre 1630) : Transaction entre Jacques de Sahuguet et Catherine de Durfort, veuve de M<sup>e</sup> Denis de Sahuguet, pour la somme de 300 livres t. — Fol. 148 (août 1629) : Idem entre Jacques de Sahuguet, avocat au parlement de Bordeaux, et François de Sahuguet, son frère, curé de Rosiers, chanoine en la collégiale de St-Martin de Brive, touchant l'héritage de M<sup>e</sup> Denis de Sahuguet, leur père. — Fol. 155 (janvier 1612) : Idem entre Jacques et Denis de Sahuguet, sieurs du Vialard et de la Roye, entre Jacques de Sahuguet, chanoine de St-Martial de-Limoges, et demoiselle Galienne de Sahuguet, veuve d'Étienne Vielbans de Chapon, leur sœur. — Fol. 164 (juillet 1622) : Idem entre M<sup>e</sup> Denis de Sahuguet et M<sup>e</sup> Denis de Vielbans, fils de Galienne de Sahuguet, touchant ses droits de légitime sur les biens dudit Sahuguet, — Fol. 173 (sept. 1626) : Testament de M<sup>te</sup> Antoine de Sahuguet, chanoine de la collégiale St-Seurin de Bordeaux, par lequel il fait divers legs audit chapitre, à l'hôpital St-André, « à huit pauvres filles à marier », et constitue ses héritiers M<sup>e</sup> Jean de Sahuguet, sieur de la Rouye et M<sup>e</sup> Denis de Vielbans, son neveu. — Fol. 176 (janvier 1619) : Testament de Jacques de Sahuguet, chanoine de St-Martial de Limoges, léguant une rente pour l'établissement des P. P. de l'Oratoire à Limoges, a charge de faire des missions en bas Limousin, et a défaut de ceux-ci, aux R. R. PP. Jésuites « à la charge qu'ils liront ou fairont en ce collègue de Limoges une leçon de cas de conscience perpétuellement pour le moyns troys foys la semmene ». — Fol. 185 (janvier 1585) : Contrat de mariage entré M<sup>e</sup> François de Géraud, président en l'élection de Brive, et Jeanne de Sahuguet, fille de M<sup>e</sup> Denis de Sahuguet, procureur d'office en la juridiction de Juillac, et de Marguerite Joye. — Fol. 192 (avril 1634) : Quittance du legs de M<sup>e</sup> Denis de Sahuguet pour les pauvres de l'hôpital de Brive. — Etc.

IE3. (Liasse.) — 129 pièces, papier

1596-1697 — Amartzit (Sahuguet d') : 1 Afferme par Jacques de Sahuguet, écolier au collège St-Martin de Toulouse, des villages de la Barlanchie et de la Mandrie pour une durée de cinq ans

(1596). — 2 Procuration du même dans le procès pendant en la Cour de Bordeaux entre feu Marguerite de Joyet, sa mère, et M<sup>e</sup> Louis Rougier, notaire, tuteur des enfants de feu Giry et Pierre Reynaud, frères, défendeurs (1598). — 3-6. Sentence de Mc Pierre Maillier, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Brive, portant décharge en faveur du précédent de la prétendue commission d'office de commissaire au régime des droits, gages, émoluments en ladite élection signifiée par ordre de M<sup>e</sup> Hélie Cladier, avocat en Parlement (nov. 1632). — 8. Transaction entre Jacques de Sa-huguct, sieur du Vialard, conseiller du roi en l'élection de Brive, Jean Dupuy, Léonard Vielbans et Guillaume Champeaud, chargés de la collecte des deniers royaux imposés sur ladite ville (1651. ) — 10. Présentation des lettres de Mgr. Anne de Lévy, archevêque de Bourges en qualité de gouverneur du Limousin faite au sénéchal de Brive par M<sup>e</sup> Gilbert Amarzit (1652). — 11 Police passée entre messires Pierre d'Amarzit, conseiller élu en l'élection de Brive et son fils Jacques Gilibert de Sahuguet d'Amarzit, président au présidial de ladite ville (1662). — 13. Afferme par M<sup>e</sup> Gilibert de Sahuguet d'Amarzit, seigneur du Vialard, des rentes et dîmes dépendant de la vicairie de Choumond, paroisse de Ste-Féréole (1663). — 16. Subrogation par Hélias Bélanger en faveur du seigneur du Vialard pour 20 l. 10 sols restant à payer de la dot de Jeanne Boureille, femme dudit Bezanger (1669). — 21. Quittance de noble François de Mazière, écuyer, demeurant à Tulle, des lods et ventes dûs par le seigneur du Vialard à Mgr Louis de Rechigne voisin de Guron, évêque et vicomte de Tulle, pour la terre de Périgord, paroisse de Ste-Féréole (1670). — 23-27. Baux à ferme dans ladite paroisse (1671-1673). — Prix fait d'une chapelle dédiée à Ste-Anne dans l'Église de Sainte-Féréole (1674). — 32. Transaction entre les sieurs Dumas, père et fils, présidents au siège présidial de Brive, et messire Gilibert de Sahuguet d'Amarzit. — 35. Vente, en faveur du précédent, d'une terre à la Colomberie, par demoiselle Anne de Bellet, veuve de M<sup>e</sup> Pierre Bezanger, notaire royal (1675). — 37. Sommation contre M<sup>e</sup> François Dumas, seigneur de Neufville, ci-devant président au siège présidial de Brive, qui avait pris la qualité de premier président au détriment du seigneur du Vialard. — 38. Arrentement par ce dernier d'un moulin de drap sur le ruisseau le Maumont blanc, et de ses dépendances, en faveur du sieur Delort et Adenis Amarzit son gendre, paroisse de Ste-Féréole. — 39. Vente par Étienne Loubriac, sieur de la Chapelle, au profit du seigneur du Vialard, d'une terre au Bournac, mouvant de l'évêque de Tulle (1676). — 43. Bail à métairie pour 7 ans du domaine de Vaujourn appartenant au seigneur du Vialard (1677). — 46. Contrat de mariage entre Bertrand de Sauvezie de La Porte, vice-sénéchal du Bas-Limousin, d'une part, et demoiselle Suzanne de Sahuguet d'Amarzit, fille de Gilibert de Sahuguet d'Amarzit et d'Anne de La Roche Faucon, d'autre part (1678). — 53. Quittance du seigneur du Vialard, pour arrérages d'affermé de son moulin de Goutté (1683). — 55. Vente par le sieur d'Amarzit, en faveur de Jean Dubois, bourgeois de Brive, de 25 l. 8 s. de rente annuelle et perpétuelle, pour obligation de 508 livres envers feu M<sup>e</sup> Jean Dubois, chanoine de la collégiale St-Martin, oncle du précédent. — 58. Echange de terre et de bois entre le seigneur du Vialard et Jacques d'Amarzit, sieur de la Boudrierie (1685). — 09. Reconnaissance envers M<sup>e</sup> Gilibert de Sahuguet d'Amarzit par M Pierre Dupuy, lieutenant à la juridiction de Chanac, pour l'obligation de 600 livres consentie par feu M<sup>e</sup> Pierre Desmoulins, notaire royal d'Allasac, en faveur de M<sup>e</sup> Jean de Faucon, curé d'Yssandon. — 63. Cession par M<sup>e</sup> Pascal Verlhac, sieur de la Morélie, avocat en la cour, au profit du seigneur du Vialard, des terres de Lachaize, mouvant de l'évêque de Tulle et du commandeur du Temple et de Pratviel, pour paiement de 3547 livres (1687). — 65. Obligation de 5487 livres par Pierre Lafon, sieur de Villeneuve, pour la cession faite au seigneur de Vialard par M<sup>e</sup> Pierre de la Roche, conseiller du Roi au présidial de Brive. — 66. Testament de Bertrand de Sauvezie de la Porte en faveur d'Anne de La Roche Faucon, sa belle-mère, de Catherine-Marie de Sauvezie, sa fille, de l'hôpital et des Pénitents blancs de Brive. — 70 Donation en faveur du seigneur du Vialard par Jean Nantes, bourgeois de Brive (1689). — 71. Arpentement du tènement de Rochecontran, paroisse de Ste-Féréole. — 72. Liève des rentes de Vaujourn appartenant au président du Vialard. — 73. Information, à la requête d'Anne de la Roche Faucon, veuve du seigneur du Vialard, contre Annet Gautier, sieur de la Vigerie, pour effraction et bris de scellés au repaire de Laporte, paroisse d'Ussac (1692). — 78. La même en qualité de tutrice de Catherine-Marie de Sauvezie, sa petite-fille, contre Jeanne de Sauvezie, femme du précédent. — 109. La

même, s'opposant « au titre, seau et expédition des provisions de l'État et office de vice-sénéchal du Bas-Limousin », dont le dernier titulaire était le sieur de Sauvezie (1690). — 110. La même, contre Léonard Donnet, sieur de Fontrobert, et Léonard Mazoudoin, sieur de la Montauderie ; rente (1697). — Etc.

IE4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 108 pièces, papier

1696-1747 — Amartzit (Hugues Joseph de Sahuguet d'). — 1. Quittance des arrérages de rente dus au seigneur du Vialard sur le village de Goursat (1696). — 2. Arpentement du Champ de Mondy par Jean Hébrard, praticien de Travassac (1698). — 5-9. Quittances de rentes dues au seigneur de Chouvel sur le tènement de la Coste (1695-1700). 10. Vente par Martin Delon, laboureur d'une maison et terres aux appartenances de Goursat, en faveur de M. c Joseph de Sahuguet d'Amartzit, avocat en parlement à Brive (1701). — 14-21. Sommations pour obligations diverses envers feu Pierre Certain, écuyer, sieur de la Chassagne, père de la dame du Vialard (1710). — 28. Quittance du rachat du prêt et droit annuel au profit du seigneur du Vialard, héritier universel de M<sup>c</sup> Pierre de la Roche, président au présidial de Brive (1712). — 30. Prix fait avec le sieur Antoine Taillade, maître couvreur d'ardoises, pour réparations de toitures à Venarsal (1714). — 31-64- Reconnaissances par divers particuliers de la paroisse de Ste-Féréole. — 65-78. Le seigneur du Vialard, contre messire Hercule Mériadec de Rohan, prince de Soubise et de Maubuisson,, baron de Donzenac, etc. ; rentes foncières (1719). — 79. Quittance de Léonard Géraud, sieur de Martignac, pour le règlement final de la police passée avec le seigneur du Vialard (1720). — 80. Sentence rendue contre Joseph Verlhac, principal tenancier del champ de Mondy, au profit dudit seigneur (1730) ; — 85. Contre Jean Vignal, tenu de lui payer 2 setiers froment, 4 journaux d'homme, 4 poules, 5 livres d'argent et taille aux quatre cas généraux (1731)- — 89. Nomination de messire Guillaume de Sahuguet d'Amartzit, seigneur de Puymaretz et de Jaucens, coseigneur de Malemort comme curateur de demoiselle Marie-Anne de Sahuguet d'Amartzit, pensionnaire au couvent de l'Assomption à Paris, fille du défunt seigneur du Vialard (1740). — 91. Comptes dudit curateur (1747). — 92. État des acquisitions faites par les seigneurs d'Amartzit à Martignac, paroisse de Ste-Féréole, depuis 1300. — 93-98. Titres établissant les droits du seigneur du Vialard sur le tènement de la Reynie (1696-1788). — 99-110. M<sup>c</sup> Hélie Vincent, docteur en médecine, et François Oubié, bourgeois, fermiers du prince de Rohan, contre le précédent ; rente foncière due à la baronnie de Donzenac sur le tènement de Vaujourns (1700-1706). Etc.

IE5. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 1 imprimé, 154 pièces, papier, 5 cachets

1740-1785 — Amartzit (Sahuguet d'), — 1. Reconnaissance par Pierre Gramond, avocat à Brive, Charles de Rouchon, écuyer, etc., en faveur de Guillaume de Sahuguet d'Amartzit, seigneur de Puymaret, du tènement del chal pré, paroisse St-Xantin de Malemort (1740). — 2. Nomination de Guillaume de Sahuguet d'Amartzit à la curatelle de demoiselle Marie-Anne de Sahuguet d'Amartzit, pensionnaire du couvent de l'Assomption à Paris (id.). — 3. Cession faite au précédent par Françoise de Loubriat d'un pré au terroir de Ste-Féréole (1743). — 4- Vente de ladite terre au profit de Jean Armandie, maître chirurgien (1744). — 6-7. Sentence de la sénéchaussée de Brive pour Guillaume de Sahuguet d'Amartzit, contre Charles du Verdier, écuyer, conseiller doyen au siège présidial de Brive (1758-1759). — 8. Mandement royal, portant contrainte au profit de Guillaume de Sahuguet contre tous ses débiteurs (1762). — 9. Transport de rente par le précédent, en faveur de Françoise Lavergne, fille de Pierre Lavergne, ancien capitaine d'infanterie (1765). — 10-12. Quittances de Suzanne de Beyer, baronne d'Espagnac, dame de Puymaret, pour le fermage de la baronnie de Cauzillac (1765-1769). — 13. Transport par Claude Roze, veuve de Bernard Lamartinie, huissier aux tailles, au profit de Catherine de Sahuguet d'Amartzit, d'Espagnac, de Puymaret, baronne d'Ussac et Vergy, d'un jardin situé dans ladite baronnie (1765). — 14. Acte de foi et hommage lige rendu par messire Gilibert, capitaine au bataillon des recrues de Limoges, procureur de Guillaume de Sahuguet d'Amartzit, pour le fief de St-Michel relevant de Sa Majesté (1766). — 16. Bail afferme du domaine de la Colomberie par Catherine de Sahuguet d'Amartzit au profit de Pierre Lescure, de Ste-Féréole (1774). — 17. Acte de nomination par « Guillaume de Sahuguet d'Amartzit, chevalier, seigneur de Puymaret, proviseur aux bourses fondées dans le

collège des Révérends Pères de la Doctrine chrétienne en la ville de Brive par messire Jean-Baptiste Dubois, prêtre chanoine de l'Église collégiale St-Honoré à Paris... pour faciliter à douze jeunes gens le moyen d'étudier les Belles Lettres » (1774). — 18. Droit de prélation conféré par Catherine de Sahuguet d'Amarzit et le sieur de Félines de la Renaudie, baron d'Ussac, sur une pièce de terre au terroir de Prugne (1778). — 20. Pièces relatives au baron d'Espagnac, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides : Vente des arbres de la forêt de Cazillac au fermier de ladite baronnie (1778) ; — Ordre de paiement d'un billet de 600 livres au sieur de Chaumont, directeur général des fermes du roi à Limoges (1770) ; — Quittance de M. Lescure de Lavalette pour 400 livres de rente constituée au capital de 8000 livres (1777). — Procura-lion, donnée par messire de Sahuguet d'Amarzit comte baron et abbé d'Espagnac touchant la succession de « Jean-Joseph de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, baron de Cazillac leur père lieutenant général des armées du Roy, Grand' Croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis, lieutenant pour Sa Majesté des ville et château d'Issoudun, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, inspecteur général des compagnies détachées dudit hôtel » (1785). — 29. Déclaration de dame Suzanne-Elisabeth-Josèphe, née baronne de Beyer, veuve du précédent, touchant ses droits et créances sur la terre de Cazillac, vendue à messire Joseph-François, comte de Marquessac. — 30 : État et inventaire des papiers trouvés dans la maison de feu M. le Président du Vialard (1789). — 31 État des meubles trouvés dans la maison de M. de Puymaret par M. l'abbé Vallen, chanoine de Turenne et fermier d'icelle (1740). — 32. Estimation par M<sup>e</sup> Lacoste, notaire royal à Brive, des biens-fonds de Ste-Féréole (1764). — 33. État des meubles de la maison de M. de Puymaret à Ste-Féréole (1771). Tènement de Vaujourns. — 36. Mémoire des biens de feu M. de la Forestie à Vaujourns, mouvant de Mgr le duc de Ventadour 17<sup>e</sup> s. — 37-45. Mémoires au sujet des redevances dues à Mgr le Maréchal, prince de Soubise, sur le mas de Vaujourns soubre, suivant deux reconnaissances de 1515 et 1553 envers la seigneurie de Porte. — 46. Procuration par Guillaume de Sahuguet d'Amarzit, en faveur de Catherine de Sahuguet, sa sœur, pour l'affaire précédente (s. date). — 48-58. Extraits de l'arpentement du village de Vaujourns fait par Massénat, arpenteur (1773). — 59-110. Procès pendant en la sénéchaussée de Brive entre messire François-Joseph de Lubersac, prieur de St-Martin de Brive, Jean-François Sapiensis, syndic dudit chapitre, d'une part, Son Altesse Mgr le prince de Soubise, messire Guillaume de Sahuguet d'Amarzit, seigneur de Puymaret, d'autre part, au sujet de leurs droits respectifs sur le tènement de Vaujourns : copie des reconnaissances de 1368 et 1487 par les tenanciers de Vaujourns au profit du prieur de St-Martin ; — observations sur le présent procès ; — correspondance de ME Treilhard, avocat, avec le seigneur de Puymaret (1773-1775). — Etc.135. État du domaine du bourg de Ste-Féréole (1773). — 137. État des arrérages de rentes que les héritiers du seigneur du Vialard doivent annuellement à l'évêque de Tulle sur la prévôté de Ste-Féréole (1722-1741). — 140. Requête de Guillaume de Sahuguet d'Amarzit tendant à ce que le bois dit de Si-Michel soit distrait de l'arpentement du tènement de Goursat (1756). — 142. Echange fait entre le précédent et Jean Verlhac, père et fils, du village de Goursat (1763). — 144. Arpentement des tènements de la Reynie soumis à une rente foncière envers le seigneur de Puymaret, et de la Teyssanderie ou la Constantinie arrenté au prieur de la Saulière (1744) — 146. Mémoire de M. de Puymaret concernant le tènement de la Reynie (1774)- — 148. Reconnaissance du mas del Mouly par Jacques Treuilh, marchand, M<sup>e</sup> Pierre Bezanger, notaire royal et leurs cotenanciers, en faveur de messire Anne de Pévis, duc de Ventadour, pair de France, baron des baronnies de Donzenac, Malemort, etc., (1599). — 150. Vidimus de quatre reconnaissances de 1500, 1503 et 1504 envers noble Jacques de Monceaux, alias de Bar, seigneur de Puymaret, coseigneur de Malemort et Cornil, pour le mas de la Chartroule (1787). — Etc.

IE6. (Liasse.) — 77 pièces, papier, 12 cachets.

1742-1784 — Amarzit (Guillaume de Sahuguet d'), prévôt général de la maréchaussée du Limousin à Brive. — 1. Lettres à lui adressées par Nau, pour le paiement à M. de Champsel, major au régiment de Noailles cavalerie, d'un billet tiré sur M. de Gagny, trésorier des maréchaussées. — 3... « Comme le ministre de la guerre a changé par la mort de M. de Breteuil, vous pouvez avoir peut être plus facilement la fourniture des manteaux que vous demandez pour votre compagnie, car



du vivant de M. de Breteuil j'aurais regardé cela comme très difficile... » — 6. Rescription de 1214 l., 11 s., 8 d. par M. Moufle sur M<sup>r</sup> de Clairval, trésorier provincial des troupes à Limoges. — 7. De M. de Champseil... a comment vous trouvez-vous de vostre nouvelle garnison, je ne la craies pas bien bruiante... » — 8. Du même ...« il y ast aparance que l'élection de l'électeur de Bavière à l'empire joint à la vivacité avec laquelle Ton dist que le Roy de Prusse vast pousser la Raine de Hongrie fera finir les troubles d'Alemagne en la réduisent à la porsion con-gruee où on veust la mestre, on assure cependant que les princes vont faire la campagne et que leurs équipages doivent partir dans ce mois, ce qui nous fait fort douter de nostre sort...» (1742). — 9. De Treilhard, avocat... « on assembla en conseil de ville dimanche dernier pour délibérer sur la proposition que vous avez fait à M. nos consuls au sujet de l'établissement de la manufacture de M. Leclere à Brive. La proposition en fut reçue unanimement et. cet établissement pourrait être effectué bien promptement... Vous ne manquerez pas probablement de voir et de raisonner avec M. de Turgot sur ce projet auquel vous pourriez ajouter la demande de l'établissement d'une foire franche de trois jours dont il a été question autrefois pour la Saint Barnabe qui est précisément la saison le la tonte et de la vente des laines, vous ne sauriez croire la quantité qu'on en porte sur la place tous les jours de marché... Je suis persuadé que vous saisirez cette idée qui tend également à favoriser la manufacture du sieur Leclere et à augmenter le commerce dans le public... » (1764)- — 14 : ... « Je viens de lire dans le deuxième volume des éphémérides du citoyen votre mémoire sur les pommes de terre, nous fîmes dans notre dernière assemblée le passage de celles que vous aviez destiné pour le Bureau, et je fus très édifié de l'empressement de tous ceux qui composoit l'assemblée à se procurer de quoy tenter l'expérience... ; M. de Saint Hilaire nous envoya un nouveau mémoire qu'il a fait concernant une nouvelle façon de manipuler le pain des pommes de terre avec un échantillon de ce pain que nous trouvâmes tous excellent... » (1772). — 16 : « ... Nous avons eu ces jours passez une allarme bien vive au sujet de notre récolte...lundy matin il y avoit beaucoup de glace surtout dans la montagne où l'on dit que la plupart des fruits sont perdus, nous ne nous sommes point aperçus que le mal ait été aussi considérable dans le plat país, ce qui auroit infailliblement ruiné le país de vignoble... » (idem., avril). — 17 : «...Je ne sais quant est ce que nous verrons la fin de l'hyver, depuis le 9 de ce mois nous avons essuyé un vent de nord des plus piquants...Vous verrez vraysemblablement M. Turgot avlant son retour en Limousin, vous pourriez le prévenir au sujet de ce qu'a perdu le país du vignoble et des maladies épidémiques qui enlèvent bien du monde surtout dans les campagnes...» (mai). — 19 : «...M. Cabanis arriva icy samedy soir bien content. et bien rassasié de son Paris à ce qu'il me parût...» (juillet). — 22 : « Je remis hier, mon cher Monsieur, à M<sup>lle</sup> de Puymarets une quarte de ris de montaigne, ris sec, ou balliarge tout comme il vous plaira de le baptiser...» (août). — 25 : «...On nous annonce les vendanges sur la fin du mois, mais elles seront bien fâcheuses si la pluye continue telle qu'elle n'a presque point cessé depuis huit jours, on se plaint qu'elle pourrira les raisins » (septembre ). — 29. « ...Pour répondre au second article de votre lettre, je vous observeray que le taux de la taille d'un domaine d'une paroisse de l'élection de Brive arpentée et abonnée, est le cinquième du montant de l'estimation des revenus de ce domaine...et si ce métayer se rend ensuite fermier du même domaine, la cote du propriétaire subsiste toujours sur sa tête, et il s'en forme une nouvelle sur la tête du fermier à raison du profit que l'on suppose qu'il fait dans sa ferme, et cette dernière cote est fixée à quatre deniers pour livre du prix de son bail...» (janvier 1773). — 34- « ...enfin M. Leclere ayant le dessein de placer sa calandre dans le moulin de la Porte, ...entreprit de bâtir une nouvelle écurie dans l'emplacement vacant qui se trouve entre l'extrémité de sa manufacture et le bâtiment du moulin...tous les habitants du quartier de Corrèze jettèrent les hauts cris, et leur prétexte étoit qu'ils n'auroint plus la liberté d'aborder la rivière et d'y puiser de l'eau dans leurs besoins surtout dans les cas d'incendie, ...je ne sais pas de meilleur moyen pour remettre la tranquillité que d'engager M. Turgot de voir les choses par luy même lors de son département et de tacher de concilier les parties sur les lieux...» (juillet 1774)- — 35. « ...Je vous ay fait part dans le tems des essais que le P. Treilhard a fait cette année sur l'orge du Pérou. La troisième semaille qu'il en a fait à la fin de juillet a très bien réussi, son blé est en tuyau et prêt à épier...» (septembre). — 37. De Massénat, arpenteur : « ...Le seigneur de Donzenac et vous, Monsieur, pour vos tènements de Vaujourns prenés presque les mêmes

confrontations, à l'exception que votre titre n'appelle point le tènement de Chaumont, mais n'importe, vous devés confronter en ce que vous prenés le tènement del Mouly et la Maurie pour confrontation...» (1772, juin). — 38. « ...M. l'évêque de Tulle voudrait faire faire son terrier dp Ste-Féréolle, mais l'on dif qu'il voudroit qu'il ne luy en coûtât rien pour cela, ...il se rapporte beaucoup pour cela à M. Ternissier son homme de confiance que vous avez vu à Paris...» (juillet). — - II. Correspondance du seigneur de Puymaret avec Catherine de Sahuguet d'Amarzit, demoiselle de Puymaret, sa sœur : 43. « Et me voilà encore dans la vile de Limoges, vous aies dire que je muse honnêtement, mais pas « tant, ma chère sœur. Je fus avant hier au château d'Aigue-perse voir M<sup>e</sup> la marquise de Vassan et M. de Mirabeau...(avril 1763). — 46. « ...Je n'écrirai pas à Gilibert. Dites lui que son fils aîné sera capitaine dans le Bataillon de recrue du Limousin, mais qu'il n'en parle pas. M. de Puiséguir a été fait maréchal de camp, le régiment de Normandie infanterie a été donné à M. de Haute Vile...» (juin). — 47. « Vous recevras une lettre de moi, ma chère sœur, par la voie de l'intendance...L'abbé Gilibert m'a promis des noix de brunion, procurés moi aussi des noix de pêches dites roussanes et des beaux p...r qui sont dans les environs de Beaulieu, je vous demande encore des graines de cougeas d'Espagne...d'Espagnac reçut hier ses lettres de lieutenant de Roy adjoint de l'hôtel des Invalides...» (août). — 48. « ...Je pense que si M. le vicomte d'Aubusson se décide de passer l'hiver dans la vile de Brive, il trouvera dans ma maison un logement suffisant pour lui sans que vous vous délogiés...M. Turgot avoit reculé son départ pour le Limousin jusqu'au retour de M. le chevalier son frère qui étoit à Compiègne. J'écrirai à M. Turgot pour l'engager à laisser dans la vile de Brive l'escadron de cavalerie qui y est en quartier ...» (id. ). — 50. « ...J'ai reçu mardi le sac de marrons que vous avés mis à la messagerie pour moi...Ces marrons sont sans goût cette année, c'est un effet des premières gelées, au surplus une partie s'est trouvée pourrie. La bonne, façon de conserver les marrons est de les faire mettre dans le four après qu'on en a retiré le pain affin de leur faire perdre leur eau et puis de les tenir en lieu sec...Je reviens à vous demander de mettre en ferme mes biens de Sainte Ferréole..., je veus n'avoir que Puimarets en régie, je vais me réduire au pur nécessaire, affin de paier mes dettes...Quoique le carnaval soit long, je ne vous demande que six dindons aux truffes que vous m'enverés deux ou trois à la fois...» (décembre). — 51. « ...Notre neveu fera très bien de se remettre non dans l'usage de parler la langue latine, mais dans l'Usage de la bien entendre ; or pour y parvenir la meilleure méthode consiste à traduire le latin en français. — Notre neveu peut employer le matin de chaque jour deux heures à ce genre de travail ; il aura le surplus de la journée pour vacquer aux affaires dont il se sera chargé et pour satisfaire aux devoirs de la société...Au surplus il faut que notre neveu n'aye point une impatience de jeune homme pour voir la ville de Paris, nous le ferons venir dans cette ville cy ; mais nous ne voulons pas qu'il voye la ville de Paris à la manière des jeunes gens de la province, qui pensent avoir vu- cette ville cy parce qu'ils auront été aux spectacles, dans les jardins publics, dans les caffés et dans les mauvais lieux ...» (avril 1771). — 52. «...Je vous ai envoie par le dernier ordinaire deux nominations à deux bourses du collège, pour que les deux fils aînés de notre neveu Sauvesie fassent leurs études dans le collège de Brive...Des motifs de reconnaissance m'ont décidé à ne pas me refuser à la demande de M. le Mis de Bonneguise pour un fils de M. de la Rouverade. Je vous l'ai écrit apprenés le, s'il vous plaît, à M. de Murât : dites-lui que la première bourse qui viendra à vaquer dans la classe des parents ou des bourgeois sera pour son fils ...» (octobre). — 53. «...Je ne puis faire ce que M. de Jumillac demande pour le jeune gentilhomme qui est au petit séminaire de Périgueux, je ne nomme aux bourses du collège de Brive que des jeunes gens âgés au plus de douze ans ; d'ailleurs n'y aiant que quatre bourses affectées à l'ordre de la noblesse, je me trouve avoir donné des paroles auxquelles il faut satisfaire...» (janvier 1772). — 54. « ...La demoiselle Bonis a Celle eu la petite vérole, la rougeole que nous nommons solochon, car si elle n'a pas eu l'une et l'autre maladie, M<sup>lle</sup> du Vialard n'en veut pas absolument...dans le cas ou cette fille auroit eu l'une et l'autre maladie, prenés la peine de vous informer en quel temps. Au surplus mandés moi le temps que cette fille a resté femme de chambre de M. de Laubanie (id.). — 56. « Je vous remercie pour M<sup>lle</sup> du Vialard de la recette sur l'usage des vulnérables de Suisse...Je ne veux pas dans ce temps cy donner mes rentes seigneuriales par bail à ferme, parce qu'on parle d'un nouvel édit sur les vingtièmes par lequel les sujets du Boy seront obligés de donner une déclaration de leurs revenus,

que probablement on chicanera sur les baux à ferme et surtout sur les baux passés depuis l'époque de la cherté du bled...» (février). — 57. « ...J'ay reçu les boudins dont M<sup>lle</sup> du Vialard vouloit manger, je la crois corrigée de cette fantaisie, les boudins qu'on fait à Brive sont par trop maigres, ils sont trop épicés en cloud de girofle et la chair mise dans le boudin est trop coriace...Pourries vous étant à Coiroux faire faire pour mon compte deux bouettes de pommes...Au surplus faites mes complimens à M<sup>e</sup> la prieure, aux dames de sa communauté qui se souviennent de moy, à Milles de Sauvebeuf et à nôtre nièce d'Espagnac ...» (février). — 58. « ...Je vous remercie, ma chère sœur, des deux paonaux farcis de truffes que vous m'envoies par le messenger...» (idem. ). — 59. « ...Je vous enverrai les cartes de géographie que vous demandés pour nôtre petit neveu, mais nous ne sommes pas encore au temps où il faut lui faire apprendre la géographie, il faut que cet enfan n'ait pas la tête chargée de choses hors de saison : recommandés à M. Chicou d'en faire un bon écolier de cinquième, affin que étant au collège, il puisse être le plus fort de sa classe ; il en résultera que ce petit bonhomme fera ses études avec goût. Je vous ai envoie pour lui une épée, parce que vous avés cru que cette épée seroit un moien de le dégôûter de la porter...» (octobre). — 60. « J'ai trouvé dans mes papiers les trois titres que je vous envoy directement par la poste, ma chère sœur, les dames de Coiroux seroient certainement dans l'impossibilité de produire l'original de ces pièces, les registres du greffe du parlement de Guienne de 1610 furent incendiés Les chefs de famille en bas Limousin abusent de la faculté d'avoir un collège à Brive, il est beaucoup d'états auxquels l'étude des belles lettres ne sert à rien, bien au contraire. Je trouve le raisonnement que me tint un jeune prêtre de notre province très sensé, il m'a dit un jour : les chefs de famille de notre province font étudier leurs garçons comme s'ils dévoient être tous prêtres, avocats ou médecins « Les moines ne tiennent à la Société que par les revenus qu'ils en tirent. Je scais que les Pères de la doctrine chrétienne tiennent de cet esprit de la monasticité, mais ils en tiennent moins que toutes les congrégations que je connois.... Observés s'il vous plait que nous sortons d'années où les vivres ont été chers, que d'autre part l'expulsion des Jésuites aiant causé un vuide dans le royaume, les doctrinaires se sont chargés de nouvelles maisons, ce qui a causé chés eux une disette de sujets. Faites réflexion que les père et mère qui présentent leurs enfants pour occuper des bourses n'ont en objet que le bénéfice d'une éducation gratuite, qu'ils paraissent n'avoir aucune vraie idée sur la valeur du temps, et que si on les écoute \_ce sont les instituteurs qui s'aquient mal de leurs fonctions. Au surplus on ne me persuadera pas que si les boursiers avoient fait de bonnes études dans le cours de l'année classique, la faveur eut fait pencher la balance devers les écoliers externes au préjudice des boursiers. Ce que vous m'avés écrit sur le fils cadet de M. Sauvesie est une preuve de la négligence du père sur ses garçons — il me semble qu'il ne se généroit pas s'il païoit un répétiteur pour que cet enfant fasse du progrès dans ses études. « Je vous ai envoie des jeux des dés et des cornets pour les remettre au père rectheur, vous ne m'avés rien écrit à ce sujet...» (id.). — 62. « J'eus hier une première conférence sur l'affaire des Dames de la Communauté de Coyroux contre M. l'abbé d'Obazine. Le droit de ces Dames paroît bon, ma chère sœur...Les dames de Coyroux justifient de l'exécution de la transaction qui fut passée entre la Dame de Badefol Prieure de Coyroux et M. de Buade abbé d'Obazine le 16 octobre 1613, mais elles ne justifient pas de l'exécution de cette même transaction du vivant de M<sup>rs</sup> les abbés d'Obazine qui ont succédé à M. de Buade (novembre). — 63. (Je vous adresse cette lettre à Brive quoique je vous croie encore à Coiroux. Le seul moien connu pour que notre nièce ne prenne pas une inclination consiste, ma chère sœur, à la tenir dans le couvent de Coiroux et qu'elle mette à profit les leçons qu'elle peut y prendre. Il me semble que notre nièce peut apprendre dans le couvent de Coiroux partie des détails qui concernent une dame de château. Les couvents comme Coiroux ont des dimes, des rentes, des domaines, du bled à conserver, du bled à vendre. Enfin la consommation d'un couvent n'est autre chose que la consommation que fait une famille nombreuse... (id.). — . 64- « .... l'envoyé par cet ordinaire au s<sup>t</sup> Massénat des actes qui prouvent incontestablement le droit de M. le prince de Soubise sur la tenue mas sopra ...» (id.). — 68-77. Lettres d'affaires écrites par les sieurs Chaumont, de Tulle, de Jouvenel, d'Obazine, Larenaudie, Laporte, Salviac, de Brive, Vachot, de Tulle, et le seigneur de Puymarets (1753-1787). Etc.

IE7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 34 pièces, papier

1784-1785 — Procès de Louise de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, femme de Jean de Verlhac, chevalier, seigneur de la Chassagne, contre Mgr. de Rafélis de St-Sauveur, évêque de Tulle, pour le paiement d'une rente annuelle, foncière, directe de cinq sols, cinq deniers d'argent due audit seigneur sur une maison et dépendances à Ste-Féréole, suivant des reconnaissances de 1463, 1496, 1536 et 1537.

IE8. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 22 pièces, papier

1659-1790 — Ambert de la Tourette (d') : Vente par messire Jean-Joseph d'Ambert de la Tourette, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, sous-lieutenant au régiment de gardes françaises, seigneur marquis de la Tourette d'Ambert, d'un domaine situé dans la paroisse de Tourette d'Ambert, tènement del Segala bas, au profit de M<sup>e</sup> Antoine Bonneval, avocat en parlement, habitent le village de Plagnes, même paroisse, pour la somme, de 7500 livres (1750). — Antissac (d') : Vente par Madeleine d'Antissac à Guillaume Dubois, maître apothicaire de Brive, d'une chénevière au terroir des Minetiers, moyennant 130 livres (1680). — Audubert : Requête de troisièmes sommations par Jean Audubert, messenger de Tulle à Bordeaux, pour le mariage de Léonard Goutte et d'Anne Moras demeurant à Bordeaux (1782). — Bach d'Enclos : Procès entre M<sup>e</sup> Jean de Verlhac, écuyer, conseiller du roi et son procureur ès sièges royaux de Brive, et Léonard Bach d'Enclos, maître en chirurgie, qui avait pratiqué une digue dans le fossé séparant leurs pacages (1790). — Bachellerie (de) : Echange de terres entre M<sup>e</sup> Pierre Bachellerie, avocat à Brive, d'une part et M<sup>e</sup> Antoine Meynard, juge de l'Alvinarie et lieutenant en la juridiction de Ste-Féréole, de l'autre (1659). — Testament de M<sup>e</sup> Jean Bachellerie, conseiller honoraire en la sénéchaussée et siège présidial de Brive (1693). — Reconnaissance par Pierre Beylie laboureur, en faveur de M<sup>e</sup> Joseph de la Bachellerie, lieutenant du roi au siège présidial de Brive (1726). — M<sup>e</sup> François de Bachellerie conseiller d'honneur audit présidial, contre le sieur Géraud ; rente sur le village de Martignac (1759). — Lettre exécutoire portant paiement de 499 l., 15 s. en faveur de M<sup>e</sup> François de la Bachellerie, seigneur de Bounifon, conseiller audit siège (1776). — Etc. Baluze : Quittance de messire Jean Baluze docteur en médecine à Tulle, ayant droit de M<sup>e</sup> Jean Baluze avocat en la Cour, pour la somme de 401 en déduction des 345 livres à lui dues par Jean-Petit Dufaure (1682).

IE9. (Registre.) — 38 feuillets, parchemin, in-8°, 11 feuillets, papier

1486 — Enquête faite à la requête de nobles Jacques de Bar et Marie de la Chapoulie, coseigneurs de Malemort, contre noble Jean de Nozière, également coseigneur, touchant le droit de justice en ladite baronnie.

IE10. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 1 cahier, 60 pièces, papier

1477-1704 — Bar (de). — 1. Reconnaissance par Bernard et Raymond del Maistre, alias de Martignac, en faveur de Marie de la Chapoulie, femme de Jacques de Monceaux, alias de Bar, de partie du tènement de Martignac, paroisse de Ste-Féréole (1477). — 2- Autre reconnaissance envers le précédent pour une partie du mas del Peuch, terroir dit de la Chabreyrie (1499). — 3. Id. pour une partie du mas de Vertougis (1500). — 5. Procuration donnée par Agnet de Bar à Marguerite de Beynat dame de Bar, sa femme, pour vendre à Gabriel Regaud, bourgeois de Donzenac, la rente et justice des villages de là Coussetie et de l'Auvinerie, moyennant 740 livres t. (1544). — 6. Vente par la précédente du village de Martignac au profit du sieur Girardon, pour 600 l. t. (s. date). — 7. Investiture par Gui de Bar seigneur de Puymaret, coseigneur de Malemort, en faveur de Pierre Jaubert, dit Chause, d'une terre de 2 setérées à Ste-Féréole (1555), — 11. Bail afferme par Guy de Bar au profit de Bernard Jouzac, de ses moulins situés au repaire de Puymaret, sur la Couze, avec un jardin, terre et nogarède appelée dentre deux aygues (1589) — ; 11 bis. Bevente faite par noble Dumeyny de Bar, seigneur de la Gouthe, au profit de Guy de Bar, des cens et rentes par lui vendus précédemment à Antoine Militis, seigneur de Cousabes, valet ordinaire de la chambre du roi, sur lès tenanciers du Mas, paroisse de Ste-Féréole (1692). — 12. Bail à métairie par Jacqueline de Veilhan, veuve du précédent, des domaines et repaire noble de Puymaret, paroisse de St-Xantin de Malemort, consenti pour cinq ans aux sieurs Lajoinie (1621). — 20. Registre des rentes dues à Gilbert de Bar écuyer, seigneur de St-Michel, sur les villages de Martignac, Goursat, Lacroix, etc.,

paroisse de Ste-Féréole (1595-1604). 24. Vente par Isaac de Bar, sieur de Journiac, du boriage du Mas, moyennant 620 livres, à M<sup>e</sup> Symphorien Domenac, procureur en la sénéchaussée de Brive (1613). — 27. Quittance par Jean de Bar, au nom de Jeanne de Casteaulx, sa mère, de l'affirme du boriage de Martignac (1605). — 28. Contrat de mariage entre Louise de Bar, fille du précédent, d'une part, et Pey Breuil, paroisse de Sadroc, de l'autre (1661). — 30-33. Reconnaissances faites en faveur de Charles de Bar, du tènement de Mondy, cy devant de Merlhac, par Étienne et Jean Verlhac et Jeanne Joubertie, veuve de Guillaume Verlhac (1606). — 38. Quittance par le précédent de 3200 l. t. reçues de M<sup>e</sup> François de Géraud, conseiller du roi et président en l'élection de Brive, pour la vente du domaine et village de Martignac (1609). — 39. Transaction entre ledit seigneur et Jean, fils de feu François de Bar, portant donation au profit de celui-ci, de terres diverses, du château et maison noble do St-Michel, en ruines, plus les chapelles et tombeaux des seigneurs de Sf-Michel en l'église de Ste-Féréole, en échange de tous droits seigneuriaux sus le village de Martignac. — 41. Sentence du Parlement de Bordeaux déclarant que la rente due sur le village de Martignac est payable par chacun des tenanciers (1610). — 43. Fondation par Charles de Bar, en l'église de Ste-Féréole, de la vicairie de St-Michel au profit de M<sup>e</sup> Jean Gorssat, prêtre de ladite paroisse (1610). — 44- Cotisation de la rente annuelle pour le seigneur de Bar sur le village de Mairtdgnac, suivant l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 18 février 1612 (1613). — 46. Bail à métairie par le même du domaine de Louradour au profit de Jean Roubert, sergent royal (1650). — 54. Bail à prix fait par ledit seigneur, suivant la procuration de messire Guy de Bar, gouverneur de la ville et citadelle d'Amiens et lieutenant général des années du roi, d'un moulin sur la Couze proche le vieux moulin de Puymaret (1667). — 59 Reconnaissance par Bernard Delon, dit lou Soudar, envers Antoine Picon, s<sup>r</sup> du Leigier, en qualité d'héritier au bénéfice d'inventaire de feu Charles de Bar, de la somme de 117 livres, 18 s., 4 d. pour la cancellation de trois contrats d'obligation passés devant M<sup>e</sup> Barrier notaire royal (1691). — 61. Supplique de Judith de Bontaud de St-Genès, dame de St-Michel, portant contrainte par corps des tenanciers de Meyjonnade et de Gourdal (1659). — 62. Requête au présidial de Tulle par noble Guy de Bar, gouverneur et grand bailli d'Amiens, au sujet des frais de garde de prisonniers condamnés à être pendus et étranglés pour meurtre du nommé Baste (1670). — 63. Procuration par Jeanne de Geneste, épouse séparée de biens du précédent, aux fins de recouvrer les fermages des seigneuries de St-Clément et de Favars à elle dus par la succession de Jean Toussaint Gumond, marchand de Tulle (1691). — 65. Vente par messire Armand-Jules de Bar, seigneur de St-Clément, Cazillac, Puymaret, etc., brigadier des armées du roi, gouverneur d'Amiens et grand bailli de Picardie, et Marie-Louise de Dangereux de Beau-puy, sa femme, de la terre et seigneurie de Puymaret au profit de M<sup>e</sup> Guillaume Couderc, avocat en parlement, habitant Brive, moyennant 15000 livres (1704). — 71-72. Rentes dues au ; seigneur de Bar sur le tènement de Martignac. — Etc.

IE11. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 1 cahier, 99 pièces, papier

1533-1792 — Bardon : Jean Courteau, maître taillandier à Tulle, contre Pierre Bardon, ingénieur géographe des ponts et chaussées et Guillaumette Courteau sa femme, héritière de M<sup>e</sup> Antoine Courteau, prieur de Lusseray en Poitou (1785-1792). — : Barraud : Transaction entre Antoine Barraud, dit Barraudou, et Jeanne Alvarie pour une terre à Donzenac, terroir de l'Hospital (1654). — Barril : 1. Quittance de M<sup>e</sup> Olivier Barril, lieutenant en la juridiction de Donzenac, et Pierre Barril son fils, de la somme de 400 livres t., pour constitution de dot envers demoiselle Françoise de Parel d'Es-peyruç, sa femme (1608). — 2. Contrat de mariage de Pierre Barril sieur de la Tour, et de Jeanne de Lavaux d'Espeyruç, fille de feu François d'Espeyruç et de Françoise de Fontvaysse (1631). — 6. Quittance de la somme de 1800 livres constituée en dot à ladite dame (1640). — 7. Testament de Pierre Barril, sieur de la Tour, faisant divers legs aux prêtres de l'église paroissiale et aux Religieux Cordeliers de Donzenac, à chacun de ses six enfants la somme de 3000 l., etc., (1642). — 9. « Extraict des obliges de Pierre Barril, sieur de la Tour, pour l'année 1645 ». —13. Quittance de Jean Barril, sieur de la Tour, pour diverses sommes à lui avancées par François d'Espeyruç lors de son entrée dans la compagnie des chevaux légers du vicomte de Sédières, et autres remboursées aux sieurs de Martignac et de Boussac (1657). —14- Procuration par le même,

demeurant à Paris rue Dauphine, en la maison où pend pour enseigne l'image Saint-Pierre, aux fins de se faire payer par le sieur de Lavaux, son tuteur, la somme de 300 livres « pour payer un maistré en feu d'armes qu'il luy apprend l'exercice milliter ». — 16-17. Entre le précédent et Jean Guillhon, sieur de Laporte ; succession de Pierre Barril (1659-1660). — 20. Obligation en faveur de Pierre d'Escoraille, écuyer, seigneur de Laval, Cousage, La Salle, La Valade, etc., pour la somme de 350 l. due par le sieur Barril à M<sup>e</sup> Hélie Albier, conseiller du roi et son receveur des tailles en l'élection de Brive (1659). — 27. Transaction entre Jean Barril, d'une part, demoiselle Marie de Barril, veuve de M<sup>e</sup> Jean Chambon, procureur d'office à Donzenac, M<sup>e</sup> Jean Sirieix, époux-de feu Marie de Barril et messires François Barril, d'autre part, touchant l'hérédité de Pierre Barril et de Jeanne d'Espeyruç (1670). — 34- Reconnaissance par Pierre Barril, bourgeois, pour 360 l. à lui prêtés par François d'Espeyruç, s<sup>r</sup> de Lavaux (1682). — Beauvoire (de) : Vente par Frédéric de Beauvoire, écuyer, seigneur de Lapeyre, Vilhac, Puy-la-Vaysse, et dame Catherine de Rousseau sa femme, au profit de François Pradeau, marchand, d'un « plassage et ayzine de grange », au village d'Eychalat (1699). — Belcier (de) : Arrentement par la dame de Belcier à Jean dit Pignot et consorts, d'une terre à Ste-Féréole, terroir de Chandallac (1533). — Bellet de l'Artige : Henri Bellet, sieur de l'Artige, contre Martial et Jean Chastanet, praticiens, de Donzenac ; billets (1742). — Bermondie (de la) : Promesse de Jean de-la Clergerie sieur de la Bermondie, de rapporter à Clémence de Laplène, dame des Constancies, les quittances de la dot de la demoiselle de Laporte et de l'acquisition du Moulin (1683). — Bertin : 1. Extrait de l'arrêt du parlement de Bordeaux attribuant à Louis Bertin, sieur du Burg, les biens délaissés à feu Léonard Bertin et Anne d'Espeyruç, sa femme, dans la succession de Gabriel Rajaud (1608). 2. Partage des châteaux du Burg et des Martres entre le seigneur du Burg et ses fils (1689). — 3. Avis de la Cour de Bordeaux sur la succession de Jean de Chaunac, époux d'Adrienne de Bertin (1659). — 4. Contrat de vente par M<sup>e</sup> François Dumas, docteur en médecine, au nom de la précédente, en faveur de Gabrielle d'Espinet, veuve de Pierre Beynés, juge de St-Germain-Lavolps, des cens et rentes dus à la demoiselle du Burg sur les biens tant du sieur de Chaunac que de demoiselle Jeanne de Cosnac, veuve de Gaspard de Chaunac et de Clément de Chaunac, son fils (1660). — 7. Procuracion par François Bertin, sieur du Mazaud, et François de Jarrige de la Moureille, veuve de François Bertin du Burg, en faveur de François d'Espeyruç, sieur de Lavaud, pour la défense de leurs intérêts dans la succession d'Adrienne Bertin (1668). — 8. Transaction par laquelle François Bertin, sieur du Mazaud, délaisse à Jean Schlafer, sieur de la Rode, fils de Jeanne de Chaunac, le château de Chaunac et ses dépendances, moyennant 3500 livres (1668). — 12. Exploit d'assignation à la requête de Gabrielle Espinet, veuve de Pierre Beynes, contre François Bertin du Burg, au lieu des Martres, paroisse de St-Cyr-Laroche ; cens et rentes dans les paroisses de Meymac et St-Yrieix-le-Déjalat (1609). — 13. Cession par M<sup>e</sup> Martial Borderie, sieur de Chadepeau, conseiller magistrat ès sièges royaux de Tulle, au profit de François Bertin, de la somme de 610 livres à prendre sur noble Antoine de la Philorie, écuyer, seigneur de la Reymondie. — 17. Défaut contre Jeanne de Chaunac, veuve de Pierre Schlafer sieur de la Rode, pour la production des titres portant les rentes vendues à Gabrielle Espinet par feu Adrien-ne de Bertin (1672). — 19. Acte de remise au greffe du siège ducal de Ventadour des pièces remontant à 1438, sur le village des Chaussades, paroisse de St-Yrieix-le-Déjalat. — 28. Mémoire sur le renvoi du procès de la demoiselle d'Espinet au P. Urbain, gardien des Récollets d'Ussel (1674). — 31 Arrêt de la Chambre du Conseil du Siège de Ventadour, pairie de France, réduisant les quittances produites par la demoiselle Espinet et la condamnant aux dépens envers François Bertin, sieur du Mazaud (1675). — 45. Procuracion par François Bertin du Burg, sieur du Mazaud, en faveur de M<sup>e</sup> Maximin Devaux, prêtre, du bourg de Peysac, pour intervenir au procès pendant entre M<sup>e</sup> Léonard de Beaubreuilh, avocat du roi en l'élection de Limoges d'une part, et Bené de la Croix, s<sup>r</sup> de Portrol, et Anne de Beaune, sa femme. — 48. Extrait de la sentence rendue au siège sénéchal de Tulle entre Jeanne de Chaunac, veuve, et Jean Schlafer, son fils, d'une part, Anne de Laubépin vicomtesse de la Motte et baronne de la Roche, et François de Bertin, s<sup>r</sup> du Mazaud, appelé au procès, d'autre part. — 49. Inventaire des pièces produites par le seigneur du Mazaud contre Gabrielle d'Espinet. — 50. Lettres d'anticipation du présidial de Tulle portant ajournement devant ladite Cour de la précédente, pour déclarer son appel désert et

irrecevable (1676). — Bertrand : Entre Jeanne de Bertrand, femme de Jean Lachaud, marchand, et Claude Bertrand, maître chirurgien à Brive ; partage d'une maison provenant de Marie de Bertrand, leur tante (1699). — Etc.

IE12. (Liasse.) — 1 cahier, 5 pièces, parchemin, 1 registre de 51 feuillets, 41 pièces, papier. 1 cachet

1507-1792 — Besse : 2. Vente par Antoine et Geoffre Besse, père et fils, du village du Verdier, paroisse d'Allasac, au profit de Jean Peuch tisserand, d'un bois de châtaigniers dit de la Combe à la Mat, paroisse de Sadroc (1644). — 3. Entre François Malèze, vigneron, et Jeanne Bergeron, veuve de Pierre Besse, mazelier ; mainlevée de la somme de 26 livres 6 s, 3 d. (1748). — 4 Livre de comptes de Besse, habitant Uzerche (1733-1765) : « Prêté à M. le Curé de N. -Dame le livre intitulé l'usure condamnée. Besse « Prêté à M. Jeanote deus tomes des reflexions chrestiennes par le père Croiset. 1749 « Prêté à la même les deus tomes d'Abelly ». (fol. 49) ; « Reconnaissance du village de Feysat paroisse de St-Cestier, faite par Jacques de Feysat, au s<sup>r</sup> prieur de Millevaches, moine d'Uzerche, du 15 mars 1446.« Procuration donnée par Guillaume de Journiat, des prés de Monseix et Millevaches de l'ordre de St-Benoist, dépendant immédiatement de l'abbaye St-Pierre d'Uzerche, à Jacques Bardit, cappitaine de Rochefort, d'affermir et assanser à tems ou à perpétuité les terres et possessions dependantes dudit prieuré du 28 octobre 1407 ». (fol. 51 v°)..Bezaugier : 2. Echange de biens entre Jean Bezaugier et Jean Alvarie et Jeanne de Myau, conjoints, paroisse de Ste-Féréole (1574). — 3. Partage des rentes sur la Joannie et tros entre le sieur Gouttes et le précédent, ayant droit de messire Baluze (1595). — 4. État des pièces tenues par Hélie Bezaugier, père d'Antoine, mineur (16 1.5). — 5. Vente par Bernard Bezaugier père et fils, en faveur de Jean Amar-zit, bourgeois de Ste-Féréole, d'une terre au Peuch, de la fondalité de l'évêque de Tulle (1601). — 6. Obligation portant vente au profit de M<sup>e</sup> Pierre Bezaugier, notaire royal de Ste-Féréole, par Étienne Bezaugier dit Potis, de la terre de la Fourie. — 8. Reconnaissance par Antoine Fourchas, de la terre de La Chèze, en faveur d'Arnaud Geoffre, époux de Léonarde de Bezaugier, et M<sup>e</sup> Pierre Meynard- ayant droit de Jacques Piconal, sieur de Chanipagnac et du Claux (1618). — 11. Entre Étienne Vielbans, bourgeois de Brive, comme subrogé à la poursuite des criées des biens ayant appartenu à Jean et Géraud Bezauger père et fils, demandeurs, contre M<sup>e</sup> Hélie Bezauger, curé de Varetz, autre fils ; arrêt du Parlement de Bordeaux (1665). — Bigerdel : Reconnaissance « en langue layque » par François Bigerdel, de la donation faite par Jean, dit Nègre, son père, en faveur d'Agnete de Bigerdel et Hugues Boschie, conjoints (1542). — Blanc : I. Hypothèque de 10 stérées de terre en faveur de Jean Blanc, maître architecte, par Jacques, sieur du Seizier, paroisse de Donzenac (1698). — 2. Extrait de la reconnaissance faite par ledit architecte en faveur d'illustrissime frère Paul de Félines de La Renaudie, grand prieur d'Auvergne, pour une maison à Donzenac (1700). — 4- Vente par le même à Martial et Jean Chasfenet, vigneron de Donzenac, de trois carreaux de terre, lieu du Leizier, moyennant 110 l. que les acquéreurs seront tenus de payer à M<sup>e</sup> Henri Bellet, prieur du Buis, créancier dudit vendeur (1710). — Blanchet : 2. Vente par Pierre Blanchier, laboureur, au profit de Joseph Malliard, bourgeois de Brive, d'un lopin de terre au village de Didac, paroisse St-Martin (1650). — Borderie : 1. Transport de 395 livres par Jean Rivière, laboureur, en faveur de M<sup>e</sup> Martial Borderie, sieur de Chadepeau, conseiller aux sièges royaux de Tulle (1682). — 2. M<sup>e</sup> Martial Borderie, seigneur de Vernéjoux, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, lieutenant général de police et maire perpétuel de Tulle, contre François Baluze, tanneur ; créance de 669 l. 15 s. dus par Marie Teyssier sa mère (1709). — Boreilh : Reconnaissance par Antoine Boreilhe, dit Manieyre, de la somme de 120 livres t. constituée en dot à Jeanne d'Espinasson, sa femme, « baillée en neuf nobles à la roze, quatre escuz au soleil, deux ducatz, ung ducat à la potence, ...vingt trois testons...» — Borie : 1. Mandement royal portant contrainte contre tous les débiteurs envers Louis Borie, bourgeois (1720). — 2. Vente par le sieur Borie à M<sup>e</sup> Martial Talin, notaire royal à Egletons, de deux pièces de terre dans les franchises de ladite ville, moyennant 300 livres (1766). — Bosredon : Testament de Pierre Bosredon, devant témoins, (Brive, 1715). — Bouige : Vente par Penel-le Valéry, veuve Petitjean Boisset, à M<sup>e</sup> Jean Bouige, notaire royal, de deux terres, paroisse de St-Germain-les-Vergnes

(1698). — Bouillac : 1. Vente par messire Jean-Baptiste de Bouillac, seigneur du Breuil, fondé de procuration de noble Jean-Baptiste de Bouillac, son père, seigneur du Pin, Salons, Masse-ret, etc., des deux domaines de Bouillac et de la Deguerserie, aux appartenances du château de Gau-bert, paroisse de Terrasson, consentie au sieur Jean Lagorse, bourgeois, pour la somme 20.000 livres (1777) — 3-5. Correspondance, mainlevée des sommes dues pour ladite vente (1783). — Boulige : Vente par Antoine Boulige au profit d'Antoine Mareix et Antoine Bourjade de « tout le droict de plus et mieux vallue, déception d'ouitre moityé, lésion et juste prix, pacte de rachat » sur diverses pièces de terre, paroisse d'Aix (1652). — Bourdet : Vente par Antoine Bourdet, « étant dans le sentiment d'aller au service de la nation », au s<sup>f</sup> Charles Dutheil, maire de Mansac, d'une maison et dépendances, moyennant 1737 l. (1792). — Boussac : Vente par Aymard Galatry et Bertrandou Simonnet, d'un morceau de vigne et ausine en faveur de noble Antoine de Boussac, sieur du Vert, agissant au nom de demoiselle Rose de Lagorse, sa belle-mère (1619). — Bouissou : Transport par M<sup>e</sup> Jean Bouissou, notaire à la Mousche, paroisse de Lanteuil, envers François Thomas, laboureur, de tous les biens et héritage de défunt Matiot Bouissou, époux de Leonarde Gayerie, pour la somme de 1050 l. (1725). — Brachet : Testament de Géral Brachet, journalier, mari de François du Renard, paroisse de Condat (1782). — Brivezac : Entre Gabriel Brivezac, bourgeois deTulle, et Léger Meynard, et Anne de Brivezac, sa femme ; dette de 250 l. (1682). — Brossard de Marsillac : 1. Contrat de mariage de Jean Brossard, sieur de Marsillac, avec Marguerite de Froidefond, demoiselle de Port-du-Faix, à Brignac (1695). — 2. Vente par Jean Maleix, dit Borie, laboureur, au profit de M<sup>e</sup> Léger Brossard, sieur de Marsillac, avocat en parlement, d'une bruyère à la Buissonnie, paroisse de Cublac (1763). — 3. Bail à métayage du domaine de la Buissonnie pour neuf ans (1770). — 5. Fragment d'un livre de raison (1742-1778). — 6. Lettre non datée adressée à Monsieur de Marsillac, juge de Terrasson, à Brive : « Nous avons rendu des arrêts qui doivent avoir leur exécution en Périgord qui font défense de recevoir ni donner en paiement des pièces d'or et d'argent et de cuivre anciennes ou dont l'empreinte soit totalement effacée, ordonnent de recevoir en paiement les pièces invisibles de l'un ou de l'autre côté, ordonnent qu'il sera informé contre les auteurs du bruit que les pièces de deux sols alloient être réduites là six liards, ordonnent qu'elles continueront à être reçues en paiement pour deux sols ; en effet c'est un bruit sans nul fondement. Il parait un édit qui impose à tous les nouveaux nobles depuis 1716 une taxe de 6000 l. avec les 2 s.p. livre, les trésoriers du roi, les maires capitouls, jurats, consuls et tous ceux qui ont obtenu des lettres de noblesse ou de confirmation et leurs descendants, les veuves sans enfans 1500 l. et avec enfants 600 l., à peine d'être déchus de la noblesse ; la noblesse provenant des offices de robe qui donnent la noblesse transmise au ier degré en est exempte comme moi et mes descendants La Cour est un peu desserte, les princes qui sont dans leurs terres enlèvent beaucoup de monde ». — Buron : Vente par Jean Buron, chapelain des églises paroissiales de la Graulière et de St-Germain-les-Vergnes, au profit de Pierre las Coutz et Madeleine Laveyrie, conjoints, d'une terre (la Maumone), au mas de Maumon, paroisse de Sadroc (1507) Etc. —

IE13. (Liasse.) — 1 imprimé, 12 pièces, parchemin, 108 pièces, papier

1491-1786 — Certain (de) :I. Contrat de mariage de M<sup>e</sup> Gabriel Certain, juge de la baronnie de Cazillac, habitant le village de la Chassagne, paroisse de Sarrazac, avec Catherine Stivie, fille de Jean Stivie, bourgeois habitant du lieu de Nazareth, paroisse de Jugeais, et de Catherine d'Albert (1611). — 2. Testament de Marguerite Schlafer, veuve de Georges Certain, bourgeois de la Chassagne (1620). — 3. Contrat passé entre Jean Deschamps et demoiselle Catherine Stivie, sa tante, portant réserve de la légitime de feu M<sup>e</sup> Pierre Stivie, curé de St-Eloi de Bordeaux (1634). — 5. Entre Guillaume Certain, conseiller du roi et lieutenant du vice-sénéchal du haut et bas Limousin, fils de feu Gabriel Certain, d'une part, et Antoinette Labounye, de l'autre ; obligation (1660). — 6. Vente par le précédent de l'office de lieutenant du vice-sénéchal, aux appointements de 445 livres, au profit de M<sup>e</sup> Zacharie de Maillard, écuyer, sieur du Breuil (1663). — 8. Donation entre vifs faite par Catherine de Maillard, veuve de M<sup>e</sup> Guillaume Certain, lieutenant, en la vice-sénéchaussée du bas-Limousin, en faveur de M<sup>e</sup> Pierre Certain, son fils aîné, avocat, résidant à Turenne (1691). — 9. Règlement des fermes du quartier de la Faugerette, paroisse d'Estivals, par ledit Pierre Certain, au



nom de son oncle Léonard Maillard, prieur de la Gorse et chanoine en l'église collégiale St-Martin de Brive (1686-1694). — 15. Reconnaissance de 156 livres 10 s. consentie par Étienne Delfour, époux de Louise de Batut, en faveur de M<sup>e</sup> Pierre Certain, sieur de la Chassagne (1698). — 16. Obligation de rente annuelle envers ce dernier par Pierre Chadirac, sieur de Boussinchou, paroisse de Turenne, et Françoise de Galaup sa femme (1699). - 20. Comptes arrêtés entre les sjeurs Certain, Marchant et Dufour pour le flottage des mer-rains sur les rivières de Vézère et Corrèze (1757-1766). — 36. Lettres et mémoires relatifs à la rente due par le sieur Certain à la chàtellenie de Larche, mouvant de la maison de Noailles. Extrait du terrier de ladite chàtellenie, tiré du trésor des chartes à Pau : Mémoires et instructions sur le fait des seigneuries et chàtellenies de Larche et Terrasson faites au lieu de Larche au Conseil du Roi de Navarre, auquel assistaient Messieurs d'Autefort gouverneur, de la Mobilière et de Planeaux (1760-1786). — Etc. Ceyrac. 1. Vidiimus de reconnaissance envers le vicomte de Comborn pour le village du Boucheteil, paroisse de Chanteix, sur la requête de M<sup>e</sup> Jean Ceyrac, curé du Lonzac (1601). — 2. Obligation de 231 livres 13 s. consentie envers M<sup>e</sup> Sébastien Ceyrac, procureur au siège de Tulle par les sieurs Piquet, métayers au Boucheteil (1635). — Chadirac. Donations par M<sup>e</sup> Jean Goursac, prêtre, à Françoise de Goursac, sa sœur, lors de son mariage avec Antoine Chadirac, paroisse d'Auriac (16<sup>e</sup> s.). — Chambon. 1. Assignation contre François Maire, le jeune, voiturier af à comparoir pardevant Messieurs les juges consuls de la bourse établis par Teroy en la ville de Lymoges » ; paiement de 30 livres, prix d'achat de deux muids de vin pour Peyronne dite Chambon, marchande de Donzenac (1705). — 3. Quittance du sieur Daudy, syndic de l'église de Donzenac, de marchandises prises dans la boutique de ladite Peyronne, pour le compte de « Mademoiselle de Lescot veufve conseillère de Brive » (1710). — Chapelle. Mandement royal portant contrainte contre le sieur Jean Gautier, pour le paiement d'une rente annuelle le 4 l. 18 s. envers le sieur Pierre Chapelle (1770). — Chastain. 2. Assignation contre Louise de Lestang, veuve de Jean Cousin, pour paiement de 150 l. t. envers Léonard Chastain, marchand de Brive (1605). — 12. Cession au profit du sieur Crouzat, bourgeois de Brive, par messire Vielbans de la Posterle, de la somme de cent livres à lui due par Pierre Chastain, maître cordonnier (1696). — 16. Droit de rétention et prélation féodale accordé à M<sup>e</sup> Guillaume Couderc, avocat, par noble François du Griffolet, écuyer, seigneur de la Bue, habitant à Brive, sur le bois de las Taillas, provenant de feu Pierre Chastain, dit Bouquet, adjudé à Jeanne de Verlhac, veuve du s<sup>t</sup> Duroux, greffier. — 22. Rétrocession par Guillaume Couderc, avocat, à demoiselle Jaquette de la Forestie, fille de feu Jean de la Forestie, écuyer, seigneur des Aubars, la Saulgerie, etc., de la somme de 500 l. et des arrérages de 31 l. 5 sols de rente constituée par les héritiers de M<sup>e</sup> Jean d'Alb, avocat en la cour d'Allasac, lesquelles sommes seront destinées, suivant la volonté de ladite demoiselle, aux pauvres des hôpitaux d'Allasac, dont M<sup>e</sup> Jean Chastain, prêtre, est le recteur. — Chaunac. 1. Subrogation par le seigneur de Chaunac en faveur de Gaspard Armand, des cens et rentes sur les villages de Nougain et du Mas, paroisse de Marcillac-le-haut (1595). — 2. Accord entre la demoiselle de Chaunac et son fils, touchant les réparations de la maison de Rageaut, et une pension annuelle qu'il lui servira sa vie durant (1656). — 3. Contrat d'hypothèque de 150 l. sur le pré del vert, au village de Lafont, paroisse de Champagnac, par Jean Lafon, prêtre, au profit de Jean Schlafer, écuyer, sieur de la Rode, agissant pour Jean de Chaunac, sieur dudit lieu, la Gaulerie, Rageaut et coseigneur de Soudeilles (1658). — Chazal. i. Lettres patentes du roi Henri IV, octroyant l'office de notaire royal à M<sup>e</sup> Guillaume Chazal, du village de Puy-Reymond, paroisse de St-Martin (1602). — 3. Provision de ladite charge sur quittance de 33 l, suivant l'édit de mai 1597 ; 7, sur l'hérédité des offices de notaires et tabellions royaux (1603). — 5. Quittance reçue de Catherine Dugarie veuve du précédent, pour la taxation de son office, soit 30 l. en principal et 36 s. pour les 20 deniers pour livre d'icelle somme (1611). — 6. Provision de l'office de notaire royal en faveur de M<sup>e</sup> Jean Chazal, praticien, fils du précédent (1618). Chouzenoux : Reconnaissance de 80 livres envers M<sup>e</sup> Pierre Chabrié curé de Donzenac, par Guillaume de Chouzenoux, écuyer, seigneur de Muret (1656). — Subrogation par Antoinette Boutet, veuve de M<sup>e</sup> François Blanc, docteur en médecine, en faveur d'Hé-lie Blanc, son fils, de la rente annuelle de 30 l. à elle constituée par le précédent (1670). — Obligé de 112 l. 10 s. par le même au profit de M<sup>e</sup> Pierre Chabrié, juge royal de la ville d'Ayen (1683). — Clavières : Quittance

de 2 écus, 40 sols t. par Jean Clavières, conseiller en l'élection du bas Limousin, pour avoir assisté au département de la solde destinée « au paiement des gens de guerre ordonnés en Lymousin pour le service du roy. » (1506). — Comborn (de) : 1. Quittance par François Chamireur, étudiant en l'Université d'Orléans, et Jean Groslet, son oncle, marchand de ladite ville, à M<sup>e</sup> Étienne Lafon, notaire de Treignac, procureur de noble Amanion de Comborn, baron de Treignac, seigneur des châteaux et châtelainies de Chamberet, Beaumont et Rochefort en Limousin, d'un acompte de 20 écus sur les 45 écus d'or dépensés par feu Jean de Comborn, son père, avec sa suite en l'hôtel dudit Groslet (1/191). — 2. Acquisition par M<sup>e</sup> Jean Malaurie conseiller au siège présidial de Tulle comme plus fort enchérisseur, pour le prix de 86. 000 livres t., de la terre, seigneurie et vicomte de Comborn, confrontant aux terres du Glandier et de Vigeois, aux seigneuries du Saillant, Sadroc et Pompadour, faite pour le compte de M<sup>e</sup> Jean de Ceyrac, curé du Lonzac, François Sauvezie, conseiller en l'élection de Brive, Pierre du Verdier, conseiller au Parlement de Bordeaux, nobles Louis de Bar, écuyer, seigneur de Bourzoles, et Henri de Pierrebuffière, chevalier, sieur de Chamberet (1645). — 3. Prise de possession par François d'Espeyruç, sieur de Lavaux, d'une chapelle sise dans le couvent des Cordeliers de Donzenac, dépendante de la vicomte de Comborn, « quy joint à la nef de la grande église dudict couvent de main gauche en entrant, et confrontant avec autre chapelle des sieurs de Guilhion », à lui donnée par M<sup>e</sup> François Sauvezie, son beau-frère (1647). — Comte : Testament de Martial Comte dit Loudier, bourgeois et marchand de Treignac (1530). — Etc.

IE14. (Liasse.) — .registre, petit in-folio, 534 feuillets, 1 cahier, 14 pièces, papier, 1 pièce, parchemin

1297-1758 — Cosnac (De) : 1. Hommage rendu à l'évêque de Limoges par Bernard de St-Michel pour le château de Malemort « in tunica, deposita gladio, cum juramento fidelitatis » (1297, copie). — 2. Arrent/ement du mas de Bonifon, paroisse de Ste-Féréole, au profit de Jean Lapeyre, par Raymond, seigneur de Cosnac (1408). — 3. Vidimus de l'acte de foi et hommage rendu en présence d'Antoine de Turenne, seigneur d'Oliergues, Limeuil, etc., par noble Guillaume de Cosnac, touchant ses possessions situées dans les paroisses de Beynat, Lan-teuil, Ste-Féréole, St-Hilaire-Peyroux, Turenne, Ussac et Venarsal : « prefatus dominus vicecomes se-dit super quendam parvum lectum suum, . . . ipso nobili existente coram dicto domino vicecomite, genibus flexis, capite discroperto, zona, ense et qualibet armatura remotis, manus suas se tenendo inter imanus dicti domini « vicecomitis supra missale » (1493). — 4 Enquête dans le procès pendant au présidial de Brive entre François de Cosnac, seigneur de St-Félix, et Galiot de Cosnac, pour les redevances dues à Brive, Ste-Féréole et autres paroisses (1562). — 5. Reconnaissance en faveur de noble Henri de Cosnac de St-Michel, coseigneur de Cure-monte, la Chapelle-aux-Saints, Branceilles, par M<sup>e</sup> Jean de la Forestie, trésorier général de France en la généralité de Limoges, Jean Sudrie, bourgeois de Brive, et autres cotenanciers du village de Vaujourns, paroisse de Ste-Féréole (1614). — 6. Extrait des rentes dues au seigneur de St-Michel dans les paroisses de St-Hilaire-Peyroux, Ste-Féréole, Venarsal (1300-1614). — 7- Sommaton à Jean Meyjonnade ; arrérages de rente envers Gabriel de Cosnac, seigneur de St-Félix (1626). — 8. Palpe du village de Peuch Olivier, paroisse de St-Hilaire-Peyroux, de la fondalité et justice du seigneur de St-Michel, faite par Jean Mirât devant le juge do ladite juridiction (1643). — 9. Minute de la requête adressée à Cîteaux sur les déportements des religieuses de Coyroux avec le sire de Cosnac et les gentilshommes de sa suite (1647). — 10. « Extrait des registres de la cour de Monseigneur le juge sénéchal du viscomte de Turenne » : Messire Jean de Cosnac, écuyer ; contre M<sup>e</sup> Pierre de Nauvillars, conseiller du roi en l'élection de Brive, investi du tènement de la Guitardie par Madame Léonard de Berg, duchesse de Bouillon, vicomtesse de Turenne (1671). — 12. Rôles des dépenses présenté à la Cour du Parlement de Bordeaux par messire Antoine du Breuil de Cosnac, seigneur du Jayle, contre Catherine de Comborn, dame d'Enval, femme de Joseph de Chauvet, sieur de Nantiat, laquelle avait invoqué un prétendu testament de Jeanne de Comborn en faveur de Catherine de La Tour, mère de la défenderesse, qui « estoit une pièce arti-zée faite en différents temps et escrite de diverses ancrs, ...que les seings desdits tesmoins apposés audit testament avoieht esté imités et faits de mesme main

et partant faux et fausement fabriqués », suivant le rapport de trois experts notaires et maîtres écrivains de Limoges (1707). — 13. Extrait des rentes reconnues au seigneur de Puymaret et de St-Michel à Brive, Malemort, Ste-Féréole, etc., (17<sup>e</sup>. s.). — 14. Avis du Conseil sur le paiement des arrérages de rente par les emphytéotes de la seigneurie des Combes (id.). — 15-17. Rentes dues au seigneur de St-Michel sur le tènement de Bonifon depuis 1408.

IE15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 133 pièces, papier. 85 cachets

1654-1741 — Couderc : 4 Jean Couderc, bourgeois de Brive, contre Jean Laplasse, laboureur ; revente de terre et obligation (1654). — 6. Vente par M<sup>e</sup> Guillaume Couderc, avocat, au profit de Géraud Lachèze, maître sapinier de Brive, d'un bois de châtaigniers dit de Chastanet (1696). — 7. Bail à ferme par M<sup>e</sup> Guillaume Couderc, avocat en parlement, seigneur de Puymaret, à Bernard Cour-tarie, meunier, du moulin de Puymaret et ses dépendances (1713). — 8. Reconnaissance en faveur du précédent par Jean Geofre s<sup>r</sup> de Lapradelle et Antoine Verlhac pour le tènement de la Tieyre, paroisse de Sainte-Féréole (1715). — 11. Lettres du même à M<sup>e</sup> Jean Lézineau, conseiller du roi, banquier expéditionnaire en cour de Rome, rue des massons près la Sorbonne à Paris : 13. « Je vous prie de faire obtenir et expédier en Cour de Rome une provision per obitum avec les précautions convenables d'un canonicat et prébende dans l'Église Cathédrale Saint-Estienne et Saint-Front de Périgueux pour M<sup>e</sup> Jacques Lacoste prestre du même diocèse, bachelier en théologie, gradué nommé, lequel est curé vicaire perpétuel de la paroisse de St-Laurans du Ménoire du même diocèse ». — 16...« Provision du prieuré simple et régulier de l'ordre de St-Benoît de St-Estienne de Puymagou, diocèse de Périgueux, dépendant de l'abaye Saint-Estienne de Baigne dudit ordre pour Louis de Carbonières de Jaiat prestre religieux, profes de l'abbaye de Terrasson diocèse de Sarlat, ordre de St-Benoît...». — 25. M<sup>e</sup> Guillaume Couderc contre Jean Delprieur et Pierre Damarzit, touchant le bois Laborie, au village de Berchat (1732). — 26. Vidimus de reconnaissances depuis 1413 sur ledit bois. — 28. Le même contre Jean Barraud, de Donzenac ; avération d'écriture privée passée avec Jeanne de La Rochepot Duvert, femme de Jean Chevalier (1738). — 29. Désignation de M<sup>e</sup> Jean Serre, procureur ès sièges royaux de Brive, pour vérification de pièces touchant ce procès (1741). — Etc. Lettres adressées à M<sup>e</sup> Couderc, avocat à Brive, par M<sup>e</sup> Lézineau, banquier expéditionnaire en Cour de Rome : 7. « ...Il s'agit donc, Monsieur, de la résignation d'un canonicat de l'Église Collégiale St-Martin de Brive, diocèse de Limoges, faite par M. Joseph Dubois, prestre qui est malade, en faveur de M<sup>e</sup> Nicolas Combescot de La Roche, clerc du même diocèse, j'écriray lundy prochain à Rome pour y faire expédier les provisions dudit canonicat sur ladite résignation...» (1725). — 8 « J'ay reçu votre lettre du 6<sup>e</sup> de ce mois par laquelle vous me demen-dés s'il est possible d'obtenir un bref de dispense d'aage pour la prestrise à l'effet qu'un ecclésiastique aagé seulement de 22 ans accomplis puisse estre fait prestre ; la chose, Monsieur, est impossible, le Pape n'accorde de telles dispenses que pour treize mois, ainsy il faut avoir au moins vingt deux ans et onze mois pour pouvoir en faire usage, et ces sortes de dispenses coûtent cent cinquante livres, il ne faut aucune attestation pour les obtenir, le simple exposé suffit...». — 15 « ...Vous avés bien fait de différer votre payement, vous y trouvères votre compte, les espèces sont augmentées d'aujourd'huy, les nouveaux louis sont à vingt quatre livres, les escus à six livres, les anciens petits louis à seize livres seize sols et les anciens escus à proportion, une dispense du 2<sup>e</sup> forma pauperum coûtera au moins deux cent vingt livres, c'est tout ce que l'on peut faire de mieux, il n'y a pas un soul de gain à ce prix, mais vous dites qu'il s'agit d'une charité, je le prend sur ce pied...» (1726). — 22 : « ...Vous me marqués que deux personnes désirent obtenir une dispense de mariage du second degré de consanguinité sur une cause honneste et n'ayant pas de quoy parvenir aux frais, vous souhaitez savoir s'il n'y a pas de modération à faire ou à espérer ou quelque moyen à prendre afin qu'il n'en couste pas tant. Cette dispense avec cause honneste coûterait aujour-d'huy autour de 8200 L, et il n'y aurait point de modération à espérer. Mais on peut expédier cettedispense pro mediocribus en rapportant un certificat de l'Official diocésain portant que le garçon ne possède que tant de ducats de revenus et la fille tant de ducats de revenus, le ducat est évalué sur le pied de 6 l. 5 s. de notre monnoye. Il n'entre dans cette estimation que les biens fonds portant revenu...Si l'on prend le parti de faire expédier pro mediocribus, outre le certificat cy dessus mentionné il faut encore alléguer une

cause honneste comme la petitesse des lieux ou l'âge de la fille...» — 23 « ...il n'est pas vray que le Pape admette les réserves de pensions sur les cures sous quelque prétexte que ce soit, et les Evêques persuadés de l'injustice de ce refus ont résolu de suivre en cela nos usages de France, et de donner des provisions à la charge des pensions réservées en conséquence des arrests de renvoy devant eux...Il paroistra avant la fin de l'assemblée du clergé une déclaration pour autoriser les usages du Royaume par raport aux refus de Rome sur les résignations de cures avec réserve de pension à laquelle tous les Evêques du Royaume se conformeront. » — 25 « ...Parlons à présent de la dispense que vous désirés avoir pour monsieur votre petit fils qui est au second degré, je ne conçois en vérité pas sur quoy peut estre fondé votre délicatesse de ne pas prendre le parti d'expédier forma pauperum avec la cause ob nimiam familiaritatem, cela redui-roit les frais à peu de chose et la dispense au fond seroit aussy bonne que si elle vous avoit coûté beaucoup d'argent...Ne prenés pas pour exemple ce qui s'est passé dans vos cantons, il y a eu plusieurs dispenses fausses distribuées dans votre pais qui ont desja causé de grand embaras, et qui pourront bien en causer encore davantage par la suite, il s'agit d'épargner les frais au possible, mais il faut faire de bonne besogne et qui ne jette pas votre famille dans un embaras sans égal, on a desja découvert un auteur de ces dispenses fausses et il y en a plus d'un car le mestier estoit bon...» — 28 « ...Quant à la question que vous me proposés, scavoir si une fille qui avoit passé le contrat de mariage avec un garçon qui est mort sans qu'il y ait eu de fiancailles et qui veut épouser le frère du deffunt a besoin d'une dispense d'honêteté publique, je ne seray certainement pas du sentiment du curé de ces gens là, et je soutiens formellement qu'ils n'ont besoin d'aucune dispense ; ce sont les fiancailles uniquement qui forment un empêchement...» (1727). — 43 : «, l'ay reçu votre lettre du 21 du courant par laquelle vous demandés si y ayant plus d'un an que la résignation de la cure de Vegene fut envoyée à Rome, moncertificat auroit le même effet comme si je Pavois donné dans l'année. Ce certificat de refus peut toujours avoir son effet tant que le résignant vit...Sur ce certificat les srs Meschin présenteront requeste au parlement par laquelle ils conclueront à estre receus appèlans comme d'abus du refus de Cour de Rome, sans que le temps porté par la règle de publicandis puisse leur nuire ny préjudicier. Il interviendra ar-rest qui renvoyera les parties pardevant l'ordinaire pour estre par luy donné une institution canonique de la cure à la charge de la pension. Muni de ces pièces le résignataire se retirera pardevers l'ordinaire et requérera son institution canonique, mais on ne peut forcer l'ordinaire à se conformer à l'arrest, et je doute que M. l'Evêque de Limoges le fasse. En cas de refus il faudra luy faire une sommation respectueuse et prendre sa réponse et ensuite se pour-veoir au Métropolitain, si celuy cy refuse on pourra se pourvoir derechef au parlement pour y demander, attendu le refus, permission de prendre possession civile et du temporel de la cure. Mais je ne croy pas que cela soit canonique. Le certificat coûtera soixante douze livres sur quoy je tiendray compte de ce que je vous ay taxé cy devant pour ces commissions non expédiées...» (27 octobre 1728). — 52 : «Je vous envoyé cy incluse la signature de provision de la sacristie office claustral de l'abbaye de St-Pierre de Vigeois ordre de St-Benoist, diocèse de Limoges, et de la portion monachale y annexée que vous m'avez chargé de faire expédier pour Jean, Charpenet avec le décret de faire profession dans ledit ordre sur la résignation qui luy en a esté faite par Dom Gabriel Charpenet, pour laquelle il vous plaira me tenir compte de la somme de quarante six livres. » (1730). — 63 : « Cy joint vous trouvères un bref de pénitencerie que vous m'avés chargé de faire expédier pour une fille qui avoit fait un vœu simple de chasteté et d'entrer en religion, pour lequel ainsyj que vous l'avés désiré vous me tiendrés seulement compte de la somme de quinze livres...» (1733). — 65 : « ...Quant au prieuré de Turenne il y a quelque diablerie dans cette affaire que je ne conçois pas bien, car mon correspondant de Rome me mande par le dernier ordinaire qu'il a été averti que l'on recommençoit à expédier de nouvelles dattes pour le sieur Lescure...Si cela est il faut qu'il y ait eu quelque manigance que je ne conçois pas car certainement lorsque j'ay fait faire la dernière perquisition, M. de Sahuguet étoit supérieur comme je vous l'ay marqué et on étoit assurément alors hors du temps de pouvoir expédier de nouvelles dattes...La procédure que vous faites aujourd'huy au Parlement sur l'apel comme d'abus interjette par Lescure ne vous engage toujours à rien parce qu'il est impossible que vous succombiez dans cette instance, l'apel comme d'abus étant absolument illusoire. Si par malheur par événements nous trouvons Lescure supérieur en dattes à

Sahuguet il y aura bien des choses à examiner au cas que vous vouliez soutenir le procès qui sera dans le cours de l'instance d'obtenir des lettres de compulsoire pour compulser le registre du banquier dont il s'est servi et voir si effectivement dans le temps compétent le nombre de dattes qu'il paroitra avoir expédié, auront été ordonnées, car à voir toute la manœuvre qui se pratique je doute fort que tout soit en règle » (1734) — 70. État des commissions reçues de M<sup>c</sup> Couderc et des expéditions à lui adressées par le précédent : « ...Par la révision que j'ay faite de mes comptes des expéditions de Rome, j'ay trouvé que j'en pouvois diminuer le prix à l'avenir, c'est pourquoy j'ay fait un tarif des expéditions les plus ordinaires de Cour de Rome. . ., vous verres, Monsieur, que les diminutions que je fais sont considérables aussy n'y a-t-il presque rien à gagner. Mais je préfère les interests du public aux miens, espérant que le prix des expéditions diminuant, il s'en fera davantage...» (1727). — 74. Certificat du même pour l'expédition en Cour de Rome d'une « signature de provision de la cure de Saint-Blaise de Pazaiat du diocèse de Sarlat, en faveur de Raymond Delfaut prestre du même diocèse, vicaire amovible de ladite cure, s'ir la résignation qui luy en a esté faite par Jean Vaquier prestre, sous la reserve d'une pension annuelle de deux cent livres sur les fruits de ladite cure...» (1725). — 85. De Chastanet, curé de Terrasson, à M<sup>c</sup> Couderc : «...Ayez la bonté Monsieur de me dire si ayant une fille à mon service habituellement incommodée et souvent attaquée de maladies peut m'instituer son héritier, elle a quelque peu de bien et des parens pauvres, et je ne voudrais pas profiter de sa succession à leur préjudice, mais elle est si bizarre que se trouvant il y a plus de dix ans malade elle disposa par testament en faveur d'un riche bourgeois a qui elle n'avoit aucune obligation pour l'avoir secourue ni faite servir dans ses incommodités...Je vous prie Monsieur de me dire quid jüris, si les curés peuvent estre héritiers ou légataires, et les maitres de leurs parrois-siens et domestiques...» (1727). — 87. De M<sup>c</sup> Poma-rel, à Pazayac : « On m'a assuré depuis peu de jours que le pape étoit déterminé a passer les résignations sous pencion. Je vous prie Monsieur de me faire le plaisir de vous en informer de votre correspondant, et si cela est, de luy mander de faire venir les provisions du s<sup>r</sup> Delfaut pour la cure de Pazayac, il fut refusé a Bordeaux aussi bien qu'a Sarlat, si la voye de Rome ne réussit pas, il se comportera selon le plant que fairont quelques autres refusés qui sont actuelement à Bordeaux, avec résolution de se servir de l'autorité du parlement. S'il faut attestation de la richesse du résignant on l'aura comme aussy d'infirmité...» (1726). — 94- Du sieur Lacoste « Mon frère me charge, Monsieur, de vous demander combien coustera la dispense d'un mariage de peuvres et misérables qui sont parens au segond degré cest a dire germains, et en outre ont contracté l'empêchement de couperage, je veus dire que l'un a tenu et porté au baptême un enfant de l'autre et par ce moyen il faut deux dispenses à la fois...» (1728). — 96. Du sieur Lamase, à Uzerche : « Permettez moi, Monsieur de vous demander combien coûterait une dispense de mariage pour des pauvres, dont voici la triste situation. Jean, qui étoit marié, eut fin mauvais commerce avec Louise. Cette fille étant grosse de six mois, Jean quitta sa femme, et alla avec Louise dans une autre paroisse éloignée. Deux mois après la femme de Jean mourut, et on ne croit pas que le mari ait participé à cette mort. Depuis ce temps là Louise est accouchée. Jean et Louise veulent se marier, et ils ont déclaré qu'ils s'étoient promis de se marier quand ils seroient libres. Jean a dit dans la suite qu'il vouloit bien présentement épouser Louise, mais qu'il ne le lui avoit pas promis du vivant de sa femme. La première déclaration est sans doute la plus véritable. Je vous prie, Monsieur, de me mander ce que coûterait la dispense nécessaire pour ces deux misérables, qui n'ont aucun bien. Si on accorde à Rome quelque gratis, il seroit appliqué très à propos dans cette occasion...» (1732). — 97. Du s<sup>r</sup> Lamothe, à Pompadour : « ...je m'adresse à vous, Monsieur, pour vous prier de me mettre en cour de Rome pour obtenir une dispense de mariage entre François du Guérard et Marie Teillet, ma fille, parents au qua-triësme degré de consanguinité. On me dit que je peux demander cette dispense en forme de pauvres, y ajoutant le scandalle sans qu'il y ait d'autre mal, familiarité entre les parties, par là j'éviterais le-droict de controlle et de fulmination...Je vous envoie pour avancer au banquier trois louis d'or et demy vallant quatre vingt quatre livres, je vous prie Monsieur, d'y donner vos soins pour que le tout soit expédié le plus promptement qu'il se pourra, François du Guerard fils à feu Pierre bourgeois et de Marie Lacroix, Marie Teilhet, fille de Henry du Teilhet de Lamothe s<sup>r</sup> du

Marquisat de Pompadour, et de feu Jeanne Teilhet habitants dudit lieu de Pompadour, paroisse d'Arnac bas Limosin, diocèse de Limoges...» (1727). — Etc.

IE16. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin, 82 pièces, papier, 5 imprimés

1483-an V — Coustin : I. Reconnaissance par Antoine Meynard, de Ste-Féréole, en faveur de noble Pierre Coustin, de Donzenac, sur les terroirs de lo Champ Chartre et de la Rocha Contrainch, au bourg de Ste-Féréole (1498). — 2. Echange entre Pierre Coustin, alias del Berilh, et Jean Piconal, marchand de Donzenac, du bois de Tailhs, même paroisse (1028). — Crotz (la) : Vente par Jean la Crotz au profit de Jean la Chanorguie, de deux pièces de terre à la Bolenchie, paroisse d'Ussac, sous la réserve d'une redevance annuelle envers Jean Lasteurie, seigneur du Saillant (1483). — Debach : Vente par François Debach, bourgeois, en faveur de Jean Durand hoste et Bernard Cluzan, maître maréchal, d'une maison sise à St-Antoine-les-Planta-des, paroisse d'Ussac, moyennant 80 livres (1684) — Delmas : Vente par Masse Delmas, marchand bourcier, à Guillaume Lafon, marchand, d'une maison à Brive, terroir de Laumorue, de la contenance de cinq quartanades environ (1609). — Delort : 1. Billet du sieur Lasserre envers M<sup>e</sup> Delort, apothicaire, pour fourniture de drogues et médicaments (1669). — 2. Lettre de M<sup>e</sup> Delort d'Uzerche ; honoraires de son père, procureur dans plusieurs affaires de la sénéchaussée d'Uzerche (1772). — Delpy : Reconnaissance de Jeanne Lestrade et de Jean Lajugie son gendre, paroisse d'Estival, d'une somme de 562 l. 15 s. au profit d'Antoine Delpy, maître recouvreur, paroisse de Nespouls, contre remise d'une lettre de change de 422 l. 15 s. tirée en faveur du précédent par le s. Périer, marchand de Nazareth, paroisse de Jugeais (1782). — 5. Mandement royal portant contrainte contre Jean Lajugie et Marie Champagnac conjoints pour paiement de 140 l. envers ledit Delpy (1786). — Depont : Vente en faveur de M<sup>e</sup> Antoine Depont, bachelier en droit, par Antoine et Jean de Villemont frères, à Turenne, d'une vigne et d'une pièce de terre, moyennant 7 l. t. (1504). — Doumenat : Nomination par le recteur de l'Université de Cahors, de M<sup>e</sup> Annet Doumenat, prêtre de Brive « in jure pontifico baccalaureum idoneum et dignum administratione ecclesiastica. » (1600). — Dumas : Vente par Pierre Brunerie au profit du sieur Dumas travailleur, d'une portion de terre, paroisse de Turenne, contenant une pumerée, de la mouvance du seigneur de Fortia (1781). — Duminy Mali-mond : Arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant aux dépens le sieur Duminy Malimond et Antoinette Jos sa femme, dans l'instance contre François de Pounareille, marchand de Tulle (1722). — Dupuy : 1. Hypothèque de François Alvarie en faveur de M<sup>e</sup> Jean Dupuy, conseiller élu en l'élection de Brive, d'une terre à la Cousseie, paroisse de Sain-te-Féréole (1642). — 2. Vente faite par Pierre Dupuy, notaire royal, sieur du Chastain, à Jean Aleyrat l'aîné d'un pré et deux terres, même paroisse (1663). — Duroux : 2. Police passée entre M<sup>e</sup> Jean Duroux, seigneur de Chamboux, greffier en chef en l'élection de Brive, au nom de Jeanne de Verlhac, sa mère, Pierre Esclafier, sieur de Chandoulin et Charles de Lacoste, sieur de St-Clément, partageant les frais nécessités par l'enchère de tous les biens saisis sur les héritiers de feu Antoine et Jean Olier, assesseurs en ladite ville, au nom du sieur de St-Clar, conseiller assesseur au siège présidial de Sarlat (1688). — 3. Acte d'offre de la somme de 3. 433 l. 6 s. et 8 d. faite par le sieur de Chandoulin à M<sup>e</sup> Duroux, qui prit l'enchère précédente pour la somme de 6. 000 l. (1720). — 8. Sentence rendue par le juge ordinaire de Brive portant que dans trois jours le sieur Duroux contredira l'offre précédente (1721). — 10. Mandement royal portant assignation devant le Parlement de Bordeaux du sieur de Lacoste, à la requête de M<sup>e</sup> Duroux. — 16. Arrêt portant renvoi devant ladite cour des sieurs de Lacoste et de Chandoulin, « demendeur en relaxance ». — 17. Requête de M<sup>e</sup> Duroux au Parlement, aux fins de contraindre les précédents à poursuivre l'instance de criées ou résilier leur police. — 23. Inventaire sommaire des pièces produites devant ladite Cour par la partie de M<sup>e</sup> Jean Duroux contre les précédents. — 24. Transaction entre le même et s<sup>r</sup> Zacharie Duroux, chevalier de l'ordre de St-Louis, habitant à Brive, d'une part, messire Jean Masseau, chevalier, seigneur de Clarans, Goudon, etc., et dame Marie-Thérèse de Gauléjat sa femme, habitant au château de Goudon, paroisse de Galat en Périgord, d'autre part, attribuant aux premiers « tous les biens scitués en delà de la rivière. de Vesere du cotté de Mansac et autres paroisses de ce côté », les biens situés en deçà la Vézère, dans les paroisses de Larche, Pazayac, Ladournat et autres en Périgord devant appartenir auxdits ; seigneurs (1724). —

Escorailles (d') : 1. Copie de la reconnaissance des tenanciers du Peuch, paroisse de Sadroc, en faveur de noble Rigal d'Escorailles, seigneur de Roussille, Lamazière et de la Philippie de Donzenac (1600). — 2. Prix fait d'un pigeonier pour Martial d'Escorailles, seigneur de Couzages et de Laval (1607). — 3. Quittance de la rente foncière et directe due annuellement au seigneur de Roussille sur le village du Peuch (1664). — Escudier : Mémoire des acquisitions faites par le sieur Escudier en la paroisse de Donzenac (1615-1619). — Estivie : Testament de Jean Estivie, bourgeois de Nazareth, en faveur de Catherine Albert sa femme, de ses trois filles mariées, de ses fils Pierre, curé de St-Eloi de Bordeaux, Libéral, Huguet, religieux Récollet, et M<sup>e</sup> Jean Estivie, avocat au Parlement de Bordeaux, qu'il déclare son héritier universel (1621). — Forge et Lafarge : 1. Reconnaissance par Jean Teneze au profit de M<sup>e</sup> Dumyne Lafarge, curé de Ladignac, syndic de la communauté des prêtres dudit lieu, de la rente annuelle de 67 sols rachetable par le paiement d'une somme le 67 1. pour legs et fondations perpétuelles consentis en faveur de l'église paroissiale par Antoine Pandrignie et consorts (17<sup>e</sup> s.) — 2. Permission donnée au sieur Lafarge, hosle de Ladignac, de mener le bétail lié ou ses chevaux tenus à la corde ou par la brièe à la fontaine de Vabrevadour, de la Ste-Catherine au dernier jour d'avril (1609). — 4- Inventaire des pièces produites devant le sénéchal de Limousin ou son lieutenant au siège de Tulle par M<sup>e</sup> Martial Large, juge de St-Avid, défendeur contre François du Bertin, écuyer, sieur du Mazan (1669). — 5. Pierre Sourrics, marchand, poursuivant la criée des biens de Jean et Bastien Lavaur, père et fils, contre M<sup>e</sup> Jean Farges, curé de Ladignac ; paiement d'une rente annuelle de 40 s. (1688). — G. Quittance d'Antoinette Duval, veuve de M<sup>e</sup> Martial Large, juge de St-Avid, pour la somme de 13 l., reçue de Jean et féonard Chavaroché tisserands à Ladignac, pour le paiement de la rente due au baron de la Roche (1696). — 7. Dénombrement des obligations laissées par feu M<sup>e</sup> Jean Farge, greffier (s. d.). — 8. Contrainte contre Étienne Farge, porteur des rôles à Ladignac, sur la requête de M<sup>e</sup> de Jaucen, seigneur de Poissac, receveur des tailles en l'élection de Tulle ; paiement de 925 l. d'impositions (1721). — 11. Demoiselle Jeanne Galan, femme Filliol, contre Alexis Farge et consorts, du tellement du Four ; rente solidaire et seigneuriale due au baron de la Roche (1739). — 13. Attestation par M<sup>e</sup> Duval, curé de Ladignac, de la perte par Bertrand Farge de son bétail, qui l'a « réduit à une telle misère qu'il est obligé en quelque, façon d'avoir recours à la charité des fidelles » (1757). 15. Rôle de la taille, des droits de collecte et de quittance pour la paroisse de Ladignac, dressé en présence d'Alexis Farge et autres collecteurs par Étienne Albier, seigneur de Bellefond, conseiller du roi, président en l'élection de Tulle (1768). — 16. Quittance de M<sup>e</sup> Jean Bouzonie, receveur ancien des tailles de l'Election de Tulle, pour la somme de 3563 l., 5 s., montant des impositions de ladite paroisse (1769). — 20. Liste des logements établis chez les contribuables n'ayant pas réglé leurs impositions par Gérard Parraud, chef de garnison reçu en l'élection de Tulle, accompagné d'Antoine Vigne, soldat invalide (1789). — 21. Noms des villages et des principaux habitants de la communauté de Ladignac, en tête desquels le sieur Pierre Farge syndic. — 22. État du revenu des propriétés appartenant au sieur Farge, cultivateur du bourg de Ladignac, dressé par le citoyen Saintagne, commissaire nommé par l'Administration du canton rural de Tulle (an V). — Faucon (de) : 1. Contrat d'échange passé entre M<sup>e</sup> François de Faulcon, s<sup>r</sup> de l'Eyvinie, Béchefer, des Olmières, la Garenne, lieutenant général au présidial de Brive, et Jean Dugros, sieur de Lacabane, pour diverses possessions dans la paroisse de Cubiac (1646). — 2. Différends entre les sieurs Deyssartier et Demartin, notaires ; ouverture du testament dudit de Faulcon (1651). — Fayolle (de) : 1. Arrentement perpétuel au profit de Héliot Delprin, meunier, par mes-sire Guillaume de Fayolle, seigneur de Champagnac, du moulin de Léonard, paroisse de Ste-Féréole (1633). — 2. Testament du précédent, par lequel il institue héritier Guillaume de Fayolle son fils, et désigne le président Vialard comme exécuteur testamentaire (1667). — 3. Vente par François de Fayolle, seigneur de Preyssac, en faveur de François Oublié, bourgeois et marchand de Donzenac, d'un petit domaine dit de la Gadelle, plus tous les droits dus audit vendeur sur les terres de Pageanel, en qualité d'héritier de Germain Piconal, seigneur de Champagnac, et demoiselle Germaine du Saillant sa mère (1702). — 4-Testament de Jacques de Fayolle, seigneur de La Grange, habitant le bourg de Ste-Féréole, faisant divers legs pour l'église paroissiale, sa soeur religieuse à Coiroux, etc., instituant son héritière universelle dame Lucie d'Amarzit, veuve du seigneur de Prayssac de Fayolle

(1718). — 5. Commandement fait à François de Fayolle, à la requête de M<sup>e</sup> Ambroise Chambon, curé de Donzenac ; avération de billeu fait en faveur de ce dernier par Jeanne de Salis de Lavaux, veuve de Pierre d'Espeyruc (1734). — Fénis de l'Oradour : 1. Dénombrement des biens de Louise de Fénis, veuve du s<sup>r</sup> Darche, saisis à la requête de M<sup>e</sup> Henri de la Fageardie, s<sup>r</sup> de Laval et de St-Germain, lieutenant général en l'élection de Tulle, conformément à l'arrêt de la Cour de Parlement de « Guyenne (1681). — 2-19. Quittances des rentes dues aux P. Chartreux du Glandier par la demoiselle de Fénis sur le tènement de la Borie (1789-1749). — Etc.

IE17. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 794 pièces, papier

1475-1763 — Forestie (de la) : 1. Obligation de 1000 l., par Jean de Selve, seigneur du Breuil, envers M<sup>e</sup> Guillaume Salles, avocat, avec hypothèque sur un boriage au village du Chastain en faveur du seigneur de la Forestie (1594). — 2. Paiement par M<sup>e</sup> Zacharie de Verlhac, procureur du roi au présidial de Brive, de la somme de 333 écus I/3 revenant à mille livres, en faveur de M<sup>e</sup> Jean de la Forestie, trésorier général de France en la sénéchaussée de Limoges, agissant pour M<sup>e</sup> Jean Verdier trésorier en ladite sénéchaussée (1595). — 3. Paiement par ledit seigneur de la For'estie à Jean de Serve, seigneur du Breuil, de la somme de 350 écus, suivant un contrat de vente passé avec M<sup>e</sup> Zacharie de Ver-Ihac, subrogeant pour le surplus l'obligation de 433 écus I/3 consentie par Germain Nouvillars, bourgeois de Brive (1598). — 4- Quittance de Jeanne de Verlhac, femme dudit seigneur, pour 350 l. t. « réallement nombrée en francs d'argent, quars d'escus, testons et autre bonne monoye » par le sieur Nouvillars (1506). — 4 bis. Vente par M<sup>e</sup> Pierre Salamond, notaire à Ussac, en faveur de M<sup>e</sup> Jean de la Forestie, conseiller du roi, trésorier général de France en la généralité de Limoges, d'un bois et terre aux Aubars, même paroisse (1604). — 5. Acquisition par Jeanne de Verlhac, femme du précédent, d'une pièce de terre, terroir dit contre lous Aubartz, id. (1606). — 9 Contrat d'achat par le seigneur de la Forestie d'une terre aux appartenances de la Jardonnie, paroisse d'Ussac, moyennant 35 l. t. (1609). — 11. Echange de prés entre le précédent et Jean Sudrie bourgeois de Briv'e, au village de Vaujourns, paroisse de Ste-Féréole (1612). — 12. Vente à Pierre Les-trade, d'e la Borie basse, par Jean de la Forestie, sieur de la Valette, de la moitié du domaine de Vaujourns, pour 1080 l. t., sous la réserve de la renfe annuelle envers les seigneurs de V'entadour et de St-Michel (1621). — 13. Vente par noble Arnaud de Calvimont, seigneur de Labenche, à M<sup>e</sup> Jean Antignac, procureur à Brive, du revenu de toutes les rentes perçues dans le tènement de Saugeyrie, paroisse de Malemort, de la Pigeonnie, paroisse de Brive, etc., vendues par les devanciers de Jean de la Forestie (1622). — 14. Subrogation en faveur de M<sup>e</sup> Pierre Laplasse, avocat en Parlement, à Brive, par Jean de la Forestie, sieur de la maison noble de la Forestie, Valette, les Aubars, etc., pour la rente de 500 l. due par M<sup>e</sup> Jean Amarzit, juge de Ste-Féréole (1630). — 15. Quittance par le même de 350 l. pour l'afferme de cinq années de rente du tènement de Valette, reçues par M<sup>e</sup> Jean Nanot, commis à la recette des tailles en l'élection de Brive (1671). — 16. Reconnaissance par M<sup>es</sup> Jean Maillard et François Veysière, avocats en la Cour, et les habitants de la Pigeonnie, paroisse St-Martin de Brive, au profit de demoiselle Madeleine du Souchet, veuve de noble Jean-Léonard de la Forestie, habitant Angoulême, pour le tén'ement de la petite Sauzerie, paroisse d'Ussac (1676). — Fraysse : Quittance des arrérages de rentes obituaires dues par Françoise du Fraisse sur Crespel, paroisse de Darnetz (1705). — Fuzelier : Mémoire des pièces envoyées par le sieur Fuzelier à M<sup>e</sup> Crozat, procureur à Brive, touchant un procès (1598). — Galatry : Contrat de mariage entre Antoine et Jean Galatry, père et fils, paroisse de Sadroc, d'une part, Anne et Catherine Roche, paroisse de St-Germain-les-Vergnes, de l'autre (1716). — Gasquet (de) : Arrentement par Pierre de Gasquet, écuyer, demeurant au château de Brach, paroisse d'Altiliac, moyennant douze l. %. de rente annuelle, d'une pièce de vigne dite Merline, en faveur de Pierre Cassaing et Jeanne de Malbec, sous la réserve de la rente foncière due au duc de Bouillon (1632). — Gaubert : Remontrances de M<sup>e</sup> Pierre Gaubert, procureur aux sièges royaux de Brive, envers M<sup>e</sup> Jacques Laroche, syndic de l'Hôtel Dieu, touchant le décès de Peyronne Jouberte, du village de Marlignac, paroisse de Ste-Féréole (1629). — Gaye (de) : Obligation de 413 livres en faveur de M<sup>e</sup> Clément de Gaye, lieutenant général pour le criminel en l'élection de Brive, par M<sup>o</sup> Jean Vincent, avocat), juge de la baronnie de Donzenac (1744)- — Geneste (de) : Mandement royal,



à la requête de M<sup>e</sup> Gilles deGeneste, conseiller au Parlement de Bordeaux, baron de Favars, de St-Avid, etc., pour le paiement des cens, rentes, etc., dus par ses tenanciers (1643). — Geoffre : 1-3. Vidimus de reconnaissances féodales envers Michel et Antoine del Claux, de Donzenac (1475-1497). — 5-7. Reconnaissances en emphy-téose et pagésie perpétuelles au profit de noble Arnaud de Geoffre, seigneur foncier et direct du Claux, comme mari de Léonarde de Bezangier (1619). — 10 « S'ensuivent les noms et surnoms des tesnan-ciers quy pocèdent dans la fondalité du Claux apar-tenant à Géraud Geoffre sr. de la Pradelle et juge ordinaire de Ste-Féréole et à ME Antoine Meynard lieutenant dudit lieu » (1618-1630). — 12. Accord entre les précédents et Jean Bezangier, bourgeois, touchant la terre de las Joncheyras (1631). — 14. Vente par Jean Coulie et Jeanne Delort veuve de Jean Goursac, au profit du seigneur de la Pradelle, d'une vigne au village de la Croix « contenant un journal foussure d'homme ou environ » (1645). — 15. Vente par ledit seigneur à M<sup>e</sup> Jean Verlhac, praticien, fils de feu Jean notaire royal à Fage, paroisse de Ste-Féréole, d'un pré et bois audit lieu de Fage (1656). — 16. Quittance dudit Geoffre seigneur de la Marionnye, de la rente foncière due par les tenanciers de ce village (1657). — 22. Quittance de M<sup>e</sup> Raymond de Beynat, abbé de Tajac, prieur de la Saulière, de deux contrats de rente sur parchemin au profit dudit prieuré, le premier par Guillau-mette de Verlhac en 1305, le second daté de 1356 par Bernard de St-Michel, seigneur de Martignac, paroisse de Ste-Féréole (1678). — 23. Quittance de Géraud de la Pradelle pour trois pièces de taxe des francs-fiefs retirées des mains de demoiselle Isabeau de Durieu de la Parville, veuve de Pierre Meynard, s<sup>r</sup> de la Blanchie (1692). — 24. Obligation de 27 livres par Antoine Patrau, dit lou cordonnier, laboureur, au profit de Guillaume de Geoffre, écuyer s<sup>r</sup> de Leyrac, chevalier commandeur de N-Dame de Jérusalem, capitaine dans le Régiment de Piémont (1693). — 29. Jean Geoffre, s<sup>r</sup> de la Pradelle et M<sup>e</sup> Anloine Meynard, sir de la Blanchie, lieutenant du prévôt de Ste-Féréole, contre Pierre Sicard, laboureur ; arrérages de rente foncière et directe sur le tenement du Claux (1711). — Géraud de Martignac : 1. Transaction entre M<sup>e</sup> Jean de Géraud s<sup>r</sup> de Martignac, avocat, fils et donataire contractuel de M<sup>e</sup> François de Géraud, conseiller du roi et président en l'élection de Brive, d'une part, et Pierre Algay, cy devant mousquetaire du roi, habitant ladite ville ; obligation de 2600 livres (1685). — 2. Billet signé Martignac de Géraud, portant reconnaissance de 140 l. envers le président de Laroche, pour les intérêts d'une somme principale de 673 l. 8 s, cédée par le sieur Algay au président du Vialard (1693). 3. Vente par le même de 20 livres, 13 sols de rente annuelle et constituée en faveur d'Étienne de Ligneyroux, ancien lieutenant de cavalerie, habitant Brive (1731). — 5. Procuration de Jean Périer, « à présent au service de M<sup>e</sup> Jean Pelet, escuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, demeurant audit Bordeaux rue Neuve, paroisse St-Mischel 1 », en faveur de Jeanne Siourat sa femme, pour retirer diverses sommes, dont 12 l. 10 sols d'arrérages de rente à elle légués par messire de Ligneyroux (1739). — 6. Transaction portant échange de domaines sur la paroisse Ste-Féréole entre Jeanne de Lajugie et M<sup>e</sup> Clément de Gaye son mari, lieutenant général en l'élection de Brive, d'une part, et le seigneur de Martignac, de l'autre (1743). — Gilibert : 2. Vente par Zacharie Gilibert, marchand de Brive, au profit de Thony et Berthon Spinasse, du village de Lespinasse, paroisse de Ste-Féréole, d'une forge de faure avec tous les outils nécessaires, moyennant 120 livres (1660). — 3. Reconnaissance de 60 l. envers le sieur Delcambre par Merlhac de Gilibert, officier au régiment de Normandie (Lille, sept. 1763). — Gimel : 1. Vidimus par Jean Veny, notaire royal de Donzenac, d'un contrat de vente par Jean Bonelhe, notaire, en faveur de Pierre de Gimel, d'une vigne au terroir del Chey-rou, moyennant 32 l. t. (1558). — 2. Echange entre Pierre de Gimel, écuyer, seigneur de Chapdé et de Sarran et Jean Guyonnie, dit Paluc, de Donzenac, de deux vignes au terroir de Cheyrou et Tra-vassac, même paroisse (1561). — Granlière : Dispense du 4<sup>e</sup> degré de consanguinité pour Jean Graulière et Marie Fadat, paroisse de Cosnac (1729). — Griffolet (du) : Reconnaissance en faveur de messire Jean du Griffolet, seigneur du Peuch, Peyrang, coseigneur de St-Germain-les-Vergnes, par Jean Borde, chastreur, pour une maison, jardin et mesure du vieux château de St-Germain, moyennant 3 s. 3 deniers de rente annuelle et perpétuelle foncière et directe (1699). — Etc.

IE18. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 71 pièces, papier

1413-1779 — Imbert : Acte de tenure à cheptel par M<sup>e</sup> Ysaac Imbert, maître chirurgien et Antoinette Suduyraud sa femme, pour leur domaine de las Grolas, paroisse de Masséré, au profit de Léonard Martinaud, bourgeois, même paroisse (1750). — Jaucen de la Geneste : 1. Palpe et arpentement fait par M<sup>e</sup> Pierre du Bourg vieux, maître arpenteur, du mas de Laubertye, paroisse de St-Germain, dont les tenanciers doivent la rente au seigneur de la Geneste (1602). — 2. Obligation de 497 l. 13 s. au profit de Jeanne de la Beylie, dame de Goutausse, veuve de M<sup>e</sup> Jean-Charles de Jaucen, seigneur de la Geneste, président premier au présidial de Tulle, sur l'affermé de son domaine de Poissac (1746). — Jeanclerc : M<sup>e</sup> Pierre Jeanclerc, premier chapelain de l'église de Donzenac, contre Jacques Veny, vigneron (1691). — Johannie (la) : Ratification par Arnaud la Johannie de la vente par Pierre son fils à Héliot, frère dudit Arnaud, de jardins et grange au mas de la Chassagne, paroisse d'Ussac 1478). — Joussinel (de) : Reconnaissance emphytéotique par Bernard del Puech la strada au profit de Madeleine de Joussinel, dame de la Reymondie, à St-Germain-les-Vergnes (1017). — Juge de la Ferrière : Vente par M<sup>e</sup> Jean de Juge, sieur de la Ferrière, conseiller au siège de Brive, au profit de François Brossard, d'une vigne à las Foussqrias, moyennant 220 l. (1731). — Laboric : Subrogation de vente judiciaire par Pierre Laborie, praticien de Tulle adjudicataire des biens de feu François Baluze, tanneur, en( faveur de Jean Lager, marchand boucher, de la vigne dite de Baluze, sise au Boismanger (1710). Labounoux : 3. Quittance de M<sup>e</sup> de Braconac, curé de St-Martin-la-Méanne, pour l'affermé de 1713 payée par Labounoux et consorts (1715). — 4. Obligation de 30 l. par Antoine Mas, laboureur, envers M<sup>e</sup> Jean Labounoux, praticien (1716). — 5. Afferme moyennant 200 l. des dîmes des villages dépendant de la paroisse St-Martial d'Entraigues, par M<sup>e</sup> Mas, curé au profit d'Antoine Labounoux et autres (1721). — 13. Prise de possession de la terre del Rampeaux par Jean Labounoux marchand de St-Martin-la-Méanne (1743). — 14- Vente au précédent par Jean Cyrac, d'un pastoral brossier pour 120 l. (1744). — 16. Contrat, de mariage de Jean Labounoux, fils de Jean Labounoux, marchand et de feu Marie Gimazane, avec Catherine Betaliolle, fille de Jean Betaliolle, fussi marchand, et d'Anne Cyrac (1748). — 20. Extrait du rôle de la taille, capitation, fourrage et autres impositions de la paroisse de St-Martin-la-Méanne, pour l'année 1766, rendu exécutoire le 29 nov. 1765 par M<sup>e</sup> Baluze, procureur du roi en l'élection de Tulle. — 22. Obligation de 78 l. par François Labounoux, marchand, au profit de Pierre Larges de Bellegarde demeurant au château de la Chapelle-aux-Plats (1778). — Labrue : M<sup>te</sup> Jean-Joseph de Labrue, seigneur de St-Bazile, contre les tenanciers de Labesse ; arrérages de rente (1773). — Lachièze : Vidimus de reconnaissance du bois dit le bois boria, par Jean Léonard, du mas de Berchat, paroisse de Ste-Féréole, en faveur de M<sup>e</sup> Arnaud Lachièze, licencié en lois (1413). — Lafon : 1. Quittance par Marguerite La-fon envers Guillaume son frère de 40 l. à elle léguées par leur père, marchand de Brive (1097). — 2- Reconnaissance de 60 l. par Masse Delmas, maître gantier de Brive, envers Guillaume Lafon, marchand, avec hypothèque sur une terre à l'aumornière (1606). — 3. M<sup>e</sup> Jean Juge, procureur ès sièges royaux de Brive, contre Jean Lafon, marchand ; saisie d'une vigne (1628). — 5. Requête de Jean Lafon, marchand, à nos seigneurs du parlement de Bordeaux, touchant une -fausse quittance produite par Pierre Esclafer (17<sup>e</sup> s.). — 6. Information à Voutezac pardevant M<sup>e</sup> François Sauvezie, seigneur de Meilhae, vice-sénéchal en la maréchaussée de Brive, pour Léonard et Jean Lafon et Jeanne Bernolhe, contre François Bardet et Jean Fraysses ; injures et voies de fait (1670) — 7. Testament d'Anne Lafon, fille de feu Guillaume Lafon, marchand et de Françoise Dufour, reçu par M<sup>e</sup> Roux, notaire royal de la ville de Brive (1686). — hagarde : 1. Constitution de dot par Jean Borie, marchand de Tulle, en faveur de Louise sa fille, future épouse d'Antoine Lagarde, de 4 robes de couleur, 1 capuchon, 1 nappe et 6 serviettes de toile, un lit garni, plus 210 l. (1645). — 3. Sommation par François Lagarde, marchand de Tulle, à Léonard Cendriac, du village de Boisse, paroisse de Corrèze, portant paiement de 95 l. qu'il doit à M<sup>e</sup> Antoine Melon, seigneur du Pézarés et bourgeois de Tulle (1645). — 5. Reconnaissanc de 318 l. 10 s. audit Lagarde par Léonard Cendriac comme tenancier de Boisse et métayer de M<sup>e</sup> Malaurie avocat (1653). — 6. Requête au juge général du duché de Ventadour par M<sup>o</sup> François de Lagarde, conseiller du roi en l'élection de Tulle contre Léonard Cendriac, débiteur envers lui de 620 l. d'arrérages de rente (1673). — 7. Vente de pré par Antoine Pouch, bourgeois, habitant la paroisse de St-Hilaire-Peyroux, au profit de

M<sup>e</sup> Jean Bouyges, notaire royal, fermier du prieuré de Derses appartenant aux Religieuses de St-Bernard de Tulle (1708). — 8. Transaction entre M<sup>e</sup> Pierre Bouyges, praticien, à la Ganne, paroisse de St-Hilaire-Peyroux, et M<sup>e</sup> Jean Peyrac, docteur en médecine, et Antoinette Lagarde sa femme, touchant la vente du domaine de Sourzat (1715). — 9. Cession par Marie Dalby, veuve de M<sup>e</sup> Jacques Dubois, docteur en médecine, au profit de M<sup>e</sup> Jean Martin de la Fageardie, seigneur de St-Germain, conseiller du roi et son lieutenant général en l'élection de Tulle, de 579 l. en capital dues à l'hérédité de défunt Dubois par M<sup>e</sup> Jean Peyrac, docteur en médecine. — 10. Contrat de subrogation d'hypothèque, au parloir des Religieuses de la Visitation de Tulle, pour Pierre Bouyges, praticien du domaine de Soursat, constitué en aumône dotale à sœur Séraphique Lagarde. — 11. Vente du domaine précédent par M<sup>e</sup> Jean Peyrat et Antoinette Lagarde, en faveur du clitic Bouyges. — 13. Sommation faite aux précédents pour la saisie faite du même domaine par le sieur Lenet, fermier de Mgr. die Bouillon (1717). — 15. Acte d'échange de terre entre Jean-Baptiste de Geoffre et Jeanne de Verlhac, paroisse de Ste-Féréole, d'une part, et M<sup>e</sup> Pierre Bouyges, à la Ganne, paroisse de St-Hilaire-Peyroux, de l'autre. — 16. Quittance du sieur de Lagarde du Chazal de la somme de 112 l. 10 s. pour les décimes ordinaires dus par le curé de St-Geniez (1657). — 18. Lettre écrite de St-Céré par M. de Lagarde du Chazal : ...« Dès que la Marie fera tuer son lard, qu'elle se souvienne de tout ce que je lui ai dit touchant la manière de le découper et de le saler, qu'elle n'épargne pas le sel, et qu'elle laisse les jambons tenir après le lard. Je ne doute pas que Marie ne trouve des marchands pour les châtaignes sèches : je suis persuadé que nous en aurons six francs du sac le carême. Madame de Lagarde m'a mandé que le blé serait vendu 6 l. le septier...» (1779). — Lagier : 1. Supplique à Mgr. l'intendant de Bernage adressée par Jean Lagier, mazellier de Tulle, porté à tort comme propriétaire d'une tour, tendant à être exonéré de la taxe « concernant les clôtures, fossés, rampars et fortifications de lad. ville » (1699). — 3. Afferme par M<sup>e</sup> Borderie de Vernéjoux, adjudicataire des biens de François Baluze, tanneur, au profit de Jean Lagier vieux, marchand boucher, de la vigne de Baluze au lieu du Bois-Monger, sous la redevance de 20 l. neuf années durant (1710). — 4-Mandement royal portant assignation devant la cour de Parlement de Bordeaux de Marguerite Lachèze, veuve du sieur Mourit, me sculpteur, aïeule maternelle de Jean Lagier faisant opposition au mariage de ce dernier avec Catherine Chassaignes (1742). — Lagorce (de) : Copie d'une lettre écrite par M. d'Or-messon, directeur de la Maison de St-Cyr, à M. de Lagorce, de Limoges, touchant l'admission de sa fille aînée dans ladite Maison (1772). — Laguionie : Mandement de Guillaume Boutillier, sénéchal de Brive et d'Uzerche, portant défense de troubler M<sup>e</sup> Étienne Laguionie, curé de Donzenac, dans la perception d'une dime sur la vigne dite dol port Dion (1413). — Lamothe (de) : Extrait de deux reconnaissances emphytéotiques en faveur de noble Jean de Lamothe, seigneur de Flaumond, coseigneur de Meysac, pour le tènement del Fleix, paroisse de Sérilhac (1639-1657). — Langlade (de) : Reconnaissance du mas de la Chassagne au profit de Jean de Langlade, cleric de Brive (1418). — Lapeyre : 1. Vente par Pierre Lapeyre de la vigne de la Mytarde, paroisse d'Ussac, avec pacte de rachat, au profit d'Aymar Peuch, vieux, marchand de Tulle (1561). — 10. Subrogation par Antoine Lapeyre, en faveur de M<sup>e</sup> Gilbert de Sahuguet d'Amarzit, seigneur du Vialard, conseiller du roi et son président au siège presidial de Brive pour le paiement d'une somme de 53 l. par les héritiers de Jean Alvarie et Guinot Vignal oncle et neveu, du bourg de Ste-Féréole (1672). — Etc.

IE19. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 1 imprimé, 76 pièces, papier, 1 cachet

1294-1788 — Laporte (de) : I Testament de Jean Laporte, damoiseau, demeurant à Ussac (1476). — 2. Investiture par noble Duminy de Laporte, écuyer, en faveur de Peyrouton Riga], de la terre de la Ribière, avoisinant celle du seigneur du Saillant, paroisse d'Ussac (1504). — 3. Quittance par Raymond Chanourguie, marchand d'Ussac, de la somme de 100 l. à lui remise par Léonard Sauvezie, sieur de Laporte, pour hypothèque du pré del Cledou (1636). — 5. Investiture par l'abbé d'Espagnac, au profit du sieur Rivet, bourgeois de Brive, dans le tènement de Malfeyde, fief de Laporte (1758). — 6. Lettre du sieur Bouyges mentionnant un contrat de mariage de Louise de Laporte avec Henri de Carbonnières, en minute à St-Chamiassy, et un testament de ladite après le décès de son mari (1785). — Laroche : 1. Testament de Bernarde Lechepeyre, veuve de Bernard

Laroche, marchand hôtelier, contenant l'inventaire de ses meubles et des sommes par elle prêtées à M<sup>e</sup> Jean Molliard, lieutenant en la vissénéchaussée du bas Limousin, au Suisse du duc de Ventadour, etc., instituant M<sup>e</sup> Ligonac, procureur au siège presidiai de Brive, exécuteur dudit testament (1641). — 2. Extrait d'un contrat de location d'une maison, quartier de la Jaubertie, à Brive, consenti au profit du sieur Meyjounade, marchand hôtelier, par Guillaume Laroche, aretaer en la connétablie générale de France, pour cinq années, à raison de 60 l. chacune (1673). — 3. Requête du précédent au juge ordinaire de Brive portant saisie des meubles dudit Meyjonnade se refusant à exécuter le contrat oi-dessus (1687). — 4. Quittance envers Marie Veyssière, veuve de Barthélémy Laroche, maître chirurgien à Brive, de 1800 l. pour les frais du procès soutenu par M<sup>e</sup> Guillaume Couderc, avocat, son neveu, contre M<sup>e</sup> Jean Laroche, curé de St-Macaire près Lauzun, beau-frère de la dite dame (1704). — 5. Mandement royal portant contrainte contre Jean Picou, Antoine Mons et consorts pour le paiement de la rente de 360 l. et deux paires de poulets envers Louise Laroche, veuve du s<sup>r</sup> Bousquet, bourgeois de Brive (1780). — 6. Signification par ordre de M<sup>re</sup> Guillaume de Corn, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Bourbonnais, héritier de Catherine de Duroux, sa mère, à demoiselle Claire des Roches, veuve d'Isaac Laroche, du bourg de Creys-sensac, d'un contrat de rente de 11 l., 14 s., 6 deniers au capital de 234 l. 10 s. (1787). — Lasserre : 1. Quittances de rentes sur le village du Peuch (1666-1687). — Lasteyrie : 3. Demoiselle Agnès de Connort, femme de Jean de Lasteyrie, lieutenant de dragons, contre Martial et Jean Chastanet ; arrérages de la rente léguée à Pierre Bellet, sieur de Lartige, son fils aîné, par M<sup>e</sup> Henri Bellet, sieur Daurin, prieur du Buis (1727). — Lauthonie (de) : 1. Vente par messire Armand de Lauthonie, écuyer, seigneur dudit lieu, demeurant en son château de Lagarde, paroisse de Ste-Fortunade, de diverses terres au lieu de Lagarde (1717). — 2. « Sur les conquêtes du Roy », ode de Fléchier, imprimée chez Sébastien Mabre-Cramoisy, rue St-Jacques, à Paris : Dans les nobles transports de son âme héroïque, Il brave la fortune, et cherche les combats ; Le feu de ses regards par tout se communique, Et passe de ses yeux au cœur de ses soldats. Opuscule appartenant à Charles Lagarde de Lauthonie (1731). — Laval : 1. Subrogation par Jean de Bernard en faveur de Louis Grammond, sur un bois de châtaigniers, paroisse de St-Martin-la-Méanne (1557). — 2. Minute de lettre où il est question de la demoiselle de Laval, du seigneur de Baix, touchant des affaires d'intérêt (17<sup>e</sup> s). — Lavaux : Cession par Bernard Lavaux, marchand d'Allasac, en faveur de Léonard Mons de la moitié de tous ses droits et devoirs seigneuriaux sur la terre de Sadroc, affermée de Mgr. l'Evêque de Limoges pour cinq années (1662). — Lavergne de Juillac : Attestation par François de Corn, sieur de Puymaret et de la Chapoulie, capitaine du ban de Limousin « que le sieur Jacques La Vergne de Juillac a rendu le ser-vice à quoy il s'estoit obligé tant pour Monsieur de Juillac, Monsieur de Flaumon... pour la taxe d'un cheval légier et a servy en bon equipage » (1640). — Lavialle : 1. Vidimus de reconnaissance sur le mas del Peuch, paroisse de Sadroc, par Pierre et Jean de LaviaUe, alias du Puy, au profit de noble Aymar Prévôt, alias du Mas, près Ségur (1456). — Lentilhac (de) : 1. Copie en français die l'hommage rendu, par Gabriel de Gimel, écuyer, au roi Charles « à cause de son duché de Guyenne » pour les château et chatellenie de Gimel, diverses possessions dans les paroisses de St-Priest et St-Martial, et les arrière-fiefs tenus de ladite chatellenie par les seigneurs de Lestrangle, de Fiallet, dte Ste-Fortunade, d'Hublanges, l'abbé de Valette (1414.)- — 2. État des cens et rentes reconnus audit seigneur suivant le terrier de 1586. — 3. Extrait du testament de Pierre de Gimel portant fondation perpétuelle d'une messe qui sera célébrée chaque jour en la chapelle du château ou en l'église St-Pardbux, moyennant une certaine rente léguée par lui (1629). — 4- Sommaire de diverses reconnaissances envers le roi, les seigneurs de la Chassigne et de Gimel (1420-1629). — 6. — Investiture par le seigneur de Gimel à Pierre Chèze, habitant au Mas, paroisse de St-Étienne de Gimel, du pré de Bouriquet, vendu audit Pierre par Guillaume Plas, praticien et greffier (1665). — 7. Lettre de M. Salviat, « certifleateur de criées et procureur », au sieur de Bétut, touchant des affaires d'argent (1677). — 8. Cession par Raymond, seigneur de Lanteuil et de la Gave, à dame Gabrielle de Gimel, femme de François de Lentilhac, seigneur de Chaumont, Bétut, Nonards, etc., habitant son château de Chaumont, paroisse de Chenailers, de la somme de 277 l. dont lui étaient redevables les héritiers de Jean Soulier, notaire royal de Chenailers (1703). — 9. Quittances par le fermier du prévôt de

Brivezac des rentes annuelles dues par Madame de Lentilhac de Bétut (1722-1708). — 10. Autorisation demandée à l'évêque de Limoges par Gabrielle de Gimel, veuve de François de Lentilhac, de faire célébrer la messe dans la chapelle du château de Bétut, vu l'éloignement de l'église paroissiale et « la difficulté des chemins qui deviennent impraticables, dans les glaces, et dans les débordemens des ruisseaux » (18<sup>e</sup> s.)- — 11. Assignation contre Dominique Bachellerie, procureur d'office de Saint-Priest, pour paiement de rente envers Pierre Mensat, écuyer, seigneur de Saint-Priest, en vertu de la vente à lui faite le 19 mai 1691 par François-Mathurin de Lentilhac, baron de Gimel, suivant la reconnaissance passée en 1598 par les tenanciers de la Bachellerie envers François de Gimel (1727). — 12. Investiture accordée par la dame de Beyssac, vicomtesse de Sédièfes, baronne de Gimel, veuve de Bertrand de Lentilhac, à messire Charles-Geoffre de Chabrignac, seigneur du Peyrat et de la Jante, de la terre et seigneurie du Blancher, moyennant 500 l. (1707). — 13. Mémoire touchant la donation faite par la dame de Beyssac, veuve de Bertrand de Lentilhac, en faveur de Louis de Lentilhac, son fils, à l'exclusion de François de Lentilhac, capitaine de cavalerie, frère de celui-ci (après 1764). — 14- Arrêt condamnant les sieurs Lescure et Germanes à payer annuellement la somme de 43 l. et la rente de deux paires de poulets comme bail à ferme du moulin appartenant à François de Lentilhac, seigneur de Bétut, capitaine de cavalerie au régiment Royal Pologne (1765). — 15. « Livre journal des affaires de Monsieur le chevalier de Lentilhac à Bétut » (1768). — 16. Assignation devant le sénéchal de Figeac par François de Lentilhac, habitant le château de Bétut, près Beaulieu, contre la dame de Beyssac et Louis de Lentilhac son fils (1769). — 17. Billet du sieur Mialet au baron de Lentilhac, au sujet de ses recherches dans les papiers touchant les reconnaissances de l'office de célerier (Beaulieu, 1772). — 18. Quittance par le baron de Lentilhac de la somme de 132 l. comptant pour la vente de 44 setiers de seigle à M. Delbos, maître chirurgien de La-guenne (1775). — 19. Contrôles de la compagnie de Lentilhac, régiment de Royal Pologne (18<sup>e</sup> s.) — 20. Ordre de S. M. « au S. Bertrand de Lentilhac de Gimel, capitaine commandant de la compagnie Lieutenant Colonel de son Régiment Royal Pologne de cavalerie de quitter le commandement de lad. compagnie et de prendre le commandement de la compagnie vacante dans sond. Régiment par la retraite du S. Du Brossay... » (1778). — Lescot : Le syndic de la communauté de l'église d'Allasac contre M<sup>e</sup> Lescot, conseiller au présidial de Brive; paiement de 2 muids de vin de messe et de rentes diverses (1654). — Leslang (de) : 1. Obligation de 4 l. par Louise de Lestang, veuve de M<sup>e</sup> Jean Cou-sin, procureur au siège présidial de Brive, envers le sieur Chastang marchand, pour livraison de marchandises (1602). — 5. Sommation à ladite par Jean Geoffre, juge ordinaire de Brive; paiement de 6 années d'intérêts (1609). — 6. Inventaire des pièces produites par le sieur Chastang contre la même. — Leygnie : 3. Afferme par Pierre Leygonie, bourgeois, habitant Naves, aux sieurs Demay marchand et Chambon, médecin juré de Meymac, d'un corps de domaine au bourg, de Saint-Germain-le-Lièvre (1766). — 4- Lettre adressée à M<sup>lle</sup> Chamboux par M<sup>e</sup> Demaussac curé touchant la fourniture de 2 livres de grain sur la ferme du domaine (Saint-Germain-le-lièvre 1771). — 5. Quittance de M<sup>e</sup> Gorry, prieur de Saint-Angel, de la quotité de rente à lui due par les fermiers des domaines de Ligonie et Nouaille, comme seigneur direct et foncier du bourg de Saint-Germain-le-lièvre (1772). — 6. Prorogation pour 3 ans du bail à ferme consenti aux précédents (1775). — 7. Quittance de fr. Boutineau, prieur de Saint-Angel, pour le paiement des rentes dues par le s<sup>r</sup> Chamboux fermier sur le domaine de Saint-Germain-le-lièvre (1778). — 9. Joseph Leygonie, M<sup>e</sup> Pierre Rivière, docteur en médecine et Marie Leygonie sa femme, contre les sieurs Demay et Chambon; différends d'exploitation (1780). — Lidon : 1. Expertise de M<sup>e</sup> Couloumy notaire de Saint-Pantaléon et François Masses at, notaire royal de Brive, à la requête de Symphorien Lidon, bourgeois de ladite ville, contre Jean Bertry, praticien ; faux (1767). — 2. Mandement royal portant contrainte de paiement envers Jeanne Reynal, veuve de François Lidon, marchand, par Jeanne Laubertie, veuve de François Treille, ses héritiers, suivant contrat constitutif (1772). — Lignac (de) : 1. Reconnaissance du sieur Dautrement, de la paroisse de Cublac, en faveur de M<sup>e</sup> François de Lignac, conseiller du roi et son receveur des tailles de l'élection de Sarlat, des arrérages de la rente foncière et directe due à M<sup>e</sup> J. Jacques Dussault, seigneur abbé commandataire de l'abbaye de Sarlat (1761). — Longueval : 1. Donation par Géraud de Saint-Michel, alias de Longueval, chevalier, en faveur de sa fille Hugue, sœur de Bertrand et de

Pétronille, femme d'Hugues Lavergne, damoiseau (Sioniac, 1294). — 2. Vente pour le seigneur de Longueval d'une bouige, paroisse d'Altillac (1443). — 3. Procuration par Guy de St-Amans, dit de Longueval, pour se faire représenter en toute action de justice devant les juges séculiers ou ecclésiastiques (1524)- — 4 Attestation de la plantation d'une fourche patibulaire de bois de châtaignier, à 3 piliers, sur la terre de Peyroton Faurie, paroisse de Sioniac, soumise à la justice haute, moyenne et basse de la châtellenie de Longueval (1545). — Loubradou : 2. Extrait des registres mortuaires 61<sup>e</sup> l'hôtel Dieu de Beauvais, portant le décès de Pierre Loubradou, chaudronnier, natif de St-Martin-la-Méanne « en Auvergne », avec attestation de M<sup>e</sup> Borel de Bretizel, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Beauvais (1788) Loubriac (de) : 1. Quittance de M<sup>e</sup> Stivye, avocat en parlement, comme curateur réel de Guillaume de Loubriac, seigneur du Ridoulet, de la somme de 190 l. pour « l'estrousse et délivrance » du domaine du Ridoulet au profit de Pierre Bergeton, sieur de Cousti (1669). — 4- Déclaration par le même d'avoir retiré pour un procès « le contrat de réception portant constitution de dame Catherine de Loubriac, religieuse au couvent de Ste-Ursule à Brive », avec quittance de Suzanne de Seilhac, prieure (1671). — Loyac de la Bachellerie : 1-4 : État des arrérages dus au seigneur du Breuil (1746-1764). — 5. Rentes dues à messire de la Bachellerie, seigneur du Breuil, par Jean Planche, de St-Martin-la-Méanne (1762). — 6. Lettre de. M. Loyac de la Bachellerie au s<sup>r</sup> Vastrousse, à St-Martin-la-Méanne : « Vous pouvez compter, Monsieur, que je ne ferai nul fiait d'ici à St-Pierre. Mais prévenez les qu'à cette époque, je ne ferai plus de grâce. J'attens M. Chastrusse de jour en jour... » (1783). — Etc.

IE20. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 60 pièces, papier., 3 imprimés, 2 cachets

1405-1782 — Maillard : I. Conventions relatives au futur mariage de M<sup>e</sup> Pierre de Malliard, avocat au parlement de Bordeaux, sieur de la Pascherie, habitant Brive, avec Jeanne de Janisson, fille die feu Pierre de Janisson, sieur de Peyromole et de Marguerite de Grezel (1661). — 2. Vente moyennant 1221 l. par Pierre et Jean Maillard, frères, au profit de Jean Chassaing, marchand à Brive, d'une boutique cédée jadis à Jean Coste, me apothicaire par Étienne Meschin, sieur de la Bouissonnie et Françoise de Selve, sa mère (1672). — 3. Cession par M. Malliard au s. du Vialard de la somme de 137 l. à prendre sur le nommé Delpy, marchand de Turenne (1715). — Maisonblanche : Quittance par Jean Maisonblanche de 80 l. t. 4 setiers de blé et une robe, douaire de la fille de Léonard de Pignot (1582). — Malemort (de) : Entre Blanche de Malemort, fille de Jaubert de Malemort, chevalier, dame de Cornil, et Bernard de Chasilhac, fils d'Olivier de Chasilhac, également seigneur de Cornil, d'une part, et Guillaume de Cornil, fils de Pierre de Cornil, coseigneur dudit lieu, de l'autre. reconnaissance féodale sur ladite seigneurie, « videlicet infra quandam crucem positam in capite cimiterii de Cornilio prout quedam via- protenditur ad pontem nuncupatum de Cornilh et prout aqua Curresie labitur usque ad vadum Jaubert et a vado Jaubert prout quedam via protenditur ad crucem capitis cimiterii antedicti... » (1400). — Malevergne (de) : Obligation de 189 l. envers Guillaume de Sahuguet d'Amarzit, seigneur de Puymaret, prévôt général du Limousin, par Pétronille de Villepreux, veuve de Pierre de Malevergne, s<sup>r</sup> de la Serve, pour prêt consenti à Jean de Malevergne, s<sup>r</sup> de la Boissiere, son fils (1743). — Margery : Reconnaissance au profit de M<sup>e</sup> Jean Margery, curé de St-Quentin en Périgord par Pierre Margery, marchand voiturier de Laguene; prêt de 200 l. (1682). — Margot : Obligation de 253 l. par Jean Margot, notaire royal, en faveur de M<sup>e</sup> Jacques Laroche, « enquesteur, substitut et adjoint ez sièges royaux de la ville de Brive » (1657). — Murty : 1. Donation par Marsalle de Marty, au profit de Jeanne de Marty, sa nièce, femme de Jean Boche, du village de la Reynie, paroisse de St-Aulaire, qu'elle s'engage à nourrir et habiller sa vie durant et à l'aire ensevelir à son décès (1586). — 2. Contrat d'hypothèque par Jean Marty, dit Gratade, en faveur de Jean Marty dit Granderoche, tailleur, sur une vigne dite las grondas vignas, paroisse de Donzenac (1651). — Mary (de) : Lettres patentes du roi portant à 18 au lieu de 12, le greffier non compris, la compagnie d'archers sous les ordres de M<sup>e</sup> Pierre de Mary, sieur de Croziac, vissénéchal au bas pays de Limousin, infesté de voleurs et autres gens malfaisants (1604)- — Mas (du) : Procuration donnée par Mgr. Pierre die Montbrue, évêque de Limoges, à noble Aymeric du Mas, de Manso, capitaine

de son château de Sadroc, pour défendre ses intérêts et ceux de l'église de Limoges (1444)- — Maschemy : « Extrait du procès de M<sup>rs</sup> de Conros comme héritiers de M. le président Neuville contre le nommé Maschemy » (18<sup>e</sup> s.). — Maury : 2. Contrat de mariage entre Thène Maury clerc, fils de Thene Maury et de Catherine de Broussard, habitant le village de Maury, paroisse de Brignac, d'une part, et Françoise de Magueul, fille de François de Magueul, cornette au régiment de Vaillac, et d'Antoinette de Fraysse, à la Bachelerie, de l'autre (1692). 4. Accord entre M<sup>e</sup> Léger Brossard, sieur de Marsillac, avocat en parlement, seigneur de la Bouys-sonie, habitant à Terrasson, et Étienne Maury, bourgeois, du lieu de Claux, paroisse de Cublac; établissement d'un chemin à frais communs (1769). — 5. Délibéré en faveur de Pierre Limoges, sous réserve de production de pièces établissant sa parenté avec François Maury, dont il possède tous les biens (1780). — 6. Déclaration par François Maury, laboureur, de n'avoir aucun droit de passage sur la terre des Termes, dépendance de la Bouyssonomie, à M Brossard de Marsillac (1782). — 7. Assignation devant le juge du comte d'Ayen contre Jeanne Char-penet et François Maury, à la requête du précédent; interdiction de passage sur la terre de Pieclaux, paroisse de Cublac. — Medario (de) : Reconnaissance emphytéotique de Jean Seraijol en faveur de Jean de Medario, écuyer, seigneur dudit lieu, des saints Julien et Bazile, coseigneur de Beynat, Beyssenat, de Bétut et de Curemonte (1511). — Mercier : Lettres de debitis en faveur de M<sup>e</sup> Pierre Mercier, premier huissier au présidial de Tulle (1717). — Meschin : 1. Contrat de vente faite à Jean Coste, maître apothicaire, par Étienne Meschin, sieur de la Bouissonie, et Françoise d'e Selva, sa mère, veuve de Pierre Meschin, lieutenant, particulier ès sièges royaux de Brive, d'une boutique confrontant à la grande place et à la maison de M<sup>e</sup> Zacharie de Verlhac, procureur du roi, s<sup>r</sup> de la Chassigne, pour la somme de 450 l. (1604). — 2. Résignation par M<sup>e</sup> Antoine Meschin, curé de Végennes, en faveur de son neveu Jacques-Antoine Meschin, curé de St-Saturnin de Davigiïac, à la réserve de 500 l. de pension annuelle (1727). — Meynard : 1. Echange entre Jehan dit Jehannisson Meynard et Jean Joubert de terres sur la paroisse de Ste-Féréole (1551). — 2. Reconnaissance de Marsal dit Marsalou Bourreille envers ledit Jehannisson; prêt de 22 l. 10 sols t. (1559). — 3. Vente par Marsal Bourreille au précédent d'un pie et du bois de la Bouissonie, mouvant de l'évêque de Tulle, seigneur de Ste-Féréole (1560). — 5. Reconnaissance de Jeanne de Meynard, femme de Jacques Roubert, envers Jacques Picounal, seigneur de Champagnac et du Claux, pour des terres en la paroisse de Ste-Féréole, sous la rente annuelle de 7 quartes seigle, 1 émine froment, mesure de Ste-Féréole et urm poule et demie (1682). — 9. Vente par Jacques Robert, au profit de M<sup>e</sup> Pierre Meynard, notaire royal à Ste-Féréole, d'un petit lopin de bois, terroir de Roche Gontraing, mouvant de la fondante de Jacques Picounal (1598). — 10. Reconnaissance emphytéotique par Pierre Amarzit, dit Pignot, laboureur, en faveur de messire Arnaud Geoffre, mari de Léonarde de Bezangier, et de M<sup>e</sup> Pierre Meynard, sieur du Claux, au lieu et droit de feu Jacques Picounal (.1619). — II Arrentement à Antoine Mouran, vigneron, par M<sup>e</sup> Jean Meynard, lieutenant en la juridiction de Ste-Féréole, d'une vigne sur la paroisse de Donzenac, sous la rente annuelle d'une certaine quantité de vin « avec ses esclarzitures », au début des vendanges (1621). — 12. Vidimus d'une reconnaissance passée en 1463 par Antoine Meynard alias Tortel, envers l'évêque de Tulle, seigneur de Ste-Féréole (1624). — 13. Arrentement par Jean Meynard, juge de l'Alvinarie, à Pierre Goulmy, laboureur, contre la redevance annuelle d'une poulaille (1627). — 14. Transaction entre M<sup>e</sup> Antoine Meynard, conseiller élu pour le roi au bureau du bas Limousin, docteur en médecine et Jean David, mazelier, pour la maison de Limongy, sise au quartier du Trech à Tulle. — 15. Assignation contre M<sup>e</sup> Jean Amarzit, juge de Ste-Féréole: contrats d'acquisitions dans la fondalité des srs Meynard et Geoffre de la Pradelle (1633). — 16. M<sup>e</sup> Jean Meynard, juge de l'Alvinarie, contre Peuchlestrade, maçon; monstree du tènement de Milles, paroisse de Ste-Féréole. — 17. Reconnaissance du Bois Novel par M<sup>e</sup> Jean Meynard, Jeanne de Treuilh, veuve de Pierre Bezangier notaire royal, et consorts, au profit de messire Antoine du Saillant, baron d'Ussac et Vergy, en qualité de prieur de la Saulière (1643). — 19. Inventaire sommaire des pièces remises au greffe de la prévôté de Ste-Féréole par M<sup>e</sup> Antoine Meynard, s<sup>r</sup> de la Blanchie, suivant la sentence rendue entre lui et Jean Geoffre, s<sup>r</sup> do la Pradelle (17<sup>e</sup> s.) — 20. Minute d'ordonnance royale condamnant Isabeau Dalby, tutrice des enfants de Jean Bachelerie, conseiller au .siège de Brive, à restituer à M<sup>e</sup>

Antoine Meynard diverses rentes sur les tènements de Bonifon et autres (17<sup>e</sup> s.). — 21. Quittances envers les sieurs Meynard, bourgeois de Ste-Féréole de rentes dues au seigneur de St-Michel (1608-1651). — 23. Quittances des rentes payées au prieur de la Saulière par M<sup>e</sup> Meynard, lieutenant en la juridiction de Ste-Féréole (1630-1644), — 24. Extraits de reconnaissances consenties aux sieurs Meynard et Geoffre de la Pradelle sur le tellement du Claux (1582-1679). — 26. Reconnaissance de 26 l. d'arrérages de rente par le sieur Loubriac envers Antoine Meynard, sieur de la Blanchie (1710). — 30. Extrait des registres de la juridiction de St-Michel, en la paroisse de Ste-Féréole : M<sup>e</sup> Antoine Meynard, juge en ladite juridiction, contre le précédent; altération de billets (1702). — 34. Extrait de reconnaissance depuis 1627 sur la terre de la Malaudie. mouvant du sieur Meynard (18<sup>e</sup> s.). — 36. Requête d'Antoine Meynard, seigneur foncier et direct par indivis avec le seigneur de la Pradelle du tellement del Champ Charbonel, contre Jacques Vaujour; paiement d'arrérages de rentes et de lods et ventes (1753). — Milanges : 1. Exercice public sur le second livre des Institutes de Justinien, en l'Académie de Poitiers, par Ant.-Alexandre Milanges du Rufet, de Bort (1725). — 2. Quittance de renie par le sieur Cheyssac envers Jacques de Lolme, métayer du s<sup>r</sup> Milanges. — 4. Lettre du marquis Danjony de Foix à Monsieur Milanges, de Bort, renvoyant le billet de Gabrielle de Pesteils, sa grand'mère (1753). — 5. Du même au même : ... « si vous avez des droits contre la succession de feu dame Gabrielle de Pesteils, vous devez savoir qu'ils sont couverts de deux grands inconvénients, le premier est la prescription et le second est une renonciation à sa succession..., j'ai trouvé en arrivant chez moy tout mon bien perdu par la gresle, des arrérages en amarra et n'étant point payé; de mes pentions... » (1766) Etc.

IE21. (Liasse.) — 1 cahier, 4 pièces, parchemin, 6 cahiers imprimés, 105 pièces, papier

1437-1782 — Moncorrier : I-3. M<sup>e</sup> Martin Demichel, contre Antoine et Thomas Moncorrier et Catherine Chalard femme dud. Antoine; partage d'eaux du village dlu Chalard (17<sup>e</sup> s.). — 4. Palpe dudit village, paroisse d'Ussel, de la mouvance de Mgr. le duc de Ventadour, seigneur foncier et direct, avec justice haute, moyenne et basse (1636). 8. M<sup>e</sup> Martin Demichel contre les sieurs Moncorrier et Catherine Chalard: injures et menaces (1657). 9. M<sup>e</sup> Pierre Demichel, notaire et procureur du duché de Ventadour, contre les précédents; démolition d'un mur, injures et voies de fait (1665). — 21. Quittance par Jean et Antoine Boulet, père et fils, de la somme de 60 l. portée au contrat de mariage dudit Antoine avec Antoinette Moncorrier (1681). — 25. Contrat de mariage de Jean Bordes avec Catherine Moncorrier, paroisse d'Ussel (1695). 37. Antoine Boulet, martre tisserand, au nom d'Antoinette Moncorrier, sa femme, Catherine Moncorrier et Jean Borde, son mari; paiement de 280 l. constituées par Catherine Bredesche, mère de ladite Antoinette (1703). — 40 Testament de Thomas Moncorrier, laboureur, instituant son héritière universelle Catherine Moncorrier, femme de Jean Borde (1704). — 44- Contrat de mariage de Laurent Peuch avec Toinette Moncorrier, du village de Charlac, paroisse d'Ussel (1716). — 45. Id. de Jean Michon avec Jeanne Borde, du même village (1726). — 47. Assignation contre Catin Moncorrier et Jean Michon, son gendre, à la requête de Laurent Peuch et Toinette Moncorrier; succession de Thomas Moncorrier, leur père, au Charlat, paroisse d'Ussel (1731). — 69. Audience du siège sénéchal de Ventadour, à Ussel, pardevant M<sup>e</sup> Antoine de Bonnet, écuyer, seigneur de la Chabanne, lieutenant général, assisté de M<sup>es</sup> François de Bonnet, s<sup>r</sup> de Bait, Louis Delmas, s<sup>r</sup> de Grammond, conseillers; nomination de M<sup>e</sup> Gabriel Diousidon, procureur audit siège, comme curateur de Jeanne Borde, femme de Jean Michon (1732). — 75. Sentence du sénéchal de Ventadour portant comparution de Catin Moncorrier et Jean Michon son gendre pour « faire et rapporter leurs dits seremants dessissoires sur la passion figurée de N. Seigneur Jésus-Christ, à peine d'estre ledit seremant référé sur la valleur et consistance des biens de feu Thomas Moncorrier père »... 82. M<sup>e</sup> Diousidon, curateur de Jeanne Borde, héritière de moitié des biens de Catherine Moncorrier, et de Thomas Moncorrier, son père. — 84. Vidimus de la quittance passée en 1703 par Thomas Boulet de la somme de 120 l. reçue de Jean Borde, à prendre sur Thomas Moncorrier, beau-père dudit Borde. — 86. Déclaration par Michel Moncorrier et Toinette sa femme, du village de Job, paroisse de Liginac, des biens du Charlat au décès de Thomas Moncorrier en octobre 1704. — 91. Sentence du siège sénéchal de Ventadour, condamnant Catin Moncorrier, en qualité d'héritière de Thomas



Moncorrier, son père, et Jeanne Borde, sa fille, donateresse de moitié des biens maternels, à payer solidairement à Lauren Peuch, mari de Toinette Moncorrier et à Michel Moncorrier la somme de 300 l. de legs à eux fait par Thomas Moncorrier leur père. — Monteil : 1. Extrait de l'acte de séparation des biens de Toinette Monteil avec ceux de Jean Sicard, du village de Peyrat, paroisse de St-Bonnet-l'Enfantier (1665). — 2. Cession par Jean Monteil, marchand, au profit de Michel Peyry, laboureur, de tous les droits de François Monteil, leur père commun, sur la succession des parents dudit cessionnaire, moyennant 100 l. payables à raison de 100 l. par an (1756). — 5. Extrait des registres de la juridiction de Margeride : Jean Monteil, marchand, contre Eymond Perry et Françoise Monteil sa femme; défaut (1782). — Montmaur : 1. Vente par Jean de la Forestie, écuyer, seigneur du Chatenet, à M<sup>e</sup> Hugues d'e Montmaur, conseiller en l'élection de Brive, de la moitié du boriage de Riucros à lui appartenant par indivis avec Antoinette de la Forestie (1670). — 2. Mandement royal portant condamnation contre les héritiers du seigneur de la Forestie; retrait du domaine précédent par Henri Billet, prieur du Buis (1681). — 3. Partage des biens de M<sup>e</sup> Jean Montmaur, curé de Meyssac, entre M<sup>e</sup> Pierre Montmaur, juge de Meyssac, demoiselle Jeanne de Montmaur, femme de M<sup>e</sup> Jean Darche avocat en la Cour et François Dufaux bourgeois du village de Maniols, paroisse de Tauriac (1688). — Moussours : Testament du s<sup>r</sup> Moussoulrs, instituant héritière universelle Hélène Béronie, sa femme (Tulle, 1731). — Nadal : 1. Donation<sup>1</sup> par Antoine Nadal à Jean Nadal, prêtre, d'une grange, verger et soulart, mouvant du curé de Ste-Féréole, sous 10 d. de rente (1547). — 2. Mandement royal portant contrainte contre le s<sup>r</sup> d'Autrement, bourgeois de Brive, à la requête de Léonard Nadal, collecteur de ladite ville (1669). — 3. Quittance du s<sup>r</sup> Nadal pour 6 l. 13 sols reçus de Jean Chavignac et sa femme, en déduction de ce qui, lui était dû par feu M<sup>e</sup> Guillaume Laroche, avocat (Brive, 1698). — Nouilles (de) : 1. Copies de reconnaissances tirées du registre du notaire Poliniac, passées à Darazac, Noalhac et Servières en faveur de noble François de Noailles, seigneur de Noailac (1437-1462) : Étienne Dulac, artisan, pour diverses tenures à Darazac. — Bone de Peyte, femme de Pierre de Rayssanges, d'Haute-brousse, paroisse de St-Privat, Antoine de St-Privat, Pierre de Trinhac et Guillaume Bregade, alias de Bernarde, sa femme, pour divers jardins à Serviè-res. — M<sup>e</sup> Jean de Durfort, prêtre de la paroisse de St-Privat, pour un pré au Bech, paroisse de Darazac. — arbitrage au profit de François de Noailles et Étienne Dulac, de Darazac, par Jacques de St-Martial, seigneur de Drugeac, et Jean de Noailles, seigneur de Chambres. — Exploit de Pierre Jean, sergent royal à Donzenac, portant assignation devant la Cour du Parlement de Paris de M<sup>e</sup> Pierre Dumas, notaire royal de Tulle, comme procureur d'Hélie de Charrieyre, d'Objat, à la requête de noble Antoine de Livron, seigneur d'Objat et de Poverel. — 2. Echange entre « Monseigneur Adrien-« Maurice, duc de Noailles, pair de France, grand « d'Espagne, Chevalier des ordres du Roy et de la « Toison d'Or, premier capitaine des Gardes du « Corps du Roy, lieutenant général de ses Armées, « cy devant commandant en chef celle de Catalogne, gouverneur et capitaine général des Comtés « et Vigueries de Roussillon, Conflans et Cerdaigne, « gouverneur de la ville et citadelle de Perpignan, « gouverneur et capitaine des chasses de St-Germain-« en Laye, villes, châteaux, païs, forets et lieux en « dépendant, demeurant à Paris en son hôtel rue « Saint-Honoré, paroisse St-Roch d'une part.» Et Messire Joseph de Pesteils, chevalier, seigneur « de Beauregard, la Majorie et autres lieux, demeurant au château de la Majorie, paroisse d'Altillac « en Limousin, de présent à Paris logé à l'image « Saint-Nicolas, rue de la Huchette, paroisse Saint-Séverin, d'autre part ». Ce dernier délaisse au duc de Noailles la justice haute, moyenne et basse et les cens et rentes seigneuriales dans la paroisse de Saint-Julien-d'Albois et reçoit en échange les cens et rentes seigneuriales dans les paroisses d'Auriac et de Darazac (1781). — 3. Provision de l'office de greffier de la châtellenie de Merle par Louis de Noailles, duc d'Ayen, baron et châtelain de Brive, Malemort, etc., gouverneur et capitaine de St-Germain-en-Laye, au profit de M<sup>e</sup> Joseph Romieu, notaire royal de St-Julien-d'Albois (1764). — 4. Mémoire signifié pour les consuls et habitans de la ville de Brive, capitale du Bas-Limousin, seigneurs en partie de ladite ville, contre M. le duc de Noailles, baron de Malemort et coseigneur de la dite ville. — M. l'abbé Terray, rapporteur. M<sup>e</sup> Treilhard, avocat, Jamart, procureur. — Paris, impr. de L. Cellot, rue Dauphine, 1769, 73 p. in-4°... 5. Pièces justificatives du mémoire de la ville de Brive contre le duc de Noailles. — 6. Mémoire pour les consuls et habitants de Brive au sujet des

imputations qui leur sont faites, sous le nom de M. le duc de Noailles... « Notre procès contre la maison de Noailles a pris « naissance en 1747. Assoupi ensuite pendant plusieurs années, ce feu qui couvoit sous la cendre, « a éclaté en 1764. L'on prétendait alors que M. le « duc de Noailles étoit seul seigneur haut justicier « de la ville de Brive : prétention que l'on a depuis « abandonnée comme bien d'autres. « Nous soutenions, de notre côté, qu'honorés du droit de haute justice dès le treizième siècle, nos prédécesseurs en avoient cédé une partie, en 1361, aux prédécesseurs de M. le duc de Noailles; mais qu'ils en avoient retenu un tiers dont ils jouissent encore » (p. 2). — 7. Précis pour les consuls de la ville de Brive contre le précédent : « M. le Duc de « Noailles réclame la propriété et la disposition des « murs et fossés de la ville de Brive, et des emplacements qui en dépendent ; il demande que la « garde de la ville soit faite pour son honneur et « pour son utilité, et que les consuls, comme représentants tous les habitants, qui ont passé l'âge de « quatorze ans lui prêtent un serment de fidélité, « etc. Les prétentions sont fondées sur la supposition que Brive est une dépendance de sa baronnie de Malemort. Mais, I<sup>o</sup> en adoptant cette supposition, ses demandes sont mal fondées. En second « lieu, la supposition est détruite par des titres « incontestables. » — 8. Réponse signifiée pour les consuls et habitants de la ville de Brive contre M. le Duc de Noailles. M. Pasquier, rapporteur, MeTreilhard, avocat (1770). — 9 Réponse signifiée au second mémoire de M. le Duc de Noailles pour les consuls et habitans de la ville de Brive contre M. le Duc de Noailles « Ainsi le Roi réunit dans sa ain une infinité de titres qui assurent ses droits « sur les remparts de la ville de Brive... Que de « titres contre M. le Duc de Noailles Il s'en élevé « un plus accablant encore. Il a acquis du roi un « tiers de la coseigneurie de Brive en 1740. La « vente a été précédée d'un procès-verbal d'évaluation en détail des objets qui forment cette co-seigneurie; et il est dit expressément dans ce contrat « que l'acquéreur ne pourra prétendre que ce qui est contenu dans cet état. Mais les murs ne s'y trouvent pas » (p. 14) « Voilà enfin notre défense terminée : les barons de Malemort ne sont pas seuls seigneurs « hauts justiciers de Brive. L'acte de 1361 et ceux « qui l'ont précédé et suivi le démontrent. Ils ne sont pas seuls seigneurs directs; six terriers, pendant cinq siècles, fixent leurs droits à trente quatre maisons, et M. le Duc de Noailles a acquit en 1740 la moitié des directes, en supposant qu'elles « ne s'étendoient en total qu'à cinquante maisons. ... « On demande un hommage à genoux pour la « garde de la ville, au nom, pour l'honneur et pour « l'utilité de M. le Duc de Noailles; mais l'état des « fiefs qu'il a acquis du Roi, seigneur de Brive en « 1740, ne parle pas de cet hommage, et le contrat « d'acquisition porte expressément : qu'il ne pourra prétendre que les fiefs compris audit état. On « cherche le principe de ce droit dans la transaction de 1361; nous la parcourons avec soin, et nous « n'y voyons que ces trois mots : recognoscent tenere claves »... (p. 57-58). Olier : Saisie des biens de Françoise Olier, femme de Julien de Coustalaud, fille et petite-fille de M<sup>e</sup> Antoine Olier, siour de la Pujade et Jean Olier, premier élu en l'élection de Brive, leur héritière; paiement de 1600 livres envers le sieur de St-Clar (17<sup>e</sup> s.). — Etc.

IE22. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 8 pièces, papier

1407-1587 — Parel (de) (1). — I. Hommage de deux éperons dorés rendu par noble Pierre Parel devant Jean de St-Aulaire, capitaine et gouverneur de la ville et baronnie de Donzenac, représentant haute et puissante dame Jeanne de Bourbon, douairière, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, seigneresse des baronnies et châtelanies de Donzenac, Boussac et Corrèze (1407). — 2. Bail emphytéotique par le précédent à Pierre de Daudi de la maison dite de la Tournarie, située rue de la Boiserie, attenant à la maison de la vicairie à Donzenac (1455). — 3. Vente par le même aux frères Rageaud, de Donzenac, d'un muid de vin de rente annuelle sur une vigne sise au Colombier (1461). — 4. Testament de Jacques de Parel, par lequel il élit sépulture au tombeau de ses parents dans l'église de Donzenac, institue maîtresse de ses biens noble Lionne de la Phelipia, sa femme et lègue à son fils Jacques le vivre et les vêtements (1466). — 5. Transaction entre Aymerie Dumas, capitaine de Sadroc, d'une part, nobles Jean Ceustin, curateur de Jean Parel; et Leone de Phelipia, veuve de Jacques de Parel, tutrice de Pierre de Parel, héritiers universels dudit Jacques, leur oncle; rente foncière et directe sur la maison de Salamo, proche la place publique de Donzenac (1467). — 6. Hommage rendu par Jacques de Parel par devant Guillaume de Seponse, capitaine et gouverneur

du château et baronnie de Donzenac et procureur exprès de puissant seigneur Bertrand de la Tour, comte de Boulogne et d'Auvergne, seigneur de la baronnie de Donzenac et des châtelainies de Boussac, Corrèze, etc., à la réserve des cens et rentes appartenant au seigneur du Saillant entre le bourg d'Ussac et le village de Grande Roche (1472). — 7. Vente par Jean Parel, de Donzenac. à Jean Manhanie, prêtre, d'une gerle de vin, mesure de Donzenac, à prendre chaque année dans la vigne de Gastine (1475). — 8. Vente consentie par Jean dit Janicot Picon à Jacques de Parel, prêtre, tuteur de Pierre de Parel, son neveu, de 4 sols et 9 deniers de rente qu'il percevait de Simon Lafon pour un pré sur la rivière de Donzenac (1495). 9. Reconnaissance par Pierre de Parel, seigneur d'Espeyruç, en faveur d'Héliot Rebière, de divers tènements, paroisse de Donzenac (1506). — 10. Acte d'aveu et dénombrement rendu par Pierre de Parel entre les mains de Jean de Saint-Aulaire, gouverneur de Donzenac et de Boussac pour Jeanne, duchesse de Bourbon, comtesse de Boulogne et d'Auvergne : «... Recognovit ibidem dictus commissarius se habuisse a prefato nobili Petro de Parello ibidem pro se calearia dau-rata ad causam dicti hommaggii debiti. » (1507). — 11. Arrentement et bail emphytéotique par Pierre de Parel au profit d'Héliot Rebière à Donzenac (1509). — 12. Idem (1514). — 14. Investiture par Pierre de Parel en faveur de Gabriel Rageaud, marchand et bourgeois de Donzenac, de la moitié d'un pré, terroir de Lavaux (1521). — 15. Testament d'Antoine Parel, prêtre de Donzenac, par lequel il veut que son corps soit porté devant la porte de Poulhac, où le clergé dira une absolution, ensuite conduit au couvent des Cordeliers, où sera dite une messe, avant de le porter à l'église paroissiale sa dernière demeure (1552). — 16. Serment reçu par M<sup>e</sup> Jean Dumas, juge ordinaire de la ville et baronnie de Donzenac, de frère Pierre Guyard, ermite, de vivre et exercer l'office divin dans l'ermitage, « desja ruyné par le moyen de frère Jehan de Notz possesseur se dizant d'icelluy », avec le consentement de François Parel d'Espeyruç, seigneur foncier de l'église dudit ermitage (1546). — 17. Terrier des cens et rentes dues à noble François Parel, seigneur d'Espeyruç, au terroir de Donzenac (1548). — 18. Testament du précédent, par lequel il élit sépulture au couvent des Cordeliers de Donzenac, fait divers legs à Anne d'Espeyruç, femme de Léonard Bertin, seigneur du Burg, à Antoinette sa fille, à François de Parel le jeune, son fils, instituant héritier universel son fils aîné Jean d'Espeyruç (1573). — 19. Certificat portant que Jean d'Espeyruç, écuyer, effectuant le service personnel en la compagnie du vicomte de Turenne « fait la monstre en la ville de Brive avec les autres gentilhommes de ladite companye ». — 20. Transaction entre le sire de Beaumont et Jean d'Espeyruç, touchant la succession de Jean Rageaud (1578). — 21. Accord entre Jean d'Espeyruç et frère Pierre Verlhac, gardien des Cordeliers de Donzenac pour fondations en la chapelle de l'ermitage (1587).

IE23. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin, 2 pièces, papier

1509-1573 — Parel {de}. — 1. Vente consentie par M<sup>e</sup> Pierre Mercier, notaire royal de Brive, en faveur de Jean Parel, de la vigne de la Nougerede (1509). — 2. Reconnaissance par Antoine Soubrenie à Jean Parel, fils de Jean Parel de Donzenac, sur une terre et vigne à Vareilles (1521). — 3. Vente par Pierre Alvarie à noble Jean Parel écuyer, d'une terre dite la Combe de la Goandinelle, au village de l'Auvinerie, paroisse de Ste-Féréole, mouvant du seigneur de Malemort (1529). — 4. Vente par Étienne Combet à Louis de Parel écuyer, du droit de prendre l'eau d'un puit situé dans le jardin dudit Combet et de faire une porte dans la muraille séparant les deux jardins pour le service dudit Parel (1536). — 5. Subrogation par Jean Spinasson, maître ès arts et les syndics des prêtres de l'église de Donzenac, à Louis Parel écuyer, fils de Françoise Costine, de leurs droits sur les vignes de la Ragouse (1541). — 6. Acte d'aveu et dénombrement rendu par Jean Parel entre les mains de Louis de Pierrebuffière vicomte de Comborn et baron de Châteauneuf, et François de Valence seigneur de Fontanilles, commissaires ordonnées à cet effet par Mgr. le Dauphin duc de Bretagne, baron de Donzenac, etc., à cause de Madame la dauphine Catherine de Médicis, sa femme. — 7. Donation par Pierre Buge, de Donzenac, au profit de Jean Parel, d'un jardin situé au Peuch Sotre, chargé d'un legs de 10 s. établi en faveur des prêtres de ladite paroisse par Raimonde de Salamon, et transporté par le donateur sur une sienne maison de Donzenac (1545). — 8. Vente faite au précédent par Géraud dit Girondon Guyonnie laboureur, fils de feu M<sup>e</sup> Pierre Guyonnie, notaire de Donzenac, d'une cave « avec son entraige et servitut » située dans le château de lad. ville,

mouvant de la fondalité de la Reine Mère, dame dudit Donzenac « avec un denier tournoya chescun an renduel » (1560). — 9. Vente consentie sous pacte de rachat par Jean Parel à Antoine Sobrane de Donzenac, du droit du cinquième de tous les « effruietz » qu'il avait sur une terre à Vareilles (1561). — 12. Vente par Gabriel Militis en faveur du précédent d'un pré situé aux terroirs de la Boanie et de la Chanabal, mouvant du seigneur baron de Donzenac et du prévôt de Mazières (1562). — 14. Investiture dudit prô en sa faveur par Jean Belet, fermier du seigneur de Donzenac (1563). — 15. Vente par Jean Parel à Pierre Lachèze et Pierre dit Peyricho Chico, alias Giral Bel, d'une vigne aux Chassans, mouvant du seigneur du Saillant, le vendeur devant fournir pendant cinq ans 100 charges de fumier pour remettre sur pied ladite vigne (16 e. s.). — 16. Testament de Jean Parel, par lequel il élit sépulture dans le tombeau familial devant le maître autel de l'église paroissiale, fait divers legs aux prêtres et aux Cordeliers, à Françoise Parel, sa fille, mariée à Pierre Buisson, à Marguerite, son autre fille, à ses fils Antoine et Louis, instituant pour héritiers universels Françoise de Coustin sa femme et Alain Parel son fils, chacun par moitié (1563). — 19. Vente par Françoise de Guyonie et Pierre Chicou son époux, en faveur de Françoise Coustin et Alain Parel son fils, d'une maison située dans le château de Donzenac, confrontant avec la rue allant de la porte de Bardon à la porte de Maleguise (1564). — 21. Revente, moyennant 1111. t. par M<sup>e</sup> Pierre Sobrenie, curé de Donzenac, à Françoise Coustin et à Louis Parel, son fils, d'un bois de châtaigniers, terroir de Langle, à lui vendu par feu Jean Parel, mari de ladite dame (1566). — 23. Vente consentie aux précédents par Guillaume Chicou d'une étable confrontant avec la rue publique par laquelle l'on va de la grand église parrochiale de Donzenac à la porte de la Martune », moyennant 27 l. 10 s. t. (1573). — 24. Vente aux mêmes par Michel Charbonnel, marchand de Donzenac d'une vigne dite del Cheyrou, mouvant du seigneur de Ventadour, baron de Donzenac, pour le prix de 83 l. 10 s. t. — 25. Testament de messire Alain Parel, par lequel il élit sépulture au tombeau de Jean Parel son père, devant le grand autel de l'église de Donzenac, fait divers legs aux prêtres, aux Cordeliers, aux pauvres « cinq sestiers blet seigle cuict en pain et une eyminée de febves cuictes en potaige », à ses frères Pierre, Louis et François, à Françoise de Parel, sa soeur, femme de Guillaume Blanc, à Marguerite son autre sœur, à Françoise de Guilhon sa filleule, fille de François de Guilhon, instituant héritière universelle demoiselle Françoise de Coustin, sa mère. — Procès de Louis Parel contre l'évêque de Limoges : 26. Copie d'un arrêt du parlement de Bordeaux, ramenant à 10 l. t. l'amende à payer par messire Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges, à Louis Parel écuyer, défendeur, contre M<sup>e</sup> Pierre Dumas, procureur de l'évêque en la juridiction d'Allasac (1571). — 27. Extrait des registres du parlement de Bordeaux condamnant Louis Parel à une amende de 50 l. envers Pierre Dumas, dit Bicque Mariothe, procureur du messire Sébastien de Laubespine, conseiller du Roi en son conseil, évêque de Limoges et seigneur temporel de Sadroc, pour avoir enfreint certaine ordonnance du juge d'Allasac « de ne porter armes à feu pandent certains jeuz qui se debvoyent faire audit lieu le mardy après Pasques mil cinq cens septante » (1572). — 28. Arrêt du parlement de Bordeaux condamnant l'évêque de Limoges à payer à Louis Parel la somme de 77 l., 15 sols, 10 deniers tournois (1573). Etc.

IE24. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin, 30 pièces, papier

1574-1599 — Parel (de).— 1. Donation par Françoise Coustin, veuve de Jean Parel, à Jeanne de Marguilhard, veuve de Jean Bolhac, procureur d'office à Donzenac, d'un cellier, en échange d'une viene à Donzenac (1574). — 2. Vente par Pierre Chicou dit Grialbel, à M<sup>e</sup> Guillaume Blanc, praticien de-Donzenac, d'une vigne au terroir de Langle, cy devant acquise en contre échange de Françoise Coustin et Pierre Parel, son fils (1574).— 4. Transaction par laquelle M<sup>e</sup> Jean Bonnélye, notaire royal et Michel Charbonnel « pothier d'estaing » de Donzenac s'obligent solidairement à payer la somme de 5 sols, 3 pintes de vin et 2 deniers de pain blanc envers les prêtres communalistes de ladite église, montant du legs à eux assigné sur une vigne située au Cheyrou, acquise dudit Bonnélye par Jean Parel (1575). — 5. Donation faite par demoiselle Françoise Coustin en faveur de Pierre Parel, son fils, de sa part et quotité sur des maisons et jardins situés dans la paroisse de Donzenac et dont elle se réserve l'usufruit. — 6. Quittance touchant la dot de mille livres constituée par Françoise Coustin en faveur de sa fille Marguerite, femme de Gabriel Barril,

bourgeois de Donzenac. — 7. Transaction entre Jean Bellet, ayant charge de M<sup>e</sup> Jean Bonnélye, notaire royal, et Fiacre Charbonnel, d'une part, les curé et prêtres de l'église de Donzenac, de l'autre ; paiement de 18 l. t. à titre de rachat d'un legs en faveur desdits prêtres par M<sup>e</sup> Bertrand Estrade, prêtre (après 1575). — 8.-11. Procédure entre Françoise Coustin et Louis Parel, son fils, d'une part, noble Pierre Parel de l'autre, touchant le partage des biens meubles et immeubles situés à Donzenac (1576). — 12. Contrat de mariage entre Louis Parel écuyer, fds de feu Jean Parel et Françoise Coustin, d'une part, et demoiselle Marie d'Espeyruc, fille de feu François d'Espeyruc, écuyer, seigneur dudit lieu et de Bournazel, et de Françoise de Roziers de l'autre (1577). — 14. Vente par Jean d'Espeyruc à Louis Parel et Marie d'Espeyruc d'une maison dans le château de Donzenac, confrontant avec la rue publique que l'on va de la porte de Laurieyre à la porte de Bardon », et de divers autres biens situés audit lieu, sans préjudice de la, somme de cent livres t. payée par Jean d'Espeyruc pour les habillements nuptiaux desdits conjoints (1578). — 15. Echange par lequel Louis Parel cède à Géraud Alvarin, dit Petit Byron, du village de l'Auvinerie, un frau de la mouvance du seigneur de Pressac et une quantité de bois mouvant du baron de Donzenac, en échange d'un bois de châtaigniers situé audit village (1586). — 16. Echange de prés au village de Coulhier, mouvant des seigneurs baron de Donzenac et prévôt de Ste-Féréole, entre Louis Parel et Jean Bezangier, marchand, de Ste-Féréole. — 18. Quittance baillée par M<sup>e</sup> Guillaume Blanc, procureur en la cour ordinaire de Donzenac, et Françoise de Parel, sa femme, à Louis et Pierre Parel, frères de ladite dame, de la somme de 513 livres t. de dot à elle constituée (1587). — 19. Vente par Guillaume de Jacmerts et Peyronne d'Espinasson en faveur de Louis Parel d'une vigne à la Vaulte, mouvant du seigneur de Donzenac à la rente d'une obole (1588). — 20-37. M<sup>e</sup> Pierre Benoit, officiai de Limoges demandeur, contre Louis Parel et les fermiers de la baronnie de Donzenac, défendeurs, pour raison d'une pension de 12 muids de vin que le curé de Donzenac prétend avoir sur ladite baronnie (1586-1588). — 38. Sentence prononcée par M<sup>e</sup> Antoine de Lestang, président et lieutenant général au siège présidial de Brive, en faveur de Louis Parel, contre Martial Noudon et Jean Bellel, dit Gapazy, fermiers des baronnies de Corrèze et Boussac pour le duc de Ventadour. — 39. Production par le précédent de quittances de M<sup>e</sup> Jean Geoffre, procureur de monseigneur le duc de Ventadour, des gages à lui dûs par les fermiers de la baronnie de Donzenac durant les années 1084-1586. — 43. Contrat de vente par M<sup>e</sup> Jean Cornier, vicaire de la vicairie St-Pierre en l'église paroissiale de Donzenac, en faveur de Pierre et Louis de Parel écuyers, d'un muid de vin de rente annuelle à prendre sur la vigne du Chassain, appartenant auxdits frères, moyennant 13 écus d'or sol, revenante 39 livres t. (1594). — 44. Testament de Louis Parel, par lequel il élit sépulture dans le tombeau de ses parents, devant le grand autel de l'église paroissiale de Donzenac, fait diverses donations en faveur des prêtres et Cordeliers, lègue à ses filles Françoise 900 l., Marguerite 100 l., Françoise dite François 1000 l., à Françoise dite Rose 1000 l., à Jean de Parel, son fils, la somme de 5 sols, instituant héritière de ses biens sa femme, à charge pour elle de les rendre à la fin de ses jours audit Jean, « pourveu qu'il soict sage et qu'il rande obéissance, honneur el respect à sa mère. » (1595). — 45. Cession par Jean Coulier dit Boudinot, de Ste-Féréole, au profit de Marie d'Espeyruc, veuve de Louis Parel, d'une éminade de terre au village de Coulié, mouvant du baron de Donzenac (1598) — 46. Reconnaissance par la précédente et Jean Parel, son fils, des rentes par elle dues dans la baronnie de Donzenac à messire Anne de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, conseiller du roi en ses Conseils, prince d'état, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur sénéchal et lieutenant général ; pour Sa Majesté au pays de Languedoc, baron des baronnies de Donzenac, Malemort, Corrèze et Boussac (1599). — 47. Acte de nommée et dénombrement rendu par Guy de Chaussenejoux, écuyer, sieur de Murel, agissant au nom de Pierre Parel, son beau-père, et de Jean Parel, fils de feu Louis Parel, de tous les biens qu'ils tiennent à Donzenac de messire Anne de Lévis, duc de Ventadour, comte de la Vaulte. — Etc.

IE25. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin, 20 pièces, papier

1577-1635 — Parel d'Espeyruc (de). — I. Supplique à Mgr. le comte de Ventadour, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante lances de ses ordonnances, conseiller en son conseil privé,

lieutenant général pour Sa Majesté en Limousin, par les syndics des manants et habitants de Donzenac, portant imposition de 300 livres sur ladite ville, attendu que « commis pour conserver ladite ville et paroysse soubz l'obbeysancc du Roy et la vostre ilz ayent nommé et esleu le seigneur d'Espeyruc pour commander en icelle avecques ung lieutenant et quatre corporaulx », dont les gages n'ont pas été payés depuis plusieurs mois (1577). — 2. Subrogation par François d'Espeyruc, sieur du Bournazel, habitant au château de Pompadour, en faveur de Jean d'Espeyruc, écuyer, d'une vigne par lui acquise de Gabriel Militis de Donzenac, mouvant du seigneur abbé d'Obazine (1585). — 3. Vente au profit de François d'Espeyruc, sieur de Lavaux, par Souveraine d'Esqueyrac, femme de Jean Germain, sieur de la Jante, en la paroisse de St-Salvadour, de la métairie du Treich, paroisse de Donzenac, moyennant 283 écus 1 /3, revenant à 850 l. t., payés « en quatre vingtz deulx « escuz d'or sol, soixante sept pistouletz, treize doubles ducatz à deux testes, vingt et sept ducatz millaretz, vingt et cinq pistoles de deux pistoules pièce, deux ducasses vallans quatre doubles ducatz à deux testes, seize escus du cartz d'escu, et le restant en monoye » (1594). — 4. Ratification de ladite vente par le seigneur delà Jante. — 5. Subrogation par Jean Blanc, de Donzenac, à noble François d'Espeyruc, seigneur de Lavaux, moyennant 400 l. t. payés en quarnes de testons etc., de diverses possessions dans le tènement de Lavaux, mouvant de la fondalité dudit seigneur à la rente de cinq sols. — 6. Vente au précédent par François et Pierre Faure, maréchaux à Donzenac, d'une terre à Lavaux. mouvant du seigneur de Miramont à la rente de cinq pintes de vin (1595). — 7. Quittance envers François d'Espeyruc par les frères Spinasson, fermiers du Chassaing, dépendant d'Obazine, des droits de lods et ventes et autres pour diverses acquisitions en la fondalité de l'abbaye (1597). — 8. Vente faite au précédent par Jean Bonie, dit Dugnon, du village de Lugouinarie, paroisse de Donzenac, de terres mouvant du seigneur abbé d'Obazine. — 9. Cession par Frenot Chenaillier en faveur de François d'Espeyruc d'une maison avec jardin sise au village de Lugouinarie, paroisse de Donzenac, mouvant du seigneur abbé d'Obazine à la rente d'un denier tournois, en échange d'une grange et jardin. 11. Vente par Pernelle de Chenailler, dite Coulon, au profit de François d'Espeyruc, d'une maison audit village avec terres mouvant de l'abbé d'Obazine, moyennant 83 l. t. (1598). — 13. Vente par Antoine Drolhet, de la paroisse de St-Viance, au sieur Charbonnel de la terre de la Combe, au tènement de Gorsse, qui est au quart de tous les fruits naissant et croissant dûs au seigneur de Lavaux (1599). — 16 Procuration par demoiselle Antoine de Bernard, veuve de François d'Espeyruc, écuyer, seigneur du Bournazel, en faveur de François d'Espeyruc, seigneur de Lavaux. son beau-frère (1606). — 17. Contrat de mariage de noble Jean Parel, fils de Louis Parel, avec Marguerite de Bar, fille de feu Dumény de Bar écuyer, et de Jeanne de Laval, petite-fille de Marguerite de Laval et d'Antoine Militis (1607). — 18. Renonciation par François d'Espeyruc, sieur de . Lavaux, en faveur d'Henri d'Espeyruc son neveu, de sa quotité sur le domaine noble de Javoilhac, pour la somme de 1050 l. à lui remise par Jean déjugeais, écuyer, seigneur dudit lieu (1610). — 20. Vente au profit de François d'Espeyruc par Antoine Chambon le vieux du pré de Lugouinarie mouvant du seigneur de Miremont, et de la terre de la Ramaderie, mouvant de l'abbé d'Obazine, pour 240 l. t. (1611). — 21. Vente au même par Étienne dit Ténot Charbonnel, du village de Sévenne, paroisse de Ste-Féréole, d'un bois de 3 éminées environ, terroir de la Combe, mouvant du prieur de Cubas en Périgord, moyennant 72 l. t. — 22. Étienne Charbonnel, demandeur en retrait Ugnager, contre Géraud Coulier ; subrogation en faveur de François d'Espeyruc, à charge de payer audit Géraud la somme de 180 l. et loyaux coûts raisonnables. — 24. Vente consentie à François d'Espeyruc par Pierre Barril, bourgeois de Donzenac, et Catherine de Geoffre sa femme, veuve d'Olivier Barril, lieutenant de ladite ville, de la moitié par indivis du moulin de Gaucher, sur la rivière de Clain, mouvant du seigneur du Chassaing, avec quittance des droits de lods et ventes payés au fermier du seigneur abbé d'Obazine par Françoise de Fontvaiseix, veuve dudit seigneur de Lavaux (1615-1616). — 27. Testament fait dans la maison noble de Lavaux, près Donzenac, par François d'Espeyruc, sieur de Lavaux et de la Borie, élisant sépulture en réalise de Donzenac, léguant 900 l. à Toinette et Jeanne d'Espeyruc, ses filles, 700 livres à François, Bertrand, Pierre et autre François d'Espeyruc ses fils, instituant héritière universelle demoiselle de Fontvaiseix, sa femme. — 29. Vente au profit de la précédente par Jacques Picounal, sieur de Mosnac, à Donzenac, d'un paysse, terroir de la Gorse, moyennant 50

1. t. (1616). — 31. Echange entre la même et Petit Jean Chenailier, de biens au village de Lavergne et au terroir de Lacombe, de la fondalité de ladite dame, mais dont la dîme appartient au duc de Ventadour, et de diverses autres terres mouvant du baron de Donzenac et du prieur de la Gorse (1618). — 33. Entre Henri d'Espeyruc, demandeur en exemption, radiation et biffement des rôles de la taille, d'une part, Germain Picounal et Antoine Chambon, syndics de Donzenac, de l'autre. — 35. Subrogation l'hypothèque par Pierre Chanorguie en faveur de Françoise de Fontvaiseix, contre 50 l. t. payées à raison d'un bœuf poil brun pour la somme de 30 l., et les 20 autres livres en testons, quart d'écu et autre bonne monnaie blanche (1622). — 37. Contrat d'échange de la terre de las Chassanolhas entre Françoise de Fontvaiseix et François d'Espeyruc son fils, d'une part, M<sup>e</sup> Bertrand Loubriac, juge ordinaire de la ville et baronnie de Donzenac, de l'autre (1625). — 38. Transaction entre Pierre d'Espeyruc, écuyer, habitant le village de la Pochette, paroisse de Donzenac, et Pierre Chambaret, meunier, lequel s'engage à faire moudre le blé dudit seigneur sans prélever de droit de mouture et à lui remettre la somme de 20 l. t. pour les frais du procès (1627). — 39. Accord entre demoiselle Françoise de Fontvaiseix et François d'Espeyruc son fds, touchant la succession de François d'Espeyruc son époux (1632). — 40. Contrat de mariage de François d'Espeyruc, écuyer, sieur de Lavaux, avec Françoise de Loubriac, fille de M<sup>e</sup> Bertrand de Loubriac, juge de la baronnie de Donzenac. — 41. Quittance par Pierre d'Espeyruc, sieur du Monteil, en faveur de Jeanne d'Espeyruc sa fille, femme de Jean de Montferrand, sieur de St-Orsse, demeurant à la Rochette, de Jeanne de Bazin, veuve de Jean Parel, et Jeanne de Parel, veuve et héritière de Jean d'Escorailles écuyer, sieur de la Valade, de la somme de 1200 l. à lui due par feu Jean de Parel, « et ce en pistolles du coing d'Espagne, pistolles d'Italye, escus, le tout d'or et de poids » (1635). — 42. Quittance de François d'Espeyruc, mari de Françoise de Loubriac, pour la somme de 1400 l. reçue de Bertrand de Loubriac son beau-père, suivant la constitution de dot portée au contrat de 1632 (1639). — Etc.

IE26. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 32 pièces, papier

1571-1631 — Parel d'Espeyruc (de). — 1. Cession par demoiselle Anne d'Espeyruc, femme de Léonard Bertin, seigneur du Burg, paroisse de St-Cyr-la-Roche, en faveur de Jean de Parel d'Espeyruc, seigneur du Bournazel, à Donzenac, son frère, de tous les biens meubles et immeubles, droits et actions lui revenant dans la succession de Gabriel Rageaud, bourgeois, et dans l'héritage provenant de François d'Espeyruc et de Françoise de Rosiers, » leurs parents, et de Louis d'Espeyruc, leur oncle paternel, ladite substitution effectuée contre le paiement de 4500 livres t. (1571). — 3. Palpe des tènements dits le pré de Chabrier et Vort de Chabrier, au village del Peuch Migol, paroisse de Ste-Féréole, portant rente annuelle foncière et directe au profit de Léonard Bertin et d'Anne d'Espeyruc (1594). — 4. Rétrocession par ledit Bertin seigneur du Burg, des tonnelles d'Ayen et château de St-Meymy, à Louis Parel écuyer, de Donzenac, des cens et rentes agraires du domaine de Lavaux, mouvant de la féodalité de François d'Espeyruc seigneur de Lavaux, que ledit Parel avait hypothéqué pour la somme de 400 l. — 5. Arrentement par Anne-d'Espeyruc, au profit de Jean Alvinerie de Jardel, de la terre dons ors paris, contigue au chemin allant de l'hôpital à la maladrerie de Donzenac (1598). — 7. Quittance d'Antoine Coustin sieur du Verg, au profit de Jean Parel et Marie d'Espeyruc sa mère, pour la somme de 400 l. t. laquelle avait été prêtée à Louis Parel par feu Françoise de Coustin, veuve de Monsieur de la Blanchardie (1605). — 8. Sommation envers Jean Parel par M<sup>e</sup> Aimery Delon, syndic des prêtres de l'église de Donzenac, pour le paiement de la rente de 6 livres due pour la célébration d'un office annuel à l'octave de la Fête Dieu (1607). — 10. Vente en faveur de Jean Parel par Léonard Bertin, sieur de la Meynadie, de cinq setiers de blé, seigle, bon et marchand, mesure de Donzenac, de rente foncière et directe (1610). — 13. Appointment entre Martial d'Escorailles, sieur de Laval et de Cousages, Jeanne de Laval, sa femme, et Marguerite de Laval, sa mère, veuve de noble Antoine Militis, seigneur de Cousages, d'une part et noble Jean de Parel, de l'autre, portant restitution à leur profit de diverses sommes par suite du décès de sa femme, Marguerite de Bar, fille de ladite Jeanne de Laval et de feu Duminy de Bar, seigneur de la Goutte (1612). — 14. Contrat de mariage de Jean de Parel écuyer, habitant Donzenac, avec demoiselle Jeanne Bazin, fille d'Antoine Bazin écuyer. seigneur de Puyfaucon, et

de Jeanne de Montaignac, sa femme, qui constituent à leur fille une dot de 3000 livres avec trois robes, une de taffetas, une de ratine, l'autre d'étamine, et trois cotillons (1613). — 15-20. Quittances du syndic des curé et prêtres de l'église de Donzenac pour divers legs acquittés par Jean Parel (1613-1620). — 23. Quittance par Bernard Blanc, praticien, et Marguerite de Parel, sa femme, d'une vigne au terroir des Chassans, paroisse de Donzenac, à elle cédée par Jean Parel son frère, moyennant 130 l. t. (1618). — 25. Reconnaissance en faveur de Jean Parel par Léonard et Étienne Gourssat, Pierre Galatry, de Donzenac, au sujet d'une vigne et bruyère sise au village de Pessager, terroir de la Gorse (1619). — 26. Délaissement sous forme d'hypothèque par Jean Parel à Guy Veny, praticien de Donzenac, d'un pré de 4 journaux, situé à Vareilles, chargé de 3 deniers pour la conduite et passage de l'eau à Mgr. de Ventadour, dont ledit pré est tenu en hommage, et d'une vigne et terre à Cials, le tout moyennant 550 l. (1620). — 27. Echange fait entre Jean Parel d'une part, Héliot Boutot et Guillaume de Bellet, veuve de Jean Dursse Boutot, de l'autre, de deux quotités de jardin situées dans le château dit de Porte, et de la mouvance du baron de Donzenac (1621). — 29. Donation par Léonard Bertin, sieur de la Meynadie, en faveur des P. P. Cordeliers de Donzenac, de tous ses biens meubles et immeubles situés à Donzenac et aux villages de l'Auvernerie et de la Meynadie, paroisses de Ste-Féréole et de St-Pardoux-l'Ortigier, dont il se réserve les fruits et revenus et une somme de 10 l. « pour tester à la fin de ses jours en faveur de quoy bon luy semblera » (1626). — 30. Quittance de 1000 l. par demoiselle Adrienne de Bertin du Burg, en faveur de Jeanne de Cosnac et Claude de Chaunac, prieur de Gramat. — 31. Sentence arbitrale prononcée par Bertrand de Loubriac, juge ordinaire de la ville et baronnie de Donzenac, contre les sieurs Boutot qui avaient fait dériver l'eau dans le chemin de l'Echamel et ruiné ainsi le chemin public. — 33. Hypothèque faite à Jean Parel par Anne de Besse, veuve de Bertrand Chicou et Thévene de Chicou, sa fille, d'une vigne à la Ragouze, pour prêt de 48 l. t. « faict en quatre pistolles, deulx escuzsol, le tout d'or et de poix, quartz d'escu, testons et bonne monoye blanche » (1628). — 34. Vente par Léonard Coulier à Jean Parel de tout droit de pacte, rachat et autres à lui appartenant sur la terre du Champ panbrier, pour la somme de 36 l. t. (1629). — 36. Reconnaissance par Bernard Gourssat en faveur de Jean Parel d'une terre de six setérées aux ortz paris, sous la rente de trois setiers de blé, seigle, mesure de Donzenac. — 37. Reconnaissance envers le même d'une terre aux Chassains par Jean Meyre, gendre de Bertrand Chicou, de Donzenac, sous la rente annuelle d'une gerle de vin « bon et merchant, mesure de Donzenac, avec ses dîmes esclartzitures ». — 38. Testament de Jean Parel, par lequel il élit sépulture au chœur de l'église paroissiale de Donzenac, fait divers legs pour ses obsèques, octave et bout de l'an, institue sa fille Jeanne héritière de la moitié de ses biens, l'autre moitié devant revenir à Jeanne de Bazin, sa femme (1630). — 39. Vente par Anne de Besse, veuve de Bertrand Chicou, au profit de Jeanne de Bazin, veuve de Jean Parel, d'une vigne à la Ragouze, moyennant 115 l. t. (1631).

IE27. (Liasse.) — 86 pièces, papier

1594-1665 — Parel d'Espeyruc (de). — 1. Vente par Jeanne du Chassain en faveur de noble François d'Espeyruc écuyer, seigneur de Lavaux et de la Borie, d'une grange et d'une vigne mouvante de l'abbé d'Obazine, situées dans le village de Lugounerie (1594). — 3. Paiement de 1200 l. de lods et ventes et hommage envers Mgr Henri de la Martonie, évêque de Limoges, par M<sup>e</sup> Jean Genis, praticien, au nom de François d'Espeyruc, absent pour le service du vicomte de Pompadour, au sujet d'une rente foncière et directe acquise de Léonard Poulroy, sieur de Prats, sur le village de la Borie, en la paroisse de Sadroc (1610). — 6. Investiture par Françoise de Fontvaisseix, veuve de François d'Espeyruc, et François d'Espeyruc, sieur de Lavaux, son fils, au profit de M<sup>e</sup> Hébrard, curé au diocèse d'Aire, d'une vigne dite Las Courtz, terroir de la Vergne, paroisse de Donzenac (1621). — 10-11. Reconnaissance du village de Lavaux de Lavergne en faveur de François d'Espeyruc, rappelant un contrat du 18 novembre 1456 (1629). — 13. Vente par Louis Larue, du village d'Espeyruc, à François d'Espeyruc, de trois journaux 1/2 de vignes et deux pièces de terre situées à la Gorse, mouvante du grand prieur dudit lieu. — 14. Vente au profit du même par Bertrand Delort et Guillaume de Loumond sa mère, de la terre de Garou, aux appartenances de Lavaux, mouvante du seigneur de Ventadour, pour le prix de 70 l. t. paye audit Bertrand « moyennant le



bailh et deslivrance d'une cavalle poil noir avec un poulin ». — 15. Acte d'aveu et dénombrement du même, rendu à Brive dans la maison noble de la Chapoulie pour le domaine de Lavaux devant Charles de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, comte de la Voulte, baron des baronnies de Donzenac, Corrèze et Boussac, gouverneur et lieutenant général pour S. M. en Limousin, «à terre et à genoux, sans chapeau, harnoy, ferrure ny ceinture, les mains jointes tenans sur le missel... » (1630). — 18. Reconnaissance par Petit Jehan Chevalier, du village de la Gorse, en faveur de François d'Espeyruc, de tenure à cheptel « suyvant la costume de ce bas pays de Limozin... scavoir est ung taureau et une velle poil vayrot», moyennant 54 l. (1631). — 22. Bail à nouveau emphytéose par le précédent en faveur d'Antoine Lafon, de Donzenac, d'une absine contenant 3 journaux, à la charge de mettre en vigne ladite absine dans un an et de payer une rente annuelle de 25 sols (1635). — 27. Contrat d'hypothèque par Jean Chevalier de pré et terre au village de la Gorse, comme garantie d'une dette de 60 l. envers François d'Espeyruc (1639). — 29. Bail à titre d'échange perpétuel par François d'Espeyruc au profit de Michelle de Roussel et Catherine de Rejaud, d'une vigne movant du seigneur de Miramont à la rente de trois gerles de vin, contre trois lopins de pré movant de l'abbé d'Obazine, le tout dans la paroisse de Donzenac (1640). — 32. Extrait du procès-verbal de messire Fremy, intendant de la justice, police et des finances du Limousin et de Fortia, président trésorier de France et général des finances au bureau de Limoges, commis pour la vérification des titres de noblesse, faisant défense aux élus de Donzenac de porter sur le rôle de la taille François de Lavaux d'Espeyruc, étant « noble et isseu de noble race » (1641). — 33. Transaction entre François d'Espeyruc et Jean Maussac, prêtre, et consorts, touchant la jouissance du chemin du Trech reconnue aux seigneurs de Lavaux par contrat de 1506. — 35. Vente par M<sup>e</sup> Bertrand de Loubriac, juge de la baronnie de Donzenac, à François d'Espeyruc, son gendre, de la vigne du Trech movant du baron de Donzenac à la rente de six gerles de vin, pour la somme de 400 l. reçue en pistoles, escus d'or pièces de cinquante huit sols et autres. » — 37. Transaction entre Jeanne d'Espeyruc, veuve de Christophe de Cosnac, écuyer, seigneur d'Espeyruc, et François d'Espeyruc, seigneur de Lavaux, touchant les droits de fondation et de sépulture de la chapelle St-Antoine dans l'église des Cordeliers de Donzenac (1643). — 43. Vente faite à François d'Espeyruc par demoiselle Jeanne d'Espeyruc, veuve de Jean de Montferrariid, seigneur de St-Orsse, d'une terre ou paslural sise aux appartenances du village de la Gorse, pour la somme de 45 l. (1645). — 47. Reconnaissance en faveur du précédent par Jean Chevalier et François Charbonnel son gendre, d'une maison au village de la Vergne, sous la rente d'une poule payable à Noël, et de tènements divers, et ce à la 4<sup>e</sup> partie des grains, paille, légumes, lin, chanvre, vendange, moitié de toute herbe et foin (1646). — 49. Transaction entre François d'Espeyruc et Jean Marty, praticien, touchant la jouissance du droit de monage sur le moulin du Gaucher et la faculté de faire moudre son grain sans payer de droit de mouture aux meuniers dudit seigneur de Lavaux, lequel percevra la moitié du droit en question (1647). — 50. François d'Espeyruc contre le syndic des Cordeliers de Donzenac, qui avaient placé un confessionnal et cloué la porte de la chapelle possédée anciennement par les vicomtes de Comborn, échue ensuite au sieur Sauvezie qui en fit don au défendeur. — 52. Vente au même par Jeanne de Lorene « renonçant à la loy du velleyan introduicte en faveur des femmes », d'une terre à Donzenac, terroir de las Cours, moyennant 28 livres (1651). — 54. Subrogation en faveur du précédent par Pierre d'Escorailles, écuyer, seigneur de Laval, Conzages, etc., de tous les droits sur une pièce de terre au village de la Gorse (1652). — 57. Vidimus d'un bail emphytéotique par François Parel de la terre de Lavaux, moyennant diverses redevances stipulées (1653). — 58. Reconnaissance au profit de François d'Espeyruc par Jean Moulzac, praticien, de la paroisse de Chanteix, d'une somme de 115 l. pour livraison de vin par ledit seigneur de Lavaux (1654). — 61. Contrat de revente par Jean Bonnye, praticien, en faveur de Pierre Delort, maître apothicaire à Donzenac, d'une terre acquise de M<sup>e</sup> Jean Lescot, conseiller au siège royal de Brive, movant du seigneur de Lavaux (1656). — 64. Compromis fait par l'entremise de nobles Louis de Bar, écuyer, seigneur de Bouzolles et Paul d'Espeyruc, sieur de la Chaton-nie, entre Françoise de Fontvaisseix, veuve de François d'Espeyruc, seigneur de Lavaux, d'une part, François d'Espeyruc, sieur de la Vergne son fils, de l'autre, touchant la succession dudit seigneur de Lavaux. — 68. Contrat de tenure à cheptel en faveur de François d'Espeyruc par Jean Chastanet le

jeune, paroisse d'Allasac, d'un petit pourceau poil blanc valant 3 l. 6 s., promettant « le bien régir et gouverner en bon pair de famille » (1660). — 70. Accord entre François d'Espeyruc et Daniel de la Tour, écuyer, sieur de Laborde, habitant en sa maison noble, paroisse de St Bonnet-l'Enfantier, portant paiement de 172 l. 9 sols, sans préjudice de la rente et arrérages dûs au seigneur de Lavaux sur le village de Laborie. — 72. Contrat d'obligation de 350 l. au profit de François d'Espeyruc par Jean Cheyrou, meunier au moulin du Gauchet (1661). — 74. Quittance en faveur du précédent par Jean Chenailler, dit Petit le jeune, de la somme de 63 l. 10 s. « pour raison de cancellation de chaptaux » consentie en faveur du seigneur de Lavaux (1662). — 78. Quittance en faveur du même de la somme de 180 l. par Jean Bardicon, sieur de la Combe, avec subrogation d'hypothèques sur le pré del Chonzel, paroisse de St-Bonnet-l'Enfantier (1663). — 82. Reconnaissance de 115 l. par Geoffroi Robert, mari de Jeanne de Bijardel, paroisse de Sadroc, pour épiées et avances faites par François d'Espeyruc dans le procès contre Jlanisson Bijardel. — 84. Reconnaissance du village de l'Hugounarie par François d'Espeyruc en faveur de messire François d'Escoubleau de Sourdis, chevalier de Malte, abbé commendataire de l'abbaye N. Dame d'Obazine, représenté par M<sup>e</sup> Noël Bertrand de Jouvenel, lieutenant de l'entière terre et seigneurie d'Obazine, moyennant les droits et devoirs seigneuriaux énoncés dans les titres de l'abbaye (1664) Etc.

IE28. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 5 cahiers, 37 pièces, papier.

1614-1636 — Parel d'Espeyruc (de). — 1. Sommation de paiement de la taille de 12 l. 18 deniers envers Pierre Barril et Jean Hébrard, collecteurs de Donzenac, faite à Henri d'Espeyruc, lequel s'en déclare exempt, en qualité de noble, suivant les édits royaux (1614). — 2. Copie d'un arrêt du Parlement de Bordeaux (2 août 1557), rappelant notamment un procès-verbal de M<sup>e</sup> René de la Berthonnière, écuyer, seigneur du Cange, conseiller et maître des requêtes ordinaires de la Reine, contenant l'acte de foi et hommage rendu par François de Parel envers ladite dame à cause de sa baronnie de Donzenac, autorisant ledit Parel, à l'encontre des lettres patentes du 10 novembre 1555, à bâtir le moulin de Salèves où sera moulu le blé nécessaire à la provision de sa maison de famille, sans que « en ce faisant, il puisse divertir ou empêcher le cours ancien de l'eau fluante aux fontaines de la ville de Donzenac » (1615). — 7. Mandement royal portant assignation des syndics et cotisateurs de Donzenac devant la Cour des Aides de Montferrand, chargée d'instruire la cause d'appel de François d'Espeyruc (1625). — 13. Ordonnance de M<sup>e</sup> Sahuguet, sieur du Viallard, conseiller élu contrôleur pour le roi en l'élection du bas Limousin à Brive, sur le vu du rôle de la taille de Donzenac portant le fief noble d'Espeyruc tenu par Christophe de Cosnac, enjoignant aux syndics de Donzenac de faire publier au prône de l'église l'ordonnance royale relative à l'exemption de la taille en faveur de François d'Espeyruc, lequel devra exhiber ses titres dans la huitaine, sous peine de 500 l. et d'être cotisé comme les autres contribuables. — 18. Lettre des présidents, lieutenant, élus et contrôleurs sur le fait des aides et tailles en l'élection du bas Limousin aux consuls, syndics, manants et habitants de Donzenac, vidimant les lettres patentes données à St-Germain-en-Laye, 10 nov. 1625 « par lesquelles Sa. Magesté nous mande qu'il n'y a personne qu'en Testât présent de ses affaires ne puyst aisément juger qu'il est du tout impossible de satisfaire de ses moyens ordinaires aux grandes et extraordinaires des-pañees qu'elle est obligée de supporter pour le payement des armées qu'elle a sur pied, tant par mer que par terre, hors son royaume pour le secours et protection de ses alliés sur les frontières de Picardie et pays messin pour le garantir des entrepaignes que l'on y voudrait faire, et dedans en plusieurs de ses provinces pour chastier et ranger à leur devoir ceux de ses subjectz de la Religion pretendue réformée qui se sont soulevés contre son autorité et trouhlans le repos public », imposant les sommes de 687,437 l. 9 s. 1 denier sur la présente élection pour le principal de la taille, 35,971 l. 12 s. 3d, pour l'équivalent ordinaire, 3725 l. pour partie des gages des présidiaux de Brive, 965 l. 9 s. pour la garnison du pays et entre tènement des gouverneurs, etc. etc., qui seront réparties au rôle de chaque contribuable. « Et le tout despartirés en Dieu et conscience, le fort portant le faible, excepté toutefois les gens d'esglise, nobles nés et extraictz de noble lignée vivans noblement et portant les armes pour Sa Magesté..., officiers ordinaires et commansaux des maisons du roy, de la reyne son expouse, de la reyne sa mère, de nos seigneurs et dames frères et soeurs de Sa Magesté, des roys et reynes tant vivans que

deffuntez, de feu reyne Marguerite duchesse de Bar, de nos seigneurs le prince de Condé, feu duc d'Anjou, la duchesse d'Angoulesme et des conselhiers et secrétaires de la maison et couronne de France, des officiers en la présente eslection et autres comprins aux estatz qui sont ou seront envoyés en la Cour des Aydes «François d'Espeyruc, sieur de Lavaux devant être imposé comme les autres contribuables (1626). — 25. Moyens et causes d'appel baillés devant nos seigneurs de la Cour des Aides à Montferrand par François d'Espeyruc, appelant contre les syndics et élus de Donzenac... « Quant à la généalogie, s'il est vray que la deffinition des nobles soit longam annoram seriem numerare posse, ainsi que remarque le docte Cujas au 1. 2 de Jeudis, chap. 10, ledit appelant se peust dire vrayment noble puis qu'il la prend puis deux à trois cens ans en ça. » — 26. Autres pièces produites par le même devant ladite cour... «Produit en premier lieu des lettres d'anoblissement de la personne de Jehan Parel pour la recommandation de sa vertu et services randus à sa Majesté, de l'an 1347, réitérées à la personne de noble Bertrand de Parel escuier, fils dudit Jehan par autres lettres de l'an 1389... — Un mandement adressant à feu noble Jehan d'Espeyruc en quallité de cappitaine commandant dans lad. ville de Donzenac, du 11 avril 1577, signé par la Royne lors régente, Chanterrau, son secrétaire... Deux lettres missives de feu si.eur duc de Ventadour adressantes audit feu sieur Jehan d'Espeyruc oncle dudit appelant, lors cappitaine commandant dans lad. ville de Donzenac, signée dud. seigneur duc de Ventadour. » (1628). — 28. Extrait du rôle des tailles de la paroisse de Donzenac mentionnant les cotisations du seigneur d'Espeyruc (1628-1634). — 29. Salvations pour François d'Espeyruc contre les syndics de Donzenac... « Dit à lad. fin par devant vous nosseigneurs de la Cour des Aydes que les armes timbrées qu'il a mis dans son sac sont celles que ses prédécesseurs père et ayeulx out louablement porté,... lesquelles sont publiques peintes et gravées en tous les lieux et endroits qu'ils ont possédés et jouys dans leurs châpeles sur leurs tumbeaux et dans leurs maisons et chasteaux, et par exprés dans le lieu et chasteau d'Espeyruc près lad. ville de Donzenac, dans la chapelle de l'Hermitage et dans les Cordeliers proches de lad. ville ». — 30. Extrait des registres de la Cour des Aides de Montferrand : Défaut à François d'Espeyruc contre les syndics de Donzenac (1635). — 40. Déclaration de François d'Espeyruc, devant M<sup>e</sup> François Dumas, président et lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Brive, sur l'avis de la convocation du ban et arrière-ban, « qu'il est prest randre son service au Roy suivant les anciennes convoquations et taxes. » — 47. Copie de l'arrêt de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand ordonnant que François d'Espeyruc sera rayé des rôles de la ville de Donzenac, avec défense auxdits élus et assesseurs de l'y comprendre à l'avenir « tant et si longuement qu'il sera de ladite qualité vivra noblement et ne fera acte desrosreant », et qu'il sera remboursé des deniers par lui payés pour ses cotisations (1636). Etc.

IE29. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 151 pièces, papier

1667-1721 — Parel d'Espeyruc (de).— 1. Reconnaissance par Pierre Chadabec, chasteur, au profit de François d'Espeyruc, de la somme de 60 l. pour la coupe et émondement de 120 châtaigniers, que ledit Chadabec « sera tenu faire en bon père de famille et sans gaster le tronc des arbres et sans empêcher qu'ils ne germinent après ladite coupure dans quinze jours, à peyne de tous despans, dommaiges et intérêts» (1667). — 2. Transaction entre le précédent et Jean Chambon, bourgeois de Donzenac, relative au paiement de la somme de 7 livres baillée à un peintre de Tulle pour peindre et dorer une image de la Vierge « que ledict sieur de Lavaux auroit fait faire de bois » dans sa chapelle de l'église du couvent de St-François et que ledit peintre, dès réception de la somme, aurait démontée et portée dans la maison du sieur Chambon. — 6. Prix fait avec Chicou, maitre charpentier, pour réparation d'une maison au village de la Gorse, avec le bois fourni par ledit seigneur (1668). — 8. Procuration par Anne de Beaune, demoiselle de Vautiene, et demoiselle de la Faucherie, veuve de Guillaume de Lacroix, seigneur de Vaux, paroisse de St-Meymy en Limousin, part prenantes en l'hérédité d'Adrienne de Bertin, demoiselle de Chaunac, en faveur de François de Bertin, seigneur du Mazan, pour soutenir leurs droits dans l'instance engagée contre M<sup>e</sup> François Dumas, docteur en médecine, avec quittance de 99 l. 1 sol, 6 d. en faveur de François d'Espeyruc (1669). — 9. Demoiselle Gabrielle Espinet, veuve de M<sup>e</sup> Pierre Baynes, contre Adrienne de Bertin du Burg, veuve de Jean de Chaunac, écuyer, et le syndic de la communauté des prêtres de Meymac ;

cens et rentes dus par les tenanciers de Lavaur, même paroisse (1670). — 10. Quittance envers François d'Espeyruc par Héliot Peyrat, chargé de totaliser les rentes dues aux R. P. Chartreux du Glandier sur le village de Peyrat, paroisse de St-Bonnet-l'Enfantier. — 13. Quittance de 27 pintes, 1 quart argent, trois sols de rente payés par M. d'Espeyruc à M<sup>r</sup> de Lavaux de la Combe (1672). — 14. Saisie et vente aux enchères pour défaut de paiement de redevances envers François d'Espeyruc, des biens-fonds appartenant à Léonard Mons, au village del Lac, paroisse de Sadroc. — 16. Copie du contrat de mariage d'entre François d'Espeyruc, écuyer, seigneur de La vergne, frère du précédent, avec Suzanne de la Rochepot de Chauvel, demoiselle de La Combe, fille de Gabrielle de Meynard, veuve de Jean de La Rochepot de Chauvel, écuyer, seigneur de Chauvel, St-Michel, paroisse de St-Germain-les-Vergnes (1673). — 17. Accord entre François d'Espeyruc de Lavaux et le seigneur de Lavergne, par lequel, en vertu du contrat de mariage précédent, ce dernier jouira des revenus de ses biens, sous la réserve que toutes les sommes dues par Jean Barril, seigneur de la Tour, audit seigneur de Lavergne appartiendront à François d'Espeyruc de Lavaux. — 26. Quittance du seigneur de Loubriac en faveur de François d'Espeyruc pour la somme de 30 l, intérêts du legs provenant de Françoise de Loubriac (1677). — 27. Quittance par François André, laboureur, de la rente de seigle et avoine due par François d'Espeyruc au prévôt de la Chapelle Geneste, annexe de la Chartreuse du Glandier. — 29-34. Quittance du syndic des Cordeliers de Donzenac, de legs obituaires payés par François d'Espeyruc (1670-1685). — 35-39. François d'Espeyruc contre Joseph Stivie, curateur de Guillaume de Loubriac, seigneur du Ridoulet; afferme du domaine du Buisson, paroisse de Donzenac (1671-1677). — 45. Reconnaissance de 13 l. en faveur de François d'Espeyruc par Jeanne de Loubriac, veuve de François Blanc, et sa fille Madeleine (1678). — 47. Reconnaissance au même par Étienne Loubriac, bourgeois de Voutezac, de la somme de 30 l. à lui léguée par Françoise de Loubriac, sa tante (1680). — 48. Transaction entre François d'Espeyruc et Guillaume de Loubriac, sieur de Ridoulet, touchant les legs faits par Françoise de Loubriac, femme de défunt François d'Espeyruc en faveur dudit Guillaume et de Françoise, sa sœur. — 55. Reconnaissance au profit de François d'Espeyruc par M<sup>e</sup> Guillaume Vidalie, praticien, avec hypothèque du pré de la Guitardie, paroisse de Sadroc (1683). — 66. Transaction entre François d'Espeyruc et Guillaume de Loubriac, sieur de Ridoulet, juge de la ville et baronnie de Donzenac, avec quittance de ce dernier de la somme de 203 l. portée dans ladite transaction et nombrée «en deux doubles pistoilles d'or, coing d'Espagne et le restant en longs d'argent et autre monoye » (1684-1685). — 68-85. Quittances et reconnaissances diverses. consenties à François d'Espeyruc par Héliot Peyrat, pour afferme de métairie à Peyrat, paroisse de St-Bonnet-l'Enfantier (1646-1684). — 91. Enchères et criées de» biens de Jean Chastanet, dit Barboulye, du village d'Espeyruc, paroisse de Donzenac, affichées durant les 40 jours de l'ordonnance du Parlement de Guyenne à la porte de l'église paroissiale et du parquet et auditoire de ladite cour ; défaut de paiement de la rente de 8 se tiers blé, seigle et 40 éminaux de châtaignes sèches. — 92. Extrait des obligés de feu François d'Espeyruc, écuyer, seigneur de Lavaux (1629-1685). — Lettres adressées à M<sup>r</sup> de Lavaux par : 93. Son cousin de la Morélie, au Burg (1668). — 96. Id. du Mazan, des Martres, au sujet des empiétements du s<sup>r</sup> Larode (1673). — 99. De M<sup>me</sup> de la Morélie, au sujet de son fils, héritier du s<sup>r</sup> du Mazan, lequel « n'est nanty de rien, on luy détient tous les filters et papiers, on occupe les biens de l'hérédité, on les détériore mesmes tous les jours, on a enlevé tous les effectz» (1678). — 101. De M<sup>c</sup> Dumyrat, de Tulle, au sujet de diverses procurations données notamment par M<sup>lle</sup> Adrienne de Bertin, veuve de M<sup>r</sup> de Chaunac, à M<sup>r</sup> du Mazan son frère, et par M<sup>r</sup> du Mazan en faveur de M<sup>r</sup> de Lavaux, pour traiter du procès cntre M de la Rode (1682). — 102. Lettre datée de la Réole : «... Monsieur le marquis de Bonneval fut ensevely hier à dix heures et ne demeura malade que trois jours. Il y a plus de maladies en ce pays qu'au nostre... ». — 106. De Treuilli, touchant le procès de Mademoiselle du Burg. — 107. De M. Drohet, de St-Céré, au sujet de M. du Mazan. — 112. Testament de Suzanne de la Roche Chauvel, femme de François d'Espéruc, seigneur de Lavaux, faisant divers legs à Pierre et Marie ses enfants, instituant son mari pour héritier universel (1687). — 116 bis. « Extrait de la liste des gentilshommes nommés pour le service du ban de la Sénéchaussée de Brive par M. le Marquis de Soudeilles, lieutenant du Roy de la province du Limousin pour l'année 1696, le s<sup>r</sup> de Razat avec l'ayde du s<sup>r</sup> de Lavaud gendre du s<sup>r</sup> de la Serre»,

lequel « est requis de contribuer et servir d'ayde audit s<sup>r</sup> de Razat qui se doit randre le 26 de ce mois en la ville de Limoges en l'équipage requis pour le service du Roy » (1696). — 117. Avis de M<sup>e</sup> Darluc, de Tulle, concernant le montant de l'intérêt dû par Léonard Mons à François d'Espeyruc, par droit de retrait féodal (1698). — 118-129. Quittances et obligations envers le précédent par Jean Monteil dit Girallet, du village du Lac, paroisse de Sadroc (1654-1705). — 139. Mandement royal portant contrainte et saisie contre les tenanciers et emphytéotes débiteurs de lods et ventes et d'arrérages des rentes envers le syndic de la Chartreuse du Glandier, comme seigneur foncier et direct de plusieurs villages (1720). — 140. Arrentement par Pol d'Espeyruc, sieur de la Chatonie, habitant Lubersac, neveu et héritier de François d'Espeyruc, à François Dumouly, laboureur, d'une absine à Puyléger, paroisse d'Yssandon, pour une période de 29 années, à charge pour celui-ci de tout planter en vignes dans l'espace de deux ans (1650). — 141-151. Procédure entre Paul d'Espeyruc et Valérie Dalmays, conjoints, contre Bernard Rousseau, sieur de Puy la Vaysse, et M<sup>e</sup> Jacques Rousseau, prêtre, docteur en théologie (1651-52). — 152. Arrêt du Parlement de Bordeaux condamnant Bernard de Chabannes, sieur de la Faurie, et Bonne de Vispon, sa femme, à payer à Paul d'Espeyruc la somme de 1500 l. et intérêts d'icelle à raison du denier quinze depuis que ledit d'Espeyruc a été dépossédé de l'héritage provenant de Madeleine de la Faurie (1661). — Etc.

IE30. (Liasse.) — 78 pièces, papier

1610-1688 — Parel d'Espeyruc (de). — Procès. — I. François d'Espeyruc contre Jean Goulmy, voiturier, paroisse d'Ussac, lequel, pour avoir travaillé de moitié pendant plusieurs années une vigne à la Gorse, paroisse de Donzenac, en revendiquait la propriété audit seigneur (1610-1686). — II. Le même contre Martial Valéry, touchant le contrat de métayage et cheptel de son domaine de la Gorse (1659-1688). — III. Contre Jeanne de Daudy, veuve de M<sup>e</sup> Antoine Chambon ; contrat d'hypothèque en faveur de Jeanne de Laval (1653). — Contre Pierre Gareschie et Antoine Leleu, paroisse de Ste-Féréole ; créances envers François d'Espeyruc et François de Félines de la Renaudie (1681-1688). — IV. Contre Georges Albarou meunier ; afferme du moulin du Gauchet, sur le Clain (1663-1688). Etc.

IE31. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 124 pièces, papier

1637-1688 — Parel d'Espeyruc (de). — François d'Espeyruc contre M<sup>e</sup> François Dufaure, greffier de St-Bonnet-l'Enfantier. — 1. Vente, moyennant 120 livres, par François Peyrat en faveur de M<sup>e</sup> Pierre André, greffier de Comborn, du pré dit del Pra Lavergne, paroisse de St-Bonnet-l'Enfantier, mouvant du prévôt de la Chapelle Geneste, sous la rente annuelle de 3 coupes ½ de blé, seigle due « jusques à une nouvelle palpe » (1637). — 2. Testament de Léonard Lasteyrie, d'Ussac, par lequel il élit sépulture dans la chapelle Ste-Anne en ladite église, instituant héritière universelle Jeanne Bardicon sa femme, à charge d'élever ses enfants « et les conduire et faire instruire au collège ou à prendre autre vocation honorable qu'il sera avisé suivant leur qualité... » (1641). — 3. Quittance de M<sup>e</sup> François Dufaure, greffier de St-Bonnet-l'Enfantier, envers M<sup>e</sup> François Dufaure, procureur d'office, son frère, de la somme de 3.500 livres provenant de la succession de M<sup>e</sup> Jean Dufaure son père, et Geoffroi Dufaure, son frère (1649). — 5. Subrogation en faveur de Jean Gareschie par M<sup>e</sup> François Dufaure pour le paiement d'une afferme de 140 l. envers François d'Espeyruc, sieur de Lavaux, en qualité d'héritier fidéicommissaire de Pierre Barril, sieur de Latour (1660). — 12. Mandement d'Anne de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, sénéchal du Limousin pour le paiement de 9 l. 12 s. d'épices avancés à M<sup>e</sup> Jacques de Chavadle, conseiller du roi, lieutenant général au siège d'Uzerche, et rapporteur du procès entre François d'Espeyruc et ledit Dufaure (1665). — 17. Quittance de rentes dues par le seigneur de Lavaux et Jean Gareschie, tisserand, aux Religieux de la Chartreuse du Glandier, et par ledit seigneur à l'évêque de Limoges sur le tènement de Lachanal, au village de Peyrat. — 28. Sentence du siège présidial de Tulle, déclarant que dans le procès en question, il a été bien jugé par le sénéchal d'Uzerche, et mal et sans griefs appelé par M<sup>e</sup> François Dufaure, notaire royal (1666). — 46. Attestation par M<sup>e</sup> de Montalier, greffier en chef des présentations du parlement de Bordeaux « qu'il n'a esté mis de présentation au registre ordinaire de Limouzin... pour M<sup>e</sup> François Dufaure appelant de certaine sentance donnée par le sénéchal de Tulle »... (1667). — 47. Sentence du siège présidial de Tulle, déboutant ledit Dufaure de sa requête

civile et confirmant l'arrêt de 1666. — 56. Acte d'appel des deux sentences précédentes, passé devant M<sup>e</sup> de Lachèze, notaire royal à Voutezac. — 66. Requête de François d'Espeyruc à nos seigneurs du Parlement, aux fins de déclarer non recevable en son appel M<sup>e</sup> Dufaure qui n'avait pas remis son sac à M<sup>e</sup> de Roy, conseiller en la Cour (1668). — 74. Lettre de François d'Espeyruc à son cousin M<sup>e</sup> Bastide procureur du sénéchal à Uzerche, lui demandant de poursuivre sans relâche son adversaire, pour en obtenir la condamnation aux dépens, dommages et intérêts (1670). — 75. Mandement royal portant contrainte de paiement de la somme de 103 l, 14 s, 1Cd. parle même envers François d'Espeyruc, en exécution du jugement rendu par le présidial de Tulle en août 1667. — 87. Procès-verbal de saisie des biens de M<sup>e</sup> François Dufaure à St-Bonnet-l'Enfantier, pour le paiement de 481 l, 12 s. et 4 d. avec arrérages de rente au seigneur de Lavaux (1671). — 89. Transaction entre François d'Espeyruc, d'une part, M<sup>es</sup> Pierre Dufaure, curé d'Estivaux, et François Dufaure, greffier de St-Bonnet-l'Enfantier, de l'autre, arrêtant à la somme de 400 l. les prétentions dudit sieur de Lavaux, contre le paiement de 160 l. à déduire de la somme précédente. — 102. Exploit de saisie par Pierre Guyonier, sergent royal de Donzenac, de la dîme des grains et autres due à M<sup>e</sup> François Dufaure, curé de Voutezac, par M<sup>e</sup> Jean Chastras, procureur d'office de Comborn et autres habitants de Châtras, paroisse d'Estivaux, pour défaut de paiement de 240 l. au sieur de Lavaux, une copie dudit acte ayant été affichée « à un arbre poirier au milieu du village affin qu'il soit notoire à tous » (1678). — 105. Accord portant paiement de 300 l. au profit de M<sup>e</sup> Jacques Boyer, conseiller du roi en l'élection de Brive, par Jean Monteil, praticien, de St-Bonnet-l'Enfantier, époux de Marie Dufaure (1682). — 109. Billet de M<sup>e</sup> Alègre, curé d'Allassac, à M<sup>e</sup> de Lavaux, touchant la médiation de M<sup>e</sup> Lasteyrie, notaire, dans son procès en cours (1684). — 116. Cession au profit de François d'Espeyruc par M<sup>e</sup> Jean Péronne, procureur ès sièges royaux de Brive, époux de Madeleine Laroque, de la somme de 761. due à ce dernier par Marie Dufaure, héritière d'Antoine Lasteyrie, praticien de St-Bonnet-l'Enfantier, son premier mari, et de M<sup>e</sup> François Dufaure, son père. — 123. Billet adressé au sieur de Lavaux, portant copie de l'arrêt pris en la chambre du Conseil du siège royal d'Uzerche, adjugeant le pré de la Vergnie à Marie Dufaure, en conséquence de la répudiation de l'hérédité de François Dufaure, son père, condamnant ledit seigneur aux dépens. — 125. Lettre écrite par ce dernier à M<sup>e</sup> Fromant, procureur au siège présidial de Tulle : « Je vous envoyé mon sacq et piesses du procès que j'ay contre Monteil et la Dufaure. 11 vous plaira me garder de surprinze. Vous voyes que j'ay affaire à un chicaneur et à un homme de mauvaise foy... » (1686). — 126. Requête du précédent au sénéchal de Limousin, demandant la production en justice d'un prétendu inventaire fait par ladite Dufaure et d'une prétendue commission adressée à deux notaires mais ne portant que le nom d'un seul, et ce qui fait encore un plus grand soubçon, c'est que cest acte est signé de deux procureurs là où il n'en fallait aucun et encore il est escrit sur papier timbré d'une marque qui n'estait pas en usage en ce temps là» (1688). — 130. Mandement royal portant assignation de Marie Dufaure et Jean Monteil devant le siège présidial de Tulle pour procéder sur l'appel interjeté par François d'Espeyruc d'une sentence rendue au siège d'Uzerche. — 134. « Extraict du bien du sieur Dufaure de St-Bonnet ». — Etc.

IE32. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 125 pièces, papier

1642-1715 — Parel d'Espeyruc (de. — Procès de François d'Espeyruc contre Jean Chambon, procureur d'office de la ville et juridiction de Donzenac. — 1. Contrat d'hypothèque par Jacques Marty et François Rebière son gendre, paroisse de Donzenac, en faveur d'Antoine Chambon et Jean son fils, procureur d'office de la baronnie de Donzenac, sur diverses terres audit lieu, pour une créance de 51 l. 5 sols (1642). — 2. Lettre de François d'Espeyruc à M<sup>e</sup> Fournet avocat au parlement à Brive, réclamant cinq sacs de papiers qu'il doit remettre au sieur de la Tour son neveu (1650). — 3-4. Contrat de mariage entre Jean Chambon, procureur d'office de la baronnie de Donzenac, et Marie de Barril, fille de Pierre Barril, sieur de la Tour et de Jeanne Lavaux d'Espeyruc, sa veuve, laquelle constitue à sa fille une somme de 3000 livres à elle léguée par testament paternel, l'époux s'engageant à « enjoliver ladite damoiselle de Barril de bagues et joyaux jusques à la somme de cent cinquante lyvres » et à lui fournir, en cas de viduité, une chambre, grenier, cave et bûcher dans la maison dudit Chambon avec une rente annuelle de 40

livres. — 7. Quittances de Jean Chambón pour la somme de 1625 l. reçue de François d'Espeyruc sieur de Lavaux, héritier fidel-commissaire du sieur de la Tour, en déduction des 3000 livres léguées par celui-ci (1652-1653). — 9. Quittance de la somme de mille livres payée à Jean Chambón par la veuve de Pierre Barril en 100 louis d'argent de 3 deniers, 8 sols pièce, et 388 de 34 sols pièce, avec 8 sels en deniers, et d'une « robe de soye guarnye de dentelle de soye, un cotillon de tabis garny de deux dentelles d'argent, plus un autre cotillon et deshabillé de frise en façon de ratine garny de dentelle d'or et d'argent, deux coffres carrés de Lyon tous neufs garnis de douze linceulx, six napes et six douzaines de servicies... » — 11. Quittances de M<sup>e</sup> Jean Chambon pour 725 l. reçues de François d'Espeyruc. — 15. Requête au juge ordinaire de Donzenac par François d'Espeyruc aux fins de faire désavouer en justice les écrits injurieux dudit Chambón qui l'accusait d'avoir, quelques heures avant la mort de demoiselle de la Tour, sa soeur, retiré les clés des coffres et garde-robes placées dans une armoire (1654). — 28. Acte contenant les récusations contre tous les officiers et curiaux de la juridiction de Donzenac qui, en raison de leur parenté avec le sieur Chambón, déclarent s'abstenir dans la cause portée devant ladite juridiction (1655). 31. Consignation par François d'Espeyruc entre les mains d'Étienne Brune, marchand de Brive, de la somme de 875 l. reliquat du legs de Pierre Barril en faveur de Marie Barril, sa fille. — 47. Mandement royal portant assignation de François d'Espeyruc devant la Cour du Parlement de Bordeaux, M<sup>e</sup> Jean Chambón faisant appel de la sentence du siège de Brive. — 60. Autre mandement condamnant ce dernier à une amende de 100 sols envers François d'Espeyruc, faute par M<sup>e</sup> Jean Delort, son procureur, d'avoir rendu les pièces à lui communiquées (1656). — 61. Arrêt du Parlement de Bordeaux évoquant ladite cause d'appel devant M<sup>e</sup> Philibert Dussault, Conseiller du roi en ladite cour. — 80. Procès-verbal de remise au greffe de la cour ordinaire de la baronnie de Donzenac de l'inventaire des biens laissés par Pierre Barril et Jeanne d'Espeyruc revenant au sieur de la Tour, et âgé de 25 ans. Celui-ci déclare qu'il n'a pu trouver, l'extrait baptistaire dans le registre partissial, « à cause qu'estant né le douziesme d'octobre de l'année 1633 qu'estait une année de contagion, il fust baptizé dans la chappelle d'Espeyruc, par M<sup>r</sup> Chabrié curé, » comme l'atteste le livre journal du défunt sieur de la Tour, couvert en parchemin, de 34 feuillets papier « qui sont escriptz de divers ses mémoires. » L'inventaire porte les sommes déboursées par François d'Espeyruc pour l'entretien dudit sieur de la Tour, lequel « ayant prins vollonté d'aller au service de Sa Majesté cavailler dans la compagnie du sieur Visconte de Sédière dans le Régiment de cavallerie du seigneur de Crequy, pour monter et equipper ledit sieur de La Tour, ledit sieur de Lavaux luy aurait fourny en chevaux, argent, habits et hardes nécessaires... la somme de 550 livres... » (1658). — 07. Copie de l'arrêt du Parlement de Bordeaux, lequel, sans avoir égard à la consignation des 875 l. mentionnée ci-dessus, condamne François d'Espeyruc à payer au sieur Chambon les intérêts de la somme de 11251. portée au contrat de mai 1652 (1659). — 99. Lettres royales, sur la requête civile du sieur d'Espeyruc, cassant l'arrêt précédent et retenant l'instance pendante devant le juge ordinaire de Donzenac entre lesdites parties et Jean de Guilhon sieur de Laporte, curateur des enfants mineurs de défunt Barril. — 103. Rôle et déclaration des dépens présentés au Parlement de Bordeaux par Jean Chain, bon contre François d'Espeyruc, condamné auxdits dépens par arrêt du 24 mars 1659, lesquels ont été modérés et taxés par M<sup>e</sup> André de Sabourin, conseiller à la cour et commissaire en cette partie. — 113. Mandement royal portant assignation de M<sup>e</sup> Jean Chambon devant la Cour de Bordeaux, pour constituer nouveau procureur au lieu et place de Jean Delort décédé (1660). — 128. Dépenses du sieur de Lavaux à Marmande, où il a séjourné plusieurs semaines à raison de 5 livres par jour, pour consulter plusieurs avocats (1676). — 130. Requête de Jean Chambon et les enfants de Pierre Barril, aux fins de joindre les procédures de Brive et Donzenac à celles pendantes devant la Cour de Bordeaux, pour être jugées par un même arrêt, afin d'éviter la multiplicité des instances. — 132. Accord entre François d'Espeyruc, héritier de feu François d'Espeyruc, son frère et Jean Barril, sieur de la Tour, par lequel ils consentent « que le procès... demeure lini et terminé hors de cour et de procès sans despans » (1682), — entre noble Antoine de Salis, seigneur de la Serre, comme curateur de Pierre d'Espeyruc, sieur de Lavaux, et M<sup>e</sup> François Chambon, procureur d'office de la baronnie de Donzenac ( 1698). — Etc.

IE33. (Liasse.) — 10 cahiers, 72 pièces, papier

1639-1717 — Parel d'Espeyruc (de). — Procès de François d'Espeyruc contre Jean Barril, sieur de la Tour. — 4-10. Extrait des obligés dudit Pierre Barril (1646-1658). — 11. Livre de raison du sieur de Lavaux : « Le huitiesme de juin 1644 je receu de Mademoiselle la lieutenant-générale de Brive la somme de 319 livres que Monsieur le lieutenant-général avoit pris à Paris de Monsieur Magneux, que ledit sieur Magneux avoit retiré de messieurs de la maison de ville de Paris. » (fol. 1). Pension pour un an de Marie, sa fille aînée, chez les religieuses de Ste-Ursule à Brive, moyennant 80 l. (1 v°). — Compte avec le procureur de Saint Luc la Roche, receveur de Madame de Pompadour, pour la rente qui est due à ladite dame sur le domaine du Tet, 1645 (4 v°). — Rente due sur ce domaine au sieur du Roy, fermier de Madame de La Règle (5 v°). — « Le dishuictiesme d'avril 1653 je mis François second filz de Latour en panction pour un an, à Brive, ches Monsieur Loumond, procureur, pour luy faire aprandre la pratique, et luy balhe cent livres pour ledit an et demy pistole pour sa famé. » (14). — « Au quatorziesme jour de juin 1652, mademoiselle de La Tour est décédée, que Dieu absolve. » Sommes payées : à 13 femmes, qui ont porté les flambeaux et les draps, à celui qui a fait la caisse en argent, aux cordeliers, à un chantre étranger qui a aidé à chanter au lutrin etc. (15). — Le vingt septiesme de julhet... il n'ariva que deux de mes nepveux de Lubersat, à leur souppe un membre de mouton, une piessie et une paire de poulhets, pain •et vin, 40 s. » (18). — « Le seiziesme octobre 1652, il fust pris de Brune, marchand de Brive, sept aulnes demye drapt de Carcassone noir, pour habilher, et deux aulnes à sept livres l'aulne pour juste à corptz, en tout six aulnes de ras de Montauban à trente sous l'aulne, pour doubler le juste à corptz ou parements, six aulnes de cordelat noir pour le petit... » (fol. 19). 13. État nouveau contenant plus amples prétentions du sieur de la Tour, en qualité d'héritier de son père sur les biens et hérédité de Jeanne d'Espeyruc, sa mère. — 14. Procès-verbal d'ouverture de coffres dans la maison de feu Pierre Barril, dont l'un, qui avait été forcé pendant le séjour de Jean et François Barril, ne contenait plus que 38 livres ½ de fil dévidé au lieu de 134 livres portées sur l'inventaire (1656). — 15. Inventaire des meubles, papiers, linge, etc., remis par François d'Espeyruc à Jean Barril, sieur de la Tour, parvenu à l'âge de la majorité, soit 25 ans, notamment deux obligés consentis en faveur de feu Pierre Barril, sieur de la Tour, par M<sup>e</sup> Pierre Barrutel, notaire d'Yssandon, une promesse consentie par François de Turenne, écuyer, sieur d'Hautefage, quittance d'Anne d'Hébrard, filleule d'Anne de Lafon, femme en premières noces dudit sieur de la Tour, etc. (1658). — 16-17. Accord portant paiement, à titre de don gratuit, par le seigneur de Lavaux de la somme de 200 l. en faveur de Marie de Barril, femme de M<sup>e</sup> Jean Chambon, procureur d'office, de Marion Barril, de François, écolier, et autre François, son frère (1659). — 19. Subrogation par Jean Barril, sieur de la Tour, au profit de François d'Espeyruc, de 888 l, dont une obligation de 350 l. envers Pierre d'Escoraille, écuyer, seigneur de Laval (1660). — 20. Sentence rendue par M<sup>e</sup> Jacques de Chavaille, lieutenant-général au siège royal d'Uzerche, en faveur d'Isabeau d'Estresses, dame du Bigeardel, et François d'Espeyruc, sieur de La Vernie, contre Jean Barril, sieur de la Tour (1667). — 29. Assignation de Pierre Barril et Anne de Faucher, conjoints, devant la Cour ordinaire de Donzenac, pour y rétracter toutes les injures et diffamations proférées à l'égard de François d'Espeyruc, sieur de Lavaux, et Suzanne de la Rochechauvel, sa femme (1675). — 32. Interrogatoire devant Étienne de Loubriac, lieutenant en la juridiction de Donzenac, d'Anne de Faucher, femme de Pierre Barril ; injures envers Suzanne de la Rochechauvel, femme de François d'Espeyruc (1675). — 33. Id. de Pierre de Barril ; menaces de mort envers les précédents. — 37. Obligation de 66 livres au profit de François d'Espeyruc par Pierre Barril pour liquidation des frais devant les Cours de Brive et Donzenac (1676). — 40. Transaction entre François d'Espeyruc et Jean Barril, sieur de la Tour, portant paiement par ce dernier à M<sup>e</sup> Jean Sérieys, époux de Marie de Barril, M<sup>e</sup> François Barril, seigneur du Teil et autres, de la somme de 394 l., au denier vingt, pour chacun, à raison d'un cinquième, ledit sieur de Lavaux s'engageant, de son côté, à leur payer dans la même proportion la somme de 2.649 l., pour laquelle il reçoit en compensation le legs de M. de Lavaux en faveur dudit de la Tour, à prendre sur Jean Chastanet, du village d'Espeyruc (1682). — 63. Lettre du sieur Coudert... « cet affaire doit aller au Parlement sur l'appel qui fut interjette à la signification du jugement présidial qui fut rendu au second chef de l'édit, c'est-à-dire à la charge de l'appel. Il est fâcheux d'aller plaider loin parce qu'il en couste... » — 72. Compromis entre Pierre d'Espeyruc et François Barril, sieur du Teil, par



lequel leurs avocats de Tulle, M<sup>e</sup> Mirât et M<sup>e</sup> Friquet, n'ayant pu se mettre d'accord, ils choisissent un tiers, à peine de 50 l. « payable par celui qui refusera d'acquies-ser à celui qui acquiessera audit avis arbitral. » (1708). — 74. Acte de répudiation devant la Cour de Donzenac par Jeanne de Salis, femme de Pierre d'Espeyruc, de l'héritage d'Antoine de Salis, seigneur de la Serre, son père, grevé de dettes, sous réserve des droits et hypothèques à elle échus sur ledit héritage (1714). — Etc

IE34. (Liasse.) — 34 pièces, papier

1646-1748 — Parel d'Espeyruc (de). — François d'Espeyruc contre François de Bertin, seigneur du Mazan, et Jeanne de Bertin, sa sœur, veuve de Jacques de Beaune, seigneur de la Faucherie. — 1. Reconnaissance au profit de François de Lavaux, sieur d'Espeyruc, par François Bertin, sieur du Mazan, habitant au repaire noble du Burg et St-Cyr-Laroche, et Jeanne de Bertin, veuve de Jacques de Beaune, sieur de la Faucherie, paroisse de Lubersac ; prêt de 320 l. (1646). — 5. Transaction entre François d'Espeyruc et François de Bertin, du lieu des Martres, paroisse de St-Cyr-Laroche, touchant l'hérédité d'Adrienne de Bertin, demoiselle de Chaunac, sa sœur (1669). — 7. Cession par François d'Espeyruc, représentant François Bertin, tuteur de Geoffroi Bertin, sieur de la Psychérie, et Françoise de Jarrige de la Morélie, veuve de François Bertin, sieur du Burg, cohéritiers bénéficiaires d'Adrienne de Bertin, demoiselle de Chaunac, en faveur de M<sup>e</sup> Antoine Melon, conseiller du roi au siège de Tulle, de la somme de 2.000 l. à prendre sur demoiselle Jeanne de Chaunac, veuve de Jean Sclafer, écuyer, sieur de la Rode. — 10. Extrait du registre du greffe de la baronnie de St-Cyr-Laroche : François d'Espeyruc contre François Bertin, sieur du Mazan ; créance de 320 l. (1677). — 15-23. Le même contre Françoise de Jarrige de la Morélie ; créance de 120 l. (1685-1686). — 24. Billet à lui adressé par le sieur Miremond. — 31. Extraits de deux arrêts de la Cour ordinaire de la baronnie de St-Cyr-Laroche rendus l'un contre le sieur du Mazan, l'autre contre le seigneur de la Mothe et la dame de Brochet, sa femme ; paiement de 320 l. portées en l'obligation de 1646 au profit de Jeanne de Salis, veuve de François d'Espeyruc. — 33. Mémoire au conseil sur le procès pendant en la sénéchaussée d'Uzerche entre le seigneur d'Espeyruc et le seigneur de la Mothe du Burg. — Etc.

IE35. (Liasse.) — 115 pièces, papier

1697-1779 — Lavaux d'Espeyruc (Marie de). — 3. Ladite demoiselle contre Antoine de Salis, écuyer, sieur de la Serre, son curateur ; prêt de 22 l. « qu'elle avait eu de la coupe de ses cheveux » (1697). — 17. Jean Boytier, marchand de Brive, demandeur en garnison de main de promesse, contre le précédent ; créance de 67 l. pour fournitures à sa pupille (1701). — 21. Afferme par celle-ci à Jean Vidalie, marchand voiturier de Donzenac, de l'herbe et cueillette d'un pré pour cinq ans, à charge d'entretenir les murailles et « empêcher, autant qu'il pourra, que les inondations ne l'endommagent » (1714). — 27. Procès-verbal de saisie de meubles à défaut de paiement d'une obligation de 30 l., dans la maison de Pierre Senaillat, au Monteil, paroisse de St-Bonnet-l'Enfantier (1717). — 33. Remise par le chevalier de la Renaudie, agissant au nom de M. de Saint Viance, grand prieur d'Auvergne, au profit de Marie de Lavaux d'Espeyruc, du droit de prélation sur une maison de Donzenac vendue par Jean Blanc, praticien, à M<sup>e</sup> Ambroise Chambon, curé de ladite paroisse (1730). — 34. Lettre du même au sujet du droit précédent. — 36. Billet du sieur Dejean, mercier à Brive ; fourniture de rubans à ladite demoiselle (1743). — 41. Lettre de cette dernière touchant le droit de prélation, qui ne peut être accordé que par le commandeur de Ragon. — 42. Mémoire des remèdes fournis : ...« Quand elle fut prendre les bains du Mondor..., deux drames et demie de céné, un drame de rubarbe fine, un drame de tartre, une once de mangue, quinze grains de poudre conagsine, un enplastre de vecicatoire pour apliquer entre les épaules, composé avec la poix de Bourgounie, et les cantarides en poudre, plus j'ay seigné sa petite servante d'une douleur de costé suivie d'une grosse fièvre... ». — 44. Quittance par la demoiselle de Lavaux des sommes reçues de son frère, provenant du legs paternel à son égard. — 49. Requête de ladite à l'intendant de la généralité de Limoges ; modération de l'article 532 du rôle du vingtième en sa faveur. — 51-52. Quittances pour sa part du cinquantième des biens fonds imposés au rôle des nobles et privilégiés (1728). — 56-76. Quittances diverses (1697-1759). — Procès contre Pierre Oubié, bourgeois de Donzenac. — 77. Arrentement par Marie d'Espeyruc, veuve de Louis Parel, à

Pierre Oubié, laboureur, d'une maison sise à Donzenac (1604). — 79. Reconnaissance de 400 l. en faveur de Marie de Lavaux, fille de François d'Espeyruc, sieur de Lavaux, par Pierre Oubié, marchand, de Donzenac (1707). — 86. Saisie sur Henri de la Rochepot, seigneur de Chouvel, du bourg de Sadroc, des sommes provenant de l'héritage dudit Oubié, pour le paiement de la créance précédente (1716). — 96. Répudiation par Pierre Oubié de l'héritage paternel, obéré de dettes (1717). — 100. Quittance par le greffier commis à la recette des amendes du fol appel du sénéchal de Brive, au profit de M<sup>e</sup> Sapiensis, procureur de Marie d'Espeyruc, de la somme de 3 l. consignée, suivant les édits du roi, sur l'appel interjeté par Pierre Oubié, du juge de Donzenac (1718). 115. État des pièces produites au procès. — 116. Déclaration, par l'intéressée, de la somme de 900 l. consignée chez M<sup>e</sup> Jean Serre, notaire royal à Brive. Etc.

IE36. (Liasse.) — 199 pièces, papier

1695-1734 — Parel d'Espeyruc (de). — 1. Contrat de mariage de Pierre d'Espeyruc, sieur de Lavaux, avec Jeanne de Salis, demoiselle du Peuch, fille d'Antoine de Salis, écuyer, et de Jeanne de Boussac, laquelle reçoit de ses parents la moitié de tous leurs biens et du futur époux 600 l. de bagues et bijoux et la somme de 1.000 l. et en cas de viduité, une pension annuelle de 200 l., plus une chambre garnie dans une des maisons du sieur de Lavaux, celui-ci constituant 1.000 l. au premier enfant à venir (1695). — 3. Convocation du sieur de Lavaux devant le palais de la sénéchaussée de Brive « en l'équipage requis pour le service du roi ». — 4. Saisie faite à la requête de Pierre Bardicon, sieur de la Combe, paroisse de St-Bonnet-l'Enfantier, des sommes dues à messires Antoine de Salis et Pierre d'Espeyruc par Jean Bardon, praticien (1697). — 6. Arrêt de Louis de Bernage, seigneur de St-Maurice, intendant de justice, police et finances de la Généralité de Limoges, maintenant Pierre d'Espeyruc en la qualité de noble et d'écuyer, sur présentation des titres de noblesse de François d'Espeyruc, frères, de Donzenac, et de Valérie Dalmais, veuve de Parel d'Espeyruc. — 7. Accord entre Pierre d'Espeyruc, Renée d'Escorailles, dame de la Salle, veuve du seigneur de Lavaux, de Donzenac, Louise de Chiniac, veuve de Jean Lasteyrie, d'Allasac; M<sup>e</sup> Pierre Reignier, procureur d'office de ladite ville, etc., touchant la réfection d'une écluse, chaussée et levade pour irriguer la prairie de la plaine, au village de Brochas, même paroisse (1700). — 9. Echange de terres à Donzenac entre Pierre d'Espeyruc, M<sup>e</sup> Henri Bellet, prieur du Buis, Marguerite de la Fageardie, veuve de M<sup>e</sup> Pierre Bellet, conseiller au présidial de Brive, etc. 12. Cession par le sieur d'Espeyruc au profit de François Basin, seigneur du Puyfaucou, de ses droits sur la métairie de Gorsas, moyennant 2.200 l. (1704). 13. Signification au même par M<sup>e</sup> François Chambon, procureur d'office de la ville et baronnie de Donzenac, « qu'il ne peut, sans la permission de Monseigneur le prince de Rohan, entreprendre de faire bastir et élever un colombier ou fere à quatre piliers ny autrement dans la justice de Son Altesse mondit seigneur baron de la présent ville, comme il a déjà commancé... ». — 16. Accord entre Pierre d'Espeyruc et sa sœur Marie, touchant les 6.000 l. à elle léguées par testament de François d'Espeyruc, son père, suivi d'une cession de 1.119 l. en faveur de Jeanne de Salis et de lettres de debitis obtenues du Parlement de Bordeaux par ladite demoiselle requérante (1707-1754). — 21. Transaction entre Henri de la Roche de Chauvel, habitant en son château de Chauvel, paroisse de St-Germain-les-Vergnes, et Pierre d'Espeyruc, résidant au château de Lavaux, paroisse de Donzenac, héritier de François d'Espeyruc et de Suzanne de la Roche Chauvel, touchant le domaine des Vernietas, même paroisse (1709). — 24. Arbitrage du sieur Leymarie, à Martel, pour le procès de Pierre d'Espeyruc contre Jean Berjeal, paroisse de Sadroc (1710). — 35. Pierre Bardicon, sieur de Lacombe, paroisse de Saint-Bonnet-l'Enfantier, contre Pierre d'Espeyruc ; rente due sur le tellement de Peyrat et St-Bonnet au prévôt de la Chapelle Geneste (1715). — 39. Subrogation par François d'Espeyruc en faveur de M<sup>e</sup> Étienne Viel-bans, avocat à Brive, pour le paiement de 33 l. à M<sup>e</sup> Jean Devachon, procureur au présidial. — 40. Requête du précédent au lieutenant de Donzenac, tendant à faire évoquer devant une autre Cour ses deux procès contre M<sup>e</sup> François Chambon et M<sup>e</sup> Jean Daudy, procureurs, en raison de leur parenté avec ledit lieutenant. — 43. Transaction entre le même et M<sup>e</sup> Guillaume André, procureur en la juridiction de Sadroc ; rente annuelle de 3 setiers émine de blé, seigle, mesure de Donzenac, pour une obligation de 240 l. — 48. Accord entre ledit Pierre

d'Espeyruc et Mademoiselle de Salis, sa belle-sœur, touchant la jouissance de la vigne del Cheyron, provenant de la succession de la dame de Boussac, sa mère (1717). — 49. Avis de M<sup>e</sup> Dumyrat, avocat à Tulle, touchant la rente due audit seigneur sur le tellement de Lavaux, suivant la transaction de 1629. — 50. Quittance par Jean Michel, maître de poste de Donzenac, fermier du grand prieur d'Auvergne, de la somme de 282 l. reçue de Jeanne de Salis, veuve de Pierre d'Espeyruc, suivant transaction de 1718 ; autre quittance du sieur Montreuil, fondé de procuration de Mgr le prince de Rohan, pour le paiement des droits de lods (1718-1722). — 51. Baillette du domaine deus hugouts passée par le sieur de Lavaux au profit des sieurs Chevalier père et fils. — 53. Acte de saisie de tous les fruits et revenus « pendant tant par les branches que par les racines » dans le domaine de Lavaux, faute de paiement de la somme de 2.300 l. par Jeanne de Salis à Marie d'Espeyruc, sa belle-soeur (1723). — 54. Contrat de mariage de François de Fayolle, écuyer, chevalier, seigneur de Preissac, de Lavinerie, Premilhan, Nouailhet, etc., fils de Lucie d'Amarzit, veuve de François de Fayolle, avec Marie-Madeleine d'Espeyruc, fille de Jeanne de Salis, veuve de Pierre d'Espeyruc, seigneur de Lavaux, laquelle reçoit en dot 7.000 l. sur l'héritage paternel, sa mère s'engageant à l'habiller « d'un damas ou sezeiriene avec son assortiment » (1724). — 56. Sommation faite à messire de Preyssac, écuyer, seigneur de Fayolle, du bourg de Ste-Féréole, débiteur de 293 l. envers Jacques Marbeau de Terrelonge, marchand de Brive (1734). — 86. Compromis en faveur de M<sup>e</sup> Couderc, avocat à Brive, pour terminer le procès d'entre M. Beuroire et M. de Villat, d'une part, Mademoiselle de la Chatonnie, représentée par Pierre d'Espeyruc, de l'autre. — 106. Sommation au sieur de Lavaux portant paiement de 200 l. d'arriérés de capitation et dixième à la recette des tailles, rue des Cordeliers, à Brive (1716). — 141. Quittance de rente envers la marquise de Malauze, à Favars (1709). — 143. Id. envers l'abbesse de Fontevault (1712). — 149-150. Id. de F. Jean Bruno David, syndic de la Chapelle Geneste, pour rente due aux religieux du Glandier sur les tènements de Verliat et Verlietas et de la Charrelade (1713-1714). — 154. Id. du sieur de la Mauvinerie, à Brive, pour les impositions (capitation et dixième) de Madame de la Serre, payées par lettre de change, plus le coût d'un cavalier « qui avoit resté en garnison chez ladite dame » (1716). — 155. Attestation de M<sup>e</sup> de Chiniac, curé de Sadroc, que M. de Lavaux ne possède sur le village de Laborie que 24 setiers de blé de rente, petite mesure de Comborn, en valant 16, mesure de Donzenac. — 170-171. Quittances de F. Bernard Nard, prévôt de la Chapelle Geneste (1718). — 176. Du même envers la veuve de Pierre d'Espeyruc (1719). — 182-183. Quittances signées par ladite dame (1723-24). — 184. Lettre de la dame de Mensat de St-Germain à la précédente, touchant une procuration de Madame la Hocheplot de Chouvel pour M<sup>e</sup> Sudour, procureur du presidiai de Tulle (1727). — Etc.

IE37. (Liasse.) — 70 pièces, papier

1654-1714 — Parel d'Espeyruc (de). — 1. Bail à emphytéose perpétuelle par M<sup>e</sup> Pierre de Chavaille, avocat au Parlement de Bordeaux, demeurant à Brive, au profit d'Antoine et Pierre Laborie, d'une terre et bois de châtaigniers, paroisse de Sadroc, sous la rente annuelle de deux setiers blé, seigle, mesure de Brive, et d'une poule (1656). — 6-7. Transaction entre François d'Espeyruc, seigneur de Lavaux, Laborie, et Antoine et Pierre Laborie, du village de Laborie, paroisse de Sadroc ; paiement de lods et ventes dus audit seigneur pour l'acquisition précédente, lequel à son tour est tenu de les acquitter envers l'évêque de Limoges, comme seigneur suzerain en la châtellenie de Sadroc (1663). — 13. Contrat de cheptel de quatre ruches à miel au profit de Pierre Laborie, dit Moury, qui sera tenu d'en partager le revenu annuel avec le seigneur de Lavaux, « comme aussy s'il en vient à mourir aucunes desdites ruches, ledit Moury sera tenu de les faire voir audit sieur pour en prendre de la raine quy sera dame » (1683). — 14. Sentence rendue par M<sup>e</sup> Pierre André, juge ordinaire de la juridiction de Sadroc, portant paiement de diverses sommes par Pierre Laborie au profit de Jean Bergeal, notamment de 32 l. comme augmentation de dot de Jeanne Laborie et « neuf aunes plontial, robbe ». — 17. Sentence de l'ordinaire de la Chapelle Geneste, condamnant François Chambon, procureur d'office de Donzenac, comme héritier de François d'Espeyruc, et Jean Laborie, laboureur, à payer à Pierre Bardicon, sieur de Lacombe, leur quote part de rente sur le tènement de Peyrat, paroisse de St-Bonnet-l'Enfantier (1694). — 18.

Assignation à la requête d'Antoine de Salis, sieur de la Serre, curateur de noble Pierre d'Espeyruc, contre M<sup>e</sup> Étienne Nauche, conseiller du roi au présidial de Brive, demeurant à Objat ; paiement de rentes à l'évêque de Limoges et au sieur de Lavaux dans son domaine de Laborie, paroisse de Sadroc (1697). — 44. Transaction entre Pierre d'Espeyruc, Jean Bergeal et Pierre Laborie, laboureurs ; paiement de rentes secondes au village de Laborie (1710). — 67. Evaluations de Donzenac (seigle et poule), de 1680 à 1709.

IE38. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 66 pièces, papier

1680-1717 — Parel d'Espeyruc (de). — 1. Sommation au seigneur de La vaux, touchant le paiement de rente envers Anne de Lévy de Ventadour, abbé de Meymac, baron de Donzenac, etc., sur la maison de Bourdarel, acquise de Jean de Loubriac, confrontant à la Grand-Rue de Donzenac, allant du portail Roche au portail N.-Dame (1680). — 2. Extrait du testament de François d'Espeyruc, instituant M<sup>e</sup> François Chambon, procureur d'office de Donzenac, son petit-neveu, tuteur de Pierre et Marie, ses enfants (1689). — 5. Reddition de comptes de tutelle par ledit Chambon à messire Antoine de Salis, seigneur de la Serre, nommé curateur de Pierre d'Espeyruc après le mariage de celui-ci (1698). — 8. Répudiation de l'hérédité du précédent par Jeanne de Salis, sa fille (1711). — 36. Lettres de la chancellerie de Bordeaux, cassant la transaction de 1698 comme frauduleuse et faite « le pied sur la gorge », du sieur de la Serre (1716). — 45. Grieffs et moyens d'appel de Pierre d'Espeyruc contre la sentence du juge de Donzenac favorable à François Chambon, parent de ce dernier, aux fins d'ordonner la reddition de comptes de tutelle, en dépit de la transaction passée avec le sieur de la Serre « d'une nullité essentielle et radicale ». — 64. Lettre du sieur Chambon à Pierre d'Espeyruc, touchant l'instance pendante devant le juge d'Ayen entre la dame de la Chatonnie et le sieur de Beauvoire. — Etc.

IE39. (Liasse.) — 212 pièces, papier

1671-1723 — Parel d'Espeyruc (de). — Procès de Pierre de Parel d'Espeyruc contre : 1. M<sup>e</sup> Jean Clerc, syndic de la communauté des prêtres de Donzenac ; paiement de rente obituelle due par testament de Françoise de Loubriac (1671) et codicille de Pierre Mourneras (1671-1716). — 2. Le sieur Oubié, créancier de Jeanne de Parel, veuve de Jean-Jacques de Salis, sieur de la Vauronie, et d'Antoine de Salis, sieur de la Serre, son fils (1671-1717). — 3. Antoine Meynard, sieur de la Blanchie, lieutenant de Ste-Féréole ; saisie sur François Chevalier, pour arrérages de rente foncière et directe (1677-1719). — 4. Marie de Lavaux, sa sœur, pour le paiement de 6.000 l. à elle léguées par testament paternel (1697-1706). — 5. Marie de Meynières, veuve du sieur Nauche, écuyer, habitant en son château de la Brudie, paroisse d'Objat ; contrat de 145 l. (1703). — 6. Guillaume André, praticien ; avération de billet (1704-1708). — 7. Anne Faucher, veuve de Giral Richil, praticien, fermier de l'abbé d'Obazine ; obligation de 71 l. consentie par Antoine de Salis, sieur de la Serre, curateur de Pierre d'Espeyruc (1711). — 8. Jeanneton de Boussac, veuve d'Antoine de Salis, sa belle-mère ; paiement de rentes et pension (1705-1716). — 9. Jean Barraud, sergent royal ; rente sur le tènement des Hors paris. — Etc.

IE40. (Liasse.) — 64 pièces, papier, 4 cachets

1734-1771 — Parel d'Espeyruc (de). — Entérinement par le juge ordinaire de la baronnie de Donzenac des lettres de bénéfice d'âge du Parlement de Bordeaux en faveur de Joseph d'Espeyruc, qui ne pourra, jusqu'à sa majorité, vendre ses immeubles ni lever ses capitaux (1736). — Afferme par le précédent de sa pêcherie de Laborie pour sept ans, à M<sup>e</sup> Mathieu Breuil, juge de Sadroc, lequel devra lui laisser douze carpes à la sortie de ladite ferme et « tout le petit poisson nourain qui sera au-dessous de la feuille de laurier » (1742). — 4. Echange de terres entre le seigneur de Lavaux et M<sup>f</sup> Gabriel Honoré de Miremont, écuyer, seigneur de Chadebec, paroisse de St-Germain-les-Vergnes (1743). — 5. Reconnaissance par Jean Dursse, praticien, de la vigne de la Ragaude, paroisse de Donzenac, suivant un contrat d'arrente-ment perpétuel de 1590 (1744). — 6. Acte de donation et d'augmentation de constitution de dot par demoiselle Gabrielle de Meynard, veuve de Jean la Rochepot, seigneur de Chauvel, et M<sup>f</sup> François de Corn de Queyssac, seigneur du Peyroux, paroisse de St-Xantin-de-Malemort au contrat de mariage d'entre Guy de la Rochepot, écuyer,

seigneur de Chauvel, et Madeleine de Corn de Queyssac, demoiselle de la Gane (177) ; transcription faite par M<sup>e</sup> Léonard Faurie, notaire royal de Brive (1747). — 7. Extraits des reconnaissances envers le seigneur de Lavaux, à Donzenac (1643-1752). — 10. Reconnaissance par Jean Chambaret et François Froidefond, vigneron de Donzenac, de tenure « de toute fondalité et direc-tité, droits d'acapte d'investir et divestir et de rétention féodale par jouissance de -fief » au profit de Joseph d'Espeyruc, de 7 stérées, 3 coupées de vigne ou pré, ancien terroir Lavaux, moyennant cinq sols de rente annuelle, perpétuelle, foncière et directe et le paiement des arrérages de ladite rente et les lods et ventes à toute réquisition (1762). — 11. Constitution d'une rente annuelle de 50 l. par le précédent en faveur de M<sup>e</sup> François de la Bachelerie, seigneur de Bounifon, conseiller du roi au présidial de Brive (1765). — 13-15. Supplique du même à M. de Turgot, touchant les dégâts causés dans ses vignes et sa prairie par un violent orage qui s'abattit sur Donzenac dans la nuit du 12 au 13 septembre (1768). — Mémoire de M. la Cabanne neveu de dom Jean de Maleden de la Cabanne, prévôt de Mazières, prieur de Vigeois ; créances du sieur de Lavaux. — Etc. — Lettres adressées au sieur Joseph d'Espeyruc par : 19. de Tourny, intendant du Limousin ; capitation modérée à 15 l. (1741). — 21. de La Chatonie, au camp du château de Draps (28 septembre 1749) : ... « nous n'alames point à Toulon, comme je vous avois mandé, nous reçûmes de nouveaux ordres pour Canes. D'abord que nous y fûmes arrivés, je fus détaché avec de l'artillerie pour m'embarquer avec les troupes destinées pour l'attaque des isles de Ste-Marguerite ; ensuite on nous envoya à Vintimille, de là dans le haut Dauphiné, et l'on nous a fait revenir icy, de sorte que nous avons été près de trois mois en marche ou en route. Quelques jours après que nous fûmes arrivés dans ce pays cy, je fus aussi détaché pour venir faire une batterie dans les retranchemens que nous faisons alors avec beaucoup de précipitation, parce que l'armée des ennemis faisoit un mouvement vers nous. L'on croyait qu'ils venoient nous attaquer, cependant ils ne l'ont point fait et nous ont donné le temps de perfectionner nos ouvrages et de les augmenter, nos lignes ont environ trois lieues d'étendue, et il y a quinze pièces de canon. L'on dit à présent qu'une partie des ennemis prend des quartiers et le reste de leur armée va du côté de Gènes où nous envoyons beaucoup de secours. M<sup>f</sup> le duc de Richelieu est au quartier général et doit partir pour aler commander à Gènes... (déchiré) ...huit livres de foin qu'on nous donne par jour par cheval; il y a des officiers qui ont abandonné les leurs. Jugés si nous sommes bien. Nous venons d'avoir une augmentation dans notre régiment de deux compagnies par bataillon, ce qui m'a beaucoup avancé. » — 24. Valès fils (Brive, 1748) : « Je n'ay point appris, Monsieur, qu'il deult passer à Brive de régiment, depuis les deux derniers ; c'est une peur panique qu'on a donné à votre métayer, mais si le cas arrivoit vous devés avoir un certificat des principaux habitants de la paroisse comme quoy les bestiaux que vous avés dans votre domaine sont hors d'état de marcher... » — 29. L'abbesse de la Règle à son neveu, promettant son appui au fils de Monsieur de la Chatonie pour la cure de Donzenac ; procès perdu par l'abbé d'Espagnac ; exil de tout le parlement (1753). — 32. Moranges, greffier de la Cour des Aides à Clermont : « Messieurs les conseillers de la Cour des Aydes ne se mêlant point de l'enregistrement des titres de noblesse attendu leurs qualités de juges en cette partie, Monsieur de Saint Angel m'a remis les papiers que vous aviës envoyé ; attendu qu'ils sont informes, je vous les renvoyé et ay l'honneur de vous observer qu'il faut prouver votre filiation depuis l'impétrant jusques à Pierre Despeyrus par expédition de contrats de mariage en bonne et due forme, si l'impétrant n'était point marié, il faut envoyer, son extrait baptistaire légalisé par le juge des lieux. A l'égard de l'ordonnance de Monsieur de Bernage rendue en faveur dudit Pierre, il faut la renvoyer en original, attendu que l'on n'a point égard aux copies collationnées. J'ay fait inscrire votre nom par Monsieur le Procureur général sur le catalogue des gentilshommes qui se sont présentés, ainsi vous avés tout votre teins pour me renvoyer les pièces que je vous demande et qui sont nécessaires, sitôt que vous me les aurés adressées j'en feray l'inventaire et feray rendre l'arrêt d'enregistrement dont il vous sera délivré une expédition, pour que vous puissés le constater... » (1762). — 33-34. Turgot, sur la diminution de la capitation noble : J'aurais fort souhaité qu'il m'eût été possible de vous accorder une plus forte diminution, mais les besoins pressants de l'État ne m'ont pas permis de satisfaire entièrement ma bonne volonté... (1763). — 35-37. Monsieur de Beaulieu, sur le même objet (1754-1770). — 41. Laval, de Brive, quittances de

Monsieur de Viers en faveur de Madame de Lavaux (1773). — 43. La Chatonnie, prêtre, touchant les démarches pour la cure de Donzenac. — 45. Madame de Bouchiac à son cousin ; envoi de procuration. — 46-64. Lettres au même par Monsieur Delort, d'Uzerche ; procès contre la demoiselle de Rochepot, les sieurs de la Mothe du Burg, de Bergeron (1747-1754). — Etc.

IE41. (Liasse.) — 201 pièces, papier

1720-1765 — Parel d'Espeyruc (de). — 2. Transaction entre Jeanne de Salis, dame de Lavaux et les syndic, consul, juge, etc., de Donzenac, touchant les impositions de ses métayers, vigneron et meuniers, fixées à 60 l. (1729). — 3. Quittance de Pierre Perical, collecteur du bourg de Sadroc, de la somme de 16 l. 17 s. 3 d., montant des impositions de François de Fayolle, éouyer, habitant Ste-Féréole (1732). — 4. Assignation contre François de Preyssac, écuyer, seigneur de Fayolle, à la requête de Pierre Oubié, de Donzenac ; avération de billet (1734). — 5. Lettre de l'intendant de Tourny relative au salaire dû par Monsieur de Lavaux au sieur Nebout pour l'arpentement de ses domaines de St-Germain, les dits frais de mesurage étant fixés à 15 deniers par setérée (1741). — 6. Procès-verbal par M<sup>e</sup> Henri du Teillet de la Mothe, conseiller du roi en l'élection de Brive, des dégâts et dommages causés dans la paroisse de Donzenac par l'orage du 12 juillet (1752). — 7. Minute de requête de Monsieur de Lavaux au marquis de Turgot, intendant de la généralité de Limoges, aux fins de modération de sa capitation noble, et lui recommandant son fils, lieutenant au bataillon de Limoges, compagnie de Monsieur Sapientis (1761). — 8. Saisie par M<sup>e</sup> Pierre Ligonac, huissier, à la requête de Christophe de Lansade, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles, etc., de l'élection de Brive, de « tous les fruits et revenus naissant et croissant tant par branche que par racine » des vignes du sieur de Lavaux dans la paroisse de Donzenac, débiteur de 145 l. pour reste de vingtième, capitation, abonnement dont il est cotisé au rôle des nobles privilégiés (1764). — 9. Assignation de Pierre Eymery du Chatau et Raymond Chartrouille, commissaires séquestres établis sur les biens ci-dessus, pardevant Monsieur de Salis, subdélégué de l'intendance du Limousin en la ville de Brive, à l'effet de rendre compte de leur gestion, « comme s'agissant des propres deniers et affaires de Sa Majesté » (1765). — 13-36. Extraits des rôles de Monsieur de Lavaux pour ses impositions de Donzenac (1746-1762). — 37 et ss. Quittances diverses d'impositions et de rentes, dont une rente annuelle de gerles de vin envers Mgr le prince de Rohan, baron de Donzenac (1721-1764). — Etc.

IE42. (Liasse.) — 98 pièces, papier

1729-1777 — Parel d'Espeyruc (de). — Comptes. — 34. Lettres du sieur Richil, médecin à Donzenac, réclamant ses honoraires (1749-1750). — 5: Mémoire du même ; confection de prises de blanc de baleine pour Mademoiselle de Lile(1750). —6. Id., du sieur Barraud, chirurgien ; soins donnés à la famille de Lavaux : sel de saturne pour gargarisme, prise de poudre de vipère, corne de cerfs, emplâtre de poix blanche, poudre cornaline, apéritif, 8 prises, sel ammoniacque pour le bœuf d'un métayer, lavement calmantif, prises de safran, crème de tartre, etc. (1751-1770). — 7. Id., du sieur Daudy, maître en chirurgie : prise de sel d'Epsom, tisane de scolopendre et coquelicot, quintessence d'absinthe, goutte anodine et diascordium, sirop de capillaire, quermès minéral, aposime febrifuge..., etc. (1760-1770). — 8. Quittance d'honoraires payés au sieur Richil (1750-1770). — 43 et ss. Quittances diverses (1729-1777). — Etc.

IE43. (Liasse.) — 4 imprimés, 2 pièces, parchemin, 75 pièces, papier

1703-1757 — Parel d'Espeyruc (de). — 3-4. Copie des lettres de grâce accordées par l'évêque d'Orléans, lors de son entrée dans sa ville épiscopale, en faveur de Jean de Roffignac, seigneur de Lamothe, et François de Poirain, seigneur de Monestier, son gendre, qui s'étaient réfugiés dans les prisons de ladite ville, après le meurtre d'Antoine de Salis, seigneur de la Serre, sur la place de Donzenac (1707). — 5-6. Extrait mortuaire d'Antoine de Salis (1703), Jeanne de Boussac (1716), Pierre d'Espeyruc (1719), extrait baptistaire de Joseph d'Espeyruc (1718), signés de M<sup>e</sup> Chambon, curé de Donzenac (1744-45). — 7. Extrait mortuaire de Marie de Salis de Lisle, fille dévote (1749); extrait baptistaire de Jeanne de Salis, fille d'Antoine de Salis, sieur de la Serre, el, de Jeanne de Boussac (1757), signés de Chambon, ancien curé de Donzenac. — 8. Transaction entre Marguerite

de Vielbans, veuve de François du Poirain, seigneur de Treniolles et du Monestier, son héritière testamentaire, et Jean-Jacques de Murât, seigneur de Serre et de Paillouet, légataire dudit Monestier, par laquelle ladite dame promet de le relever indemne de la demande qui pourrait lui être faite par les héritiers du sieur de la Serre homicide (1755). — 22-23. Correspondance entre Joseph d'Espeyruç et M<sup>e</sup> Beynier, curé d'Allasac, touchant un billet souscrit par le seigneur du Monestier, dont il est question plus loin (1756). — 42. Rapport de M<sup>e</sup> Pierre Peronne, procureur ès sièges royaux de Brive, expert désigné par Joseph d'Espeyruç, attestant l'authenticité du billet de 2.000 livres souscrit en janvier 1715 par François de Poirain, seigneur du Monestier, en faveur de la dame de Boussac, veuve du sieur de la Serre, qu'il avait mortellement blessé d'un coup de pistolet en 1703, ledit billet étant libellé en ces termes : « Je, soussigné, déclare, pour la décharge de ma conscience, et autres raisons à Dieu et à moi seul connues, devoir à la veuve de feu Monsieur de Lasserre, de Donzenac, ou à ses héritiers, la somme de 2.000 livres, que je veux lui être payée d'abord après mon décès, sur le meilleur et le plus liquide de mon bien, si je n'ai payé ladite somme de 2.000 livres. pendant ma vie. Fait à Uzerche, le 5 janvier 1715. Signé de Monestier. » — 65. Sentence de F. Prosper Joubert, gardien; Antoine Romanet, définitiveur des Récollets, lecteurs en théologie, Ignace de tous les saints, vicaire du couvent des Carmes déchaussés de Bordeaux, dégageant le sieur de Lavaux de sa promesse de ne pas nommer le détenteur du billet en question (1757). — Lettres de restitution en faveur dudit seigneur contre la police de juillet 1748 lui accordant 600 l. de dommages intérêts. — 78-79. Sommaire pour le sieur Joseph de Lavaux d'Espeyruç contre dame Marguerite de Vielbans, veuve de François Poirain de Monestier, et le sieur du Pouget, écuyer, appelé en garantie par ladite dame. — 80. Mémoire pour Jeau-Baptiste Cholvy, seigneur du Pouget, Roffignac, co-seigneur d'Allasac, contre la dame de Vielbans et le sieur d'Espeyruç. — 81. Mémoire pour ladite dame contre Joseph de Lavaux et le sieur du Pouget, assigné en garantie; avération du billet de 2.000 l. souscrit par le sieur de Monestier. — Etc.

IE44. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 84-pièces, papier

1706-1773 — Parel d'Espeyruç (de). — 1. Contrat de mariage de Pierre-François de Bergeron, seigneur de Chaumont, fils de feu Guillaume de Bergeron et feu demoiselle Catherine de Puyjoane, avec Marie de Guillaume, fille de Jean de Guillaume, écuyer, seigneur de Lespinasserie et de feu Jeanne de Dufaure (1706). — 2. Testament de la précédente en faveur de son époux, d'Hugues, Jean et François Bergeron de Chaumont, ses fils ; Guillaumette, Toinette, Marie, autre Guillaumette, autre Marie, cadette, ses filles, élisant sépulture au tombeau de son époux dans l'église d'Ussac (1721). — 3. Testament de François Lidon, marchand de Brive, par lequel il institue héritière Jeanne Chal-vière, sa 4<sup>e</sup> femme, à charge de partager son hérité entre Marie et Jean-Baptiste Lidon, enfants de Thérèse Despages, sa première femme, et lègue la somme de 5 l. à l'hôpital général de cette ville (1737). — 5. Contrat de mariage de Joseph d'Espeyruç, écuyer, seigneur de Lavaux, Laborie, le Peuch, Mouly, résidant en son château près de Ste Féréole, avec demoiselle Guillaumette de Bergeron, laquelle reçoit de son père 4,000 l. et de son oncle Hugues-François de Bergeron, chevalier de St-Louis, seigneur de Landrevie, pensionnaire du roi, 2.000 l. de constitution de dot (1738). — 7. Testament mystique de Pierre Bergeron de Chauvignat en faveur de la précédente et de ses sœurs, instituant héritier universel François de Bergeron, sieur de la Rode, son fils cadet, exécuteur testamentaire (1743). — 10-72. Procès de Joseph d'Espeyruç et Guillaumette de Bergeron contre François de Bergeron, l'un des deux cents gendarmes de la garde du roi ; paiement des 4.000 livres portées au contrat ci-dessus de 1738 (1753-1773). — Etc

IE45. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 153 pièces, papier, 1 cachet.

1435-1771 — Parel d'Espeyruç (de). — Procès de Joseph d'Espeyruç contre : 1. Louis Bonnie, sargetier, et consorts ; arrentement de la vigne del Derot, à Donzenac, suivant un contrat passé par Jean Plazen, ancêtre du sieur de Lavaux, en faveur d'Hugues Delper, ladite vigne chargée d'une rente annuelle de 5 gerles, 2 pintes de vin au seigneur baron de Donzenac (1435-1771). — 2. Libérale Reynier, veuve de Louis Bonnie, touchant ladite vigne. — 3. Pierre Laborie, laboureur ; obligés (1695-1764). — 4. Guillaume Garde, laboureur ; rente et droit d'acapte sur le Peuch (1721-1771). — 5. Jeanne du Teil, veuve de Pierre Monteil, et Catherine, femme de Dominique Alvinarie

; créance de 340 l. (1724-1771). — 6. Jean Sancier, vigneron ; afferme de pré, plantation de vignes (1759,-1764). — 7. J. Ludiere, P. Béral et J.-P. Ramond, marchands associés de Tulle ; vente de merrain (1762-1767). — 8. Procès divers (1737-1769).

IE46. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 85 pièces, papier, 1 cachet

1722-1771 — Parel d'Espeyruc (de). — Procès du même contre : 1. Marie d'Espeyruc, sa tante ; créance de 10.051 livres (1723-1754). — Mademoiselle de la hochepot ; pension de Madame de Chouvel (1747-1748). — 3. Mademoiselle d'Hautefort ; créance de 320 l. (1751). — 4. Jean de Loubriac, sieur de Ridoulet ; comptes de tutelle de M<sup>c</sup> François Chambon (1717-1759). — 5. La dame Meynard ; rentes de Bar hypothéquées à M. de Lagarde, de Tulle (1767-1771). — 6. Jean Dursse, praticien de Donzenac ; redevance d'une émine de froment (1722-1744). — 7. Pierre Strade, praticien de Donzenac ; créance de 40 l. reconnue par la dame de Salis de Lavaux en faveur de M<sup>c</sup> Pierre Strade, prêtre, grand-oncle dudit Strade.

IE47. (Liasse.) — 126 pièces, papier, 3 cachets

1770-1812 — Parel d'Espeyruc (de). — 1-6. Correspondance du chevalier de Fénis, seigneur de Lacombe, du Verdier, Saint Victour, gouverneur de la ville de Tulle, époux de Jeanne de Jaucen de Poissac, touchant les intérêts de la dot de sa fille Marie, femme de François de Parel, fils de Joseph d'Espeyruc (1770-1775). — 7-12. Quittances de 2.000 l, acompte de la dot en question (1770-1774). — 17. Contrat de mariage entre Antoine Vincens, fils de Barthélémy Vincens, docteur en médecine, d'une part, et Marie-Françoise de Lavaux d'Espeyruc, de l'autre, fille de feu Joseph de Lavaux et de Guillaumette de Bergeron, et sœur de François de Lavaux (1777). — Lettres adressées à François d'Espeyruc par : 21. Charain, négociant à Tulle ; créance de 112 l. 15 s, pour une robe noire fournie à Madame de Parel (1778). — 22. David, curé de Donzenac : « Monsieur, nous dirons une messe de requiem et chanterons un Libéra sur vos tombeaux pour remplir l'intention de vos auteurs exprimée dans leurs litres de fondation. » — 24. De Roussillon, son oncle, touchant la pension alimentaire du chevalier de Lacombe (1779). — 25. Demoiselle de Parel, sa sœur, religieuse à Beaumont, où la pension est de 216 francs pour les grandes demoiselles (1780). — 27. La même, réclamant sa modique pension annuelle de 20 francs : « ...vous devés savoir que Madame notre abbessse est à Paris' avec Madame de Sédières, sa sœur, qui était religieuse de Bonnesagne, vous avés dû, je pense, leur écrire sur la nomination de Madame de Sédières à l'abbaye de Braghac... » (1783). — 28-29. Monsieur de Cosnac, réclamant les revenus d'une petite rente constituée portée au contrat de mariage de sa sœur (1783). — 30. Le sieur Cerou, administrateur et receveur de l'hôpital de Brive, pour quatre années d'arrérages de rente dus par Monsieur Vincens. — 32. Monsieur Pavin de Massac, entreposeur des tabacs à Brive ; mandat sur Mauriac pour la pension de sa sœur. — 33. Monsieur de Saint Germain, conseiller au Parlement de Bordeaux; vente du domaine des Vergnètes (1784). — 40. Lalande, négociant à Brive... « J'ai remis à votre domestique les deux bouteilles de lequin que vous souhaitez..., j'ai hésité de vous envoyer celles de Marion Brizard... Monsieur Rebière n'a pas jugé à propos de lui délivrer à votre domestique les eaux de Miers que vous lui avez demandées sans luy envoyer l'argent... » (1789). — 47. Lentilhac de Sédières, abbessse de Beaumont ; créance. — 53. Plainte de François de Lavaux à Messieurs les officiers de la maîtrise particulière des eaux et forêts du Limousin, touchant certains particuliers qui avaient coupé des arbres dans les bois du suppliant et empoisonné le ruisseau de Lavaux, délit visé par l'ordonnance du mois d'août 1669, (1784). — 56-110. Quittances et comptes (1776-1812). — 111-121. Rente constituée à Marie Périer, veuve de Jean Dursse, suivant le contrat de mariage du sieur Vincens avec Marie-Françoise de Lavaux (1770-1784). — 122-126. François de Parel d'Espeyruc contre Jean Pelletaud ; droit de champart sur le tellement de la Pause (1777-1778). — Etc.

IE48. (Liasse.) — 59 pièces, papier

1445-1783 — Parel d'Espeyruc (de). — Redevances envers l'abbaye d'Obazine. — 1. Bail emphytéotique piar Bertrand de Marzac, abbé de l'abbaye Neuve et frère Jacques Lagrange, procureurs de l'évêque d'Evreux, commendataire et administrateur de l'abbaye d'Obazine, du



moulin du Gaucher, sur la rivière de Clan, paroisse de Donzenac, au profit de Jean Charbonnel, Guillaume Monier et Léonard Chastanet, du Mas de la Rochette, même paroisse (1445). — 3. Vente de la moitié dudit moulin par Jacques dit Jannot Marty, du village de Garatein, en faveur de Jean Barril et Antoinette de Chabiran, veuve de Pierre Barril (1528). — 6. Reconnaissance pour le même moulin par Françoise de Fontvaisseix, veuve de François d'Espeyruc, seigneur de Lavaux et de Laborie, Guillaume de Chambon, veuve de Pierre Mazoyer, et M<sup>e</sup> Bernard Hébrard, curé de Cosnac, en faveur de messire Roger de Buade de Frontenac, abbé d'Obazine, aumônier ordinaire de Sa Majesté (1615). — 7-8. Afferme dudit moulin par François d'Espeyruc (1629-1636). — 11. Vente au profit de François d'Espeyruc par M<sup>e</sup> Bernard Hébrard, prêtre, de la 6<sup>e</sup> partie de ce moulin, moyennant 150 l. t. payées en 10 pistoles d'or et le restant en monnaie blanche (1637). — 12-13. Procès-verbal de visite et enquête touchant le moulin du Gaucher (1637-1638). — 14-16. Afferme par François d'Espeyruc au profit de Jean Chayrou, paroisse de St-Germain-les-Vergnes, dudit moulin contenant six meules, plus deux meules réservées au propriétaire (1642-1661). — 17. Extrait de reconnaissances envers l'abbaye d'Obazine tiré du livre-journal de François d'Espeyruc (1664). — 18. Reconnaissance de 71 l., 4 sols, 11 d. par Antoine de Salis, curateur de Pierre d'Espeyruc, envers Gérard Richil, fermier du Chassain, pour arrérages de rentes sur le moulin du Gaucher, de 1695 à 1698 (1699). — 21. Reconnaissance de 185 l., 11 s., 2 d., au profit de Pierre d'Espeyruc par Marguerite Lagarde, veuve de Bernard Marty, et Guillou Marty son fils, meunier ; arrérages de la ferme du moulin du Gaucher, tenue à titre de ferme verbale (1710). — 24. Copie des lettres patentes du roi, en confirmation des privilèges de l'ordre de Citeaux, avec attribution de juridiction au Grand Conseil (24 mars 1719), suivie de l'extrait de la reconnaissance de 1448 envers Pierre de Comborn, abbé commendataire d'Obazine, sur le moulin du Gaucher. — 25. Autre copie suivie de la reconnaissance par François d'Espeyruc du tellement de l'Hugounerie en faveur de M<sup>re</sup> François d'Escou-bleau de Sourdis, chevalier de Malte, abbé commendataire d'Obazine, représenté par Bertrand de Jou-venel, lieutenant de la terre et seigneurie dudit Obazine (1664), et de l'assignation de Joseph d'Espeyruc devant le Grand Conseil du roi, rue Saint-Honoré, à Paris, touchant ladite reconnaissance (1742). — 28. Transaction entre Joseph d'Espeyruc et Dom Viro, prieur et céliér d'Obazine, touchant la rente sur le moulin du Gaucher modérée à 3 setiers de seigle, un setier de froment et un sol d'argent (1758). 31. Constitution d'une rente de 500 l. au profit de François de Parel de Lavaux d'Espeyruc par Léonard Chapoulou, meunier, à raison de 20 l. par an, pour arrérages de la ferme du moulin du Gaucher (1783). 34-37. Lettres de O. Viro, prieur d'Obazine, touchant la fourniture de vin et arrérages de ferme dus par le seigneur d'Espeyruc (1755-1758). — 39-47. Quittances au profit du précédent de la rente de cinq gerles de vin, deux setiers de froment, de seigle, 22 sols, 6 d. et une poule envers lesdits religieux pour 4 setiers sur leur abbaye du Chassain (1751-1772). 48-58. Rentes perçues par l'abbaye d'Obazine sur les tènements de la Chassagnole, Puymerle, Lugounerie, Garatin, le moulin du Gaucher appartenant au seigneur de Lavaux à Donzenac (1615-1765). — Etc.

IE49. (Liasse.) — 1 imprimé. 173 pièces, papier

1475-1790 — Parel d'Espeyruc (de). — 1. Afferme en emphytéose perpétuelle par frère Jean Liliaud, prieur du prieuré de La Gorce, ordre de St-Augustin, dépendant du monastère de Lartige, même ordre, au diocèse de Limoges, des maisons, granges et tenements dépendant dudit prieuré, paroisse de Donzenac (1475). — 3. Copie de la reconnaissance des tenanciers de Lagorce en faveur de M<sup>e</sup> Jean de Philippe, prieur (1626), suivie d'une assignation de paiement de rente foncière et directe contre le seigneur de Lavaux à M<sup>e</sup> Étienne de Maillard, trésorier de St-Martin de Brive et prieur de La Gorce (1709). — 4. Convention entre Pierre d'Espeyruc et Hector de la Feuillade, écuyer, sieur de la Valade, touchant la levée des arrérages de rente sur le tenement de La Gorce de 1697 à 1702 (1708). — 22. Mémoire pour Jean Mérigot, Jean Blanc, Antoine Buisson et autres tenanciers de La Gorce, intimés, sur l'appel d'une sentence du sénéchal de Brive, du 14 avril 1768, contre frère Pierre Thuillier, chanoine régulier de l'ordre de St-Augustin, prieur de La Gorce ; arrérages de rente (1771). — 23 et ss. Quittances de rentes payées par les seigneurs de Lavaux d'Espeyruc aux fermiers dudit prieuré (1656-1783). — 98. Bail à métayage par Madeleine de Corn

de Queyssac, du domaine de Verg, paroisse de St-Germain-les-Vergnes (1690). — 101. Id., par le seigneur de Lavaux (1712). — 102 et ss. Rente due par le précédent à la Chartreuse du Glandier (prévôté de la Chapelle Geneste), sur les tènements de la Charrelade, Verlhac et des Vergnettes (jusqu'en 1785). — 138-143. Quittances de rentes envers le prieur de Cubas sur les tènements de la Combe et de Sévène (1670-1708). — 144-154. Id., envers l'évêque de Limoges, sur les tènements de Brochard, la Chanal et la Vidalie, à cause de la châellenie de Sadroc (1671-1774). — 155-174. Id., envers le grand prieur d'Auvergne, sur la vigne de l'Auselet, paroisse de Donzenac (1671-1779). Etc.

IE50. (Liasse.) — 71 pièces, papier

1611-an V — Parel d'Espeyruc (de). — I. Rente due par le seigneur de Lavaux au marquis de Bourbon-Malauze, seigneur de Favars, sur les tènements de la Meynardie et de Roullat, paroisse de St-Germain-les-Vergnes (1611-1779). — II Lièves de rentes envers le seigneur de Lavaux au village de la-Borie paroisse de Sadroc (1673-1771). — III. 1. Arpentement du tènement de Moidy, même paroisse, sur lequel noble Antoine de Salis, sieur de la Serre, seigneur du Peuch, de Mouly, etc., perçoit une rente annuelle foncière et directe en toute justice, haute, moyenne et basse (1687). — 3. Retrait féodal, par le seigneur de Lavaux, d'une pièce de pré au terroir de Mouly, moyennant 79 l. 10 sols (1770). — 7. Bail par l'administration municipale du canton de Donzenac, du domaine de Mouly au profit de la citoyenne Lacombe Parel, demeurant à Brive (an IV). — 8. Minute de bail à ferme de ce domaine pour sept ans, consenti par ladite dame au profit de Jean Derac, cultivateur (an V). — Etc.

IE33. (Liasse.) — 10 cahiers, 72 pièces, papier

1586-1790 — Parel d'Espeyruc (de). — Quittances-, comptes, inventaires, pièces diverses.

IE52. (Portefeuille) — 36 pièces, parchemin, 4 pièces, papier

1480-1653 — Personne (Don de M. Lajouanie, peintre céramiste à Uzerche ). — 1. Contrat de mariage de Penot Vidal, du Mas de Sageux, avec Philippe Personne, paroisse de Voutezac (Uzerche, 1480). — 2. Contrat de tenure à cheptel par Delort Donnât frères, de Condat, au profit de Jean Personne, alias de Chambal, d'Eyburie « ...ad capitale et nomine capitalis curtis videlicet quemdam bovem pili vermelh et unam vaccam etiam pili vermelh bocherda... » (1486). — 3. Investiture par frère Jacques Béchade Rochaffort, prieur de Gartempe, dépendant du monastère d'Uzerche, agissant au nom de l'abbé Charles de Maumont pour le temporel de ladite ville, en faveur de Jean Personne, alias Chambal, des biens acquis par Michelle Peuchaude, sa femme, de M<sup>e</sup> Jean de La Gorse, dit Monsenjohan, prêtre d'Eyburie, en ladite paroisse (1493). — 4. Accensement pour 9 ans au profit de Jean Perscme d'un bois de châtaigniers par Gabriel de las Sturas, paroisse d'Eyburie (1498). — 6. Testament d'Antoine Personne, fils du précédent, élisant sépulture au grand cimetière de l'église paroissiale d'Eyburie, avec le concours de vingt prêtres le jour de ses funérailles, instituant Anne Magadonne, sa femme, tutrice de ses enfants, avec l'administration de ses biens, lui léguant 6 livres au cas où elle se remarierait, constituant 25 l. de dot à la fille qui naîtrait de cette union, si c'est un garçon, désirant lui voir embrasser la carrière ecclésiastique, constituant une dot de 25 l. 5 sols tournois en faveur de sa fille Gabrielle, instituant héritiers universels ses fils François et Pierre (1527). — 7. Vente par Guillaume Gor(se), d'Eyburie, et Philippe Personne, sa femme, au profit d'Antoine Personne de Chambal, agissant au nom d'Antoine Personne, de la terre des deux Gaschiers et d'une pièce de pré au Mas Lafon, moyennant 10 l. tournois (1528). — 8. Investiture par François Pachin, marchand, fermier du chapitre du monastère de St-Pierre d'Uzerche, à cause du droit de pitancerie au profit de M<sup>e</sup> François Personne, prêtre d'Eyburie, agissant au nom de Jean et François Personne, oncle et neveu, d'une pièce de terre sise dans la fondalité dudit chapitre (1557). — 9. Subrogation moyennant 8 livres tournois par Jean de Chavagnac, dit seigneur de St-Germain-les-Vergnes, en faveur de M<sup>e</sup> Jean Personne, praticien d'Eyburie, habitant Limoges, de tous ses droits, noms, actions, successions lui revenant audit village de Chavagnac. — 10. Investiture par Léonard Maret, marchand, de Ste-Eulalie, fermier de l'infirmerie de l'abbaye d'Uzerche, au profit de M<sup>e</sup> Jean Personne, notaire d'Eyburie, des biens par

lui acquis de Jean dit Jehandilhe de Chavagnac, contre paiement des lods et ventes. — 12. Echange de terres au village de Bigages, paroisse de Pierrefitte, entre M<sup>e</sup> François Personne, vicaire d'Eyburie, et Gabriel dit Biolon Bigages, laboureur, moyennant 26 livres, 4 sols t, payées « en quatre escuz sol, deux escuz pistoles, ung royal, ung escu de Portugal... et le surplus en monoye blanche » (1561). — 13. Echange de biens entre M<sup>e</sup> Jean Personne, notaire d'Eyburie, et Gabriel Lavau, couturier, du village de la Brousse, paroisse de Chamboulive, moyennant 180 l. t., dont 60 livres payées « en un double ducat, deux ducatz, ung escu sol, ung escu pistolet, une impériale, ung Philippus d'or et le restant en monoye » (1572). — 15. Transaction entre ledit Lavau et Léonarde de Joyet, veuve de Jean Personne, notaire d'Eyburie, au sujet d'un procès touchant l'affaire précédente, soulevé devant le juge ordinaire de Masséré par M<sup>e</sup> Jean Lavau, notaire royal d'Uzerche « demandeur en tour de boursse contre la dicte Joyet » (1574). — 16. Cession de terres par Pierre Personne au profit de ladite dame, qui lui abandonne en échange sa part du moulin de l'Obédiance, alias des Chambaux, sur la Vézère, à Eyburie, chargée d'une rente annuelle envers l'abbaye d'Uzerche, se réservant le droit de mouture et « habilhage de draptz dudit molin ». — 18. Echange de terres entre la précédente et François Verdier du Cheyrou, paroisse d'Eyburie (1593). — 19. Cession au profit de ladite par Antoine Viouzelange, laboureur, du pacte de rachat et tous ses droits sur diverses terres, paroisse d'Eyburie, moyennant 13 écus et un tiers réduits à l'ordonnance à 40 l. avec quittance des lods et ventes payés aux seigneurs de la Vergne et de la Grénerie (1596). — 21. Quittance par Pierre Burguet, dit Tourtelle, de 100 écus sols, revenant, suivant l'ordonnance, à 300 l., au profit de Léonarde de Joyet et M<sup>e</sup> Pierre Personne, son fils, notaire d'Eyburie, subrogés aux droits de Léonard, Lubre et Jeanne de Personne, sa femme, sur les biens dudit Burguet au village de Chavagnac (1597). — 23. Vente au profit de M<sup>e</sup> Pierre de Personne, par noble Jacques de La Gorse-Beynac, sieur de Floressas, tant pour lui qu'au nom de messire Gilbert, de Limoges, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur de La Gorce, etc., son père, de tous leurs biens et héritages au village du Bouchalioux, paroisse de Chamboulive, moyennant 1.300 l. t. et la rente annuelle d'une émine de froment, mesure de Lagorse (1600). — 25. Vente en faveur du précédent, par Jacques de Limoges, seigneur de Lagorse, des cens et rentes dues à ce dernier par les tenanciers de Chambal et de Bigages, moyennant 500 l. t. — 26. Cession par M<sup>e</sup> Jean Lavaud, praticien d'Eyburie, de la pièce del Prat long, au profit de M<sup>e</sup> Pierre de Personne, lequel lui cède, en échange, la terre de Saignes (1601). — 28. Echange d'une maison et granges au village du Puy, et de la terre de las Cestegradas, fait entre M<sup>e</sup> Pierre de Personne, greffier de la juridiction d'Eyburie, et M<sup>e</sup> François Personne, notaire dudit bourg (1605). — 30. Vente pour 312 l. t, au profit de M<sup>e</sup> Pierre de Personne par Blaise et Germain Chavagnac, laboureurs, de terres sises au village de Chavagnac, mouvant de l'infirmier de l'abbaye d'Uzerche (1620). — 31. Transaction entre ledit de Personne et M<sup>e</sup> Léonard Ventéjoux dit la Gane, praticien, de la paroisse de Pierrefitte, touchant la servitude d'un chemin à travers une terre en chamfroid aboutissant au moulin de d'Obédiane (1621). — 33. Contrat de mariage entre Charles Lestars, du Mazel, paroisse de Pradines, fils de Pierre Lestars et de Léonarde de Bene, d'une part, Léonarde Personne, fille de M<sup>e</sup> Pierre Personne et de Micheletté Saignes, d'Eyburie, de l'autre, à laquelle est constituée une dot de 2.000 l. t., une robe, un cotillon et deux coffres garnis, le futur époux recevant une métairie de sa mère au village d'Aussillat, paroisse des églises de Treignac, suivant procuration de ladite dame en faveur de Jean de Fondonnet, sieur du Breuil, son gendre (1629). — 35-37. Vente au profit de M<sup>e</sup> Pierre de Personne, par Antoine et Léonard Ventéjoux, de deux pièces de terre dites du Got Burie, dans le tènement des forêts de St-Parvin, mouvant du seigneur du Verdier (1633). — 38. Mandement royal portant exécution de l'arrêt du Parlement de Bordeaux dans la cause pendante entre M<sup>e</sup> Pierre Personne, greffier de la juridiction d'Eyburie, et Pierre Personne, chaudronnier (1640). — 40. Adjudication de bien au profit de M<sup>e</sup> Jean Personne, notaire royal, devant M<sup>e</sup> Jean Nicolas, seigneur de Traslage, lieutenant-général en la sénéchaussée de Limousin et siège présidial de Limoges (1653). — Etc.

IE53. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 2 cahiers, 73 pièces, papier, 1 cachet

1315-1793 — Pechamiel : Testament de Louis Pechamiel, laboureur (Tiébefont, paroisse de Beynat, 1788). — Pertuis du Gay : 1. Vidimus d'une reconnaissance de rentes et droits seigneuriaux

par Jean Dulaurens, marchand d'Argentat, et sieur de Puylagarde, sur le domaine del Gay (1558), relevant de la châteltenie et seigneurie de la Bastier, paroisse de Laval, appartenant à Louis de Lestranges, chevalier, sieur et baron dudit lieu et de Boulagne, vicomte de Cheylane en Limousin (1607). — 2. Bail à métairie pour 9 ans par Anne de Lafarge, de Lapleau, au profit de François Duguet et Jeanne Chabannes, conjoints, du domaine de Demouly paroisse de St-Hilaire-Foissac (1766). — 3. Convention entre nobles Henri de Lagaye, écuyer, seigneur de Lagaye, et Jean Ignace de Pertuis du Gay de Roussillon, habitant en son château du Gay, paroisse de Laval ; créance de 500 l. obtenue devant l'ordinaire de Laroche Canillac contre Léonard Coiral de La Salle, bourgeois, et Françoise de Ribier, sa femme (1781). — 45. Billet de la dame de Lavaur de Lagaye à M<sup>e</sup> Bosredon, curé de Marcellac-la-Croisille, avec quittance de la somme de 500 l. au profit du sieur Ignace du Gay de Roussillon. — 6. Quittances de rentes obituaires envers la communauté des prêtres de Bassignac, reçues de la demoiselle de Gay et du sieur Ceyrac (1734-1767). — 11. Quittance de 5 livres, acompte de la taxe du dixième dû par le sieur de Gay, écuyer (1746). — 14-15. Id., de la taxe du vingtième imposée sur les revenus de Monsieur du Pertuis, à la décharge de la Salle et demoiselle de Ribier, sa femme (1783). — 17. Sieur Ignace du Pertuis de Roussillon contre la demoiselle Anjou, veuve de M<sup>e</sup> Nugon, juge d'Argentat ; créances sur Alexis Benoît du Pertuis (1784). — 18. Supplique au lieutenant-général au siège de la ville de Tulle par Pierre Lachaud de Lamarque, subdélégué d'Argentat aux fins de poursuites contre Ignace du Pertuis du Gay, lequel, débiteur de 2.400 l., voulait répudier l'hérédité de son père (1787). — 20. Accord entre les précédents. — 21. Billet de Monsieur du Gay au sieur Laysse, négociant à Tulle ; créances (1789). — 22. Assignation du sieur Gay devant le siège sénéchal de Tulle, à la requête de Pierre Lachaud de Lamarque ; exécution du contrat de cession consenti par le requérant en faveur du sieur du Pertuis (1790). — Peuch : 1. Subrogation par Jean Vincent, de Donzenac, en faveur des frères Peuch, paroisse de Sadroc, pour le paiement de la somme de 220 l. t. due par feu Jean Peuch, dit Lardit (1607). — 3. Vente au profit de Jean Peuch, tailleur, du village du Peuch, paroisse de Sadroc, par Simon Guillemy, même paroisse, d'un petit soulard et patis, moyennant 42 l. en compensation d'un obligé de 21 l. (1677). — Peuchlestrade : 2. Quittance du sieur Lafeuille, de Brive, envers Louis Peuchlestrade, de la somme de 18 l., pour frais de justice au nom de Philippe Lestrade, veuve de Pierre Rousseau (1780). — 3. Quittance par la précédente de la somme de 153 l. 10 sols, reçue de Louis Peuchdestrade, son neveu, paroisse de Beynat (1788). — Peyrat : 2. Minute de règlement de comptes entre Jean-Joseph Peyrat jeune, docteur en médecine, et Marguerite de la Fagerdie, d'une part, Jean-Baptiste Ludiere, marchand, et Claude de la Fagerdie, sa femme, de l'autre (17<sup>e</sup> s.). — Peyrat de Jugeais : Vidimus de six actes passés devant M<sup>e</sup> Pierre Meilhac, notaire royal à St-Cirgues : 1. Vente par M<sup>e</sup> Henri de Jugeais, doyen des Arques au diocèse de Cahors, prieur et seigneur de St-Julien-lez-Pouls, curé et seigneur de St-Cirgues en Limousin, et Raymond de Jugeais, chevalier, seigneur de Jugeais, Veilhan et la Bontat, habitant au château de Veilhan, paroisse de St-Genez-ô-Merle, au profit de M<sup>e</sup> Pierre Meilhac, notaire royal audit St-Cirgues, des cens et rentes foncières sur le village de Vietjo, paroisse de Bas-signac-le-Haut, au prix de 2.640 l. t. (1683). — 2. Vente au même par les précédents, moyennant 110 l., de 10 quartes ½ de blé, mesure de Servières, sur le village de Vieljo. — 3. Contrat de mariage entre messire Emmanuel-Joseph de Gironde, marquis de Mondera en Quercy, fils de feu François de Gironde et de Blanche, de Lespés de Lostalnau, d'une part, et demoiselle Catherine de Peyrat de Jugeais, fille de feu Henri de Jugeais, seigneur de Jugeais, baron de Veilhans, seigneur de Jugeais, la Bontat, coseigneur de St-Christophe, etc., et de dame Jeanne de Prallat, remariée à messire Pierre-Jean-Louis de Saugnac de Belcastel, seigneur de la Mothe Florensac, gentilhomme ordinaire et lieutenant des gardes de S. A. Mgr le prince de Condé (1688). — 4. Vente au profit de Héliis Tanta], de Lalo, paroisse d'Auriac, par M<sup>e</sup> Henri de Jugeais, doyen des Arques, cy-devant curé et seigneur de St-Cirgues, habitant au château de Veilhan, d'une grange et terres sises au village de Malpayre, paroisse de Jugeais, pour le prix de 450 l. (1686). — 5. Résignation par le précédent en faveur de M<sup>e</sup> Jean Delzons Penières, prêtre, pourvu de la chapellenie de N-Dame des Portes, à St-Julien-aux-Bois, diocèse de Tulle, du prieuré simple de St-Julien-les-Pouls, de l'ordre de St-Benoît, diocèse de Clermont, avec ses dépendances de St-Martin-Cantalès, même diocèse, et de N.-Dame de Jou sous Montjoui, diocèse de

St-Flour, moyennant une pension annuelle de 200 livres (1689). — 6. Résignation par le même en faveur de M<sup>e</sup> Louis Sacreste, prêtre d'Ayren au diocèse de St-Flour, du doyenné simple de St-Étienne-des-Arques, de l'ordre de St-Benoît, avec ses annexes de St-Martin-des-Arques, diocèse de Cahors, contre une pension annuelle de 400 livres. — Pichon : Attestation du degré de consanguinité entre Pierre Pichon, paroisse de St-Genis en Bas-Limousin, et Marie Cythevé, paroisse de St-Meymy, futurs époux (1727). — Picon : Assignation contre Antoine Picon, sieur du Seigier ; paiement à Giral Peuch, de Ste-Féréole, de 10 l., 10 sols de salaire et de cinq aunes de toile, une paire de bas de drap et 12 sols de sabots (1693). — Pioounal : Reconnaissance par Vignal frères et autres en faveur des sieurs Delclaux de diverses terres en la paroisse de Ste-Féréole (149,7). — 2. Reconnaissance envers Jean Picounal, marchand, de Donzenac, par Guillaume Queyrie, du Mas de la Queyrie, paroisse de Ste-Féréole (1525). — 4. Reconnaissance au même, par Jean Algay, comme seigneur foncier et direct des biens acquis de noble Pierre Costin en ladite paroisse (1527). — 5. Extrait de la palpe del Claux, tènement acquis par ledit Picounal des hoirs de Michel Delclaux, de Donzenac (1535). — 6. Quittance par Germaine, femme de Jacques Picounal, seigneur de Champagnac, de cinq setiers, une quarte blé, seigle., trois eymals froment, mesure de Ste-Féréole, quatre gelines et demie de rente au terroir Delclaux (1579). — Plaignes (de) : 1. Contrat de mariage entre messire Jean-Antoine-Félix de Plaignes, seigneur du Theil, Mialaret, etc., fils de Jean-Joseph de Plaignes, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, habitant Neuvic, et de Thérèse-Françoise du Châtaignier, d'une part, et Louise de Valon du Boucheron, fille de feu François de Valon du Boucheron, seigneur de Martinet, ancien lieutenant de cavalerie au régiment, colonel général, et de feue Louise du Chassaing, d'autre part (1781). — Plaisant de Bouchiac : 1-2. Accensement par noble Jean Plazen, de Salon, en Bas-Limousin, au profit d'Hugues Delper, alias Mesturet, de Donzenac, d'une maison contiguë au château de Donzenac, et d'une vigne au terroir del Deroc, .mouvant du seigneur dudit lieu pour 9 deniers de rente (1434). — 3. Transaction entre Paul Plaisant de Bouchiac, écuyer, sieur de la Garde, habitant au Bousquet, paroisse de St-Pardoux-l'Ortigier, d'une part, Gabriel Plaisant de Bouchiac, sieur de la Prade, et Jean Plaisant de Bouchiac, sieur de la Vergne, frères de l'autre ; paiement de 4.100 l. à ces derniers, et abandon en leur faveur du domaine de Moulis, paroisse de Sadroc (1672). — Planche : 1 Contrainte et établissement en garnison sur Jean Planche et autres, de St-Martin-la-Méanne ; arriéré de la taille (1754). — Vente pour 300 l. au profit de François Claux, maçon, par François Planche, praticien, de St-Martin-la-Méanne, d'un pré, bois et broussier dit del Claux, même paroisse (1761). — Plaze : 1. Transaction portant clôture de comptes entre M<sup>e</sup> Jean Plaze, notaire royal, et Jean et Annet Chirac (1695). — 2. Accord entre Pierre Plaze et Jean Longour, paroisse de St-Martial-Entraigues, touchant les biens dotaux, de Marie Longour, femme dudit Pierre, paroisse de St-Martin-la-Méanne (1724). — Polot : Echange de terres entre M<sup>e</sup> François Polot, notaire royal à Ussel, et Antoine Grand Charlat et Thene Trousse, son beau-fils, du village du Charlat, même paroisse (1594). — Pompadour : Arpentement du village de Cheyreaux, paroisse de Lubersac, fondalité de Madame la duchesse marquise de Pompadour (1758). — Pons : 1. Contrat de mariage d'Antoine Pons et Jeanne Peuch, de St-Germain-les-Vergnes (1688). — 2. Hypothèque du pré del Snquet, par Étienne et Géraud Pons, débiteurs de 383 l. D'arrérages de rente envers Jean Martin de la Fagerdie, seigneur de St-Germain-les-Vergnes, lieutenant-général en l'élection de Tulle (1713). — 5. Contrat de mariage entre Étienne Pons, tailleur d'habits et Jeanne Roche, de St-Germain-les-Vergnes (1747). — 6. Procès-verbal d'expertise de Pierre Boudrie et Pierre Chadebech Lavalade, notaires et experts de la ville de Tulle, à la requête du citoyen Pons contre Jean Monteil, touchant une digue ou écluse canalisant le ruisseau du Maumont blanc (1793): — Porte : 1. Extrait de reconnaissances du village de Mas Loabre et du prat domenc, paroisse de Ste-Féréole, en faveur du seigneur de Porte (1515). — 2. Reconnaissances desdits tènements envers Marguerite do Porte et Madame la duchesse de Ventadour par M<sup>e</sup> Pascal Verlhac, enquêteur pour le roi à Brive (1552-1613). — Pourty : Procuration de M<sup>e</sup> Jean-Pierre Pourty, de Lisle, curé et coseigneur d'Argentat, en faveur de M<sup>e</sup> Jean Sudour, procureur aux sièges royaux de Tulle, portant exemption de tout impôt sur divers biens fonds à Crauzy, même paroisse (1757). — Prohet : 1. Extraits de contrats de vente en faveur des sieurs de Prohet (1315-1572). — 2. Livre de reconnaissances et ventes au profit de M Salviot de

Prohet, licencié ès lois, de Brive, par Guillaume d'Anglars, sieur du Claux, Jean de Viers et Jean de Laporte, d'Ussac, Guy de Cournil, sieur du Moulin d'Arnac et coseigneur de Cournil, etc. (1491-1494). — 3. Vidimus de reconnaissance emphytéotiques en faveur de Jean Prohet, marchand de Brive, du bois Laborie, terroir de Berchat, paroisse de Ste-Féréole (1509-1529). — 4. Revente pour 300 l. tournois, par Jean de Prohet, seigneur de Sieroque, élu pour le roi sur le fait des aides en Bas-Limousin, à Brive, au profit de Jean de Laporte, seigneur de la Maisonneuve, habitant à Champagnac, des cens et rentes perçus en la paroisse d'Ussac, par feus Jean de Laporte et Marguerite de Boisse, sa femme, parents du susdit. — 5. Arrentement perpétuel par Jean de Prohet, seigneur de la Vergne et de Peyroux, baron d'Ardene, au profit de François et Antoine Bessaguet, du tènement del Plassal, paroisse de Cosnac, moyennant 205 l. t. nombrées « en quinze escus sol, vingt-quatre pistolletz, troys doubles ducatz à deux testes, une saint Estienne et ung double Henry et deux ducatz Portugal simples, troys demy Impérialles... » (1577). — Puyfages (de) : Transaction entre les sieurs Barthélémy et Jean de Puyfages, touchant le moulin de Meilhac, paroisse d'Hauteffage (1469). — Queyrie : 1. Vente moyennant 270 l., par M<sup>e</sup> Jean Queyrie, procureur en la juridiction ordinaire de Ste-Féréole, de la terre et bois de Sarant, même paroisse (1705). — 2. Sentence du bureau de l'élection de Brive, à la requête de M<sup>e</sup> Jean Queyrie, notaire royal à Ste-Féréole, portant que le rôle de la ferme de l'évêque de Tulle, levée par le suppliant, sera désormais distincte de celui de ses impositions personnelles (1733). — 3. M<sup>e</sup> Jean Queyrie contre Bernard Bordes ; succession de Toinette Bezanger, femme de François Meyjonade, décédée ab intestat (1734). — 4-5. Queyroux (de) : Cession à Guillaume Laroche, archer, par le chevalier du Queyroux des Cars, du tènement de Maransagol, paroisse de St-Germain-les-Vergnes, provenant de Madame de Chauvel (1697). — Etc.

IE54. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin, 48 pièces, papier

1400-1788 — Rageaud (1) : 1. Vente par Jean de Laumelh, alias del Estauc, et Marie de la Chabredie, sa femme, de Brive, à Étienne Chevalier, alias Rageaud, de la moitié d'une terre en absine au terroir de Lavaux, à Donzenac, de la mouvance et directe du seigneur dudit lieu pour un denier de rente et d'acapte (1443). — 2. Vente par Antoine Besse, mercier, à Antoine Dumas et Jean Rageaud, marchands de Donzenac, de terres à la Varelha, mouvant du seigneur de Miramont sous la rente d'une quarte de froment (1449). — 3. Arrentement par Jean et Guillaume de Rageaud, marchands, de Donzenac, à Pierre Marty, d'une vigne et terre au Trech, pour le prix annuel de 12 deniers t. et de 6 gerles de vin, mesure de Donzenac (1454). — Investiture par M<sup>e</sup> Guy Jean, prêtre, procureur exprès de Monseigneur Jean de Ventadour, protonotaire apostolique, abbé commendataire d'Obazine, au profit de Jean Petit Regaud, marchand, de la terre de Chassanholas, à Donzenac (1508). — Investiture moyennant 40 sols t. par Bertrand Cornier, prieur de La Gorce, en faveur de Gabriel Rageaud, marchand, de Donzenac, de diverses terres au village de la Gorce, de la mouvance dudit prieur (1514). — 7. Vente par Jean Petit, dit Pinhot Menot, de quatre journaux audit Rageaud, de pré à Lavaux. même paroisse, mouvant des abbés de Vigeois pour une émine de froment, et de messire de Miremont, seigneur de Favars, pour 2 sols t., moyennant la somme de 30 l. t. (1522). — 8. Vente au même, contre 10 l. t., par Jean Menot, dit Nicot, de Donzenac, de deux journaux de pré mouvant des abbés d'Obazine pour la maison du Chassain. — 10. Investiture donnée à Jean Rageaud, marchand, de Donzenac, agissant pour Gabriel Rageaud, par Bernard Picounal, prêtre, procureur de François de Lurnina, chanoine de St-Étienne de Limoges, curé de Donzenac, du pré de la Vérgne, terroir de Lavaux, de la fonda-lité et directe dudit curé, sous la rente de 5 sols et de la moitié d'une géline (1524). — 11. Vente au prix de 60 l. t. par Antoine Rageaud, marchand, à Gabriel Rageaud, d'un pré situé au terroir de Lavaux, paroisse de Donzenac. — 12. Autre vente au profit dudit Gabriel, contre 9 l. t. faite par M<sup>e</sup> François Bonnèlie, notaire royal de Donzenac, du pré de las Pradelas, terroir de Lavaux (1529). — 13. Investiture accordée par Gabriel Rageaud, comme seigneur foncier, de la moitié d'une terre acquise par Guillaume Valade de Pierre, dit Porte Rode, du village de Chaumont, mouvant dudit Rageaud pour le haut, l'autre moitié étant de la mouvance du baron de Donzenac (1533). — Rame : Minute du contrat de mariage de Jean Rame, paroisse de St-Martin-la-Méanne, avec Anne Chazal, fille d'Étienne Chazal et de

Marguerite Faure (1636). — La Renaudie (de) : Vidimus de cinq reconnaissances féodales en faveur de Jean de la Renaudie, aîné, dans la paroisse d'Ussac (Brive, 1496-1530). — Reyjal : Testament de Léon Reyjal, licencié ès lois, à lescurotte, paroisse de Sérilhac (1775). — Reynal : Contrat de mariage de Pierre Reynal, sergent royal à Tulle, fils d'Antoine Reynal, huissier, et de Jeanne Malpertu, et de Marie-Jeanne Delbos, fille de Michel Delbos et de feu Marie Courteaux (1736). — Rignac : Vente moyennant 51 l. t. par Pierre Meynard, souchier, au profit de Pierre Rignac, bourgeois, habitant son domaine de Cars, paroisse de Ste-Féréole, d'une terre et fréaux ou bouige de 3 quartanées environ, mouvant du seigneur du Vialard (1676). — Rivière : Afferme pour 5 ans à Hugues Pranchères, laboureur, par M<sup>e</sup> Martin Rivière, conseiller du roi, magistrat ès sièges royaux de Tulle, du pré del luyé, paroisse de la Chappelle Spinasse (1710). — Robert : 1. Vente faite à Jean Dumas, maréchal, par Jacques Robert, dit Parpouly, au prix de 50 sols t., d'un petit eyral mouvant du prieur de Ste-Féréole (1599). — 2. Hypothèque moyennant 45 l. t. par François Delort, dit Tondut, au profit de M<sup>e</sup> Antoine Robert, prêtre, d'une terre à labour, paroisse de Ste-Féréole (1645). Roche (de) : 1. Quittance de 6.000 l. t. par M<sup>e</sup> Pierre da Roche, avocat à Brive, époux de Libérale de Certain, au profit de M<sup>e</sup> Guillaume Certain, conseiller du roi et lieutenant en la maréchaussée de ladite ville (1680). — 2. Assignation faite à la requête de Libérale de Certain, femme dudit Pierre de Roche, contre Catherine de Maillard, veuve de Guillaume Certain, et Pierre Certain, avocat en la Cour, son fils, résidant en leur domaine de La Chassagne, paroisse de Sarzac ; paiement de la légitime de M<sup>e</sup> Zacharie de Certain, leur commun frère, décédé ab intestat (1693). — 3. Note de pharmacie due par demoiselle de Roche, héritière de l'abbé Roche, veuve d'Isaac Laroche, bourgeois, de Cresserisac en Quercy, envers Étienne Rebière, maître en chirurgie et en pharmacie à Brive (1785-1788). — Rochedragon (de) : Cession contre 4 l. t., par noble Léger de Rochedragon, seigneur de St-Bau-zile, coseigneur de Merle, à Pierre de Martinigol, de là redevance d'un demi-mouton de laine sur la moitié du Mas de Martinigol (1476). — Roche de Chouvel (de) : 1. Reconnaissance en faveur de François Soloyte de Cueille, par les tenanciers de Lacombe, paroisse de St-Pierre de Tulle, de la rente de 3 sols, 6 deniers à lui cédée par noble Jean des Donnereaux (1626). — 2. Conventions du mariage « proparlé » entre noble Jean de la Roche, sieur de Chouvel, fils de feu Jérôme de la Roche sieur dudit Chouvel, et demoiselle Gasparde de Bar, d'une part, et demoiselle Gabrielle de Meynard, fille de Jean de Meynard, écuyer, sieur de Cueille, et de feu demoiselle de Calvimont, de l'autre (1642). — 3-4. Extraits baptistaires de Guinot de la Roche (1644) et Guinot de Chouvel (1659), fils des précédents, paroisse de St-Germain-les-Vergnes. — 6. Testament de Jean de la Roche Chouvel, par lequel entre autres donations, il lègue 100 livres pour la construction d'une chapelle sous le vocable de St-Jean-Baptiste, joignant l'église de St-Germain-les-Vergnes « à l'endroit de la petite porte du clocher » (1666). — 7. Billet de la dame de Salute à la demoiselle de la Fageardie, à Tulle ; obligations (1668). — 8. Mandement royal portant paiement de la part de Charles Coustin, sieur du Vert, à M<sup>e</sup> Étienne de la Fageardie, chanoine de l'église cathédrale, de la somme de 172 l., 11 sols, 9 d. de dépens taxés par le Parlement de Bordeaux (1669). — 9. Testament d'Henri de La Roche Chouvel, écuyer, sieur de Lacombe, en faveur de Marie et Suzanne, ses sœurs, de Louis, son frère, et de Mercure de la Roche Chouvel, son cousin, fils du sieur du Vert château de Chouvel, paroisse de St-Germain-les-Vergnes (1671). — 10. Reconnaissance de 570 livres envers I M<sup>e</sup> Étienne de la Fageardie, chanoine de Tulle, par Eléonore de Salute, de Cornil, veuve de Charles de La Rochepot, écuyer, sieur du Vert (1675). — 12. Articles de mariage arrêtés entre Guy de La Rochepot, écuyer, seigneur de Chouvel, fils de Jean de La Rochepot et de Gabrielle de Meynard, d'une part, et demoiselle Madeleine de Corn de Queyssac, fille de feu François de Corn de Queyssac, seigneur de Puymège, et de Marie d'Estresses, celle-ci résidant au château de Peyroux, paroisse Saint Xantin de Malemort, d'autre part (1677). — 13-16. Reconnaissances envers M<sup>e</sup> Étienne de la Fageardie, chanoine de Tulle, par Eléonore de Salute de Cueille, veuve de M. de la Rochepot, sieur du Vert ; créances diverses (1655-1679). — 17. Obligation de 349 l. par la précédente au profit de Françoise de Texier, veuve de M<sup>e</sup> Jean-Charles de la Fageardie, avocat à Tulle (1680). — 18. Idem, de 200 l. t. au profit de M<sup>e</sup> Jean-Léonard de la Fageardie, avocat (1682). — 19. Cession par Guy de la Rochepot de Chouvel en faveur de M<sup>e</sup> Zacharie Laroche, procureur d'office de la ville de Brive, des cens et rentes sur les tènements de la

Reynie et de la Combe, paroisse de Ste-Féréole, pour le prix de 470 l. t. (1683). — 21. Transaction entre Françoise Teyssier, veuve de M<sup>e</sup> Jean-Charles de la Fageardie, avocat, et M<sup>e</sup> Étienne de la Fageardie, chanoine de l'église cathédrale de Tulle d'une part, et Eléonore Soloyte de Cueille, veuve de Charles de la Rochepot de Chouvel, résidant au Vert, paroisse de St-Viance, de l'autre ; réduction à 1.850 l. de la créance de 2.000 l. envers le sieur de la Fageardie (1685). — 23. Contrat de mariage d'Henri de la Rochepot, seigneur de Chouvel, fils de Madeleine Delort du Goursat, dame de Chouvel, avec demoiselle Josèphe-André de Brons, fille de messire Hélié André, sieur de Brons et de Jeanne de Laporte, du bourg de Sadroc (1711). — 24. Vente contre 600 l. t. au profit de Jean Baraud, sergent royal à Donzenac, par Jeanne de la Rochepot du Vert de tous ses biens au village de la Rue, paroisse de Sadroc (1717). — 25. Police passée entre M<sup>e</sup> Blaise de la Fageardie du Léry, conseiller du roi au siège de Tulle, et demoiselle Jeanne de la Rochepot, femme de Jean Chevalier, bourgeois de Brive, au sujet d'une créance de 2.601 l. 5 sols. — Rodde : 1. Fondation d'une vicairie dans l'église de Turenne par M<sup>e</sup> Antoine de Rodde, et par M<sup>e</sup> Adhémar de Rodde, curé de Cressensac; d'une autre vicairie sous le vocable de St-Léger, en faveur de M<sup>e</sup> Pierre Carie, prêtre de Martel (1500). — 2. Echange de biens entre M<sup>e</sup> Étienne de Rodde, notaire royal de Turenne, et Pierre et Antoine de Vilamontes, au Mas de Montemps, même paroisse (1505). — 3. Articles de défense présentés contre ledit Étienne Monceaux devant M<sup>e</sup> Annet Ferrie, notaire juré de la Cour de la vicomte de Turenne, et M<sup>e</sup> Molvecon, curé d'Albussac, adjoint en ladite Cour par M<sup>e</sup> Antoine du Pont, notaire royal, seigneur foncier avec Guillaume de Cosnac, du Mas précédent (1605). — 4. Revente au profit de M<sup>e</sup> Jean de la Porte, juge ordinaire de Turenne, et Françoise de Rodes, sa femme, par noble Antoine du Cheylar, écuyer, seigneur de Revelhon, Meyrac et Artix, des cens et rentes sur les tenanciers de la Vacherie, paroisse de Nespouls, pour la somme de 100 l. t. (1543). — Rodolli : 1. Vente par Pierre Jaufre de Masséré, à messire Hélié Rodolli, de Donzenac, d'une sommée de vin rouge à percevoir dans le vignoble de Donzenac, terroir de Chabrols (1400). — 2. Vente consentie par M<sup>e</sup> Hélié Rodolli, bachelier ès lois, en faveur de M<sup>e</sup> Jean Jaubert, chapelain de l'église de Troche, d'un muid de vin, mesure de Donzenac, au terroir de la Chabordie, pour le prix de 16 écus d'or (1412). — Roissal : Hypothèque de biens au profit du séminaire de Tulle, créancier de 1.754 l. (1693). — Rominhac : Quittance de M<sup>e</sup> Rominhac, chirurgien de Tulle ; soins au sieur Vauzange (1776). — Roudier : 1. Cession par Jean Sechepeyre Roudier, au profit de Pierre Favede, son beau-frère, de tous droits successoraux provenant de sa défunte femme, moyennant cession de terres à Bleygeat, paroisse de Cosnac, d'une écuelle et tasse d'étain (1674). — 2, Mandement royal portant paiement d'une paire de dindes et rente annuelle de 300 l. par M<sup>e</sup> Étienne Roudier, praticien, envers messire Pierre-Jean de Salis, chevalier (1782). — Rougemont : Note du sieur Rougemont, maître apothicaire de Brive ; médicaments fournis au sieur La Roche, huissier (1698). — Etc.

IE55. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 161 pièces, papier, 2 cachets

1442-1750 — Saillant (du) (Don de Corn.). — 1. Instance pendante devant la juridiction ordinaire d'Ussac et de Vergy, relevant de Peyronnelle de Roffignac, tutrice de Guy du Saillant, son fils, puis devant la sénéchaussée de Brive, entre Jean dit Johanicot et Jean dit Johan de Lajoanie, alias de Picameilh, frères, et M<sup>e</sup> Paschal Verlhac, notaire de Brive, touchant la terre de Lachassagne, paroisse d'Ussac (1536). — 2. Vente d'une partie du pré de Vergy en faveur de Geoffroy du Saillant, par M<sup>e</sup> Hélié de Roffignac, prieur d'Ussac, moyennant 111 livres, montant de la taxe ordonnée par le roi pour le rachat du temporel vendu en 1563 (1565). — 3. Vente moyennant 28 écus, 10 sols par Antoine del Mas au profit de noble Jean du Saillant, seigneur de la Vergnie et Peyroux, de diverses terres mouvant dudit seigneur au lieu de Peyroux, paroisse de St-Santin de Malemort (1589). — 4. Arrentement dans la salle basse du château de Peyroux par ledit seigneur de deux vignes aux appartenances de Malemort et du prieuré de la Saulière, paroisse d'Ussac, contre la rente annuelle de deux gélines, trois gerles de vin et 12 deniers (1589-1590). — 5. Procès-verbal consécutif à l'arrêt du Grand Conseil maintenant M<sup>e</sup> Antoine du Saillant, prieur d'Ussac et de la Saulière, en la possession et jouissance du prieuré de St-Pierre de Cuzance, diocèse de Cahors (1616). — 7. Le même, contre Pierre Salamon, praticien ; paiement de lods et ventes sur les biens du



nommé Chanourguie attribués audit Salamon (1645). — 8. Arrêt du Parlement de Bordeaux à ce sujet (1646). 10. Sentence de la Cour du Parlement de Bordeaux condamnant les tenanciers du village del Batut, lesquels prétendaient relever de la fondalité du prieur de Brive, au paiement envers Antoine du Saillant d'une rente annuelle avec arrérages de rente (.1641). — 13. Transaction entre M<sup>e</sup> Antoine du Saillant et M<sup>e</sup> Jean Juge, procureur d'office et consorts touchant l'affirme des domaines dépendant de son prieuré d'Ussac (1664). — 19. Extraits de reconnaissance au profit du seigneur du Saillant, dans le bourg d'Ussac (1596-1673). — 20. Reconnaissance de 22.745 l., 10 sols, t. par Messire Antoine du Saillant, vicomte de Comborn, baron d'Ussac Vergy, coseigneur de la ville et paréage d'Allasac, grand sénéchal du Haut et Bas-Limousin, en faveur de Bertrand de Sauvezie de la Porte, vice-sénéchal en la maréchaussée de Brive (1678). — 21-22. Serment de Jean du Saillant, vicomte de la Jarthe, Coursac, etc., pourvu de la charge de curateur des biens de Catherine-Marie Sauvezie de la Porte, sa belle-fille, femme d'Antoine du Saillant (1699). — 24. Vente moyennant 1.400 l., t., par Antoine du Saillant, faite à M<sup>e</sup> Philippe Couderc, juge de la juridiction d'Ussac du tiers de la dîme du quartier de la Chassagne, dépendant de la baronne d'Ussac et Vergy (1705). 26. Transaction entre Antoine du Saillant et Catherine-Marie de Sauvezie de la Porte, sa femme, d'une part, messire Joseph-Hugues de Sahuguet d'Amarzit, seigneur du Vialard, héritier de demoiselle Anne de la Rochefaucon, sa nièce, de l'autre, touchant la succession de Bertrand de Sauvezie, seigneur de la Porte, vice-sénéchal du Bas-Limousin, père de ladite dame du Saillant (1707). — 27. Transaction entre Antoine du Saillant et M<sup>e</sup> Raymond Meynard, syndic du chapitre de Tulle ; rente due au prieuré d'Ussac, remis audit chapitre en 1666 (1708). — 28. Vente par le précédent à M<sup>e</sup> Antoine Lacoste, commissaire aux montres de l'ancienne maréchaussée du Bas-Limousin, des dîmes inféodées au bourg d'Ussac par le marquis Charles-Noël du Saillant, ses auteurs ou leurs fermiers contre la somme de 3.700 livres payée à Messire Jean-Philippe de St-Viance, seigneur de Puymège, coseigneur de Lissac (1709). — 30. Quittance de 1.200 l. t., par le même en faveur de M<sup>e</sup> Hélie Lacoste, conseiller du roi et son commissaire aux montres de la compagnie du vice-sénéchal du Bas-Limousin à Brive, sous déduction du paiement de 300 l. au duc de Bouillon pour lods et ventes du quart des dîmes inféodées au bourg d'Ussac (1712). — 43. Quittance de 490 l. au profit du même par Messire Jean de Philip de St-Viance pour reste de la dot de Catherine de Chillaud des Fieux, mère dudit seigneur de Puymège (1739). — 45. Lettre du sieur de la Rocheraymond au vicomte du Saillant, son oncle : «... J'ay receut une commission de capitaine pour lever une compagnie nouvelle, que je ne voulois assurément point entreprendre, mais Monsieur le duc d'Aumont et, Monsieur de Saint-Jal l'ont voulu de même, my voilà embarqué... L'on m'a proposé un gentilhomme d'Auvergne qui me donne deux nulle quatre cents livres pour la lieutenance, et j'ay fait nommer un de mes frères cornette, je conte recevoir leurs breuvets à mon arrivée à Lion qui sera vers le vingt-huit du courant, je conte faire mon séjour dans cette ville, quoy que mon quartier d'assemblée soit à huit lieux de là...» (18<sup>e</sup> s.). — Procès : 48. Antoine du Saillant contre le sieur Reyrolle, lieutenant de la juridiction d'Eyburie ; obligation de 398 l. (1660-1717). — 60. Id., contre François Madrias, laboureur ; rente constituée (1679-1722). — 102. Id., contre M<sup>e</sup> Antoine Lachièze, praticien, de Voutezac ; rente constituée (1689-1704). — 133. Id., contre Antoine Leyx ; obligation de 176 l. (1646-1725). — 153. Id., contre Jean Grivel, praticien, d'Allasac ; répudiation d'hérédité (1736). — 157. Extrait des registres du Parlement de Bordeaux : M<sup>e</sup> Philibert de La Rocheraymond, seigneur d'Eyssondieras, capitaine de cavalerie au régiment du prince Camille de Rohan, contre dame Catherine de Sauvezie, veuve d'Antoine, vicomte du Saillant (1748). — Id., contre M<sup>e</sup> Étienne de Gaye des Planches, avocat, touchant le pré del Noal, au bourg d'Ussac : vidimus de la reconnaissance de ladite terre par Jean Marty en faveur de noble Bertrand Lasteyrie, seigneur du Saillant (1442). — Etc.

IE56. (Liasse.) — 1 cahier, 7 pièces, parchemin, 1 cahier, 14 pièces, papier

1363-1777 — Saint-Aulaire (de) : 1. Reconnaissance par les tenanciers de Camps et la Cane, paroisse de Peyrelevade, en faveur de M<sup>re</sup> Pierre de St-Aulaire, protonotaire du St-Siège apostolique, agissant au nom de noble Jean de St-Aulaire, chevalier, son fils, seigneur de Tarnac (1532). — 2. Subrogation au profit de Mathieu Lafon, par noble Antoine de St-Aulaire, de tous les

droits et hérédités cédés à ce dernier par Pierre Cournil, de la paroisse de St-Aulaire (1644). — Saint-Chamaut (de) : 1. Fragment de contrat emphytéotique (15<sup>e</sup> s.). — 2. Procès devant M<sup>e</sup> Raimond de Rastignac, seigneur de Missillac, etc., bailli du Haut-Auvergne, et devant le présidial d'Aurillac, entre Louis d'Estang, d'une part, Anne de Gravier, femme de Raimond Daragnis, et Jean de St-Chamant, seigneur de Lugarde; de l'autre ; obligation de 2.000 l. — Saint-Exupéry (de) : 1. Reconnaissances féodales par les habitants de Donzenac en faveur de noble Guillaume de St-Exupéry, seigneur de Miramont, coseigneur de St-Germain-les-Vergnes, recueillies par Antoine et Jean Dumas, notaires, père et fils (1471-1474). — 2, Id. (1505-1520). — 3. Contrat de mariage entre noble Jean de Miramont, écuyer, et demoiselle Anne de Dumas, fille de M<sup>e</sup> Berthonnier Dumas, conseiller du roi au siège présidial de Brive, et de demoiselle Marguerite de Blanchier, sa veuve (1587). — Saint-Michel (de) : 1. Echange de terres entre Pierre, dal Sostre, de la paroisse de Ste-Féréole, et Bernard de St-Michel, seigneur dudit lieu Alvitre, notaire royal à Turenne, 1363). — 2-3. Reconnaissances emphytéotiques envers le précédent dans ladite paroisse (1387). — 4. Autre reconnaissance envers le même, par Bernard Vignal sur le bois la Roche (1397). — 5. Arrentement par Jeanne de St-Michel, fille de Bernard et femme de Guillaume de Corail, du Mas de la Reynie, paroisse de Ste-Féréole, à Jean Baysset et Étienne Damons, sous la rente de 2 setiers froment, 2 setiers seigle, 4 poules et 5 l., la taille aux quatre cas (1411). — 6. Copie d'acte de foi et hommage rendu par la précédente devant Bertrand Boutinaud, évêque de Tulle, pour une maison et terres à Ste-Féréole : «... estando genibus flexis manibusque complexis coram dicto domino episcopo sedente in caméra sua super quendam coffrarium tenentem manus junctas supra quoddam missale apperto inter duas manus dicti domini episcopi... » (1414). — Saint-Priest de St-Mur (de) : 1. Contrat de mariage de Martial Lagarde et de demoiselle Jeanne de St-Priech, fille de M<sup>e</sup> Jean St-Priech, seigneur de St-Mur, conseiller du roi en l'élection de Tulle, et de Jeanne de Maruc (1708). — 2. Contrat de mariage entre M<sup>e</sup> Jean de St-Priech de St-Mur, avocat en la Cour, demeurant à Laguenne, d'une part, et demoiselle Marie Chabaniel, fille de feu M<sup>e</sup> Jacques Chabaniel, conseiller en l'élection et juge de la ville de Tuile, et de Catherine Espinet, de l'autre (1712). — 4. Accord entre Jeanne de St-Priech de St-Mur, femme de M<sup>e</sup> Martial Lagarde, et le sieur Ladoire, maître chapelier à Tulle, touchant la succession de Jeanne de Maruc de St-Aigne (1725). — 5. Extrait du testament de la dame de St-Priest au Chasal, paroisse de St-Clément, le 8 octobre 1731). — Sainl-Viance (de) : 1. Afferme par messire Jean de St-Viance, baron de la Bastide, La Porte-Guionie, conseiller de la ville et paréage d'Allasac et vicomte d'Objat, au profit des sieurs Dubois, médecin et bourgeois de Brive, M<sup>e</sup> Guillaume Dufour, notaire royal du village Delmond, paroisse d'Estivaux et autres, des rentes dues sur la seigneurie de la Bastide, le village de Montaral, paroisse d'Allasac, « soit le dixme des bleds, vin, filasse et aigieux, avec le quart de brochard », la ville et paréage d'Allasac, et des revenus de ses moulins de la Bastide « et du pontonnage avec le quart du poisson qui se prendra à la pescherie et escluse », ladite afferme faite pour cinq ans, au prix de 1.850 l. (1652). — Sainte-Fortunade (de) : Quittance par Madeleine de Mensat, veuve de messire Raymond de Lavaur, chevalier, comte de Sainte-Fortunade, pour la somme de 393 l., 3 sols, 4 d., reçue de Mercure Constantin, laboureur, paroisse de Lagarde (1777). — Salagnac (de) : Extrait d'une reconnaissance emphytéotique en faveur d'Antoine de Salagnac, seigneur de Larche et de Terrasson, par les frères Goulfier, paroisse de Ladournac sur le pré de la Condamine, autrefois tenu en fief de Françoise de Bretagne, comtesse de Penthièvre et Périgord, comme dame de la châtellenie de Larche (1495). — Etc.

IE57. (Liasse.) — (Les documents classés dans les liasses 1. E. 57-63 proviennent du don Sarlandie des Rieux) 1 pièce, parchemin, 1 cahier, 31 pièces

1603-1692 — Salis (de). — 1. Liève. des rentes dues au sieur de la Meynadie et du Burg sur la succession de Gabriel Ragaud, à Donzenac (1603-1610). — 2. Contrat de mariage entre Jean-Jacques de Salis de Labatut, sieur de la Vauronnie, fils de Jean de Salis de Labatut et de Catherine de Foucauld de Lardinalye, d'une part, et Jeanne de Parel, veuve de Jean d'Escoraille, seigneur de la Valade, fille de feu noble Jean de Parel et de Jeanne de Bazin, de l'autre (1635). — 5. Cession par Jean-Jacques de Salis de 160 l. au profit de Bernard Blanc, bourgeois de Donzenac, curateur

des enfants de feu M<sup>e</sup> Guinot Veny, praticien de ladite ville, et demoiselle Rose de Parel, sa femme (1641). — 7. Délimitation des tènements de la Vauronnie et Lasserre, cédés par le sieur de la Battit au sieur de la Vauronnie (1649). — 9. Confirmation par Jean-Jacques de Salis de la Batut, seigneur de la Vauronnie, et Jeanne de Parel, sa femme, à Guillaume de Chambon, veuve de Guillaume Veny, fils et héritier de feu Rose de Parel, sœur de feu Jean de Parel, du pré de las Vareilhas et ses dépendances constitué en dot par ce dernier à ladite Rose dans son contrat de mariage avec Guy Veny, du 4 février 1620. — 12. Extrait des registres de la Cour ordinaire de la ville et baronnie de Donzenac : demoiselle Jeanne de Parel, femme de Jean-Jacques de Salis, contre François d'Espeyruc, sieur de Lavaux, héritier fidel commissaire de feu Pierre Barril, sieur de la Tour ; contrat d'hypothèque (1654). — 13. Cession en faveur de la précédente par demoiselle Marguerite de Coustin, veuve de messire Antoine de Boussac, écuyer, sieur du Vert, paroisse de Donzenac, de tous ses droits et devoirs seigneuriaux sur la paroisse de Bar, à titre de rachat de la somme par elle constituée au bail de l'anneau en faveur de Jeanne de Boussac de Mazières, sa petite-fille, future épouse d'Antoine de Salis, sieur de la Serre, fille du sieur de la Vauronnie et de ladite Jeanne de Parel (1666). — 14. Contrat de mariage entre Jean Poucharal, sieur de la Porte, paroisse des Églises, près Treignac, gendarme de la garde ordinaire du roi, fils de Jean Poucharal et de demoiselle de Farge d'une part, et Françoise de Salis, demoiselle de Ladière, fille de Jeanne de Parel, veuve de Jean-Jacques de Salis, sieur de la Vauronnie, de l'autre ; constitution de dot de 6.400 l. avec les habits nuptiaux « et deux coffres bahuts guarnis de linge » (nov. 1670). — 18. Exemption en faveur de Jeanne de Parel de la taille dans la paroisse de Donzenac, sur présentation de ses titres de noblesse (1672). — 19. Transaction entre ladite dame et Antoine de Salis, sieur de la Serre, son fils, touchant la vente du domaine du Couderc au profit du seigneur du Roc. — 21. Sommation par noble Henri de Salis, écuyer, demeurant au château de Labatut, paroisse de St-Chamassy en Périgord, envers Jean de Salis, sieur de Ladière, habitant Donzenac, touchant la remise des actes justificatifs de la vente moyennant 11.000 l. de la seigneurie de la Vauronnie au profit de Clémence de la Pleynie de Puymartin, mère du demandeur (1681). — 25. Copie du testament de demoiselle Jeanne de Parel, veuve de Jean-Jacques de Salis, seigneur de la Vauronnie (au Mouly, paroisse de Sadroc, mai 1692). — Jean de Salis : 28. Quittance du sieur Dupuy, cessionnaire de Jean Dubois, docteur en médecine, fermier de la seigneurie de la Bastide, de la rente due par Jean de Salis, sieur de la Serre, sur le moulin de Guats de Sadroc (1675). — 29. Sommation en paiement de 3.000 l. par Jean de Salis, écuyer, sieur de Ladière, contre dame Clémence de la Pleynie de Puymartin, dame de Constancie, de St-Cyprien en Périgord, suivant le contrat de cession à elle faite par Antoine de Salis, son frère (1677). 31. Minute du contrat de mariage de Jean de Salis, seigneur de Ladière, fils de feu Jacques de Salis et de Jeanne de Parel, avec Marie de Vincent, demoiselle de Laubeyrie, fille de Pierre Vincent, docteur en médecine, et d'Anne de Braquillanges (1682). Etc.

IE58. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 190 pièces, papier, 1 imprimé

1507-1718 — Salis (de). — 1. Supplique d'Antoine de Salis à Mgr Daguesseau aux fins d'être déchargé de l'assignation sur requête de Nicolas Catel, préposé par S. M. à la recherche des usurpateurs de noblesse pour la représentation des titres justificatifs de ladite noblesse (1667). — 2. Acte de revente du même par retrait féodal au profit de M<sup>e</sup> Étienne Dufaure, juge ordinaire de la juridiction de Voutezac, cessionnaire de l'évêque de Limoges, des droits et devoirs seigneuriaux acquis de messire Charles de St-Viance sur les villages du Peuch, Villeneuve et le Mouly de Garde, paroisse de Sadroc (1672). — 3. Vente moyennant 3.930 l. en faveur d'Antoine de Salis par Gabriel Plaisant du Bouchiat, sieur de la Prade, du lieu d'Arnac, et Jean Plaisant du Bouchiat, écuyer, sieur de Lavergne de Sadroc, du domaine de Mouly en ladite paroisse à eux donné par Pol Plaisant de Bouchiat, sieur de la Garde, leur frère. — 6. Subrogation par Antoine de Salis en faveur de son frère Jean de Salis, sieur de Ladière, de la somme de 3.000 l. sur Clémence de la Pleynie de Puymartin habitant St-Cyprien en Périgord, dont il est créancier pour la vente de la Vauronnie (1677). 8. Quittance par M<sup>e</sup> Jean André, juge de Sadroc, envers noble François de Boussac, écuyer, seigneur du Verg, paroisse de Donzenac, époux de Madeleine de Calvimont, fille de messire Gaspard de Calvimont, seigneur de l'Air, du Cheylard, paroisse de Bouffignac en Périgord, de la

somme de 1.000 l. provenant de la portion acquise par Jeanne de Boussac, demoiselle de la Serre, sur l'hérédité de Marguerite de Boussac, demoiselle de la Bonderie, leur sœur Germaine. — 16. Vente sous le pacte de rachat de quinze ans par Jeanne de Parel, veuve de Jean-Jacques de Salis, seigneur de la Vauronnie, et Antoine de Salis, seigneur de la Serre, leur fils, à François d'Espeyruc, sieur de Lavaux, paroisse de Donzenac, d'une vigne et pré au terroir de la Rageouse, moyennant 655 l. (1684). — 21-24. Demoiselle Jeanne de Boussac demanderesse en séparation de biens d'avec Antoine de Salis, à cause de ses prodigalités en voyages et en chevaux. — 38. Sommation par Jean Cluzaud, sergent-général ès sièges royaux des appeaux de Ségur, contre Antoine de Salis ; paiement d'une provision alimentaire de 180 l. et 50 l. pour l'arriéré au profit de demoiselle Marie d'Espeyruc de Lavaux à Donzenac (1689). — 40. Procuration par Antoine de Salis, sieur de la Serre, contrôleur nommé par les 75 gentilshommes du Haut et Bas-Limousin commandés par M. le marquis du Saillant, sénéchal desdites provinces, en faveur de Monsieur de Laval de Miramont, à l'effet de toucher les sommes qui lui sont accordées par la déclaration de S. M. en qualité de contrôleur de la noblesse du Limousin. — 41. Billet de 53 l. par le précédent au profit de Mademoiselle du Chambon de l'Hôpital (1690). — 42. Reconnaissance des tenanciers du Peuch envers le même. — 43. Cession par François de Boussac, seigneur du Verg, en faveur de messire Jean de la Clergerie, écuyer, sieur de la Bermondie, du lieu de Lortat, paroisse de Manaurie en Périgord, créancier de 500 l. sur la dot d'Anne de Montferrand, sa femme, tante dudit seigneur du Verg, de 300 l. sur le seigneur de Lafès, époux de feu Madeleine de Calvimont, et beau-frère dudit seigneur du Verg, et d'une maison et dépendances provenant de défunte Jeanne d'Espeyruc, demoiselle de Ste-Orsse, subrogées à Antoine de Salis (1693). — 44-45. Convocation de ce dernier avec les gentilshommes de la sénéchaussée de Brive au service du ban et arrière-ban (1684). — 46. Ordre du marquis de Soudeilles, lieutenant du roi en Limousin, aux gentilshommes de cette province « de se rendre dans la ville de Tulle, avec leurs chevaux, armes et esquipages pour la reveue qui sera par nous faite pour estre procédé à l'eslection et nomination de leurs officiers » (1695). — 47. « Extrait de l'ordonnance randue par Monsieur Defieux; lieutenant particulier au siège de Brive, au sujet de la convocation du ban et arier ban de cette présente année sur la réquisition de Monsieur le procureur du roy, par laquelle il est enjoint à tous gentilshommes et autres subjects audit ban de se trouver audevant du palais le quatorze du courant à huict heures du matin en l'équipage requis pour le service du roy... » — 50. Ordonnance du marquis de St-Aulaire, lieutenant du roi en la province de Limousin, portant paiement à Pierre d'Espeyruc, gendre du sieur de Salis, par ses débiteurs d'une somme de 240 l, pour l'aider au service du ban à Poitiers (1697). — 51. Protestation par le sieur Guibert, marchand bourgeois de Limoges, d'une lettre de change de 173 l., tirée sur Antoine de Salis, par le sieur Dugal, bourgeois et marchand de Tulle (1695). — 54. Saisie par huissier au château de Lavaux d'ustensiles de cuisine et d'une « jument poil bay avec ses crins, avec sa celle et bride, de valeur de cent livres... », sur refus du précédent d'acquitter ladite somme. — 55. Acte de nomination d'Antoine de Salis comme curateur de Pierre d'Espeyruc, son gendre, passé en présence de nobles Jean d'Espeyruc, sieur de la Chatonnie, Jean de Turenne, sieur de Coussac, Jean-Baptiste Guilhon, écuyer, sieur de Laporte, Henry de Miramond, écuyer, seigneur de Chadabet, et les sieurs du Verg, ses proches parents. — 58. Mandement royal portant paiement de toutes les sommes dues à Antoine de Salis, sieur de la Serre (1697). — 61. Vente par celui-ci à Jean Poncharal, sieur de Laporte et demoiselle François de Salis, sa femme, des vignes et pré de la Rageouse, faite en présence de Charles du Rodorel, seigneur de Gourdon, de Chamboulive, et François Hugon du Prat, de la paroisse de Chamberet. — 64. Transaction entre Antoine de Salis, curateur de Pierre d'Espeyruc, et M<sup>e</sup> François Chambon, procureur d'office de la baronnie de Donzenac, touchant l'administration des biens dudit mineur (1698). — 65. Acte de foi et hommage rendu par Antoine de Salis devant M<sup>te</sup> Louis-Ch. du Gibanel, capitaine gouverneur du château de Ventadour, au nom de S. A. Hercule Mériadec de Rohan, prince de Soubise et de Maubuisson, seigneur du duché de Ventadour, baron de Donzenac, Aix, Eygurande, Ténières, Charlus, etc., pour ses fiefs nobles de Lavaux, la Boudenaude et autres, paroisses de Donzenac et Ste-Féréole : «...le dit sieur étant pardevant nous à terre de genoux, sans harnois ni chapeau, fermes ny ceinture, les mains jointes tenant sur le missel, teigitur et sainte Croix, a fait et prêté le serment de fidélité promis...».

— 66. Extrait du testament d'Antoine de Salis portant donation du domaine de Mouly en faveur de Monsieur et Madame de Lavaux, sa filleule. — 73. Etablissement de nouveaux commissaires au régime des fruits provenant des biens saisis sur feu Jean Chastanet, au village d'Espeyruc, à la requête d'Antoine de Salis, curateur de Pierre d'Espeyruc (1700). — 76. Règlement de comptes entre Antoine de Salis et M<sup>re</sup> Jean de Bouchiat, sieur de Lavergne. — 78. Transaction entre Antoine de Salis et demoiselle Marie de Vincent, veuve et héritière de Jean de Salis, sieur de Ladière, touchant l'hypothèque du domaine de Gorssat, paroisse de Rilhac-les-Tours, en Haut-Limousin. — 87. Médiation sur parole d'honneur entre les sieurs de la Serre et La Porte, après contrat signé à la Graulière (1702). — Jeanne de Boussac, femme d'Antoine de Salis : 91. Quittance de 1.000 l. à elle constituées en dot par Marguerite de Coustin et Jeanne d'Espeyruc, ses grand'mères (1665). — 92. Cession à François de Boussac, écuyer, seigneur du Verg, moyennant 2.000 l. de tous ses droits sur ladite seigneurie (1702). — 95. Supplique de la même à Mgr de Rouillé de Fontaine, intendant du Limousin ; assignation par le sieur Tubise pour présentation des titres de noblesse, avec établissement de garnison d'un huissier chez la suppliante (1708). — 96. Copie du testament de ladite dame en faveur de Jeanne de Salis, sa seconde fille (1711). — 97. Cession en faveur de cette dernière de tous les arrérages de la pension constituée ladite dame par Pierre d'Espeyruc, son gendre (1716). — Procès d'Antoine de Salis : I. Contre Jean Chassain et autres (1507-1718). — 23. Copie de reconnaissance des tenanciers de Mouly, paroisse de St-Pardoux-l'Ortigier, au profit de Gabriel de Peyrusse, seigneur de St-Bonnet, coseigneur d'Allassac (1507). — III. Contre Guillaume Meynard de Chaussenéjoux, seigneur de Muret, créancier de noble Plaisant de Bouchiat, sieur de Laprade (1660-169,8). — IV. Contre Guillaume de Loubriac, seigneur du Ridoulet, syndic des Cordeliers, de Donzenac ; rente foncière (1662-1689).—V. Contre Jeanne de Meyvière, veuve de François de Nauche, conseiller au présidial de Brive ; rentes sur le tènement de la Borie, mouvant du seigneur d'Espeyruc de Lavaux (1697-1702). — Etc.

IE59. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 197 pièces, papier

1689-1770 — Salis (de). — 1. Quittance par Jeanne de Salis, veuve de Pierre de Lavaux d'Espeyruc, de rentes payées au fermier du sieur de Malause et aux RR. PP. du Glandier (1719-1720). 13 Copie de requête de la précédente aux fins de modération de capitation. — 18. Inventaire des meubles et bestiaux laissés par feu Antoine de Salis, sieur de la Serre, père de ladite, dressé à titre de répudiation de cet héritage. — 52. Extraits mortuaires des seigneurs d'Espeyruc, inhumés dans la chapelle des Cordeliers de Donzenac (1689-1729). 53. Quittance du Fr. prieur du Glandier, pour droits de lods dus par Madame de Lavaux (1721). 54. Reconnaissance au profit de S. A. Mgr le prince de Rohan par messires François Dumas, marquis de Peyzac, époux de dame Thérèse de Boisse, marquise de Peyzac, Jean Loubriac, sieur de Ridoulet, Marie de Salis, veuve de Pierre d'Espeyruc, et autres, sur le vignoble du Treich du Buisson, moyennant une redevance en gerles de vin, payable aux communes vendanges et portable au château dudit seigneur à Donzenac (1725). — Quittances : des prêtres de la communauté de Donzenac pour obits ; — du fermier de l'évêque de Limoges, à cause de sa châtellenie de Sadroc ; — des Cordeliers de Donzenac, sur les tènements de Verliat et Verlietas ; — du marquis de Cosnac, pour rente de deux gerles de vin à la seigneurie d'Espeyruc ; etc. — Procès : I. Jeanne de Salis contre M<sup>e</sup> Jean Chabrié, conseiller du roi et son juge civil et criminel de la ville d'Agen ; arrérages de rente (1715-1739). — 13. Mandement royal portant paiement immédiat à Jacques Marbeau de Terrelonge, bourgeois et marchand, de la somme de 293 l. à lui due par la précédente, suivant le contrat du 25 mars 1728 reçu par M<sup>e</sup> Faurie, notaire (1734). — II. La même contre Étienne Juge, bourgeois de Domenac, cessionnaire de Pierre Oubié, son beau-frère ; paiement de 370 l. (1720-1770). — Marie de Salis de l'isle : 2. Convention passée entre le sieur de Lavaux et demoiselle de Lisle de Salis, sa belle-sœur, touchant la succession de dame de Boussac de la Serre, sa mère (1717). — 7. Déclaration de la même, en présence de quatre témoins, au sujet de papiers perdus sur lesquels elle avait imprudemment mis son seing, qu'en cas de mort son testament passé devant Chicon doit avoir son plein effet et son héritier payer ses dettes (s. d.). — 8 et ss. Quittances et comptes (1725-1746). — Etc.

IE60. (Liasse.) — 64 pièces, papier

1597-1677 — Sauvezie. — 3. Afferme de la dîme des blés par les fermiers de la châtellenie de Voutezac, dépendant de l'évêque de Limoges (1598). — 4 et ss. Reconnaissances envers M<sup>e</sup> Guillaume Sauvezie, praticien de Voutezac (1599-1613). — 26-32. Procès devant la juridiction de Voutezac entre le précédent et Guilhien Laleu, demandeur en retrait lignager (1613-1614). — 43. Reconnaissances en faveur de Guillaume Sauvezie par François Aultier, clerc de Coulornbeix, paroisse de Voutezac (1618-1625). — 52. Id., de Léonard et Jean Bernothe, du même village (1607-1642). — 58. Vente aux enchères par Étienne du Roy, procureur d'office du vicomte d'Objat, d'un bassin d'airain adjugé pour 40 sous à Bernard Sauvezie (1615). — 61. Vente moyennant 20 l. par Jean Peyrode au profit de Léonard Sauvezie, sieur de la Porte d'Ussac, d'un frans de 4 coupes environ, terroir de la Sallaberte (1650). — Etc.

IE61. (Liasse.) — 2 cahiers, 2 pièces, parchemin, 1 cahier, 107 pièces, papier

1625-1692 — Sauvezie. — 5. Transaction entre M<sup>e</sup> François Sauvezie, conseiller du roi en l'élection de Brive, et M<sup>e</sup> Jacques Robertie, notaire royal de la paroisse d'Allassac, Jean Delon, greffier de Comborn, et demoiselle de Clédat, touchant la succession de Massiot la Robertie, du Saillant Vieux, paroisse d'Allassac (1646). — 6. Cession par M<sup>e</sup> François Sauvezie, seigneur de Meilhac, à François d'Espeyruc, son beau-frère, de tous ses droits sur une chapelle dans l'église des Cordeliers de Donzenac, dépendant de la seigneurie de Comborn (1647). — 38-39. Reconnaissance de 110 l. pour vente de vin et constitution de rente par Nicolas Boyer, sieur du Beauluguet, en faveur de M<sup>e</sup> François et Bertrand Sauvezie, seigneurs de la Porte (1666-1678). — 49. Quittance par François Sauvezie, seigneur de Meilhac, Laleu, etc., conseiller du roi et vissénéchal ancien du Bas-Limousin, envers messire Antoine du Saillant, vicomte de Comborn, Vergy, Ussac et coseigneur de la ville et paréage d'Allassac, de la somme de 3.000 l. t., payée en 270 louis d'or valant 11 livres pièce et 10 louis d'argent de 3 l. pièce (1669). — 50. Contrat d'échange par messire Raymond du Saillant, baron dudit lieu, Lavergne, Peyrones, coseigneur d'Allassac, de la terre de la Caronne, terroir du Saillant, contre un pré à lui baillé par Bernard Lachière (1645). — 60. Reconnaissance envers M<sup>e</sup> François Sauvezie par Marguerite de la Jovie, veuve de Jean Marchant, lieutenant de Comborn ; prêt de 56 l., 10 sols, t. (1673). — 63. Afferme à Jean Monstrayre, maçon, par Marie Roubertie, veuve de M<sup>e</sup> Antoine Boutot, conseiller du roi en la prévôté de Limoges, de 2 pièces de vigne hypothéquées au sieur Sauvezie (1677). — 86-92. Obligations au profit de M<sup>e</sup> François Sauvezie par M<sup>e</sup> Gabriel Faugeron, lieutenant en la juridiction du Saillant. — 104. Inventaire des contrats, procédures et de la somme de 5.400 l. provenant de la succession de ME François de Sauvezie, vissénéchal en l'ancienne maréchaussée du Bas-Limousin, établie à Brive, remis par dame Catherine de Loubriac, sa veuve, à Bertrand de Sauvezie, héritier universel du défunt (1678). — Procès : 106. Arrêt rendu par M<sup>e</sup> Jacques de Chavadle, sieur de Fougieyras et du Pouget, lieutenant général au siège royal d'Uzerche, adjugeant pour 3.500 l. à François Sauvezie les biens d'Antoine Dufaure, praticien d'Ornac (1634). — 107. Autre sentence du même siège adjugeant au même pour 700 l. les biens de Catherine Constanty, veuve de Julien Bordas, à charge pour l'acquéreur d'acquitter les droits au receveur des consignations de la sénéchaussée ainsi que la rente due à M<sup>e</sup> Jacques Nauche, fermier de la seigneurie d'Objat (1649). — 108. Procès-verbal de saisie des biens de Marguerite Choumont, veuve d'Antoine Gorse, marchand, avec enchères devant l'église de Salon, pour paiement de 191 l. à François Sauvezie (1661). — 110. Id. pour les biens d'Héliot Boutot, dit le mineur, de Vertougy (1663). — Etc.

IE62. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 82 pièces, papier, 1 cachet

1619-1715 — Sauvezie (de). — 3. Afferme pour un an par Aymard Bouty, agent des affaires de Monsieur Bertrand de Sauvezie, écuyer, seigneur de la Porte, des vignes de Labossière, à Murât, paroisse de Voutezac, moyennant 33 l. t. (1678). — 6. Rente constituée de 5 l. par M<sup>e</sup> François Gorse, praticien du bourg de Salon, au profit de M<sup>e</sup> Bertrand Sauvezie, écuyer, seigneur de la Porte, conseiller du roi et son prévôt vissénéchal de Brive (1679). — 15. Afferme à Guillaume Desbordes, de St-Bonnet-la-Rivière, des rentes, cens, lods et ventes, etc., dus au précédent dans les paroisses de Beyssenac, Peyzac et la Rochette, pour cinq ans, moyennant 1.000 l. (1684). — 16. Testament de Bertrand Sauvezie de la Porte, léguant 300 l. pour l'édification d'une chapelle dans

l'église d'Ussac, et diverses sommes aux Récollets, Pénitents blancs, Cordeliers, Jacobins, et à la manufacture de Brive, au collège Ste-Catherine de Toulouse, instituant héritières ses sœurs, Jeanne de Sauvezie, femme d'Annet Gautier, sieur de la Vigerie, et Catherine de Sauvezie, femme de Jean Gilibert, sieur de Bord, à charge de remettre ladite hérédité à demoiselle Catherine de Sauvezie, sa fille (1686). — 21. Donation par le seigneur de la Porte du pré Vigerie et autres pièces à la Jaubertie, paroisse de Voutezac, en faveur d'Annet Gautier de la Vigerie et Jeanne de Sauvezie, sa femme (1687). — 23. Testament de Bertrand de Sauvezie, seigneur de la Porte, faisant donation de tous ses biens à dame Anne de Larocheaufon, femme de M<sup>e</sup> Gilbert de Sahuguet d'Amarzit, seigneur du Vialard, sa belle-mère, et en cas de décès, à Jacques d'Amarzit, sieur de la Borderie, son oncle, cassant et annulant tout testament ou codicille antérieur contenant des dispositions en faveur de ses soeurs et beaux-frères qui « ont usé de beaucoup d'artifices en mon endroit pour s'attribuer mes biens (1689). — 26. Afferme par le précédent du domaine de la Sauvezie, moyennant 120 l. annuelles, à M<sup>e</sup> Antoine Lachèze, praticien de Voutezac (1692). — 29-30. Messire Antoine du Saillant, baron d'Ussac et Vergy, seigneur de la Jarte, etc., contre Pierre Cessac ; reconnaissance de 60 l. par M<sup>e</sup> Guillaume Cessac, notaire royal, envers M<sup>e</sup> Bertrand Sauvezie (1685-1715). — 1-5. Dame Anne de la Rochefaucon, veuve de M<sup>e</sup> Jacques Gilbert de Sahuguet d'Amarzit, seigneur du Vialard, président au présidial de Brive, tutrice de demoiselle Catherine de Sauvezie de la Porte, sa petite-fille, contre Léonard Donnet, sieur de Fonrobert, et Léonard de Mazaudoin, sieur de Montonderie, son gendre ; rente constituée de 207 l. (1691-1708). — 5 bis. Procès-verbal d'apposition de scellés dans la maison de M<sup>e</sup> Bertrand de Sauvezie de la Porte, vis-sénéchal du Bas-Limousin, à Ussac (1692). — 8-23. Procès entre Anne de la Rochefaucon et Jeanne de Sauvezie, femme d'Annet Gautier, sieur de la Vigerie, touchant la succession de son gendre, Bertrand de Sauvezie de la Porte, époux de Suzanne de Sahuguet d'Amarzit (1678-1693). — 24. Bail judiciaire des fruits et revenus des biens de Catherine de Sauvezie de la Porte au profit d'Alain Jalinier, bourgeois de Turenne, et Antoine Monceau, « marchand hostelier » de Brive. — 26. Procès-verbal de levée de scellés par le juge ordinaire d'Ussac et remise à dame de la Rochefaucon, tutrice de la précédente, des meubles et effets portés sur l'inventaire fait après le décès de Bertrand de Sauvezie de la Porte. — 27-33. Enchères de l'office de vis-sénéchal du Bas-Limousin au siège de Brive, sur requête de la dame de la Rochefaucon, montant de 6.000 à 13.200 l. (1693-1696). — 34-38. Bail judiciaire des fruits provenant des biens de Catherine de Sauvezie de la Porte. — 39-42. Dame Anne de la Rochefaucon contre messire François de la Baume de Forssac, chevalier, marquis de Chamberet et autres places ; obligation envers Bertrand de Sauvezie de la Porte (1682-1697). — Etc.

IE63. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 2 cahiers, 22 pièces, papier

1708-1755 — Sauvezie (de). — 3. Appointeront rendu par le siège de Brive portant qu'il sera procédé par M<sup>e</sup> Pierre Lacoste, notaire royal, à l'inventaire des meubles, effets, équipages, titres, papiers, etc., laissés par messire Antoine du Saillant, seigneur de la Jarthe, à la requête de Catherine de Sauvezie de la Porte sa veuve, demanderesse, contre demoiselle Marie du Saillant, demeurant à Périgueux, et messire Jean de la Roche Aymon, chevalier, et dame Elisabeth du Saillant, sa femme (1746). — 11. Assignation de messire Philibert de la Roche-Aymon, seigneur d'Essendiéras, capitaine de cavalerie dans le régiment du prince Camille de Rohan, demeurant au château du Breuil en Périgord, à la vacation des experts chargés de vérifier l'état des bâtiments dans les domaines de dame Catherine de Sauvezie de la Porte aux paroisses d'Ussac, de St-Viance, Voutezac, Orgnat et Objat (1747). — 13. Requête de la précédente au sénéchal de Brive, aux fins de condamner M<sup>re</sup> Philibert de la Roche-Aymon, héritier universel de feu Antoine du Saillant, à lui restituer tous ses biens dotaux et faire procéder à l'inventaire de la succession du défunt. 17. Sentence du sénéchal favorable à cette requête, confirmant la saisie de la terre de la Jarthe, paroisse de Coursac en Périgord, accordant à ladite dame la somme de 1.000 l. à titre de provision alimentaire. 22-24. Requêtes en conclusions de la dame du Saillant contre messire Philibert de la Roche-Aymon (1747-1748). — 25. Inventaire des pièces produites par la précédente devant le sénéchal de Brive contre messires Jean et Philibert de la Roche-Aymon. — 26. Id., devant la

souveraine cour du Parlement de Bordeaux. — 27. Procès-verbal de saisie dans la maison du sieur Boutot, au village de Vertougy, paroisse de Voutezac ; défaut de paiement envers messire Guillaume de Sahuguet, seigneur de Puy, maret, héritier de Catherine de Sauvezie de la Porte (1755). — Etc.

IE64. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, 37 pièces, papier

1507-1783 — La Salvanie (de) : 1. Demande de secours par Jeanne Coste, pauvre femme de Nespoux, paroisse de Lestards, suivie de la quittance de 40 l. à elle comptées par M<sup>re</sup> de Bardoulat, seigneur de la Salvanie, président trésorier en la généralité de Limoges, résidant à Tulle (1713). — Sapientis : Correspondance du sieur Sapientis avec M<sup>e</sup> Certain, conseiller du roi et receveur des tailles à Sarlat ; achat d'une maison à Flourniac, paroisse de Terrasson (1768-1775). — Sclafer de Chabrignac : 1. Reconnaissance de 42 l. par Pierre Maisonneuve, dit Peyraut, de la paroisse de Pandrigne, envers M<sup>e</sup> Jean Sclafer, sieur de Chabrignac, juge de Ste-Fortunade (1711). — 3. Contrat de mariage entre M<sup>e</sup> Jean-Augustin Sclafer de Chabrignac, avocat, fds aîné de M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Sclafer de Chabrignac, avocat en Parlement, et de demoiselle Marie-Suzanne Portier, demeurant à Tulle, rue du Canton, d'une part, et demoiselle Anne de Boyer, fille de Monsieur Charles de Boyer de Lacaze, demeurant à Marande, paroisse de St-Géron, diocèse de St-Flour, de l'autre (Argentat, 1771). — 4. Testament de M<sup>e</sup> Jean Sclafer de Chabrignac avocat en la Cour et juge ordinaire de Tulle, en faveur de l'hôpital général de la communauté des prêtres St-Julien et des PP. Récollets, de ses fds Jean Marien et Jean Augustin, de Toinette et Marguerite, ses filles, léguant tous ses revenus à Suzanne Fortier, sa femme, jusqu'à la majorité de son fils aîné (1760). — Testament suivi d'un codicille de la précédente, veuve dudit Jean Sclafer de Chabrignac, en faveur de Marguerite, sa fille, Jean et François Certain, ses petits-fils, instituant héritier universel Jean-Augustin, son fils aîné (1780-1783). — Scorailles : Généalogie des seigneurs de Roussille et de Lamazière, de Tonans et de la Phillippe, de Murat-l'Arabe et de Châteauneuf (1489-1725). — Semelle : Vente moyennant 65 l. t, par Thony Beylie, laboureur, au profit de Jean Semelle, maître tailleur, d'un cellier en la rue du Puy-la-Laque, à Brive, mouvant du chapitre St-Martin de ladite ville (1623). — Simon : Reconnaissance de 150 l. par Anne Simon, veuve d'Antoine Viellefon, paroisse de Rilhac, en faveur de François Delfour le jeune, marchand, même paroisse (1703). — Sinier : Contrat de mariage de Marguerite Sinier avec Michel Gibiat, de Malangle, paroisse de Chanac (1682). — Solier : Quittance de M<sup>e</sup> Michel Solier, procureur d'office de la juridiction d'Obazine, au nom de M<sup>e</sup> Martin Solier, son fils, procureur, garde des sacs de Guyenne, pour la somme de 31 écus, 2/3 et 4 sols t., reçue de M<sup>e</sup> Mercure Fraisse, greffier de Cornil (1589.). — Soloyte (de) : Testament de demoiselle Anne de Soloyte, femme de Jean Peschadour, bourgeois de Tulle, léguant notamment à sa nièce Anne de Soloyte « une dorure d'or dont ladite testatrice faisoit ceinture de valeur de trante livres, cinq bagues d'or, un chapelet de cristal... », sa mère Dauphine Dubois ayant reçu antérieurement « deux jaserans d'or, une ceinture d'argeant, un pendant d'or de valeur de sept escus, une bague en façon de robis... » (1651). — Solviel : Arrangement entre Antoine Solviel, tailleur d'habits à Argentat, et Pierre Solviel, son fils, mari d'Antoinette Lappleau ; reprise de meubles et effets (1759). — Soumaille : 1. Testament de Léonard Soumaille, époux de Catherine Du Chazal, de St-Martin-la-Méanne (1507). — 3. Contrat de mariage entre Jean Soumaille, fils de feu Léonard Soumaille, et Jeanne de Blanchier (1575). — 4. Vente par Jean Soumaille à Jean Nogen, dit Molliet, du pré del Fauzeral, au village de Grammont, mouvant du seigneur du Breuil, pour la somme de 50 écus d'or, revenant à 150 l. (1580). — 6. Requête en diminution de tailles présentée à l'élection de Tulle par Marie Taysse, au nom de Catherine Soumaille, sa fille, héritière de Jean Soumaille, son aïeul paternel (1687). — Soustre : 1. Vente par Antoine Soustre à Antoine Grèze, moyennant 20 l, t., d'un vignal broussier, paroisse de St-Martin-la-Méanne (1653). — 3. État des arrérages de rente dus à Monsieur Soustre, juge de la Roche-Canillac, comme fermier du seigneur du, Breuil, de 1746 à 1754. — Spinassous : Revente par Pierre Spinassous, clerc, à Jean Spinassous, prêtre de Donzenac, son oncle, de la moitié d'un celier au Puy-Soubre, non loin de la porte Notre-Dame, contre la somme de 3 l., 5 sols (1524). — Sudour : Vente moyennant 36 écus par Jean Sudour, marchand et bourgeois, de Brive, au profit de Jeanne



d'Escudier, veuve de Jean Amarzit de Ste-Féréole, de diverses terres mouvant du curé dudit lieu (1583). — Talin : 1. Billet du sieur Estrade, de Meymac, à M<sup>e</sup> Talin, notaire royal à Egletons (1756). — 2. Autre billet adressé à Mademoiselle Talin, marchande à Egletons ; envoi de marchandises, notamment de Vitamine de Saint-Léonard (1765). — Tarrade : Cession contre 3.000 l. par Pierre Tarrade en faveur de Jean Tarrade, son frère, bourgeois de la Borderie, paroisse d'Hautefage, de ses droits légitimes sur la succession de Guillaume Tarrade et Marie Mondet, leurs parents, décédés ab intestat (1758). — Terriou : 1. Pension viagère constituée par messire Arnaud de Terriou, écuyer, sieur de la Terrade, du village de Lavialle, paroisse de Chaumeil, en faveur d'Annet de Sarrazin, écuyer, sieur de la Fosse, son neveu (1709). — 2. Acte de saisie et vente aux enchères à la requête dudit Arnaud de Terriou, seigneur de Chaleix, paroisse de Vitrac (1726). — 3. Messire François Sarrazin, écuyer, seigneur de la Morie, curé du Port-Dieu, contre le précédent. — Tévenol : Contrat de mariage de Léonard Tévenot, paroisse de Pérols, avec Pétronille Taguet, paroisse de Barsanges (1776). — Textoris : Lettres de provision de l'office de notaire de la paroisse d'Hautefage, vacant par la mort de Jean Bourderie, en faveur de Charles Textoris, avec résidence à St-Martin-la-Méanne, juridiction de la baronnie de La Roche-Canillac (1581). — Teyssier : 1. Vidimus de reconnaissance par les tenanciers de la terre de Nadal, paroisse de Ste-Féréole, en faveur de M<sup>e</sup> Jean Teyssier, dit Penicailhe, chanoine de Limoges et prévôt commendataire de la prévôté de Champsac, avec son annexe de St-Pardoux-l'Ortigier, dépendant de l'abbaye de St-Pierre d'Uzerche, ordre de St-Benoît (1540). — 2. Reconnaissance de 868 l., 15 sols par Michel et Pierre Faugères, laboureurs, au profit de M<sup>e</sup> Étienne Teyssier, sieur du Masmazel, conseiller du roi en l'élection de Tulle ; afferme de domaine (1682). — 3. Saisie dans la maison et les domaines de M<sup>te</sup> Pierre Treillard, écuyer, seigneur du Rastiq, à Terrasson ; arrérages de rente et sommes dues à M<sup>e</sup> Jean-Joseph de Teyssier de Chaunac, écuyer, avocat au Parlement de Paris (1739).

IE65. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 18 pièces, papier

1211-1736 — Turenne (Don de Corn). — 1. Sentence arbitrale de Guillaume de Firbis, cordelier, vidimant deux arbitrages de 1221 et 1241, touchant les droits de R. de Turenne, P. de Malemort, Jaubert et Hélie de Malemort, sur la ville de Brive notamment pour la levée d'une imposition lors de leur passage en Terre Sainte (1271). — 2. Extrait de la transaction -passée entre les vicomtes de Turenne et barons de Malemort d'une part, les consuls et habitants de Brive, de l'autre, touchant la garde des portes de ladite ville (1361). — 3. Quittance par Étienne Philipi, trésorier et receveur de noble Raymond, vicomte de Turenne, envers les consuls et communauté de Brive, de la somme de 10,3 deniers d'or, en déduction de celle de 300 francs d'or due audit vicomte pour certain traité passé avec Pierre Foucaud, alias lou Bourrel, capitaine anglais, qui occupait pour le roi d'Angleterre le château de Saint-Chamant, et Geoffroy Tête Noire, capitaine de Ventadour, « insigne voleur et destructeur du Bas-Limousin » (1381). — 4. Copie d'un acte de concession perpétuelle par Raymond, vicomte de Turenne, en faveur de Raynaud Lasteyrie, damoiseau, de tous ses droits, cens, tailles, juridictions sur Vergy et les paroisses d'Ussac et Donzenac (1388). — 5. Investiture par noble Jean Porcher, seigneur de St-Clément, procureur exprès de noble François de Turenne, en faveur de Guillaume Valade, de Donzenac, d'une terre dite la Petite Taillade, acquise par lui à titre d'échange de nobles Hugues Picon et Marguerite de Rigal, mouvant dudit seigneur de Turenne sous la redevance annuelle de 20 deniers t. (1538). — 6. Copie de constitution de 30 livres d'or de rente sur les paroisses de Brive et Ste-Féréole par Marthe de l'Isle, comtesse de Comminges, vicomtesse de Turenne, au nom de Cécile d'Urgel, sa 611<sup>e</sup>, comtesse susdite, en faveur de Guillaume de Cosnac, juge de ladite vicomte, et Hugon de Cosnac, son fils (1542). — 7. Copie de la reconnaissance des tenanciers de Delpéuch, paroisse de Sadroc, au profit, de demoiselle Gabrielle de Turenne, dame de Labastide (1575). — 8. Fragment de comptes du trésorier de la vicomte de Turenne : solde et gages des hommes d'armes, arquebusiers, du Suisse du château de Turenne, etc. (1588-1589). — 9.-Vente par Françoise Peuchlestrade et Jeanne de Rigal d'un jardin situé au village de Vieillefont, paroisse de St-Hilaire-Peyroux, mouvant de la fondalité et justice de Mgr le duc de Bouillon, vicomte de Turenne, en ses châtelainies de St-Hilaire et Chameyrat, sous la rente

de 2 deniers t. (1619). — 10. Sentence arbitrale au sujet du tènement de Béquejols entre messire Godefroy Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret, vicomte de Turenne, de Castillon, etc., grand chambellan de France, lieutenant-général pour le roi du haut et bas pays d'Auvergne, et demoiselle Jeanne de Fieux, femme de M<sup>e</sup> Pierre Crozat, avocat en la Cour et procureur principal du vicomte de Turenne (1721). — 12. Arpentement dudit tènement, paroisse de Turenne, par Jean Latreille et Étienne Albiat, notaires et arpenteurs, habitant Ligneyrac (1723). — 13-14. Procédure et lettres royaux touchant la reconnaissance du tènement précédent envers S. A. Mgr le duc de Bouillon (1721-1736). — Cour de la vicomté et juridiction de Turenne : 1. M<sup>e</sup> Jean de la Porte, juge ordinaire de la vicomte de Turenne, contre divers particuliers et noble Raoul de Malbuisson ; rentes sur les villages de la Vacheyrie et Boussac (1544). — 2. M<sup>es</sup> Jean Brunarie et, Jean Monfadaux, prêtres de Turenne, contre Jean Maussac, dit Troussy ; rente de deux punières froment (1557). — 3. Reconnaissance emphytéotique par Pierre Claux, dit Chapelon, envers Jean de Lanteuil, seigneur de Rodes, époux de Léonarde de la Porte, d'une vigne au terroir de Vaurs, paroisse de Turenne (1571 ; — 4. Louis Dufaure, écuyer, seigneur de Ségala, contre Guinot Claux, maître tailleur ; rente foncière sur la vigne précédente (17<sup>e</sup> s.). — 6. Procès-verbal de saisie et de vente aux enchères des biens de la veuve Rogemond et François Rouchette, son fils, à la requête de M<sup>e</sup> Guillaume Certain, lieutenant du roi en la vissénéchaussée de Brive, devant M<sup>e</sup> Pierre de la Serre, écuyer, seigneur du Blancher, juge sénéchal du vicomte de Turenne (1681). — 7. Quittance par M<sup>e</sup> François Gramond, commis aux saisies réelles du vicomte de Turenne, de la somme de 150 l. t., montant de l'adjudication des biens de feu Jean Charagat, notaire royal, juge de Viam. — 10. Le sieur Hélié Arliguié, maître chirurgien à Turenne, contre Jean Villemontet, son métayer, même paroisse ; paiement de rente (1703). — Etc.

IE66. (Liasse.) — 160 pièces, papier

1631-1806 — Vacher : 1. Contrat de mariage de Pierre Vacher, praticien, avec Léonarde Soustre, paroisse de Chameyrat (1775). — 2. Vente par Jean Vacher, dit Petit Jean, au profit de Jean Vacher, dit Iligou, du Mons, paroisse de Cornil, de la moitié du pré del pradel, acquis de feu M<sup>e</sup> Dumas, notaire à Vergy, paroisse d'Ussac (1792). — Vastroux. — 8. Quittance de lods et ventes payés par Pierre Vastroux, de St-Martin-la-Méanne, à dame Gabrielle de Ste-Fortunade, veuve de messire Pierre de Pesteils, seigneur de la Chapelle-aux-PIas, Chadirac, Borde, etc. (1747). — 13. Contrat de mariage entre Gaspard Vastroux et Toinette Sage, paroisse de St-Martin-la-Méanne (1767). — 14. Minute de requête à Mgr l'intendant de la généralité de Limoges par Pierre Vastroux, chargé d'une famille de onze enfants dont cinq estropiés, portant résiliation de l'office de collecteur et de toutes fonctions publiques. — 18. Vente par Jean-Marie Mercure Nougen, bourgeois de St-Martin-la-Méanne, en faveur de Pierre et Jean Vastroux, de la pièce de Longverg, même paroisse (1770). — 20. Extrait de reconnaissance emphytéotique perpétuelle par les tenanciers de Puy-Raymond, paroisse de St-Martin-la-Méanne, envers demoiselle Anne Braquillanges de Quinson, veuve de Louis Dumas, aïeule paternelle de Jean Dumas de Quinson, vendeur de ladite seigneurie à M<sup>e</sup> Jean Plaze, notaire royal d'Argentat (1700-1777). 24-35. Dossier relatif à l'établissement d'un second office de notaire à St-Martin-la-Méanne, en faveur de M<sup>e</sup> Jean Vastroux, procureur fiscal de Laroche-Canillac (1777-1778). — 36. Contrat de mariage de Jean Prach, laboureur, avec Marie Vastroux, fille de Pierre Vastroux, marchand, et de feu Toinette Labounoux, de St-Martin-la-Méanne (1779). 39. Reconnaissance de 26 l. par ledit Vastroux au profit de M<sup>e</sup> Jacques de Braconat, conseiller ès sièges royaux de la ville de Tulle (1783). — 40. Baillette en métayage de 3 ans consentie par Jean Vastroux l'aîné en faveur de Labounoux père et fils, de son domaine au bourg de St-Martin-la-Méanne (1786). 42. Soumission du précédent à l'office de collecteur des impositions royales dans ladite paroisse (1788). — 45 et ss. Bail à ferme par M<sup>e</sup> Jean Goudelou, curé de Bassignac-le-Bas et vicaire de la vicairie de Ste-Agathe au profit de M<sup>e</sup> Jean Vastroux, procureur en l'ordinaire de la baronnie de Laroche-Canilhac, des cens et rentes dus audit vicaire sur les tènements de Terrien, paroisse de St-Martin-la-Méanne, et de Lescharavel, paroisse de St-Chamant (1777-1790). — 66. Lettre du sieur Vastroux à Monsieur Bouzonie, receveur des tailles à Tulle ; démarches à Paris en vue d'obtenir un office de notaire royal à St-Martin-la-Méanne (1777).

— 69. Du sieur Vastroux cadet à M<sup>e</sup> Vastroux aîné, procureur à Laroche-Canillac (1781) : « le 2 de ce mois, jour de foire en cette ville, en nous retirant du Lion d'or environ les neuf heures du soir, où nous avons soupe avec Monsieur Mas, notaire de la Chapelle-Spinasse, qui nous avoit fait l'honneur de nous y inviter..., nous fîmes rencontre d'un tas de canailles qui nous vomirent toute sorte de sottises, sans cependant qu'il fut donné aucun coup de part ny d'autre ; vous savés infalliblement la coutume de Tulle, ils sont dans l'usage de porter la merdoulada, du 1<sup>er</sup> jusqu'au 4 du mois de may, devant les portes des maisons où il y a des filles. Ces quidams avoient sans doute cette intention et, en effet, les épreuves parurent le lendemain, aparament qu'on nous insultoit pour nous obliger à nous retirer... » — 72. De Monsieur de Braconat, conseiller de Tulle, à Monsieur Vastroux, praticien à St-Martin-la-Méanne ; acompte de 300 l. pour vente de blé (1782). — 74. Du sieur Labounoux de la Gane à M<sup>e</sup> Vastroux, procureur en l'ordinaire de La Roche ; procès (1783). — 76. Du sieur Loyx de la Bachellerie à Monsieur Vastroux, bourgeois, à St-Martin-la-Méanne, touchant le paiement de la rente à lui due par les tenanciers de ladite paroisse. 77. Du sieur Soustre, juge de Laroche-Canillac, au sujet de la mort de Toinette Labounoux, mère de M<sup>e</sup> Vastroux, procureur en ladite baronnie (1785). 78-80. Du sieur de Braconat audit M<sup>e</sup> Vastroux ; poursuites contre les débiteurs de son oncle. — 84. Du sieur Goudelou, curé de Bassignac-le-Bas, au même : « J'ay remis à Monsieur Monbrial, directeur du district actuellement à Tulle, demeurant chez Monsieur de Poissac, tous les papiers de ma vicairie de Ste-Agathe ; pour que les plaideurs n'ayent pas beau jeu et qu'ils ne puissent pas chicaner, d'abord que les juges du district seront en fonction, il leur fera passer une cédula pour les obliger à se-présenter et être condamnés » (1790). — 86-115. Formulaire de notaire, cahiers de comptes, pièces diverses (1760-1806). — Vaujour : Contrat de mariage de Pierre Vaujour, journalier, avec Anne Monteil, paroisse de Lanteuil (1777). — Vauzanges : 1. Contrat de mariage entre Eymard Vauzanges et Marie-Jeanne Leyx, fille d'Antoine Leyx, huissier, et de feu Marguerite Jarrige, de Laguenne (1751). — 5. Vente par Jean Vauzanges, huissier royal à Tulle, en faveur de Martialle et Jeanetton St-Prieuch, de Laguenne, du pré Chastel, paroisse de Ladignac, pour le prix de 2.000 l. (1771). 6. Contrat de mariage entre Michel Vauzanges, praticien, fils de Jean Vauzanges, huissier royal, et de Marguerite Tramond, d'une part, et demoiselle Françoise Eyrolle, fdle de Jacques Eyrolle, aussi huissier royal, et de Marguerite Hatte, paroisse de St-Julien de Tulle (1774). — 7. Quittance de cent livres au profit de Jean Vauzanges, huissier royal, par Marguerite Béronie, femme de Jean Daubes, marchand, pour legs fait à ladite demoiselle par Eymard Vauzanges, maître chirurgien juré (1777). 8. Contrat de mariage de Michel Vauzanges, fils de Jean Vauzanges, huissier royal, avec demoiselle Marie-Jeanne Orliaguet, fille de Jean-Martin Orliaguet, marchand, et de Marie Materre, sa femme, et sœur de M<sup>e</sup> Jean-Léonard Orliaguet, procureur au présidial de Tulle (1782). — 9-43. Quittances diverses (1771-1790). — Etc.

IE67. (Liasse.) — 1 cahier, 1 pièce, parchemin, 25 pièces, papier, 10 cachets

1483-1785 — Ventadour (de). — 1. Enquête pardevant M<sup>e</sup> G. Dumont, notaire à Tulle, sur la châteltenie de Margerides, appartenant par moitié et par indivis à noble Louis de Ventadour, seigneur de Granges, et dame Catherine, sa femme, à l'occasion d'un procès avec Louis de Vernéjoux, seigneur de la Bachellerie (1483). — 2. Fragment de contrat de vente passé à Meymac devant le commissaire juré de Gilbert de Ventadour (1529-1591). — 3. Présentation par M<sup>e</sup> Guillaume Lescrivain, agent des affaires de Mgr le duc de Ventadour, à messire Anne de Soudeilles, écuyer, sieur de Liouteyres, d'un acte annulant certaine procuration consentie en faveur de M<sup>e</sup> Pierre de Jou, conseiller en l'élection de Tulle, par Henri de Lévy de Ventadour, ecclésiastique (1637). — 4. Quittance de lods et ventes par les fermiers des chatellenies d'Egletons et Ventadour (1679). — 5. Comptes avec les habitants de. Ventadour ; arrérages de rente. — 6. Assignation contre Antoine de Salis, seigneur de la Serre, curateur de noble Pierre d'Espeyruc, possédant fief et arrière-fief dans la baronnie de Donzenac, appartenant à Mgr Hercule Mériadec de Rohan, prince de Soubise et de Maubuisson, comte de la Voûte, Tournon, Albon. baron de Donzenac, Aix, Eygurande, Ténières, Charlus, etc., à cause de dame Geneviève de Lévy Ventadour, princesse de Rohan, sa femme ; acte de foi et hommage à rendre devant M<sup>re</sup> Louis-Marc de

Soudeille, lieutenant du roi en Limousin ou, en son absence, pardevant M<sup>re</sup> Louis-Charles de Gibanel, seigneur de Vernéjoux (1698). — 7. Palpe du village de Coudert, acquis par M<sup>e</sup> Martial Nondon, procureur d'office de la ville et baronnie de Donzenac, pour le seigneur de Ventadour, seigneur foncier, justicier et direct dudit village (17<sup>e</sup> s.). — 8. Quittance de rente due à Mgr le duc de Ventadour sur le village de la Besse (1709). — 9. Reconnaissance en faveur de Mgr le prince de Soubise par les tenanciers du bourg de Davignac (1740). — 10. Bail emphytéotique par M<sup>e</sup> Libéral Treilhard, avocat, de Brive, au nom de Mgr le prince de Soubise, duc de Rohan-Ventadour, pair et maréchal de France, ministre d'État, lieutenant-général des provinces de Flandre et de Hainaut, au profit de Joseph Chavanat, laboureur, paroisse de Maussac, d'un moulin et four banal à Davignac (1777). — 11. Bail à ferme par le précédent à M<sup>e</sup> Antoine Mary, procureur d'office de la ville et châtelainie de Meymac, de tous les fruits et revenus des chatellenies de Meymac et Davignac pour le prix annuel de 4.450 l. (1780). — 12. Provisions d'offices de notaires et procureurs en la sénéchaussée ducale de Ventadour (Meymac, Neuvic et Peyroux, Ussel, baronnie de Tinières), délivrées par Charles de Rohan, prince de Soubise, duc de Rohan-Rohan et de Ventadour (1764-1785).

IE68. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin, 27 pièces, papier, 1 cachet

1287-1790 — Verlhac. — 1. Vente moyennant 11 l. t. au profit de M<sup>e</sup> Eble de Favars, cleric, par Pierre de Verlhac, chevalier, Robert, son fils, et Hymberge, femme de ce dernier, de leurs revenus sur les tènements de Vaur, du Breuil et autres dans la paroisse de St-Germain-les-Vergnes (1287). — 2. Donation par Jean Verlhac, à M<sup>e</sup> Géraud Verlhac, notaire, son fils, d'un domaine et terres dans la paroisse de Ste-Féréole, pour assurer son entretien jusqu'à sa promotion à la prêtrise (1500). 3. Vente par Jean la Johannie, d'un bois et terre au Mas de la Chassagne, paroisse d'Ussac, pour 6 l. t. en faveur de M<sup>e</sup> Pascal Verlhac, prêtre, de Brive (1531). — 4. Extrait des lièves des rentes qui ont appartenu au sieur de Champagnac (1526-1566). 5. Echange de terres à Ussac entre M Pascal Verlhac, conseiller et enquêteur au siège présidial du Bas-Limousin à Brive-la-Gaillarde, d'une part, et Jacques, dit Jaunie et Pierre dit Peyrichon Vernys, père et fils, de l'autre, sur la médiation de Geoffroy du Saillant, écuyer, seigneur de Vergy d'Ussac et en partie d'Allasac (1555). — 6. Vente par Jean Mérigot à M<sup>e</sup> Jean Verlhac, prêtre, de Ste-Féréole, contre 50 l. t, du pré de las peggas, au village de Berchat, même paroisse (1565). — 7. Extrait des registres du siège présidial de Brive : Pierre La Combe, mari de Jeanne de Verlhac, contre Pierre Verlhac, Héliot Verlhac, Jean Jaucen le Vieux, marchand de Tulle, demoiselle Martiale de Verlhac, veuve d'Étienne Verlhac, seigneur de la Coste, M<sup>e</sup> Pascal Verlhac, notaires, et autres ; enchères et partages de biens (1593). — 9. Echange de terres entre M<sup>e</sup> Pascal Verlhac, notaire royal, et Jacques et François Sarget, paroisse de Ste-Féréole (1598). 10...Testament dudit notaire (1602). — 11. Bail à métayage pour cinq ans du boriage de Verlhac consenti par le précédent au profit de Peuchlestrade, père et fils (1613). — 13. Reconnaissance de rente sur la terre de Peyrefiche, au bourg de Ste-Féréole, par M<sup>e</sup> Jean Verlhac le Vieux, notaire royal dudit bourg, au profit de Jean Meynard, juge de l'Alvarie, et Géraud de Geoffre, sieur de Lapradelle (1632). 14. Constitution de 400 l. de dot par M<sup>e</sup> Jean Verlhac, praticien, en faveur de sa soeur Jeanne, à l'occasion de son mariage avec Marty Delon, paroisse de Ste-Féréole (1641). — 15. Extrait des registres de là Cour du juge sénéchal de Turenne : Entre Joachim Dumond, sieur de Puygramont, demandeur en criées et interposition de décret, d'une part, et Jean Sciafer et Jean Verlhac, bourgeois, curateurs des enfants de feu noble Jean de Lanteuil, sieur de Rode et de Suzanne de Boursac, sa femme, noble Pierre de Lanteuil, capitaine du château de Limeuil, messire François de Bourgeade, prédicateur et aumônier de la reine, etc. ; obligations (1644). — 16. Quittance de lods et ventes par M<sup>e</sup> Jacques Treuilh, prêtre, au nom de Jacqueline de Verlhac, veuve de Jean Treuilh, sous-fermier des chapellenies de saint Barthélémy et sainte Madeleine, paroisse de Ste-Féréole, membres dépendant du prieuré de Cubas appartenant à dame Louise de Bourbon, abbesse de Fontevault (1658). — 17. Contrat d'hypothèque par Anne Verlhac, veuve de Denis Amarzit, et Étienne Amarzit, son fils, au profit de M<sup>e</sup> Antoine Roubert, prêtre, du pré del Tourondel, paroisse de Ste-Féréole (1665). — 20. Cession par M<sup>e</sup> Pierre Verlhac, avocat, héritier de Pascal Verlhac, de Ste-Féréole, en faveur de M<sup>e</sup> Jacques

Gilbert de Sahuguet d'Amarzit, seigneur du Vialard, président au présidial de Brive, neveu de M<sup>e</sup> Jacques de Sahuguet, cy devant chartreux au Glandier, de contrats d'obligations payables par noble Jean de la Rochechouvel (1677). — 21. Arrentement par M<sup>e</sup> Jean Verlhac, notaire royal, d'un moulin à drap avec ciseaux à tondre, situé sur le ruisseau du Maumont blanc, à Ste-Féréole, moyennant 25 livres et 1 paire de chapons payables annuellement (1682). — 22. Sentence du présidial de Brive condamnant M<sup>es</sup> Jean Gramond, Étienne Régis, avocats, demoiselle Jeanne de Verlhac, héritière de M<sup>e</sup> Étienne Duroux, greffier en chef de l'élection de Brive, et consorts au paiement de 500 l. d'intérêts (1684). —> 23. Contestations entre M<sup>e</sup> Jean Verlhac, jadis notaire royal, et Jean Bancharrel, son meunier, touchant les moulins de Tribier, paroisse de Ste-Féréole (1685). — 24. Procès-verbal de saisie et enchères des biens de Pascal Verlhac, seigneur de la Morétie, à Ste-Féréole ; obligés envers feu Zacharie Bachélerie, bourgeois de Brive, père de M<sup>e</sup> Jean de Bachélerie, conseiller du roi au présidial de cette ville. — 27. Obligation de 650 l. par Françoise de Conte, femme de M<sup>e</sup> Jean Vincent, avocat en parlement de Guyenne, au profit du seigneur de la Morétie (1687). — 28. Nomination de M<sup>e</sup> Jacques Verlhac, sieur de la Rode, à l'office de juge de St-Michel, la Reynie, Cars, le Pouget, etc., dans la paroisse de Ste-Féréole (1693). — 32. Extrait de reconnaissance emphytéotique au prévôt de Ste-Féréole en faveur de l'évêque de Tulle par M<sup>e</sup> Jacques Verlhac, notaire audit bourg. — 34. Rentes dues par M<sup>e</sup> Jean Verlhac, procureur d'office de St-Michel, au seigneur du Vialard sur le tènement de la Reynie (1702). — 35. Extrait de l'arpentement du village de Sicard et Verlhac, paroisse de Ste-Féréole, touchant les possessions de Monsieur Meynard, sieur de la Blanchie (1717). — 36. Diplôme de licencié en droit de l'Académie de Cahors conféré à Jean Verlhac, de Brive (1729). — 37. Certificat de droit français délivré au précédent par M<sup>e</sup> Foulhiac, professeur ès droits de l'Université de Cahors. 38. Réception du même par la Cour du Parlement de Toulouse en la fonction et exercice d'avocat (1745). — 39. Mandement royal portant installation dudit Jean Verlhac, avocat, en qualité de procureur en la Cour sénéchalle de Brive (1746). — 40. Arrêt du Parlement de Bordeaux portant que l'intéressé prêtera serment pour ledit office (1778). 42. Lettres de dispense d'alliance en raison de la parenté du même avec M<sup>e</sup> Guillaume de Vielbans, son beau-frère, lieutenant-général de police en la sénéchaussée de Brive. — 43. Quittance de 30 l. pour le droit de marc d'or desdites lettres. — 44. Extraits de reconnaissances envers le prieur d'Ussac (1441-1790). — Etc.

IE69. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 37 pièces, papier, 2 cachets

1441-1787 — Veilhan (de) : Confirmation par Isabelle, comtesse de Ventadour, en faveur de Rigal de Veilhans, damoiseau, seigneur de Pénacors, du droit d'exploitation dans les bois de Feyt et de Longue Serre pour assurer son chauffage à Neuvic (1441). — Ventéjol : 1-2. Acquisition par François Ventéjol, bourgeois et marchand de Tulle, de Marie Leyx, marchande, d'une terre à la Bachellerie, paroisse de St-Julien, movant de dame Françoise de Mériconde, femme de Louis d'Abzac, chevalier, marquis de Ladouze, demeurant à Tulle (1736). — 3. Vente de terre à la Bachellerie par Joseph Ventéjol, marchand, au profit de Jacques Vergne, marchand, moyennant 480 l. (1777). — Vergne : 1. Obligation de 100 l. par Mouran, père et fils, vigneron, en faveur de Jacques Vergne, maître peintre, mari de Marguerite Delbos, de Tulle (1759). — 2. Bref du pape Clément XIII, portant dispense en vue du mariage de Jacques Vergne avec Jeanne Dubaï Lavergne, du diocèse de Tulle (1761). — Veyrac (de) : Cession par François de Veyrac, fils de Jean de Vayrac, de St-Cirgues, diocèse de Tulle, en faveur de Géraud Benoît, marchand, de 5 deniers de rente annuelle et perpétuelle sur un pré sis à Pleaux (1558). — Veyssade : Echange de terres entre M<sup>e</sup> Martin Vayssade, notaire royal, demeurant à Bussièrès, paroisse de Merlines, et Michel Barnicaud, à la Vayssade, même paroisse (1696). — Vézine : Echange de terres entre François Vézine, sieur de La Chabrelie, paroisse de Bri-gnac, et Pierre Lestrade, tisserant, de Terrasson (1647). — Vialle : 1. Contrat de mariage de Jean Monteil et de Marie Vialle, paroisse de Chaumeil (1759). — 4-7. Extraits des registres de l'église paroissiale St-Jacques de Chaumeil (signés Daix et Tabaraud, curés, 1751-1773). — 8. Contrat de mariage entre Jean Vialle et Toinette Laporte, d'une part, Jean Vialle, fils, et Huguette-Jeanne Soustre, fille de la précédente et petite-fille de Jean Soustre, praticien, de l'autre (Tulle, 1777). — 9-13. Quittances de sommes portées audit contrat

(1778-1785). — 14. Testament de Toinette Laporte, veuve d'Antoine Soustre, femme de Jean Vialle (1787). — Videau : Contrat de mariage de Pierre Videau, sabotier, de la paroisse St-Rémy, juridiction de Mirambel, diocèse de Limoges, avec Marguerite Dumas, de la paroisse de St-Romain en Guyenne (1787). — Vieillemard : Id., entre Dominique Vieillemard, laboureur, et Françoise Nard, d'une part, Julien Vieillemard, son fils, et Martiale Buisson, fille de ladite Françoise, de l'autre (Tulle, 1751). — Vielbans (de) : 2. Contrat de revente par M<sup>e</sup> Martial de Vielbans, conseiller du roi en l'élection de Brive, de l'office de commissaire des tailles de la paroisse de Ste-Féréole en faveur de M<sup>e</sup> Jean Amartzit, juge, pour le prix de 300 l. (1622). — 3. Contrat de mariage entre M<sup>e</sup> Dominique de Vielbans, avocat au Parlement de Bordeaux, fils de feu M<sup>e</sup> Étienne Vielbans, procureur au siège présidial de Brive, et de demoiselle Jeanne de Treilhard, d'une part, et demoiselle Marie de Melon, fille de feu M<sup>e</sup> Gabriel de Melon, juge des chàtellenies de St-Hilaire et Chameyrat, et de feue demoiselle Marie de Larue, dudit lieu de St-Hilaire, de l'autre (1642). — 4 Reconnaissance de 42 l. 13 s. par Girou et Pierre Meynard, frères, envers Jean Vielbans, de Brive, capitaine au régiment de la marine (1679). — 6. Billet de Monsieur le baron d'Espagnac, gouverneur de l'Hôtel royal des Invalides, à ses fermiers de la baronnie de Cazillac, en Quercy, portant paiement de 200 l. au chevalier de Vielbans, ancien mousquetaire du roi, chevalier de St-Louis (1772). — Vigne : Contrat de mariage de Léonard Vigne, paroisse de Marcillac-la-Croisille, avec Léonarde Sales, paroisse de St-Pardoux-la-Croisille, de l'autre (1662). — Villeneuve : 1. Billet de Monsieur de Lauthonie, de Lagarde, au sieur Villeneuve (1749). — 2. Id., de Monsieur de Mondion, de Limoges, à Monsieur Villeneuve, entrepreneur des ponts et chaussées, à Tulle : «...je vous avoue que je souffre autant que vous sur le retard de votre paiement du pont de la Dapeyre...» (1767). — Vinatier : Echange de terres à Juillac entre Peyre Vinatier, couturier, et Jean et Marie Moury, frères et sœur (1573). — Vincent : 1. Quittance de 18 l., 8 sols par Jeanne Siorac, veuve de Jean Perier, au profit de M. Barthélémy Vincent, docteur en médecine à Donzenac ; rente constituée 1 -à ladite par Jean Vincent, père du précédent (1772). — 2. Billet du sieur Cerou, receveur de l'hôpital de Brive, à Monsieur B. Vincent, réclamant les arrérages de la rente annuelle de 75 l. dues à cet établissement (1783). — Viouzallanges : Vente par Annet de Viouzallanges à François Vernoulhau, paroisse d'Eyburie, d'un bois de châtaigniers au village de Viouzallanges, mouvant du seigneur de la Vergne, moyennant 12 écus sol revenant à 36 l. (1593). — Vitrât : Quittance de 14 l. au profit de M<sup>e</sup> Géraud Vitrât, notaire royal, à Ste-Féréole, pour l'afferme del prat Périgord (1669). — Etc.